

ŒUVRES

DE

M^{GR} DE SÉGUR

—
PREMIÈRE SÉRIE
—

TOME TROISIÈME

(CINQUIÈME ÉDITION)



PARIS

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

TOLRA, LIBRAIRE-ÉDITEUR

112 bis, RUE DE RENNES, 112 bis

1894

Traduction et reproduction réservées



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2010.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

ŒUVRES

DE

M^{GR} DE SÉGUR

ÉMILE COLIN — IMPRIMERIE DE LAGNY

LE P A P E

D'APRÈS LA SOIXANTE-TROISIÈME ÉDITION

Ce petit travail a été composé au commencement de l'année 1860, pour défendre les droits sacrés du Pape et la puissance temporelle du Saint-Siège, attaquée par toute la presse et tous les gouvernements révolutionnaires. En six semaines, près de cent quatre-vingt mille exemplaires ont été répandus par toute la France. Il a été reproduit en Belgique à plus de cent mille exemplaires ; il a été traduit en italien, à Rome, sous les yeux et par les ordres du Saint-Père, et dans plusieurs autres grandes villes d'Italie. Il a été traduit aussi en allemand, à cinq ou six éditions, en anglais, en espagnol, en flamand, en bas-breton, etc.

Ce petit traité populaire eut l'honneur d'être signalé comme *dangereux* par une circulaire ministérielle. Sur plusieurs points de la France, des prêtres, des catholiques zélés, furent cités devant les autorités judiciaires ou administratives, comme coupables de l'avoir distribué. On eut peur. hélas ! tant est affaibli déjà dans notre pauvre France le sentiment de l'honneur chrétien qui ne fléchit pas le genou devant César !... on eut peur et, la diffusion bienfaisante de cet antidote se ralentit d'une manière déplorable presque partout à la fois.

LE P A P E

Ce petit écrit est religieux et non politique; je tiens à le constater. Il s'adresse au bon sens public et à la bonne foi, et voilà pourquoi j'espère que vous le goûterez, mon très-cher lecteur. Si j'y parle du pouvoir temporel du Pape, ce n'est qu'au point de vue de la Religion et de la conscience, que l'on voudrait vainement restreindre aux choses invisibles.

Lisez ces courtes pages sans préjugés; la vérité parle plus haut que tous les sophismes.

I

On ne parle plus que du Pape. Qu'est-ce donc que le Pape?

Le Pape est le Chef de la religion chrétienne.

La Religion n'a qu'un chef, qui est JÉSUS-CHRIST dans les cieux; mais sur la terre ce divin Chef a un représentant visible, un Vicaire, un dépositaire de sa toute-puissance spirituelle : ce Vicaire du Christ, ce représentant de DIEU, ce Grand-Prêtre de la religion chrétienne, c'est le Pape, Évêque de Rome et successeur de saint Pierre.

L'Église est l'armée de DIEU, qui, sur la terre, marche à la conquête du Paradis. De même que, dans la glorieuse campagne de Crimée, notre armée, commandée par un général en chef, avait cependant pour chef véritable l'empereur Napoléon, éloigné d'elle ; de même les chrétiens, gouvernés spirituellement ici-bas par le Pape, enseignés et jugés par lui, n'obéissent cependant qu'à JÉSUS-CHRIST, qu'à DIEU seul. L'autorité du Pape, c'est l'autorité du Christ ; son infailibilité doctrinale est l'infailibilité divine de JÉSUS-CHRIST ; et lorsque nous nous agenouillons en présence du Pape pour recevoir ses bénédictions et lui témoigner nos respects religieux, ce n'est pas devant un homme, mais devant JÉSUS-CHRIST lui-même que nous nous prosternons.

Il serait trop long d'exposer ici tous les attributs de la puissance pontificale ; il suffira de dire qu'elle est suprême et absolue en matière religieuse, et qu'il est défendu, de droit divin, à toute créature humaine de s'y soustraire.

Tout ce qui touche le Pape touche directement tous les chrétiens, tous les catholiques ; il ne faut donc point s'étonner que, dans la crise actuelle, les chrétiens se préoccupent vivement et parlent beaucoup du Pape.

II

L'Évangile parle-t-il du Pape ?

L'Évangile ne prononce pas le nom de la Sainte-Trinité, bien qu'il parle souvent et fort souvent de la Trinité.

Il ne prononce pas non plus le nom du Pape, bien qu'à plusieurs reprises il parle de son autorité et de sa mission divine.

Qui ne connaît le célèbre passage de l'évangile de saint Matthieu en son xvi^e chapitre, où JÉSUS-CHRIST constitue l'Apôtre saint Pierre Chef de l'Église et fondement de la société chrétienne? « Et moi je te dis que tu es « Pierre, et sur cette Pierre j'élèverai mon Église, et les « puissances de l'enfer ne prévaudront jamais contre « elle; c'est à toi que je donnerai les clefs du royaume « des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié « dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre « sera délié dans les cieux. »

Cette promesse n'a pas besoin de commentaires; elle est confirmée par le Sauveur peu de jours avant son Ascension, par ces paroles, non moins claires, de l'évangile de saint Jean : « Sois le Pasteur de mes agneaux : sois le Pasteur de mes brebis. »

L'Apôtre saint Pierre a donc été choisi par JÉSUS-CHRIST pour être la pierre fondamentale de l'Église, le Pasteur des fidèles et des Évêques, le Chef spirituel du peuple chrétien, et le dépositaire suprême de la toute-puissance de DIEU. On ne peut rejeter l'autorité de saint Pierre sans rejeter l'Évangile. Or, notez-le bien, saint Pierre c'est le Pape. Comme homme, saint Pierre est mort; comme Pape, il vit toujours dans la personne des Évêques de Rome, ses successeurs.

III

Y aura-t-il des Papes jusqu'à la fin du monde?

Oui, jusqu'à la fin du monde, et voici pourquoi : Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, en envoyant son Église prêcher l'Évangile à tous les peuples, lui déclara solennellement « qu'il serait avec elle *jusqu'à la fin du monde.* » Il l'a promis, Lui dont les paroles ne passent point. L'Église catholique, l'Église de saint Pierre et des Apôtres durera donc autant que le monde ; et comme le Pape est le Chef de l'Église, le Pape durera autant qu'elle. Le Pape est aussi essentiel à la vie de l'Église que la tête est essentielle à la vie du corps. Plus de Pape, plus d'Église ; plus d'Église, plus de Religion ; plus de Religion, plus de société humaine. Tout cela se tient ; DIEU l'a ainsi réglé.

Donc, il y aura des Papes jusqu'à la fin du monde, jusqu'à l'Antechrist. Pie IX mourra, mais le Pape ne mourra pas.

IV

Tout le monde peut-il être Pape?

Rien n'est démocratique et populaire comme l'Église. Tous les citoyens de cette grande et divine monarchie peuvent être appelés à la gouverner. Tout homme, tout

chrétien, quelque basse que soit son extraction, et quelque pauvre que soit sa naissance, peut devenir non-seulement prêtre, mais Évêque, mais Archevêque, mais Cardinal, mais Pape.

Et cela n'est pas seulement une belle théorie, c'est un fait glorieux pour la Religion et fréquemment enregistré par l'histoire. Sur nos deux cent cinquante-huit Papes, plus de cent sont sortis des rangs du peuple, et un petit nombre seulement appartenait aux classes élevées de la société. Grégoire XVI, prédécesscur de Pie IX, était de famille pauvre; le grand Sixte-Quint avait, dans son enfance, gardé les troupeaux; Célestin V était un simple Religieux; et tant d'autres, semblables en cela au premier Pape, le pêcheur de Galilée.

Plus des trois quarts de nos Évêques appartiennent, par leur naissance, à la plus modeste bourgeoisie, et plusieurs à la classe du pauvre peuple. Un de nos Cardinaux-Archevêques les plus distingués aime à parler de son village et du moulin dans lequel il a servi jusqu'à l'âge de vingt ans. Il en est de même de plusieurs de nos Prélats, que l'orgueil et l'ignorance accusent si injustement de fierté.

Rien ne ressemble moins à une *caste* que le sacerdoce catholique; rien n'est plus mêlé aux rangs du peuple chrétien que les prêtres, les Évêques et les Papes. DIEU, qui aime les pauvres et ne fait point acception des personnes, met à la portée de tous ses fidèles les charges les plus éminentes de son Église. Je le répète, tout le monde peut devenir Pape, excepté les femmes. La fable ridicule

de la prétendue papesse Jeanne, accréditée jadis par les historiens protestants, est maintenant rejetée des protestants eux-mêmes. Il n'y a de *papesse* qu'en Angleterre. On avait, par dérision, donné ce surnom au pape Jean VIII, à cause de sa faiblesse; et les écrivains pervers ont pris au sérieux cette mauvaise plaisanterie, et s'en sont fait une arme contre l'Église et la Papauté.

V

Pourquoi le Pape est-il roi temporel, puisqu'il est le Vicaire de JÉSUS-CHRIST qui a dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde? »

Notre-Seigneur a dit en effet : « Mon royaume n'est pas de ce monde; » mais, de grâce, pas de jeux de mots. Il s'agit ici de choses sérieuses.

Traduite en notre langue, cette parole de l'Évangile prête à un double sens, et presque toujours on la prend dans le mauvais. JÉSUS a dit : *Regnum meum non est DE HOC MUNDO*, ce qui veut dire en bon français : Mon royaume n'est pas d'ici, ne vient pas de ce monde, mais du ciel; et toi, Pilate, qui m'interroges, tu te méprends en croyant que ma royauté ressemble à celle de César. — Mon royaume est céleste, et ma royauté divine. — Où voit-on que Notre-Seigneur dise : Mon royaume n'est pas sur la terre? Ce royaume, qui est son Église, est sur la terre, tout en ayant une origine et une fin célestes; sa royauté qu'il a laissée à son Vicaire n'est pas *de* ce monde, mais

elle est *en ce monde*. Il ne s'agit pas ici du pouvoir temporel; et cette objection, aussi dévote qu'évangélique, tombe d'elle-même devant les premiers éléments de la grammaire latine. De ce que Notre-Seigneur affirme que son royaume vient de DIEU, s'ensuit-il que ce royaume ne puisse en ce monde être garanti par un pouvoir temporel? S'il ne l'a pas ordonné, il est loin de l'avoir défendu.

Le pouvoir temporel du Pape ne se confond pas plus avec la royauté spirituelle, que le vêtement avec la personne qu'il recouvre et garantit.

Si les Papes ont reçu des peuples et des Souverains catholiques une royauté temporelle, ce n'a été que par nécessité et parce que le libre exercice de leur ministère pontifical exigeait cette garantie d'indépendance. A tout propos on les violentait : un État temporel leur a été donné comme armure défensive.

Les Papes ne sont donc rois que pour pouvoir être plus librement et plus complètement Pontifes. Il n'y a pas là confusion, mais union des deux puissances. La principale est, certes, la puissance spirituelle; la temporelle n'est que l'accessoire, mais l'accessoire nécessaire, comme le vêtement est l'indispensable accessoire du corps.

VI

Les Papes se sont passés pendant huit cents ans de temporel, ne pourraient-ils pas s'en passer encore?

Sans doute, et leur puissance spirituelle, qui est immuable et divine, sortirait victorieuse de cette épreuve; elle en a supporté bien d'autres! Pendant huit siècles les Papes n'ont pas eu de temporel proprement dit; aussi les cinquante-deux premiers furent-ils tous martyrisés; ce qui n'est pas, avouez-le, un état normal.

Après les grandes persécutions, ou bien ils furent *de fait* les Souverains de Rome, et échappèrent ainsi aux vexations de leurs dangereux voisins, ou bien ils vécurent sous la domination directe des empereurs romains, qui les traitèrent ou plutôt les maltraitèrent selon leurs caprices, les exilant de Rome, les jetant en prison, toutes les fois que le Pontife ne voulait pas se faire courtisan.

Pépin et Charlemagne, en grands princes et en grands chrétiens qu'ils étaient, firent cesser cet état de choses intolérable, et ils eurent l'honneur d'être, il y a plus de mille ans, les instruments de la Providence pour donner au Saint-Siège Apostolique la paix et la liberté sans lesquelles il ne peut régulièrement gouverner l'Église.

Le peut-il maintenant? Le Pape, et avec le Pape tous les Évêques ne le pensent pas; et voyez si le plus simple

bon sens n'est pas de leur avis. Si le Pape n'avait plus un État temporel pour garantir son indépendance, il faudrait nécessairement qu'il fût sujet du prince à qui appartiendrait la ville de Rome dont le Pape est toujours Évêque. Le Pape serait donc sujet français, ou piémontais, ou napolitain, ou autrichien, ou anglais. Qui ne voit, dès lors, les immenses inconvénients de cette position pour l'exercice du pouvoir spirituel? Sans parler des influences et des pressions occultes de son Souverain, celui-ci ne pourrait-il pas, dans un moment donné, couper court à toutes les correspondances du Pape avec l'Épiscopat catholique, arrêter ses Encycliques et ses Bulles, le réduire de fait au silence? Les fidèles, les Évêques et les Souverains des autres pays ne seraient-ils pas en légitime et perpétuel soupçon au sujet des actes d'un Pontife soumis à un prince étranger? Que serait-ce si ce prince était un ennemi politique? Que serait-ce s'il était hérétique ou persécuteur? Et puis, ce prince souverain de Rome ne s'arrangerait-il pas toujours de manière à faire nommer un Pape de sa nation et de sa façon? Ne serait-ce pas ruiner, ou à peu près, toute la confiance du monde catholique et politique?

Il faut donc, de nos jours comme jadis, que le Pape ait une puissance temporelle; et tel était, du reste, le sentiment de l'empereur Napoléon I^{er} : « L'autorité du « Pape, disait-il, serait-elle aussi forte s'il restait dans « un pays qui ne lui appartînt pas, et en présence du « pouvoir de l'État? Le Pape n'est pas à Paris, et c'est « un bien. Nous vénérons son autorité spirituelle, pré-

« cisément parce qu'il n'est ni à Madrid ni à Vienne.
 « A Vienne et à Madrid on dit la même chose. C'est un
 « bien pour tous qu'il ne réside ni auprès de nous, ni
 « auprès de nos rivaux, mais dans l'antique Rome, loin
 « des mains des empereurs allemands, loin de celles des
 « rois de France et des rois d'Espagne, tenant la balance
 « égale parmi les Souverains catholiques, s'inclinant un
 « peu plus vers le plus fort, mais se relevant au-dessus
 « de lui quand celui-ci devient oppresseur. *C'est là*
 « *l'œuvre des siècles, et ils l'ont bien faite* ; c'est l'insti-
 « tution la plus sage et la plus avantageuse qu'on puisse
 « imaginer dans le gouvernement des âmes. »

VII

S'il faut un pouvoir temporel au Pape pour garantir son indépendance, Rome et un petit État ne lui suffiraient-ils pas ?

L'inconvénient serait le même, et le bénéfice n'existerait plus.

Ce n'est pas par ambition que le Pape veut conserver ses États, et *tous* ses États. Plus qu'un autre, le bon et saint Pie IX est au-dessus des pensées de la terre. La grande raison pour laquelle il revendique la propriété de *tout* le patrimoine de saint Pierre, c'est que tout ce patrimoine est la propriété légitime de l'Église, et que le Pape ne peut, sans manquer à tous ses devoirs, abandonner les principes sacrés de la propriété et de la justice.

Il les revendique, en second lieu, parce qu'il n'en est pas le propriétaire, mais simplement l'administrateur au nom et pour le bien de l'Église universelle et du Saint-Siège.

Il les revendique parce qu'il s'y est obligé par serment en montant sur le trône pontifical, jurant de transmettre intact à ses successeurs le dépôt que la Providence lui confiait pour quelques années.

Il les revendique enfin, parce que l'État pontifical actuel est déjà bien faible en puissance et en étendue, et que s'il perdait les Légations, qui sont le plus riche fleuron de sa couronne, l'exiguïté de son territoire en rendrait la possession presque illusoire pour l'indépendance pontificale. Afin d'être réellement indépendant, le Pape doit posséder autour de sa capitale une étendue notable de territoire pour être à couvert de la violence de voisins puissants, et posséder les ressources nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Il ne suffit pas que le Pape ait de quoi vivre ; il faut qu'il ait de quoi vivre comme Pape, comme Chef de la chrétienté et de l'humanité. Il faut qu'il puisse donner, et donner avec munificence, et qu'il puisse faire aux chrétiens les honneurs de *leur* capitale.

Je sais qu'on parle de substituer aux revenus pontificaux une large *pension alimentaire* payée par plusieurs États de l'Europe. Mais alors la situation serait tout à fait renversée : le Pape ne donnant plus, il recevrait ; et il serait, en outre, à la merci de ceux dont il ne doit pas dépendre. Et puis, dans un siècle comme le

nôtre, où la Révolution ébranle tout, qui pourrait garantir, même pour vingt ans, la régularité de ce tribut ?

Voilà pourquoi le Pape et l'Épiscopat réclament énergiquement l'intégrité des droits temporels du Saint-Siège ; il me semble que rien n'est plus juste que cette demande.

VIII

Si le Pape faisait des réformes et des concessions, il contenterait tout le monde.

Contenter tout le monde avec des concessions et des réformes ! Bonnes gens, qui croyez satisfaire les révolutionnaires à si peu de frais ! Louis XVI a fait des concessions ; où l'ont-elles mené ? En montant sur son trône, le magnanime, le libéral Pie IX a fait aussi des réformes, et trop de réformes peut-être ; deux ans n'étaient pas écoulés, qu'il était prisonnier dans son palais et obligé de chercher dans un exil volontaire la sûreté de sa propre vie !

Ce n'est pas à quelques provinces d'Italie qu'en veulent les ennemis du pouvoir temporel du Pape ; qu'on le sache bien, c'est à l'Église, à la Papauté, à la Religion. Ils le déclarent impudemment dans les journaux, dans les pamphlets. Ils se soucient fort peu et des réformes, et de l'Italie, et des Italiens ; ils n'en veulent qu'au Pape.

Pie IX me l'a dit un jour à moi-même : « *On n'attaque mon pouvoir temporel que parce que je suis le Pape.* »

En outre, le Saint-Père ne peut plus, lors même qu'il en aurait le désir, faire à ses adversaires la moindre concession. Il ne s'agit plus pour lui d'accorder, comme en 1846, quelques réformes, d'abandonner quelques provinces, mais bien de soutenir, de maintenir dans leur intégrité les principes sacrés du droit public et l'inviolabilité des faibles puissances et des titres légitimes. Toute la force du Pape est dans son droit, et c'est pour cela qu'il ne peut ni ne veut reculer d'un pas.

Qui donc montrera au monde que le droit du plus fort n'est pas toujours le meilleur, si ce n'est le gardien de la vraie morale et le Chef de la religion chrétienne ?

IX

Ce n'est pas par impiété qu'on veut retirer au Pape son pouvoir temporel, c'est au contraire pour qu'il soit plus libre dans l'exercice de son ministère religieux.

Cette pieuse sollicitude pour les intérêts catholiques est très-touchante, et le Pape, ainsi que les Évêques, devrait en être profondément ému.

Cette piété ressemble aux soins charitables du larron qui dépouillait un pauvre voyageur de son manteau, de ses habits et de sa bourse, ne lui laissant que sa che-

mise et lui disant avec douceur : « Marchez maintenant, mon bon ami, et courez tout à votre aise ; vous voici débarrassé de ce qui gênait vos allures. »

Les Légations sont le manteau et la bourse ; les Marches sont les habits ; Rome et les jardins sont la chemise. Que le Saint-Siège serait donc libre s'il n'avait plus rien de tout cela !

Sous la peau du mouton, Pie IX voit briller l'œil et la dent du loup révolutionnaire qui a déjà envahi son bercail après avoir ravagé et ensanglanté toutes les contrées de l'Europe. Il sait ce qu'il doit penser de cette douceur et de cette piété, et il nous crie à tous ce que jadis le divin Maître disait aux Apôtres : « Prenez garde de vous laisser séduire, » *Videte ne quis vos seducat.*

X

Tout le monde dit que le Pape ne sait pas gouverner son État, et qu'il y a une foule d'abus qui rendent le peuple très-malheureux.

J'ai passé quatre ans à Rome, et je vous parle ici d'expérience. Les trois quarts, pour ne pas dire les neuf dixièmes, des abus que l'on reproche aux États de l'Église, sont des impostures qui exciteraient le sourire de ceux qui connaissent les choses, s'il ne s'élevait en même temps dans le cœur un sentiment d'indignation à la vue de mensonges si perfides.

Je ne prétends certes pas que tout soit parfait dans l'État romain. Le Pape ne le prétend pas non plus. Partout où il y a des hommes, il y a des faiblesses et des misères. Quel est le gouvernement où il n'y ait pas d'abus, et beaucoup d'abus?... Ce que je puis vous affirmer, c'est que le peuple des États pontificaux est un des peuples les mieux partagés de la terre, et qu'il n'en est peut-être pas un qui connaisse aussi peu les angoisses de la misère. J'ai visité des villes de cinq à six mille âmes où il n'y avait *pas un seul* pauvre; je citerai entre autres Genazano, dans la Sabine, à onze lieues de Rome, et cette ville n'est pas seule de son espèce. Il ne faut pas juger de tout l'État romain par les rues de Rome et par quatre ou cinq autres villes, où l'affluence des étrangers fait abonder les mendiants.

La culture des États du Pape est en général remarquablement avancée, et des statistiques officielles recueillies naguère par le comte de Rayneval, notre ancien ambassadeur à Rome, constatent que malgré le trouble, chaque jour croissant, que les révolutionnaires étrangers introduisent dans ces contrées, la prospérité matérielle y dépasse la nôtre sous certains rapports : par exemple, sous le rapport des impôts, qui sont presque moitié moins élevés qu'en France.

Que les Anglais, les protestants, les révolutionnaires, en un mot tous les ennemis actuels de l'Église, crient aux abus, demandent des réformes, accusent ce qu'ils appellent le joug abrutissant des Cardinaux, rien d'étonnant; il n'y a, dans tout cela, que de la passion antica-

tholique. Ces calomnies ont été réfutées mille fois. je me contenterai ici d'un seul témoignage qui ne peut être suspect. En 1848, un membre zélé de l'Église protestante d'Écosse, M. Ch. Mac-Farlane, écrivait ces paroles après avoir visité les États pontificaux dans toutes leurs parties :

« Ce que nous voyions ici, dans les États pontificaux, « nous prouvait bien que les prédécesseurs de Pie IX « n'étaient ni encroûtés, ni idiots, tels que l'on voudrait « nous les peindre, et que son prédécesseur immédiat, « Grégoire XVI, *qui laissa le pays dans une condition « de prospérité sans exemple*, n'était pas un tyran « destructeur. »

N'est-il pas étrange que l'on vienne reprocher à l'Église Romaine de ne pas savoir gouverner, elle qui a donné à l'Europe ses plus grands hommes d'État? Les noms de l'abbé Suger, des Cardinaux d'Amboise, Ximénès, Alberoni, Richelieu, Mazarin, etc., ne sont-ils pas la réfutation vivante de cette accusation puérite?

Il y a maintenant, comme toujours, parmi les Cardinaux qui entourent le Pape, des hommes du plus grand mérite; et les gens qui disent le contraire parlent de ce qu'ils ignorent.

Ce qu'on pourrait reprocher aux Cardinaux et aux autres gouvernants est précisément l'opposé de ce qu'on leur reproche; ils sont trop bons, trop paternels, trop indulgents, et c'est ce dont abusent leurs ennemis. De plus, ils n'ont pas et ils ne peuvent avoir l'esprit militaire, et ils se trouvent souvent sans résistance suffisante devant l'audace de la révolte. Mais ces révoltes n'auraient pas

lieu si on laissait à elles-mêmes ces populations naturellement paisibles et religieuses.

C'est la Révolution et non le Pape qu'il faut accuser des malheurs qui, depuis soixante ans, affligent l'Italie.

XI

Le gouvernement du Pape est-il compatible avec le progrès des lumières ?

Et pourquoi donc pas ? n'est-ce pas l'Église qui, de l'aveu de tous, a civilisé le monde, formé nos sociétés modernes ? et le Pape, Chef de l'Église, n'est-il pas mieux placé que tout autre gouvernant pour appliquer à ses peuples les bienfaits de la vraie civilisation ?

Si par progrès des lumières on entend les développements de l'industrie, l'établissement des chemins de fer, des machines à vapeur, l'extension du commerce, etc., le gouvernement du Pape, loin d'être hostile à ces améliorations matérielles, les introduit dans les États romains dans la mesure qu'il juge compatible avec ce qui constitue le *vrai* bonheur et la *vraie* prospérité des peuples. Mais si par progrès des lumières on entend les idées révolutionnaires, l'esprit d'insubordination, le mépris des autorités légitimes, la liberté de dire et d'écrire indifféremment le bien et le mal, le mensonge et la vérité, la foi et l'hérésie, oh ! alors je reconnais volontiers que le gouvernement du Pape est en retard du progrès. Mais ce

progrès est une décadence qui se pare de noms pompeux, et qui ne prépare aux peuples que des ruines et des malheurs.

L'immutabilité du dogme catholique ne gêne pas le vrai progrès ; il ne fait que le régler. Ce n'est point l'immutabilité de la borne qui arrête l'essor, mais le garde-fou qui prévient les écarts.

La première règle du gouvernement du Pape est l'observation de la loi de DIEU et le respect de son Église. A ce point de vue, c'est le premier gouvernement du monde, le plus éclairé et le plus sage.

XII

Le Pape qui, avant tout, est Prêtre, peut-il apaiser la révolte par la force armée?

Le Pape est avant tout Prêtre et Souverain-Pontife, c'est parfaitement vrai ; mais il est en même temps roi, et aussi réellement roi qu'il est Pontife. Il unit donc, sans les confondre, tous les droits essentiels du pontificat et tous les droits essentiels de la royauté. Comme ces droits sont tous des droits légitimes (sans quoi ce ne seraient plus des droits), il peut et il doit les exercer *tous* selon les nécessités de son double ministère.

Pourquoi donc Pie IX, roi d'une partie de l'Italie, ne pourrait-il pas exercer les droits légitimes de sa couronne, et entre autres le droit de la défendre ? — Parce

qu'il est Pape ! dit-on. — Raison de plus pour bien défendre cette couronne, qui sauvegarde un intérêt plus élevé que tous les autres. Qu'il ne fasse pas la guerre en personne, soit, il en aurait strictement le droit; mais, qu'il ne puisse envoyer contre les rebelles des officiers et des soldats, ce serait une prétention extravagante; et s'il ne remplissait ce devoir dans la mesure du possible, ce serait de sa part faiblesse et non charité. A ce compte, il ne devrait pas non plus envoyer des gendarmes contre le commun des voleurs et des assassins. L'exercice de la justice contre les méchants, qu'est-ce en définitive sinon l'exercice de la charité envers les bons ? C'est un devoir fondamental des rois et des pasteurs.

Mais le Pape ne doit-il pas éviter tout ce qui peut jeter de l'odieux sur son ministère spirituel ? — Sans aucun doute, il faut éviter, autant que le permettent les choses d'ici-bas, ce qui peut jeter de l'odieux sur le ministère des âmes; mais il faut aussi prendre garde d'amoindrir ce divin ministère, et de le déconsidérer aux yeux des peuples; il faut surtout éviter ce qui l'entraverait au point de le rendre impossible.

« Ce n'est pas, ajoute-t-on, l'esprit de l'Évangile. » Notre-Seigneur, dites-moi, avait-il l'esprit de l'Évangile ? Et ne le voyons-nous pas prendre un jour des cordes pour frapper les profanateurs du temple, de cette même main qui guérissait et bénissait les malheureux ?

Le Pape est un père qui exerce le droit de justice avec une pleine et entière légitimité. Qui pense à accuser de cruauté un père qui châtie son enfant, lorsqu'il a employé

tous les moyens de douceur pour le réduire à l'obéissance ?

XIII

Ne peut-on pas être bon catholique et ne pas vouloir du pouvoir temporel du Pape ?

La question est de savoir ce que c'est qu'un bon catholique.

Pour être *bon catholique*, il ne suffit pas d'avoir des sentiments religieux, de respecter *en gros* la Religion, ni même d'en pratiquer les observances extérieures ; il faut de plus avoir l'esprit chrétien, l'esprit catholique, l'esprit de soumission à l'autorité divine du Souverain-Pontife et des Évêques.

Notre-Seigneur, en donnant à saint Pierre et aux Apôtres leur mission, leur a dit : « Celui qui vous écoute, « m'écoute ; celui qui vous méprise, me méprise. » On ne peut être chrétien en méprisant Jésus-Christ ; et mépriser les Pasteurs de l'Église, ne pas tenir compte de leurs enseignements, de leurs décisions, de leurs sentences, ce n'est pas mépriser une autorité humaine, mais l'autorité divine de Jésus-Christ.

Or l'Église, réunie en Concile général et infailliblement assistée de l'Esprit-Saint, a décidé, à deux reprises, que les États temporels du Saint-Siège étaient des biens sacrés, et comme tels les a protégés contre l'usurpation en fulminant l'*excommunication* contre tout chrétien,

prince ou autre, qui oserait y porter atteinte, directement ou indirectement.

Cette conduite de l'Église catholique au Concile de Trente nous montre assez quelle doit être la règle de nos jugements sur cette grave question si vivement discutée en ces temps-ci. Il y a là de quoi réfléchir. C'est une obligation de conscience, qui, pour n'être pas un article de foi, n'exige pas moins de tous les catholiques obéissance et obéissance pratique.

XIV

Est-ce donc chose si terrible que l'excommunication ?

Terrible, en effet. L'excommunication est la sentence par laquelle l'Église catholique retranche de son sein ceux de ses membres qu'elle répute indignes.

Sans vouloir faire ici un cours de droit canon, je me contenterai de dire qu'il y a deux excommunications principales : l'une, nominale ; l'autre, dans laquelle le coupable n'est pas désigné par son nom.

Toutes deux privent l'excommunié de la participation aux sacrements, aux prières et à la vie de la société chrétienne ; mais les effets extérieurs de l'excommunication nominale sont plus terribles encore. Quand un homme frappé de cette sentence, ose mettre les pieds dans une église, le temple, souillé par sa présence, est par là même interdit, de telle sorte qu'on n'y peut plus célébrer le

culte divin, tant que l'Évêque n'y a pas accompli les cérémonies de la réconciliation. En outre, l'excommunié est privé de la sépulture chrétienne et enterré comme un païen, et, après sa mort, il est défendu de prononcer son nom dans les prières publiques de la liturgie. L'excommunication nominale ne peut être levée que par le Souverain-Pontife ou par son délégué spécial.

Pour quiconque conserve en son cœur un reste de foi, est-il, je le demande, quelque chose de plus redoutable que l'excommunication?

XV

L'excommunication n'est-elle pas une arme toute spirituelle? est-il juste de s'en servir pour défendre un intérêt temporel?

Non, certes, les choses spirituelles ne peuvent être mises aux ordres des temporelles, et l'Église n'a jamais excommunié pour un intérêt purement humain.

Si l'Église excommunie tous les violateurs de l'intégrité du domaine pontifical, c'est parce qu'elle juge que cette violation porte une atteinte directe à l'indépendance religieuse du Saint-Siège, ce qui est un intérêt *tout spirituel*. Le temporel du Pape ne peut être comparé à aucun autre État; c'est une terre consacrée à l'Église et revêtue, pour ainsi dire, d'un caractère catholique et sacré. C'est par excellence le royaume de l'Église en ce monde, et une sorte de nouvelle Terre sainte glorifiée par la Jérusalem nouvelle, Rome, la cité du Vicaire de JÉSUS-CHRIST

et la capitale du monde chrétien. Ne trouvez-vous pas tout naturel que l'Église menace de ses anathèmes quiconque essaye d'ébranler une pareille institution ?

Pour continuer notre comparaison du corps et de l'habit, que diriez-vous, je vous prie, si quelqu'un, frappant le manteau que vous portez, et qui n'est pas vous-même, trouvait mauvais que vous vous défendissiez énergiquement ?

Quiconque viole, d'une manière ou d'une autre, le domaine temporel des Papes ; quiconque favorise, ouvertement ou secrètement, cette violation sacrilège ; quiconque y applaudit, y adhère et l'approuve, soit par ses paroles, soit par ses écrits, soit par ses œuvres, est par là même frappé d'excommunication, ainsi que l'a déclaré expressément le Souverain-Pontife Pie IX, Vicaire de JÉSUS-CHRIST ; et cette sentence, ratifiée dans les cieux, est ce qu'il y a au monde de plus légitime.

XVI

On dit que ce sont les ultramontains et les fanatiques qui défendent le temporel du Pape, mais que les catholiques éclairés en désirent la suppression.

Ces catholiques *éclairés* sont les paroissiens du bon curé de Béranger, qui est tout, hormis bon curé.

S'il pouvait rester un doute dans l'esprit d'un catholique sur la nécessité du temporel du Pape, ce doute ne

serait-il pas résolu, et résolu mille fois, par cette simple considération que tous les incrédules, tous les impies, tous les socialistes, tous les hérétiques, en un mot tous les ennemis avoués de l'Église, s'unissent pour attaquer ce pouvoir? Aussi les Évêques, qui sont les représentants-nés du catholicisme, sont-ils tous unanimes sur cette question. Devant un tel accord, quel est le catholique qui ne craindrait pas de faire bande à part?

Fanatiques, ultramontains, obscurantistes, etc., ce sont là de grands mots dont se paye le vulgaire, mais qui, dans la bouche des ennemis de l'Église, signifient tout simplement les chrétiens.

Nous sommes catholiques, c'est-à-dire enfants de l'Église, fils spirituels du Pape; quand on attaque notre père, tous, nous nous serrons autour de lui, et nous sommes prêts à mourir pour le défendre. Que l'on appelle cela « ultramontain, » soit! nous sommes tous ultramontains : Archevêques, Évêques, prêtres, laïques, nous aimons le Pape, qui est *ultramontain*, c'est-à-dire à Rome, au delà des monts, *ultramontes*.

Le fanatisme intolérant et aveugle n'existe que chez nos ennemis, et c'est une de leurs tactiques les plus communes que de nous charger des excès dont il se rendent coupables.

XVII

Les catholiques, en défendant le temporel du Pape, font-ils de la politique?

Non pas; ils défendent un intérêt religieux.

Il y a, je le sais, des hommes politiques qui sont heureux de couvrir, comme on dit, du manteau sacré de la Religion leurs passions politiques; ceux-là font de la politique en paraissant traiter les questions religieuses. Mais il n'en est pas ainsi de l'épiscopat catholique, du clergé et des fidèles qui, dans toute l'Europe, se lèvent et se lèveront toujours comme un seul homme pour défendre le Saint-Siège et sa liberté.

Les mauvais journaux voudraient, sur ce point, donner le change à l'opinion publique; mais nous savons que penser, et il ne faut pas beaucoup d'esprit pour comprendre que, derrière cette question toute politique en apparence, se cache la grande et imposante question de l'indépendance religieuse de l'Église catholique et de son Chef.

La Religion, il est vrai, touche ici aux choses politiques, mais elle n'y touche qu'au point de vue de la foi, de la conscience, des droits catholiques et des intérêts du monde chrétien. La Religion touche à toutes les choses humaines par ce côté, et c'est tout simple, puisque tout dépend de DIEU et que l'Église a pour mission de faire connaître aux hommes la volonté de DIEU. Dans tous les

siècles, et sans sortir de sa sphère, l'Église a exercé ce droit qui, pour elle, est un devoir. DIEU veut que les puissances de ce monde respectent le Pape et tous ses droits; quiconque touche au Pape est perdu.

C'est donc à tort que l'on accuse nos Évêques et nos prêtres de s'occuper de ce qui ne les regarde pas, quand ils défendent, avec le temporel du Pape, la sainte cause de la liberté catholique.

AU LECTEUR

Tenez-vous, mon cher lecteur, inviolablement attaché au Pape et à l'Église. Ne vous laissez pas impressionner par les furcurs et les menaces de l'ennemi; ne soyez pas dupe des grandes phrases. Méfiez-vous surtout des formes modérées sous lesquelles les impies cherchent à pénétrer dans les âmes honnêtes.

Ayez le courage de votre foi et de vos convictions. Ne craignez rien; DIEU est avec son Église tous les jours jusqu'à la fin des siècles; c'est aux méchants à trembler devant les bons, et non aux bons à trembler devant les méchants.

LE

SOUVERAIN-PONTIFE

Ce petit traité dogmatique et pratique sur la Papauté a pour but de faire mieux comprendre le rôle souverain du Pape dans l'Église. Il n'y a plus, Dieu merci! dans notre France d'opposition au Pape, comme il y en avait au dernier siècle, et même au commencement de celui-ci : il n'y a plus d'opposition dans les cœurs; mais n'y en a-t-il plus dans les esprits?

Ce traité élémentaire, si l'on veut bien le lire et le méditer sérieusement, suffira, j'en suis convaincu, pour dissiper des préjugés, bien certainement involontaires, mais bien certainement aussi très-dangereux. C'est, en effet, au moyen de ces préjugés que les ennemis de l'Église, les partisans du césarisme et ceux de la fausse liberté, tâchent de pénétrer dans les rangs du bataillon sacré de l'Église, et de semer la division entre les Évêques et la Papauté, entre les Évêques eux-mêmes, entre les prêtres et les fidèles.

Je crois également qu'on pourrait mettre avec grand profit ce résumé dogmatique entre les mains d'un protestant, droit et honnête, comme il y en a beaucoup, et qui voudrait aller au fond de la doctrine catholique sur la Papauté. L'expérience montre que ce point de notre foi est celui sur lequel la lumière se fait plus difficilement et en dernier lieu.

Le seul principal mérite de ce travail consiste, du moins j'en ai la ferme confiance, en ce qu'il reproduit avec une exacte fidélité l'enseignement des écoles romaines sur le dogme de la Papauté.

BREF DE SA SAINTETÉ PIE IX

Cher fils, Salut et Bénédiction Apostolique. C'est avec un très-grand plaisir que Nous avons reçu votre lettre, qui témoigne si pleinement de votre fidélité, de votre amour et de votre respect à Notre égard. Vous Nous faisiez hommage en même temps de l'opuscule que vous venez de publier sous ce titre : *Le Souverain-Pontife*. Bien que Nos sollicitudes et Nos travaux accablants ne Nous aient pas encore permis de le lire comme Nous le désirons, Nous vous félicitons cependant de tout Notre cœur, cher fils, du zèle avec lequel, en composant cet opuscule, vous avez exposé et revendiqué la juridiction, l'autorité et le pouvoir suprêmes des Pontifes Romains sur l'Église universelle, et ravivé dans les cœurs le respect et le dévouement qui sont dus à ce même Pontife. Nous avons été charmés de voir avec quel soin vous vous efforcez dans ce travail de procurer le salut des âmes, et Nous vous encourageons à persévérer avec plus d'ardeur que jamais dans cette voie si salutaire. En vous remerciant donc du livre dont vous Nous avez fait hommage, Nous tenons à vous donner l'assurance de l'affection toute particulière que Nous vous portons. Comme gage de cet amour, recevez la Bénédiction Apostolique que Nous vous donnons du fond de Notre cœur.

Fait à Rome le 25 mai 1863, en la dix-septième année de Notre Pontificat.

PIE IX, Pape.

LETTRE DE S. É. LE CARD. VILLECOURT A MGR DE SÉGUR

Rome, le 9 juin 1863.

Monseigneur, je viens de terminer la lecture de votre beau livre sur le Souverain Pontife, et j'ai besoin de vous exprimer toute la satisfaction dont il a rempli mon âme. J'ai vu, sur la même matière, des ouvrages en plusieurs volumes in-4° où j'ai trouvé inliniment moins de choses avec dix ou vingt fois plus de paroles. Mais Dieu vous a accordé la grâce de la doctrine, de la concision, de la clarté et de la suavité du langage : je l'en ai souvent béni en vous lisant ; et je ne vous le dis que parce que je suis bien assuré que vous rapportez tout à sa plus grande gloire.

Veuillez donc, Monseigneur, agréer ma vive reconnaissance pour moi et surtout pour la noble cause que vous avez si dignement défendue. Je prie Dieu qu'il vous conserve longtemps pour sa gloire, et dans l'intérêt de la sainte Église romaine dont vous êtes le généreux défenseur ; et me recommandant à vos pieux souvenirs, je vous prie d'agréer tous mes sentiments les plus respectueux en Jésus et en Marie Immaculée.

Clém. Card. VILLECOURT.

PRÉFACE

Le monde tout entier s'agite plus que jamais aujourd'hui autour de la Papauté. C'est une lutte gigantesque du mal contre le bien, et chacun de nous, qu'il le veuille ou non, doit y prendre part, au moins par les sentiments du cœur et par les sympathies ou les antipathies.

Il devient de plus en plus important d'aider chaque chrétien à croire fermement, d'une foi raisonnée et sans ombres, le dogme catholique de l'autorité suprême du Pape en tout ce qui touche la religion et le salut des hommes. Chez nous, plus que partout ailleurs, on sait peu de chose sur ce dogme fondamental, surtout dans le monde laïque : le peuple ne sait plus ce que c'est que le Pape ; beaucoup ne voient en lui qu'une sorte de Patriarche honoraire, dont l'Église pourrait à la rigueur se passer, qui n'a commencé à exercer une certaine autorité qu'après l'invasion des Barbares, et qui n'est pas le moins du monde *essentiel* au christianisme. Les blasphèmes protestants ont pénétré l'air que nous respirons, et nous sommes souvent beaucoup moins catholiques que

nous ne le pensons. « Il ne faut pas être plus catholique que le Pape, » dit le proverbe : c'est vrai, mais il faut l'être autant que lui, il faut l'être comme lui ; et c'est de ce côté qu'il existe un *déficit* considérable, je ne dis pas dans le *cœur*, mais dans l'*esprit* d'un très-grand nombre.

J'ai composé ce petit livre pour aider à combler ce *déficit*, et pour fortifier les cœurs en lestant solidement les esprits. Avec le jeune martyr que notre Bretagne vient de donner au Saint-Siège, « j'ai compris devant DIEU que, dans un siècle comme le nôtre, au milieu de l'effroyable bouleversement de tous les principes, de toutes les notions du juste et de l'injuste, en présence de ces attentats sans nom commis ou préparés chaque jour contre tout ce qui est sacré ici-bas, en présence surtout de cette sécurité complète et vraiment étrange de tant d'âmes honnêtes et religieuses, il n'y aura jamais, il ne saurait y avoir trop d'actes de protestations, de dévouement au Saint-Siège¹. » Dans ce but, j'ai résumé ici ce qui me paraît le plus utile à connaître sur le dogme de la Papauté. On a fait de savants et admirables travaux sur cette matière importante, mais ce sont de gros livres que n'oseraient ouvrir les fortes têtes de notre fameux dix-neuvième siècle, qui ne peut plus lire que les journaux et les brochures. Puisqu'on recule devant les gros bons livres, en voici un petit : bon, je l'espère ; petit, j'en suis sûr. Les citations assez nombreuses qu'il renferme ont

¹ Lettre de Joseph Guérin, du Séminaire de Nantes, tué à Castelfidardo.

été puisées aux sources originales ou vérifiées avec un soin scrupuleux. Comme elles sont d'une extrême importance, j'espère qu'elles ne fatigueront pas le lecteur.

C'est à dessein que je laisse complètement de côté la question du pouvoir temporel. Outre que le Pape et l'Épiscopat tout entier ont dit leur dernier mot sur ce grave sujet, et que dès lors il n'est plus permis à un catholique de penser à cet égard autrement que l'Église, je tiens à ne traiter ici que la question dogmatique, qui est l'âme de la question du pouvoir temporel; et c'est à ce titre d'écrit exclusivement religieux, que j'ose en recommander la diffusion aux bons prêtres et aux âmes pieuses qui aiment vraiment l'Église.

Je supplie Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, pour l'amour et sous le regard de qui j'ai écrit ces pages, de vouloir bien en bénir toutes les paroles, afin que la vérité pénétre jusqu'à l'intime des cœurs, et que l'autorité de son Vicaire soit mieux connue, plus vénérée, plus profondément aimée.

Paris, le 25 mars 1865, fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge et de l'Incarnation de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST.

LE

SOUVERAIN-PONTIFE

CHAPITRE PREMIER

Pourquoi l'Église a besoin d'un Chef.

L'Église a besoin d'un Chef, parce que l'Église est un corps, et un corps vivant. Chaque chrétien est un membre de ce corps; et l'ensemble des membres forme cette unité vivante que l'on appelle l'Église Catholique, c'est-à-dire la Société universelle des enfants de DIEU.

JÉSUS-CHRIST, DIEU-Homme, est le Chef naturel de cette société divino-humaine. Quel autre pourrait lui disputer cette prééminence? Il est à toute l'Église et à chaque membre de l'Église ce que la tête est au corps : le principe de vie.

Sans Chef, l'Église ne serait plus *une*; ce serait un cadavre, un corps sans nom, ou plutôt ce ne serait plus un corps; ce ne serait plus qu'une multitude de membres épars, d'individus étrangers les uns aux autres; ce ne serait plus *une* famille, *une* armée, *un* troupeau. L'unité de la famille vient du chef, qui est le père; l'unité de l'armée vient du chef, qui est le général; l'unité du troupeau vient du chef, qui est le pasteur. Or la vie et la force viennent de l'union, de l'unité. La vie et la force de l'Église viennent uniquement de Notre-Seigneur Jésus-CHRIST, son divin Chef, qui règne au plus haut des cieux et la remplit de son Esprit-Saint. Le Père céleste a donc constitué Jésus Chef de toute l'Église, dit saint Paul, et l'Église est son corps et son plein développement; car c'est JÉSUS-CHRIST, qui est tout en tous et qui se dilate dans tous ses membres¹.

L'Église ne peut pas plus se passer d'un Chef qu'un corps vivant ne peut se passer d'une tête.

¹ Ipsum (Christum) dedit (Deus) caput supra omnem Ecclesiam quæ est corpus ipsius et plenitudo eius qui omnia et in omnibus adimpletur. (Ad Ephes. 1.)

CHAPITRE II

Puisque l'Église a déjà un Chef dans les cieux, pourquoi lui en faut-il encore un sur la terre?

Ce ne sont pas deux Chefs différents ; le Chef visible et terrestre n'étant que le représentant, le Vicaire du Chef unique et invisible, qui est le Christ, Roi des cieux.

Il faut à l'Église en ce monde un Chef visible, un Chef terrestre, parce que, en ce monde, à une Église visible il faut un Chef visible ; à un corps visible et terrestre il faut une tête, un chef visible et terrestre. La tête et les membres ne doivent-ils pas être de même nature ?

Et que l'on ne dise pas : JÉSUS-CHRIST, vrai homme aussi bien que vrai DIEU, suffit comme Chef à son Église. « Cela ne suffit pas, répond le grand Docteur saint Thomas ; sans doute, c'est le Christ lui-même qui fait tout dans l'Église ; c'est lui qui baptise, c'est lui qui remet les péchés ; c'est lui qui est le vrai Prêtre, immolé sur l'autel de la croix et par la puissance duquel son Corps est consacré chaque jour sur nos autels ; et néanmoins, comme il ne devait pas demeurer toujours avec ses fidèles d'une présence corporelle visible, il a choisi des ministres par le moyen desquels il pût dispenser aux chrétiens ces divins sacrements. Pour la même raison, et parce qu'il devait soustraire cette présence corporelle à son Église, il a dû confier à un homme le soin de gouverner, en son

nom et comme son Vicaire, l'Église universelle ¹. »

« L'Église est une monarchie, dit également saint François de Sales, et partant il luy faut un Chef visible, qui la gouverne comme le souverain lieutenant de Nostre-Seigneur; car autrement, quand Nostre-Seigneur dit : *Dic Ecclesiæ*, dites-le à l'Église, à qui parlerions-nous? ou comment conserverions-nous l'unité de la foy? et quand une personne se voudroit émanciper, qui la pourroit réduire au bercail? comment pourroit-on empêcher qu'il n'y eust de la division dans l'Église?... Puisqu'il falloit que Nostre-Seigneur abandonnast un jour son Église de sa présence corporelle et visible, il devoit au moins luy commettre un lieutenant et un vicaire général visible. Vous me direz peut-estre que Nostre-Seigneur n'est pas mort, qu'il est toujours avec son Église, et l'ayde en tout et partout de sa faveur; pourquoy donc inutilement luy donner un vicaire? Je vous repons que, n'estant pas mort effectivement, mais vivant dans le ciel, il n'a pas besoin de *successeur*, mais ouy bien d'un *vicaire*; et j'ajoute qu'afin de ne faire pas un corps visible sans un chef visible, il a voulu l'assister en la personne d'un lieutenant

¹ Si quis autem dicat, quod unum caput, et unus pastor est Christus qui est unus unius Ecclesiæ sponsus : non sufficienter respondet. Manifestum est enim quod ecclesiastica sacramenta ipse Christus perficit : ipse enim est qui baptizat, ipse est qui peccata remittit, ipse est verus sacerdos, qui se obtulit in ara crucis, et cujus virtute corpus ejus in altari quotidie consecratur; et tamen quia corporaliter non cum omnibus fidelibus præsentialiter erat futurus, elegit ministros, per quos prædicata fidelibus dispensaret. Eadem igitur ratione, quia præsentiam corporalem erat Ecclesiæ subtrahaturus, oportuit ut alicui committeret qui loco sui universalis Ecclesiæ gereret curam. (*Sum. contra Gent.*, lib. IV, c. LXXVI.)

visible, par le moyen duquel, outre les faveurs invisibles, il conduit continuellement son Église d'une manière convenable à la suavité de sa disposition¹. »

Donc, il n'est pas seulement convenable, il est nécessaire que l'Église de JÉSUS-CHRIST ait pour Chef en ce monde un homme, un homme comme nous, qui puisse nous parler, nous instruire, nous juger, nous administrer souverainement les choses saintes, et présider, comme Monarque spirituel, à l'immense assemblée des Évêques, des prêtres et des fidèles.

CHAPITRE III

Que saint Pierre a été choisi par JÉSUS-CHRIST pour premier Souverain-Pontife.

L'Évangile nous atteste solennellement que c'est l'Apôtre saint Pierre, et lui seul, qui a été choisi par le Christ pour remplir le premier l'auguste ministère de Vicaire de Dieu, de Chef visible de l'Église, de Souverain-Pontife.

Il y a trois passages principaux où cette élection de Pierre est manifestée avec une divine évidence. Le premier se trouve dans l'évangile de saint Matthieu, au seizième chapitre; le second dans l'évangile de saint Luc, au chapitre vingt-deuxième; le troisième au dernier chapitre de l'évangile de saint Jean. La clarté de ces paroles

¹ *Sermon pour le jour de Saint-Pierre; et Controverses, discours xxxv.*

est telle, que les protestants font depuis trois siècles de vains efforts pour leur trouver, en dehors de l'interprétation catholique, un sens tant soit peu raisonnable.

L'évangile de saint Matthieu nous rapporte donc que le divin Maître, se trouvant un jour près de la ville de Césarée, se mit à interroger ses Apôtres pour éprouver leur foi. « Que dit-on de moi parmi les hommes? leur demandait-il; et qui dit-on que je suis? *Quem me dicunt esse homines?* » Les Apôtres répondent : « Les uns, Seigneur, croient que vous êtes Jean-Baptiste ressuscité; les autres, que vous êtes Élie ou Jérémie, ou quelque'un des anciens Prophètes revenu en ce monde. » — Et vous, dit Jésus, que pensez-vous de moi? *Vos autem, quem ME esse dicitis?* » Simon-Pierre, éclairé tout à coup de la lumière du Saint-Esprit, s'avance devant son Maître, et, répondant au nom de tous, au nom de toute l'Église présente et à venir, s'écrie dans un transport de foi et d'adoration : « Vous êtes le Christ, Fils du DIEU vivant! *Tu es Christus, Filius DEI vivi!* »

Notre-Seigneur le regarde avec amour et lui dit : « Tu es bien heureux, Simon, fils de Jean, parce que ce n'est pas la chair ni le sang qui te l'a révélé, mais mon Père qui est dans les cieux. Et moi je te dis que tu es PIERRE; et sur cette pierre je bâtirai mon Église; et les puissances de l'enfer ne l'emporteront point contre elle. C'est à toi que je donnerai les clefs du royaume des cieux; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans

« les cieux; et tout ce que tu délieras sur la terre sera
« délié dans les cieux. »

Méditons une à une toutes les paroles de cet oracle divin :

Jésus choisit Simon-Pierre parce que son Père céleste le choisit le premier, révélant à ce disciple, et non pas aux autres, le mystère du Christ, fondement unique de la Religion et du salut. A cause de cela, Jésus choisit à son tour ce bienheureux Apôtre; il le tire de la masse commune; l'élève au-dessus de tous, et, le posant seul en face de lui seul, il le crée Pape, Chef suprême de la foi. *Et ego dico tibi*; Moi, je dis à Toi. Moi, le Fils de DIEU, à toi, mon Vicaire; moi seul, à toi seul; moi le Souverain-Pontife éternel, le Christ par excellence, à toi, Souverain-Pontife par adoption, le second Christ, représentant du premier.

Et je te dis que tu es PIERRE; *Et ego dico tibi quia tu es Petrus*. Te changeant en un autre moi-même, je change ton nom; désormais tu t'appelleras Pierre. Tu m'as dit : « Vous êtes le Christ, » c'est-à-dire la pierre angulaire; je te dis à mon tour : « Tu es Pierre, tu es pierre avec moi, comme moi et en moi. *Tu es Christus : tu es Petrus.* » Moi Jésus, je suis la pierre angulaire, la pierre fondamentale, sur laquelle tout repose; et toi aussi, tu deviens pierre, recevant par ma grâce l'immuable solidité que je possède par nature. Par toi-même, tu n'es que Simon et tu ne peux rien soutenir; mais par moi et en moi tu es Pierre, « et sur cette pierre je bâtirai mon Église;

Et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam. »

Mon Église ne repose que sur moi, ainsi l'a voulu mon Père; et moi, à mon tour, je l'établis sur toi, parce que désormais tu ne fais plus qu'un avec moi; parce que je te constitue sur la terre mon Vicaire unique, mon fondé de pouvoirs, mon premier ministre. C'est en reposant sur toi que mon Église reposera sur moi, de telle sorte qu'il sera facile à toute créature de reconnaître où est mon Église, où est ma vérité, où est ma voie, où est ma vie.

Quelques esprits légers voudraient voir dans ce passage de l'Évangile et dans la parole même du Fils de DIEU : « Tu es *Pierre*, et sur cette *Pierre*, » un jeu de mots, un futile calembour. Le peu que je viens de dire suffirait déjà pour leur répondre. Mais, comme il s'agit ici d'un point capital, je ne craindrai pas de fatiguer le lecteur en lui citant une page pleine de profondeur et due au génie d'un de nos contemporains : « Ces paroles de Notre-Seigneur : Tu es PIERRE! ont une valeur qu'on oublie, un sens dont peut-être on ne se doute point. Il faut se rappeler que Notre-Seigneur est lui-même appelé PIERRE par les Prophètes; que dans ces mots : Tu es Pierre, il dit simplement au premier des Apôtres : Tu es moi-même, voilà pourquoi l'Église se bâtera sur toi. Puisque tu sais, puisque tu crois que je suis le Christ, le Fils du DIEU vivant, je te dis, moi, que maintenant tu es la PIERRE, que sur TOI je bâtirai mon Église.

« Notre-Seigneur étant le *Roc* sur lequel l'Église est fondée, et donnant le nom de roc à l'un de ses disciples,

impliquait la délégation particulière de ses propres fonctions.

« C'est ce qu'exprime formellement Origène : « Notre-Seigneur dit que Simon serait Pierre d'un nom emprunté au *Roc*, c'est-à-dire au Christ. Et, de même que du mot sagesse un homme est appelé sage, de même de la pierre il sera appelé Pierre. » Tertullien offre la même explication du nom de Pierre, comme étant tiré de la qualité du *Roc*, qui est Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST; il cite le cas analogue d'Abraham, dont DIEU changea le nom en changeant sa destinée, *et petra et lapis Christus*. « Je te bâtirai sur moi, s'écrie saint Augustin, et non pas moi sur toi. Le *Roc* ne reçoit pas son nom de Pierre, mais Pierre, du *Roc* : de même que le Christ ne reçoit pas son nom des chrétiens, mais les chrétiens, du Christ... Ce fut la volonté de DIEU, dit toujours ce grand Saint, de faire de Pierre, à qui il remit ses brebis, un AUTRE LUI-MÊME, *un avec lui*, afin qu'il pût les lui confier... » « De même que celui qui est la Lumière appela ses Apôtres la Lumière du monde, dit saint Jérôme, ainsi, à Simon, qui croyait au *Roc*, le Christ donnera le nom de Pierre; et, par une métaphore tirée de la pierre, il lui dit : Je bâtirai mon Église sur toi. » « Le Christ est le *Roc*, dit saint Ambroïse, il ne refusera pas à son Apôtre la grâce de ce nom : il veut qu'il se nomme aussi Pierre, parce qu'il en a la persistance, la solidité dans la foi. » « Notre-Seigneur peut rendre un homme pécheur aussi solide que le *Roc*, s'écrie saint Jean Chrysostome. » Et, recueillant cette tradition sacrée, le Pape saint Léon dit : « Je

suis le *Roc* indestructible ; je suis la pierre angulaire ; je suis l'unique fondation : on ne saurait en mettre une autre. Mais vous êtes aussi un *Roc*, parce que vous êtes consolidé par mon excellence, en sorte que ce qui m'est en propre vous est commun par participation. »

« Il est nommé le *Roc* de l'Église par Jésus-Christ, et de là, par saint Hilaire, par saint Grégoire de Nazianze, par saint Ambroise, par saint Augustin ; le *Roc* sur lequel l'Église est bâtie, par Tertullien, par Origène, par saint Cyprien ; le *Roc* solide, le *Roc* que les portes de l'enfer ne détruisent pas, le second fondement après Jésus-Christ, par Zénon, par saint Augustin, par saint Léon, Théodoret, Maxime ; le *Roc* et la base de la foi orthodoxe, par le Concile de Chalcédoine... Mais à quoi bon demander à l'érudition cette royale aumône ? l'idée est de trop haute origine pour en avoir besoin !

« Pourquoi Simon a-t-il reçu le nom de Pierre ? Parce que c'était le nom de Jésus-Christ. Ne perdons pas le sens divin de ces paroles : Tu es Pierre, c'est-à-dire : tu es à ma place, tu es moi-même ; sur toi, dès lors, je bâtis mon Église¹. »

Jésus change donc Simon en Pierre, afin de pouvoir le charger de toute son Église ; et il lui confère une force si puissante, que toutes les forces de l'enfer ne

¹ *L'Infaillibilité*, par M. de Saint-Bonnet. 1 vol. in-8° (chez Gaume, Paris). — Je recommande vivement à tous les lecteurs sérieux la lecture de cet admirable livre, rempli de lumières et abondant en vérités plus utiles, plus nécessaires que jamais dans les temps où nous vivons. C'est du pur catholicisme et de la haute philosophie.

pourront prévaloir contre elle : *Et portæ inferi non prævalebunt adversus eam*. L'enfer ne prévaudra point contre l'Église, parce que l'Église sera bâtie sur Pierre, reposera sur la pierre inviolable qui brise tout et que rien ne brise. La fixité très-pure de la foi, la sainteté sans tache de la morale et du culte de l'Église, la lumière, la force et la victoire, tout est donné à Pierre, et par Pierre à l'Église. Rien ne pourra prévaloir contre Pierre, ni contre l'Église de Jésus et de Pierre : ni la fureur des Juifs, ni la rage des persécuteurs et des bourreaux, ni l'astuce des hérétiques, ni la toute-puissance des Césars, ni les fausses doctrines, ni les faux frères, ni les Judas, ni les Caïphe, ni les Pilate, ni les Hérode, ni les Néron, ni les vices, ni les faiblesses de l'infirmité humaine ; rien, rien. JÉSUS-CHRIST est dans Pierre, et c'est JÉSUS, le Verbe éternel, qui parle en lui, qui combat, qui triomphe en lui, par lui et pour lui.

Constituant ainsi saint Pierre Souverain-Pontife, Notre-Seigneur lui donne la toute-puissance spirituelle nécessaire pour remplir sa très-sainte charge ; et voilà pourquoi il ajoute immédiatement dans l'Évangile : « Et c'est à toi que je donnerai les clefs du royaume des cieux ; de telle sorte que tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux et que tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. *Et Tibi dabo claves regni cælorum ; et quodcunque ligaveris super terram erit ligatum et in cælis, et quodcunque solveris super terram erit solutum et in cælis.* » Quelles paroles ! et comme saint Pierre nous est bien montré comme le vrai Vicaire

de Jésus, comme un autre Christ ! Qu'aurait pu dire de plus Dieu le Père à son Fils unique?... Jésus-Christ confie, abandonne son royaume tout entier, le royaume des cieux, à l'Apôtre saint Pierre. C'est à toi, à toi seul, *tibi*, que j'en donnerai les clefs, lui dit-il ; et comme je serai avec toi, comme je t'assisterai et te conduirai en toutes choses pour la gloire de mon Père et le salut de mon Église, ta sentence sera toujours ma sentence, et dans le ciel je ratifierai nécessairement tout ce que par toi je déciderai sur la terre. Tu commanderas, tu condamneras, tu lieras sur la terre, et en même temps je lierai, je commanderai, je condamnerai dans le ciel ; tu délieras, tu pardonneras sur la terre, et moi, je pardonnerai, je délierais dans les cieux. — Notons-le bien : Jésus-Christ n'excepte rien, n'excepte personne ; *quodcumque ligaveris, quodcumque solveris* ; tout ce que tu lieras, tout ce que tu délieras. Saint Pierre domine tout, règne sur tout et sur tous, comme le Christ et au nom du Christ. En tout ce qui touche les droits de Dieu et de l'Église, les Évêques lui sont soumis comme les simples fidèles ; les princes comme leurs sujets ; les sociétés comme les individus ; les doctrines, les lois, les idées comme les personnes ; il a le droit et le devoir d'enseigner l'univers, la famille, l'État, non moins que l'Église. Telle est l'institution divine.

Après ce premier témoignage évangélique, si splendide et si formel, personne ne s'étonnera de l'infailibilité doctrinale et disciplinaire donnée à saint Pierre

dans cet autre passage de l'évangile de saint Luc, et reconnu par toute la tradition. « Simon, Simon, dit Jésus à son bienheureux Apôtre, voici que Satan vous a tous demandés afin de vous cribler comme du fro- ment ; mais moi, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point. Et toi, à ton tour, confirme tes frères. » — Il l'appelle Simon et non Pierre, pour lui rappeler sa faiblesse naturelle ; Satan peut facilement vaincre Simon ; il le vaincra bientôt au triple reniement de la Passion, comme il vaincra les autres Apôtres, leur enlevant pour un moment la foi et le courage ; mais quand Simon sera devenu Pierre après la descente du Saint-Esprit, tout changera de face, et la pierre sacrée de l'Église supportera dorénavant le choc de toutes les vagues, et soutiendra tous ceux qui s'appuieront sur elle. Remarquez encore ici l'espèce d'affectation avec laquelle Notre-Seigneur sépare saint Pierre de tous les autres disciples : Satan vous a tous demandés, *expetivit vos* ; mais moi j'ai prié pour toi ; *ego autem rogavi pro te*. Et que demande le Sauveur pour son Vicaire ? L'infailibilité de la foi ; *ut non deficiat fides tua*. La foi de Pierre devient la foi même de l'Église, l'infailibilité de l'Église, sa lumière inextinguible. Elle devient la pierre de touche de toutes les doctrines, la règle de toutes les croyances, le remède de toutes les erreurs. Tout peut varier, défailir ; elle seule demeure immuable à l'ombre de la prière du Christ. Saint Pierre, premier Pasteur immobile dans la foi, confirme, affermit tous ses frères, les soutient dans leurs luttes, les relève quand ils sont tombés. Lui seul a, dans

l'Église, cette charge divine, cet adorable ministère : *Et tu, confirma fratres tuos*. Jésus confirme Pierre, et Pierre confirme l'Église.

« JÉSUS-CHRIST, dit M. Olier, a établi en saint Pierre sa résidence, et pour cela saint Pierre est fondement de l'Église. Ce fondement est donc ferme, il est inébranlable; et désormais l'enfer ne pourra jamais ébranler dans cet Apôtre ce qu'une petite servante y avoit renversé auparavant. Tellement que c'est saint Pierre qui fortifie toute l'Église; étant chargé non-seulement des agneaux, mais encore des brebis, c'est-à-dire des Apôtres eux-mêmes, qu'il devait fortifier : *Confirma fratres tuos*¹. »

Le troisième passage de l'Évangile se lit dans saint Jean, chapitre xxi. Il est aussi touchant que célèbre. Le Sauveur est ressuscité, mais il n'a pas encore quitté la terre. Sur les rivages de la mer Tibériade, il demande à son Élu : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci? *Simon Joannis, diligis me plus his?* — Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime, » répond saint Pierre. « Sois le Pasteur de mes agneaux, *Pasce agnos meos*. »

Jésus lui dit de nouveau : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu? *diligis me?* » Et Pierre lui répond : « Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime; » et une seconde fois Jésus lui dit : « Sois le Pasteur de mes agneaux, *Pasce agnos meos*. »

¹ Manuscrits sur l'Église.

Enfin, il lui demande une troisième fois : « Simon, « fils de Jean, m'aimes-tu ? *Amas me?* » Sur la réponse affirmative de Pierre : « Seigneur, vous savez tout : vous « savez que je vous aime. » le bon Pasteur, le Pasteur éternel, dit à son Vicaire : « Sois le Pasteur de mes brebis, *Pasce oves meas.* »

Les agneaux sont les fidèles et les prêtres ; les brebis sont les Apôtres, les Évêques. Les agneaux sont les agneaux de Jésus ; les brebis sont les brebis de Jésus, *agnos meos, oves meas* ; il les confie à qui il lui plaît, et il lui plaît de les confier à Simon, fils de Jean, qu'il a nommé Pierre.

Bossuet, expliquant ce beau texte, s'exprime ainsi : « JÉSUS-CHRIST a confié à Pierre la conduite de ses agneaux et de ses brebis, de son troupeau tout entier. C'est à Pierre qu'il est ordonné premièrement d'aimer plus que les autres Apôtres, et ensuite de paître et de gouverner tout, et les agneaux et les brebis, et les petits et les mères, et les Pasteurs mêmes. Pasteurs à l'égard des peuples, et brebis à l'égard de Pierre, ils honorent en lui JÉSUS-CHRIST ¹.

Tels sont les lumineux oracles de l'Évangile, qui montrent aux siècles à venir l'élection divine de saint Pierre comme premier Souverain-Pontife de l'Église. L'évidence de ces textes faisait dire à saint François de Sales et nous fait dire après lui : « Après tout, si cela n'est pas estre le premier et le Chef des Apostres, je con-

¹ *Sermon sur l'unité de l'Église.*

lesse que les Apostres ne sont pas Apostres, ny les Pasteurs Pasteurs, ny les Docteurs Docteurs ; car en quelles paroles plus expresses, et par quelles plus solides marques pourroit-on faire connoître un Pasteur, un Docteur, un Apostre, que celles que le Saint-Esprit a mises luy-mesme en ces Escritures, pour faire reconnoître en saint Pierre la qualité de Chef de l'Église¹? »

Il est donc plus clair que le jour que l'homme bienheureux, choisi entre tous les autres par Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST pour être, après l'Ascension, le Chef visible de son Église, est l'Apôtre saint Pierre. Il est plus clair que le jour que l'Évangile atteste ce choix divin et nous présente saint Pierre comme Chef visible de l'Église, comme Pasteur suprême du troupeau du Christ, comme Vicaire du Fils de DIEU, en un mot, comme premier SOUVERAIN-PONTIFE.

J'ajoute que c'est un dogme de foi, et que le nier serait une hérésie. C'est ce que constatait du haut de la Chaire Apostolique le Pape Pie VI, à la fin du dernier siècle, lorsqu'il disait au monde chrétien : « C'est un dogme catholique, *dogma catholicum est*, que JÉSUS-CHRIST a fondé son Église sur la solidité de la pierre, et que, par un don particulier, il a choisi Pierre de préférence aux autres Apôtres, pour en faire son Vicaire sur la terre et le Prince du chœur apostolique, en lui confiant, pour lui et ses successeurs dans tous les temps, le soin et le pouvoir suprême de paître tout le troupeau, de confir-

¹ *Controverses*, discours XLII.

mer ses frères, de lier et de délier dans tout l'univers. Ce dogme nous vient de JÉSUS-CHRIST, et nous a été transmis par la croyance et la pratique de l'Église universelle, par le témoignage des Saints-Pères, et par les décrets des Souverains-Pontifes et des Conciles, qui l'ont défendu contre les erreurs des novateurs¹. »

CHAPITRE IV

Que l'Évêque de Rome, successeur de saint Pierre, est l'héritier des promesses divines et du Souverain-Pontificat.

En saint Pierre, il y a deux personnages : 1° l'homme, le Saint, l'Apôtre, le martyr ; 2° le Pape, l'homme public et le Vicaire de JÉSUS-CHRIST, le Chef de l'Église, le Souverain-Pontife. Comme homme, comme personne individuelle, saint Pierre a vécu et est mort comme les autres Saints, comme les autres Apôtres ; comme Pape et comme personne publique, saint Pierre demeure toujours au milieu de l'Église, par son Ministère pastoral et par sa suprême autorité religieuse.

La raison de ce fait est très-simple ; saint Pierre n'a pas reçu les promesses du Souverain Pontificat pour lui-même, mais pour le bien de l'Église. Pour lui-même, il est saint, il est martyr ; mais il n'est Pasteur que pour les autres, que pour l'Église. Or, l'Église devant durer

¹ *Bref Super soliditate Petræ*, du 28 novembre 1786.

jusqu'à la fin du monde, il est évident que le Ministère de Pierre doit survivre à Pierre pour sauvegarder l'Église dans tous les siècles.

C'est ce qu'enseigne le Vénérable Cardinal Bellarmin, dont la doctrine est si pure et si traditionnelle, et dont les savants écrits ne sont pas assez connus chez nous. « Il est certain, dit-il dans son *Traité de Romano Pontifice*, que le Pape est pour l'Église, non l'Église pour le Pape. Or, aujourd'hui, comme du temps des Apôtres, l'Église a besoin d'un Pasteur unique ; elle en a même un besoin plus évident encore, puisque aujourd'hui les chrétiens sont et plus nombreux et plus indisciplinés. A la mort de saint Pierre, le Souverain-Pontificat n'a donc pas pu cesser ; car il avait été institué non pour l'avantage personnel de saint Pierre, mais pour le bien général de l'Église ; il a dû, au contraire, et il doit demeurer et persévérer tant que subsiste l'Église¹. »

C'est aussi ce que disait saint Thomas d'Aquin, avec une autorité plus grande encore : « Le pouvoir des clefs fut le symbole de la puissance que Pierre devait transmettre aux autres, pour la conservation de l'unité de l'Église. Ce serait mal raisonner que de prétendre que cette haute dignité dont Jésus-Christ revêtait Pierre ne devait pas passer de lui aux autres ; car il est certain que

¹ Certum est Pontificem esse propter Ecclesiam, non Ecclesiam propter Pontificem ; atqui Ecclesia non minus eget nunc uno Pastore, quam tempore Apostolorum ; imo vero etiam magis, cum nunc sint Christiani, et plures, et peiores. Non igitur, moriente Petro, interire debuit pontificatus, qui non in Petri commodum, sed in Ecclesie utilitatem institutus erat, sed manere ac perseverare, donec ipsa Ecclesia manet. (Lib. II, c. XII.)

le Sauveur a établi son Église pour qu'elle durât toujours. Il est donc évident que ceux qu'il établit dans le ministère étaient dans une condition telle, que leur pouvoir devait passer à leurs successeurs pour le bien de l'Église jusqu'à la fin du monde, surtout quand il dit lui-même : *Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles*. Ainsi se trouve condamnée l'erreur présomptueuse de certaines personnes qui tâchent de se soustraire à la soumission et à l'obéissance dues à Pierre, en ne reconnaissant pas son successeur, le Pontife Romain, comme Pasteur de l'Église universelle¹. »

C'est enfin ce que, dans son beau langage, proclamait Bossuet devant les prélats courtisans de 1682, les arrêtant sur la voie du schisme : « Qu'on ne dise point, s'écriait-il, qu'on ne pense point, que ce Ministère de saint Pierre finisse avec lui : ce qui doit servir de soutien à une Église éternelle ne peut jamais avoir de fin ; Pierre vivra dans ses successeurs ; Pierre parlera toujours dans sa Chaire ; c'est ce que disent les Pères, c'est ce que confirment six

¹ *Ostendebatur potestas clavium per Petrum ad alios derivanda ad conservandam Ecclesiæ unitatem. Non potest autem dici quod, et si Petro hanc dignitatem dederit, per eum tamen ad alios non derivatur... Manifestum est enim quod Christus Ecclesiam sic instituit ut esset usque ad finem sæculi duratura... Manifestum est igitur quod ita illos qui tunc erant, in ministerio instituit, ut eorum potestas derivaretur ad posteros pro utilitate Ecclesiæ usque ad finem sæculi, præsertim cum ipse dicat : *Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi*. Per hoc autem excluditur quorundam præsumptuosus error, qui se subducere nituntur ab obedientia et subjectione Petri, successorem ejus Romanum Pontificem universalis Ecclesiæ Pastorem non recognoscentes. (*Sum. contra Gent.*, l. IV, c. LXXVI.)*

cent trente Evêques au Concile de Chalcédoine¹. » Et il ajoute dans un autre endroit : « Cette parole, *Affermis les frères*, n'est pas un commandement que JÉSUS-CHRIST fasse en particulier à saint Pierre, c'est un office qu'il érige et qu'il institue dans son Église à perpétuité... Il devait toujours y avoir un Pierre dans l'Église, pour confirmer ses frères dans la foi : c'était le moyen le plus propre pour établir l'unité de sentiments que le Sauveur désirait avant tout... Dès là, Seigneur, vous avez tellement disposé les choses, que les successeurs de saint Pierre, à qui on donna par excellence le nom de PAPES, c'est-à-dire celui de *Pères*, ont confirmé leurs frères dans la foi ; et la Chaire de saint Pierre a été la Chaire d'unité, dans laquelle tous les Evêques et tous les fidèles, tous les Pasteurs et tous les troupeaux se sont unis. Que vous rendrons-nous, ô Seigneur, pour toutes les grâces que vous avez faites à votre Église par ce Siège ? C'est là que la vraie foi a toujours été confirmée... Partout l'autorité de ce grand Siège est à la tête de la condamnation et de l'extirpation des hérésies. La foi romaine a toujours été la foi de l'Église... et tous les successeurs de Pierre sont un seul Pierre². »

Cette transmission du Souverain-Pontificat de saint Pierre à tous les Evêques de Rome, ses légitimes successeurs, est un droit et un fait historique reconnu dans tous

¹ *Sermon sur l'unité de l'Église.*

² *Méditations sur l'Évangile.* — Ces belles paroles sentent l'Évangile, et non le gallicanisme. Ainsi aurait dû toujours parler et écrire le grand homme dont notre France est si justement fière.

les temps. Nous entendions tout à l'heure le Pape Pie VI constater cette tradition et la déclarer dogme de foi. En Orient comme en Occident, partout et toujours, les chrétiens ont cru cela.

Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, saint Jean Chrysostome, Archevêque de Constantinople, disait au nom des Églises orientales : « Par ces paroles, *Pais mes agneaux et mes brebis*, le Christ confiait le soin de son troupeau, non-seulement à Pierre, mais encore aux successeurs de Pierre¹. »

Un siècle auparavant, saint Athanase, le grand athlète de la foi contre l'arianisme, écrivait au Pape Félix : « Dieu vous a placé, vous et les Pontifes Apostoliques, vous et vos prédécesseurs, au sommet de la forteresse, et vous a commis le soin de toutes les Églises, afin que vous veniez à notre secours... Vous êtes Pierre, et les colonnes de l'Église, c'est-à-dire les Évêques, sont affermies sur vous, comme sur leur unique fondement². »

Saint Grégoire de Nazianze, presque contemporain d'Athanase et surnommé le Théologien de l'Orient, proclamait également saint Pierre, vivant dans ses successeurs, « le soutien de l'Église, le Prince des Apôtres. » Appliquant au Pontife de Rome ce qu'il dit de saint Pierre : « La foi de l'Église primitive de Rome était

¹ Christus oves tum Petro, tum Petri successoribus committebat. (Lib. II, *De Sacerdotio*.)

² Ob id Vos prædecessoresque Vestros, Apostolicos videlicet Præsules, in summitate arcis constituit, omniumque Ecclesiarum curam habere præcepit, ut nobis succurratis... Tu es Petrus, et super fundamentum tuum Ecclesiæ columnæ, id est Episcopi, sunt confirmati.

droite, écrivait-il, et persiste dans la même droiture ; cette Église resserre par un nœud sacré tout ce que le soleil éclaire, comme il convient au Chef du monde entier, *ut universi Præsidem mundi decet.* »

Un autre saint Docteur de l'Orient, saint Maxime, exhortant Pyrrhus, un des chefs de l'hérésie monothélite, à prouver son innocence devant le Siège Apostolique, ajoutait que « ce Siège a reçu du Verbe incarné lui-même et possède sur toutes les saintes Églises de Dieu dans l'univers entier, l'empire, l'autorité et la puissance de lier et de délier, en toutes choses et en toutes manières¹. »

En Occident, la même vérité sort de toutes les bouches de la tradition. Ainsi nous entendons saint Pierre Chrysologue, Évêque de Ravenne, mort en 458, déclarer, à l'hérésiarque Eutychès, comme chose de notoriété publique, « qu'il doit se soumettre sans réserve à ce qui a été défini par le bienheureux Pape de la ville de Rome ; parce que saint Pierre, qui vit et préside toujours sur son propre Siège, présente à ceux qui la cherchent la vérité de la foi, nous ne pouvons juger d'une question de foi sans le consentement de l'Évêque de Rome². »

¹ Apostolica Sedes, ab ipso incarnato DEI Verbo... universarum quæ in toto orbe sunt sanctarum DEI Ecclesiarum, in omnibus et per omnia, percepit et habet imperium, auctoritatem et potestatem ligandi et solvendi. (*Opera S. Maximi Chrysopolitani*, tom. II.)

² In omnibus autem hortamur te, ut his quæ a beato Papa romanæ civitatis scripta sunt obedienter attendas. Quoniam beatus Petrus, qui in propria Sede vivit et præsidet, præstat quærentibus fidei veritatem. Nos enim, pro studio pacis et fidei, extra consensum romanæ civitatis Episcopi, causam fidei audire non possumus. (*Epist. ad Euty.*)

Un demi-siècle après, saint Césaire d'Arles reconnaissait hautement au Pontife de Rome les mêmes attributions spirituelles que le Christ avait conférées au Prince des Apôtres. « Comme l'épiscopat prend son commencement dans la personne du Bienheureux Apôtre Pierre, écrivait-il au Pape saint Symmaque, il est nécessaire que Votre Sainteté, par ses décisions, apprenne manifestement à chaque Église ce qu'elle doit observer¹. »

Saint Léon le Grand, qui gouverna l'Église de Rome avec tant de gloire pendant vingt ans, et qui, en 452, la sauva miraculeusement des fureurs d'Attila, enseignait, comme une vérité fondamentale et reconnue dans tout le monde chrétien, que « le privilège et le ministère de Pierre est une institution permanente²... Car la solidité de la foi qui a fait la gloire des princes des Apôtres, demeure à perpétuité; et, comme la foi de Pierre dans le Christ est un fait qui demeure, ainsi demeure à tout jamais le ministère que le Christ a institué en la personne de Pierre³. »

A l'un des anniversaires de son élévation au Pontificat, ce grand et saint Pape terminait ainsi son homélie : « Donc, mes frères bien-aimés, il est juste et convenable de célébrer la fête qui nous rassemble en ce jour, afin que

¹ Sicut a persona beati Petri Apostoli episcopatus sumit initium, ita necesse est ut, disciplinis competentibus, Sanctitas Vestra singulis Ecclesiis, quid observare debeant, evidenter ostendat. (Labbe, *Concil.*; tom. IV.)

² Manet Petri privilegium. (*Serm.* IV.)

³ Soliditas enim illius fidei, quæ in Apostolorum Principe est laudata, perpetua est : et sicut permanet quod in Christo Petrus credidit, ita permanet quod in Petro Christus instituit. (*Serm.* III.)

dans mon humble personne vous sachiez voir et honorer Pierre, qui ne cesse de veiller à la fois sur tous les Pasteurs et sur tout le troupeau confié à sa sollicitude; Pierre, dont la dignité demeure entière, même en son indigne héritier¹. Béni soit le Roi éternel, notre Rédempteur et Seigneur JÉSUS-CHRIST, qui a donné une si magnifique puissance à celui qu'il a constitué Chef de toute son Église; et si de nos jours encore vous Nous voyez faire ou décréter ce qui est vrai et juste, sachez qu'il le faut attribuer à l'action et à l'assistance de Celui à qui il a été dit : Et toi, à ton tour, confirme tes frères. Oui, il le faut attribuer au Bienheureux Pierre, à qui le Seigneur ressuscité a dit trois fois : « Pais mes brebis. » Ce ministère, maintenant encore, Pierre l'accomplit sans aucun doute, et, Pasteur fidèle, il obéit au Mandat de son Maître². »

Dans un autre discours d'anniversaire, saint Léon constatait de nouveau le même point de doctrine : « Le Bienheureux Pierre, dit-il, ne cesse d'être l'Évêque de son siège, et il partage avec le Prêtre éternel un ministère qui

¹ Itaque dilectissimi, rationabili obsequio celebratur hodierna festivitas, ut in persona humilitatis meæ ille intelligatur, ille honoretur, in quo et omnium Pastorum sollicitudo cum commendatarum sibi ovium custodia perseverat, et cujus dignitas etiam in indigno hærede non deficit. (*Serm. III.*)

² Gralias agentes sempiterno Regi Redemptori nostro Domino JESU-CHRISTO, quod tantam potentiam dedit ei quem totius Ecclesiæ Principem fecit, ut si quid etiam nostris temporibus recte per Nos agitur, recte disponitur, illius operibus, illius sit gubernaculis deputandum, cui dictum est : Et tu conversus confirma fratres tuos; et cui post resurrectionem suam Dominus ad trinam æterni amoris professionem, mystica insinuatione ter dixit : Pasce oves meas. Quod nunc quoque procul dubio facit, et mandatum Domini pius Pastor exsequitur. (*Serm. IV.*)

ne peut s'interrompre. Cette immutabilité que le Christ, pierre angulaire, a communiquée à son Apôtre en le faisant Pierre, s'est également transmise à ses successeurs¹. »

Les Pères du Concile œcuménique de Chalcédoine, en 451, n'exprimaient donc qu'une tradition universelle, certaine, non contestée, quand ils appelaient le même Pape saint Léon, « le Chef de toutes les Églises, le successeur du Bienheureux Apôtre Pierre, la pierre et le rempart de l'Église catholique et le fondement de la vraie foi²; » quand, à la lecture d'un décret du Pontife Romain, ils s'écriaient d'une voix commune : « Pierre a parlé par la bouche de Léon, *Petrus per Leonem locutus est*; » enfin quand, dans leur lettre synodale, ils lui écrivaient « qu'il était constitué pour tous l'interprète du Bienheureux Pierre, *beati Petri omnibus constitutus interpretis*. »

Peu d'années auparavant, en l'année 431, le Concile général d'Éphèse avait, du reste, solennellement proclamé la même doctrine, en déclarant que « saint Pierre vit encore aujourd'hui et qu'il vivra toujours dans ses successeurs, *sanctus beatissimusque Petrus ad hoc usque tempus et semper in suis successoribus vivit*. »

Ainsi ont parlé tous les Conciles, ainsi tous les Papes,

¹ *Beatissimus Petrus Sedi suæ præcesse non desinit, et indeficiens obtinet cum æterno Sacerdote consortium. Soliditas enim illa quam de Petra Christo etiam ipse Petra factus accepit, in suos quoque se transfudit hæredes (Serm. V.)*

² *Caput omnium Ecclesiarum..., successor beatissimi Petri Apostoli, Petra et crepido Ecclesiæ catholicæ et rectæ fidei fundamentum.*

ainsi tous les siècles chrétiens, et saint François de Sales, non moins profond en doctrine que ravissant en charité et sainteté, ne faisait que résumer l'Évangile et la tradition lorsqu'il concluait : « Tout cecy n'a pas eu lieu seulement en saint Pierre, mais en ses successeurs ; car, puisque la cause demeure, l'effet demeure ; l'Église a toujours besoin d'un Confirmateur qui soit *permanent*, auquel on puisse s'adresser pour trouver un solide fondement, que les portes d'enfer, et principalement l'erreur ne puisse renverser ; il faut que son Pasteur ne puisse conduire à l'erreur, ny nous porter au mal : les successeurs de saint Pierre ont seuls ces privilèges, qui ne suivent pas la personne, mais la dignité et la charge publique de la personne¹. »

Rien n'est donc plus incontestable, plus certain en droit et en fait, que cette vérité sur laquelle repose toute la Papauté, et par conséquent toute l'Église, et par conséquent toute la religion chrétienne, à savoir que l'Évêque de Rome, par cela seul qu'il succède à saint Pierre sur le Siège de Rome, est l'héritier du Souverain-Pontificat et de toutes les promesses divines faites par le Christ au Prince des Apôtres.

¹ *Controverses*, discours XL

CHAPITRE V

Que l'autorité suprême et infaillible du Pontife Romain a été reconnue dans l'Église dès les premiers siècles, par tout et toujours.

Le Vicaire du Christ a commencé l'exercice de son autorité souveraine immédiatement après l'Ascension, et le Pape Pie IX, deux cent cinquante-huitième successeur de Pierre, ne fait aujourd'hui que continuer ce ministère évangélique et apostolique. Il est instructif et intéressant de recueillir tout le long des siècles les graves témoignages des Pères et des Docteurs, des Papes et des Conciles œcuméniques, attestant jusqu'à l'évidence que nos pères ont cru ce que nous croyons, et que, dès l'origine, l'Église de Notre-Seigneur a été non-seulement catholique, c'est-à-dire universelle, mais encore une et apostolique, c'est-à-dire romaine.

Entre mille passages tombés de la plume des antiques Docteurs, nous extrairons d'abord quelques échantillons plus saillants de cette tradition magnifique, dont le recueil complet formerait de gros volumes; puis nous rapporterons avec un soin particulier les témoignages principaux que nos Églises de France ont rendus à la Chaire de saint Pierre; nous verrons ensuite avec quelle puissante certitude les Souverains-Pontifes eux-mêmes ont affirmé l'autorité qu'ils tenaient de Dieu; enfin, cette cou-

ronne traditionnelle sera complétée par les affirmations les plus absolues, les plus solennelles des Conciles œcuméniques.

Commençons, dans un premier chapitre, par citer les extraits de la tradition des Pères et des anciens Docteurs.

La tradition catholique relative à l'autorité du Souverain-Pontife a pour premier document le livre inspiré des *Actes des Apôtres*. Ce livre divin, écrit à Rome par saint Luc, est la première page de l'histoire de l'Église. Il pourrait être appelé l'évangile de saint Pierre et de saint Paul. Il commence à l'Ascension et au Cénacle; sa seconde partie, consacrée à l'apostolat de saint Paul, laisse briller dans tout son éclat la première partie, consacrée aux origines du pontificat de saint Pierre. Les douze premiers chapitres ne parlent pour ainsi dire que de saint Pierre et le mettent sans cesse en relief comme le Chef de tout le corps, comme la maîtresse branche de l'arbre naissant. On le voit d'abord proposer, diriger et ordonner l'élection de saint Mathias, successeur du traître Judas dans le Collège Apostolique. Le matin de la Pentecôte, dès que l'Église est officiellement constituée par le Saint-Esprit, c'est Pierre qui le premier prêche l'Évangile, annonce Jésus au monde, expose les Écritures, convertit et baptise les premiers fidèles; c'est lui qui le premier fait un miracle au nom de Jésus-Christ et proclame jusque dans l'intérieur du temple la divinité du Sauveur; c'est lui seul qui, rempli du Saint-Esprit, répond, au nom de

toute l'Église, aux Juifs du Sanhédrin, aux premiers persécuteurs ; c'est Pierre qui reçoit les dons des fidèles, premier pouvoir temporel de l'Église, et qui punit de mort Ananie et Saphire, les premiers contempteurs de ce pouvoir ; c'est lui qui, par son ombre et par son seul passage, guérit toutes les infirmités des premiers chrétiens, et qui préside aux miracles non moins qu'à la doctrine et au gouvernement de l'Église primitive ; les autres Apôtres semblent s'effacer devant Pierre, comme maintenant encore nos vénérables Évêques devant la majesté du Pape ; et ceci est d'autant plus remarquable dans le livre des *Actes*, que chacun des Apôtres avait reçu de Dieu l'infaillibilité doctrinale et le plein pouvoir de fonder et de constituer des Églises par toute la terre, ministère *extraordinaire* qui devait finir avec eux et qui est l'essence du ministère *ordinaire* et permanent de saint Pierre seul et de ses successeurs jusqu'à la fin du monde. C'est pour cela, disons-le en passant, que le Siège épiscopal de Rome seul est le Siège *Apostolique*, et que l'Église n'est apostolique que parce qu'elle est romaine et gouvernée par saint Pierre.

Pierre nous est encore montré dans les *Actes* comme anathématisant les premiers simoniaques ; comme ressuscitant les morts, le premier après Jésus. C'est à lui que le Saint-Esprit adresse le centurion Cornelius, le premier païen qui ait reçu le baptême, et c'est encore Pierre qui lui administre, ainsi qu'à toute sa famille, le sacrement de la régénération. Enfin c'est saint Pierre, c'est le Chef des chrétiens, que le tyran Hérode arrête et emprisonne,

et veut mettre à mort pour anéantir le christianisme naissant; mais « toute l'Église se met en prières jour et nuit pour son Pasteur, et un Ange le délivre miraculeusement. » — Ainsi, dit Bossuet, ou plutôt saint Chrysostome que Bossuet ne fait ici que traduire, ainsi saint Pierre paraît le premier en toutes manières : le premier à confesser la foi, le premier dans l'obligation d'exercer l'amour, le premier de tous les Apôtres qui voit JÉSUS-CHRIST ressuscité des morts, comme il en devait être le premier témoin devant tout le peuple; le premier quand il fallut remplir le nombre des Apôtres, le premier qui confirma la foi par un miracle; le premier à convertir les Juifs, le premier à recevoir les gentils : le premier partout : tout concourt à établir sa Primauté¹.

Quant à saint Paul, avant de commencer ses prédications, il se rend à Jérusalem « pour voir Pierre; « il y vint pour le contempler, l'étudier, dit saint Jean Chrysostome, et le voir, comme plus grand, aussi bien que plus ancien que lui; le voir néanmoins, non pour être instruit, lui que JÉSUS-CHRIST instruisait lui-même par une révélation si expresse, mais afin de donner la forme aux siècles futurs, et pour qu'il demeurât établi à jamais que, quelque docte, quelque saint qu'on soit, fût-on un autre saint Paul, il faut voir Pierre². « Saint Paul parle d'aller voir Pierre, dit encore à ce sujet le prêtre Victorinus (Docteur presque contemporain du Concile de

¹ *Sermon sur l'unité de l'Église.*

² *Sermon sur l'unité.*

Nicée) ; car si les fondements de l'Église reposent sur Pierre, Paul, à qui toute chose avait été révélée, savait qu'il était obligé de voir Pierre à cause de l'autorité qui lui avait été remise, et non pour apprendre quelque chose de lui. » « Il va voir Pierre à Jérusalem, dit Tertullien, pour remplir un devoir et satisfaire à l'obligation de la foi. » « Il devait désirer de voir Pierre, disent saint Ambroise et saint Hilaire, parce que c'était l'Apôtre à qui Notre-Seigneur avait délégué le soin de toutes les Églises, et non qu'il pût apprendre quelque chose de lui. » « Il n'alla pas pour apprendre, dit saint Jérôme, mais pour faire honneur au premier des Apôtres. » « Il n'avait pas besoin, dit Théodoret, de lui demander des doctrines qu'il avait reçues de DIEU, mais il rend un honneur convenable à son Chef ¹. »

C'est ainsi que Pierre est regardé comme Pontife et Apôtre suprême par tous les Apôtres et par celui-là même qui, choisi directement et miraculeusement par le Sauveur, semblait devoir faire exception à la loi de la commune obéissance. « Ces grands et saints Apôtres, écrit admirablement M. Olier, quoique tout possédés du Saint-Esprit en plénitude, demeuuroient pourtant soumis à JÉSUS-CHRIST dans saint Pierre, leur Prince, que saint Paul venoit consulter comme celui qui avoit assurance infail-
lible, et sûreté entière de JÉSUS-CHRIST, de n'errer jamais, ny de démentir la foy ². »

¹ V. *l'Infaillibilité*, par M. de Saint-Bonnet.

² Manuscrits inédits.

Si, plus tard, il arrive à saint Paul de « résister une fois en face à Pierre, » cet acte de liberté apostolique ne lésait en rien le principe de l'autorité suprême du Prince des Apôtres, Paul ne reprochant à son Chef et à son frère que trop de bonté, trop de condescendance pour les personnes. Maintes fois dans l'Église il est arrivé à de saints Évêques et même à de simples fidèles de parler aux Papes avec cette énergique liberté : tel saint Bernard devant Eugène III ; telle sainte Catherine de Sienne devant Grégoire XI, etc.

Ajoutons encore, avant de quitter la personne même du premier Pape, une remarque importante de saint Jean Chrysostome au sujet de certains passages où saint Pierre paraît consulter les autres Apôtres et condescendre à leur avis ; par exemple, dans l'élection de saint Mathias. « Pierre, sans aucun doute, dit le grand Docteur, aurait pu faire ce choix à lui tout seul, attendu que le Seigneur, par ces paroles : *Confirme tes frères*, avait placé tous les autres sous sa main. Toutefois, par condescendance, il en remit le jugement à la multitude, afin de lui rendre plus vénérable celui qu'elle choisirait¹. » Saint Grégoire de Nysse fait la même observation.

Pendant les deux premiers siècles de l'Église, les Pontifes aussi bien que les fidèles écrivirent peu ; ils étaient

¹ Quid ergo? an Petrum ipsum eligere non licebat? Licebat utique... Multitudini permittit judicium, eos qui eligebantur venerandos reddens... Primus auctoritatem habet in negotio, ut cui omnes commissi fuerant. Huic enim Christus dixerat : Et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos. (In Act. Apost., hom. III.)

occupés à prier, à souffrir et à mourir sous le glaive des persécuteurs. C'est ce qui explique, avec les destructions inévitables du temps, la rareté des documents écrits, relatifs à cette ère sanglante. Et puis, comme le dit si judicieusement le comte de Maistre, dans les choses humaines, même quand les institutions sont divines, « rien de grand n'a de grands commencements. Une foule de savants écrivains (protestants) ont fait, depuis le seizième siècle, une prodigieuse dépense d'érudition pour établir, en remontant jusqu'au berceau du christianisme, que les Évêques de Rome n'étaient pas, dans les premiers siècles, ce qu'ils furent depuis ; supposant ainsi, comme un point accordé, que tout ce qu'on ne trouve pas dans les temps primitifs est abus. Or je le dis sans le moindre esprit de contention, et sans prétendre choquer personne, ils montrent en cela autant de philosophie et de véritable savoir que s'ils cherchaient dans un enfant au maillot les véritables dimensions de l'homme fait. C'est une pitié de voir d'excellents esprits se tuer à vouloir prouver par l'enfance que la virilité est un abus, tandis qu'une institution quelconque adulte en naissant, est une absurdité au premier chef, une contradiction logique¹. » Cette observation donne un prix tout particulier et un poids considérable aux antiques monuments de la tradition sur la Papauté. On trouve déjà dans le visage d'un enfant les lignes principales et les traits qui le caractériseront un jour. Dans la Papauté, nous allons remarquer cette

¹ *Principe générateur*, § 23.

même analogie, et nous allons voir combien elle s'est toujours ressemblé à elle-même, dans les catacombes romaines et sous la tiare splendide de ces derniers siècles.

Un des premiers Pères qui ait laissé des livres dogmatiques est l'admirable saint Irénée, Évêque de Lyon et martyr; il était né à Smyrne, en Asie Mineure, et avait été disciple de saint Polycarpe, Évêque de Smyrne, disciple lui-même de l'Apôtre saint Jean. Irénée, qui termina sa glorieuse vie dans les Gaules, est à la fois témoin de la doctrine de l'Orient et de l'Occident au sujet du Pontificat Romain. Dans le troisième livre de son magnifique *Traité des hérésies*, il rappelle dans les termes les plus explicites la suprématie de l'Église Romaine. « Quand nous exposons, dit-il, la tradition que la très-grande, très-ancienne et très-célèbre Église Romaine, fondée par les Apôtres saint Pierre et saint Paul, a reçue des Apôtres et qu'elle a conservée jusqu'à nous par la succession de ses Évêques, nous confondons tous les hérétiques, parce que c'est avec cette Église que toutes les Églises et tous les fidèles qui sont par toute la terre doivent s'accorder, à cause de sa principauté suréminente, et parce que c'est en elle que ces mêmes fidèles, répandus par toute la terre, ont conservé la tradition qui vient des Apôtres¹. » Dans ce texte célèbre, remarquons que saint

¹ Maximæ et antiquissimæ, et omnibus cognitæ, a gloriosissimis duobus Apostolis Petro et Paulo Romanæ fundatæ et constitutæ Ecclesiæ, eam quam habet ab Apostolis traditionem, per successiones Episcoporum pervenientem

Irénée ne fait que constater un point de doctrine connu et reconnu de tous les chrétiens; ce qui donne à son témoignage un poids bien plus considérable encore.

Il rappelle ensuite le nom des premiers Souverains-Pontifes, successeurs de saint Pierre; curieux et irréfragable monument de l'histoire primitive de la Papauté, qui confond toutes les négations protestantes. Un petit pasteur protestant de Paris n'avait-il pas naguère l'impudence de me dire à moi-même que « saint Pierre n'avait jamais été à Rome, et qu'avant saint Grégoire le Grand, en l'an 600, on ne trouve dans l'histoire aucune trace de la Papauté! » Saint Irénée ajoute donc, immédiatement après le beau passage que nous venons de lire: « Les Bienheureux Apôtres Pierre et Paul, fondant et constituant l'Église, en confièrent donc le gouvernement aux mains de Lin; à Lin succéda Anaclet. Après lui, en troisième lieu, vint Clément, qui vit la personne même des Apôtres, qui conféra avec eux; il exerça l'épiscopat quand leurs voix sacrées retentissaient encore; il avait ainsi devant les yeux et la prédication et la tradition apostoliques, et non-seulement lui, mais beaucoup d'autres qui avaient été enseignés par les Apôtres¹; » et Irénée rappelle com-

usque ad nos indicantes, confundimus omnes eos, qui præterquam oportet colligunt. Ad hanc enim Ecclesiam præpter potentiorem principalitatem necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est, eos qui sunt undique fideles, in quo semper conservata est ea quæ est ab Apostolis traditio.

¹ *Fundantes igitur et instruentes beati Apostoli Ecclesiam, Lino episcopatum administrandæ Ecclesiæ tradiderunt... Succedit autem ei Anacletus; post eum tertio loco ab Apostolis episcopatum sortitur Clemens, qui et vidit ipsos Apostolos, et contulit cum eis, et cum adhuc insonantem prædica-*

ment le schisme de Corinthe fut apaisé par l'autorité de saint Clément et par « les très-puissantes lettres de l'Église Romaine; *et per potentissimas Ecclesiæ Romanæ litteras.* » Continuant la série des successeurs de saint Pierre jusqu'à saint Éleuthère, sous le Pontificat duquel il écrivait, il ajoute : « A Clément succède Évariste, à Évariste, Alexandre; et ensuite, le sixième depuis les Apôtres, Sixte, puis Télesphore, puis Hygin, puis Pius, puis enfin Anicet. Et après que Soter eut succédé à Anicet, vint Éleuthère, qui occupa le Siège Apostolique le douzième après les Apôtres. C'est par cette hiérarchie et par cette succession que la tradition Apostolique et la prédication de la vraie foi de l'Église est parvenue jusqu'à nous ¹. »

Que dirait-il donc aujourd'hui, si au lieu d'une liste de *douze* il pouvait opposer aux hérétiques les noms de *deux cent cinquante-huit* successeurs de saint Pierre!... Enfin, saint Irénée déclare que son maître, le bienheureux Polycarpe, lui avait dit maintes fois que telle était la vraie et pure doctrine et l'enseignement de l'Apôtre saint Jean.

Ce passage de saint Irénée ne compense-t-il pas large-

tionem Apostolorum et traditionem ante oculos haberet, non solus, adhuc enim multi supererant tunc ab Apostolis docti.

¹ *Huic autem Clementi succedit Evaristus, et Evaristo Alexander, ac deinceps sextus ab Apostolis constitutus est Sixtus, et ab hoc Telesphorus...; ac deinceps Hyginus, post Pius, post quem Anicetus. Cum autem successisset Aniceto Soter, nunc duodecimo loco episcopatum habet Eleutherius. Hac ordinatione et successione, ea quæ est ab Apostolis in Ecclesia traditio et veritatis præconatio pervenit usque ad nos.*

ment la perte ou l'absence des documents des premiers âges de l'Église? Il disait ces paroles vers l'an 180.

Très-peu d'années après, Tertullien, encore orthodoxe, écrivait au sein des Églises d'Afrique : « Rien a-t-il pu être caché à Pierre, lui qui fut ainsi nommé parce qu'il était constitué pierre fondamentale de l'Église; lui qui avait obtenu les clefs du royaume des cieux, avec le plein pouvoir de lier et de délier dans le ciel et sur la terre¹? » Tertullien nous dit « de ne pas oublier que le Seigneur a laissé les clefs de son royaume à Pierre, et par Pierre à l'Église². » Après sa chute, au commencement de son *Traité sur la Pudeur*, il s'indigne contre un décret du Saint-Siège qui permettait d'absoudre du crime de fornication les pécheurs repentants : « J'apprends, s'écrie-t-il, j'apprends qu'on vient de lancer un édit, et un édit péremptoire, et que le Souverain-Pontife, c'est-à-dire l'Évêque des Évêques, ose dire : Moi je remets aux pécheurs qui en auront fait pénitence, même les péchés d'impureté et de fornication. O le détestable édit³, » etc. Ces titres de *Souverain-Pontife*, d'Évêque des Évêques, ont une singulière valeur dans la bouche d'un pareil

¹ Latuit aliquid Petrum, ædificandæ Ecclesiæ petram dictum, claves regni cælorum consecutum, et solvendi et alligandi in cœlis et in terris potestatem? (*De Præscript.*, xxxii.)

² Memento Dominum claves Petro, et, per eum, Ecclesiæ reliquisse. (*Scorpiace.*)

³ Audio etiam edictum esse propositum, et quidem peremptorium, Pontifex scilicet Maximus, quod est, Episcopus Episcoporum, edicit : Ego et mœchiæ et fornicationis delicta, pœnitentia functis dimitto. O edictum, etc.

ennemi. Un peu plus loin, Tertullien parlant encore de l'Évêque de Rome, l'appelle « le Saint-Père, *benedictum Papam*, » il lui donne le titre « d'Apostolique, *apostolicum*, » épithète qu'il avait également donnée au Pape saint Éleuthère dans son livre *des Prescriptions*. Il est donc évident que, dès cette époque, l'Évêque de Rome était regardé partout comme le chef de la chrétienté, comme Souverain-Pontife, et comme l'Évêque de tous les Évêques.

Origène, qui naquit à Alexandrie en Égypte, l'an 185, appelle saint Pierre, toujours vivant dans sa chaire, « le grand fondement de l'Église, *magnum Ecclesie fundamentum*, » et « la pierre très-solide, *petra solidissima*. » Il ajoute que, « si les puissances de l'enfer pouvaient prévaloir contre cette pierre sur laquelle l'Église est bâtie, elles prévaudraient manifestement contre l'Église elle-même¹. »

Saint Cyprien, Évêque de Carthage, écrivait à la même époque : « Sur Pierre, et sur lui seul, JÉSUS-CHRIST a fondé son Église. Pour manifester l'unité, il a établi une Chaire unique, et c'est lui qui, par son autorité, a disposé les choses de telle sorte que l'unité de l'Église ait son principe en un seul Chef. La suprématie est donnée à Pierre, pour montrer qu'il n'y a qu'une Église et qu'une Chaire. Celui qui abandonne la Chaire de Pierre, sur laquelle est fondée l'Église, peut-il se flatter d'être

¹ Si prævalerent (portæ inferorum) adversus petram, in quo Ecclesia fundata erat, contra Ecclesiam item prævalerent. (Rom. 1, *In Matth.*)

dans l'Église¹?... Où ira-t-il, celui qui a soif? Sera-ce chez les hérétiques, où il n'y a ni fleuve ni source d'eau vive? Ne s'adressera-t-il point à l'Église, qui est une, et qui a été fondée par la parole du Seigneur sur un seul, lequel a reçu les clefs? Car c'est d'abord à Pierre, sur qui il a bâti son Église, et en qui il a institué et manifesté le principe de l'unité, que Notre-Seigneur a donné cette puissance, que tout ce qu'il délierait sur la terre serait délié dans le ciel². »

« Le soleil, ajoutait-il ailleurs, a des rayons multiples, et une lumière unique; l'arbre a des rameaux nombreux, et un seul tronc qui repose sur la force de la racine; l'eau qui jaillit d'une source unique se divise en mille petits ruisseaux; ainsi, dans l'Église, l'unité se maintient dans la source, malgré les subdivisions que produit la fécondité surabondante des eaux³. »

Parlant au Pape saint Corneille de certains hérétiques

¹ Super illum (Petrum) unum ædificavit Ecclesiam suam... Ut unitatem manifestaret, unam cathedram constituit; unitati ejusdem originem ab uno incipientem sua auctoritate disposuit. Primatus Petro datur, ut una Ecclesia, et cathedra una ministraret... (qui cathedram Petri super quam fundata est Ecclesia, deserit, in Ecclesia se esse confidit! (*De Unitate Ecclesiæ.*)

² Quo venturus est qui sitit? Utrumne ad hæreticos, ubi fons et fluvius aquæ omnino non est? An ad Ecclesiam quæ una est, et super unum qui et claves ejus accepit Domini voce fundata? Nam Petro primum Dominus, super quem ædificavit Ecclesiam, et unde unitatis originem instituit et ostendit, potestatem istam dedit, ut id solveretur in cælis, quod ille solvisset in terris. (Epist. LXXIII.)

³ Quomodo solis multi radii, sed lumen unum; et rami arboris multi, sed robur unum tenaci radice fundatum: et cum de uno rivi plurimi defluunt, numerositas licet diffusa videatur, exundantis copię largitate, unitas tamen servatur in origine. (*De Unitate Ecclesiæ.*)

qui en avaient appelé au Saint-Siège, saint Cyprien dit encore : « Ils osent naviguer vers la Chaire de saint Pierre, vers l'Église principale d'où est sortie l'unité sacerdotale ; être en communion avec vous, c'est être en communion avec l'Église catholique¹. » Enfin, il se félicite d'avoir exhorté les fidèles à révéler dans l'Église Romaine « la racine et la mère de l'Église Catholique, *ut Ecclesiæ catholicæ radicem et matricem agnoscerent.* » Ces témoignages de saint Cyprien sont d'autant plus significatifs, que, dans la querelle des *rebaptisants*, il se révolta momentanément, dit-on, contre les décrets du Siège Apostolique ; erreur, dit saint Augustin, que Dieu lui aura sans doute pardonnée à cause de son martyre.

Ainsi pensait, ainsi parlait de la Papauté l'Église des catacombes ; et nous verrons plus loin le Concile œcuménique de Nicée proclamer hautement, comme un fait traditionnel, constant, apostolique, l'autorité suprême du Siège Romain. — Dans les vénérables peintures des catacombes, on retrouve également les vestiges bien précieux de cette croyance de nos pères : telle, par exemple, cette peinture, que j'ai eu le bonheur de contempler de mes propres yeux, et même de copier, dans une des chapelles principales du cimetière souterrain de Saint-Calixte, où saint Pierre est représenté sous la figure de Moïse, tenant à la main la verge du commandement, et frappant le rocher (symbole du Christ), d'où jaillit l'eau miraculeuse (symbole de la grâce). Pour qu'on ne s'y

¹ Navigare audent, et ad Petri cathedram, atque ad Ecclesiam principalem, unde unitas sacerdotalis exorta est..... (*Epist. LV.*)

méprenne pas, sur la tête du Moïse de la Loi nouvelle est écrit le nom mystique du Souverain-Pontife, *PETRUS*. Cette même figure dogmatique se retrouve dessinée en filets d'or sur plusieurs calices de verre, également trouvés au milieu des débris des chapelles souterraines des trois premiers siècles. En 1852, pendant mon séjour à Rome, on a découvert, dans les fouilles de cette même catacombe de Saint-Calixte, la chapelle *papale* des onze premiers Papes du troisième siècle. On a retrouvé là, et j'ai vu moi-même, dans un excellent état de conservation, les tables de marbre qui avaient recouvert les reliques de ces glorieux martyrs (transférées dans les Basiliques de Rome lors de l'invasion des Lombards), et qui portent leurs noms en latin ou en grec. En 1855 et 1856, on a découvert deux autres catacombes encore plus intéressantes, s'il est possible, et datant, l'une, de la persécution de Domitien, quinze ou vingt ans après le martyre des saints Apôtres Pierre et Paul; l'autre, du commencement du second siècle et de la persécution de Trajan. Dans cette dernière se trouve le tombeau du Pape saint Alexandre. Sauf deux ou trois exceptions, les quatorze premiers Souverains-Pontifes ont été déposés après leur martyre dans la catacombe vaticane, autour de la crypte et à l'endroit même où a toujours reposé et où repose encore le Bienheureux martyr et Prince des Apôtres, saint Pierre, premier Vicaire de Jésus crucifié. Sous Grégoire XVI, dans une fouille qui malheureusement n'a pas été suivie, on a pu voir la pierre tombale de saint Lin, premier coadjuteur et successeur de saint Pierre; on

y lisait, gravées en grands caractères, ces simples paroles : LINUS, EPISCOPUS ET MARTYR. — On ne saurait dire quelle profonde impression religieuse produit sur un chrétien la vue de ces vestiges vénérables. Elle a suffi maintes fois pour décider la conversion de protestants éclairés. Les catacombes sont une démonstration lumineuse de la foi catholique.

Après les persécutions, dès que l'Église put respirer et parler, elle professa par la voix de ses Docteurs sa foi et sa soumission traditionnelles touchant la Primauté du Pontife Romain.

Ainsi saint Grégoire de Nysse, né en Asie Mineure, sous Constantin, en 330, dit que, « par le ministère de Pierre, le Christ a donné aux Évêques le pouvoir des choses célestes¹ ; il appelle le Chef de l'Église « le Prince du chœur Apostolique, *Apostolici chori Princeps*, la pierre ferme et très-solide sur laquelle le Sauveur a édifié son Église². »

Saint Jérôme, né à Rome en 331, lorsque l'Église sortait des catacombes, et qui passa les quarante dernières années de sa vie au milieu des Églises de la Terre-Sainte, témoin de leur foi non moins que de la foi des Églises d'Italie, écrivait, à propos d'un schisme, au Pape saint Damase, vers l'an 375 : « Moi qui ne veux suivre d'autre Maître que le Christ, je suis uni de communion à Votre

¹ Per Petrum Episcopis dedit claves cœlestium bonorum.

² Firma et solidissima petra est super quam Salvator Ecclesiam ædificavit. (Serm. II.)

Béatitude, c'est-à-dire à la Chaire de Pierre. Je sais que l'Église a été bâtie sur cette pierre. Quiconque mange l'agneau hors de cette maison est un profane. Celui qui ne se trouve pas dans l'arche de Noé périra dans le déluge. Je ne connais point Vital, je rejette Méléce, j'ignore Paulin : quiconque n'amasse point avec vous, celui-là dissipe, c'est-à-dire que celui qui n'est pas à Jésus-Christ est à l'Antechrist. Je viens consulter la Chaire de Pierre... A Rome seulement se conserve intact l'héritage sacré de nos pères. A Rome la terre est féconde et rapporte au centuple le pur froment semé par le Seigneur. Maintenant, c'est dans l'Occident que se lève pour l'univers le soleil de justice; vous êtes la lumière du monde, vous êtes le sel de la terre... Je parle ici au successeur du Pêcheur¹.... Au milieu des trois partis qui cherchent à me capter, je ne cesse de m'écrier : Celui-là seul est avec moi qui est uni à la Chaire de Pierre. Méléce, Paulin, Vital, affirment qu'ils sont en communion avec vous; je pourrais le croire, si un seul le disait. Il y en a deux qui mentent, ou même tous les trois. C'est

¹ Ego nullum primum, nisi Christum sequens, Beatitudini Tuæ, id est, cathedræ Petri, communionem consocior. Super illam Petram ædificatam Ecclesiam scio. Quicumque extra hanc domum agnum comederit, profanus est. Si quis in Noe Arca non fuerit, peribit regnante diluvio... Non novi Vitalem, Meletium respuo, ignoro Paulinum. Quicumque Tecum non colligit, spargit : hoc est, qui Christi non est, Antechristi est... Ideo mihi Cathedram Petri censui consulendam... apud vos solos incorrupta patrum servatur hæreditas. Ibi cespitem terra secundo, Dominici seminis puritatem centeno fructu refert... Nunc in occidente sol justitiæ oritur... Vos estis lux mundi, vos sal terræ... Cum successore Piscatoris loquor... (Epist. xv *ad Damasum*.)

pourquoi je supplie Votre Béatitude... de daigner me signifier par vos lettres avec qui je dois ici entrer en communion¹. » Et en expliquant la parole de saint Jean : *Hæc est fides*, etc., saint Jérôme pose catégoriquement le principe général : « La sainte Église Romaine, qui est toujours demeurée sans tache, demeurera encore dans tous les temps à venir ferme et immuable au milieu des attaques des hérétiques, et cela par une protection providentielle du Seigneur et par l'assistance du Bienheureux Pierre². » Est-il possible, je le demande, de parler d'une manière plus formelle ?

Pendant que saint Jérôme rendait ainsi témoignage à la Chaire de saint Pierre, saint Ambroise, Évêque de Milan, disait de son côté aux fidèles du nord de l'Italie : « Saint Pierre est le Prince de la foi.... Donc, là où est Pierre, là est l'Église ; et où est l'Église, là est, non la mort, mais la vie éternelle. Celui qui, de sa propre autorité, donnait à Pierre la suprématie, ne pouvait-il pas affermir la foi de son élu, lui qui, en l'appelant Pierre, le déclarait fondement et base de l'Église³ ? » Saint Ambroise disait encore : « Ils n'ont point part à l'héritage

¹ *In tres partes scissa Ecclesia ad se rapere me festinat... Ego interim clamito, si quis Cathedræ Petri jungitur, meus est. Meletius, Vitalis, atque Paulinus Tibi hæerere se dicunt ; possem credere si hoc unus assereret. Nunc aut duo mentiuntur, aut omnes. Idcirco obtestor Beatitudinem Tuam, ... ut mihi litteris Tuis, apud quem in Syria debeam communicare, significes. (Epist. xvi ad eundem.)*

² *V. la France et le Pape ; introduction.*

³ *Beatus Petrus Princeps est fidei... (In Luc., liber V.) Ubi ergo Petrus, ibi Ecclesia ; ubi Ecclesia, ibi nulla mors, sed vita æterna. (In Psalm., XL)*

de Pierre, ceux qui sont séparés du Siège de Pierre et qui le désolent par des schismes impies¹. » Et il demandait aux empereurs Gratien, Valentinien et Théodose de repousser les hérétiques et de « ne pas permettre que l'on troublât l'Église Romaine, qui est la tête de tout l'empire, non plus que la très-sainte foi Apostolique; car c'est de l'Église Romaine que dérivent pour tous les fidèles les droits sacrés de la communion catholique². »

L'illustre disciple de saint Ambroise, saint Augustin, Évêque d'Hippone, tenait le même langage aux Églises d'Afrique, alors désolées par le schisme. « Il y a bien des motifs, écrivait-il, qui me retiennent à très-juste titre dans le giron de l'Église. J'y suis retenu par la succession des Pontifes, succession non interrompue depuis le pontificat même de l'Apôtre saint Pierre jusqu'au pontificat actuel³. Il est vraiment salutaire d'énumérer cette succession qui commence à Pierre lui-même, à qui le Sauveur a dit : *Sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les puissances de l'enfer ne la vaincront pas.* En effet,

Qui propria auctoritate regnum dabat, hujus fidem firmare non poterat, quem quum petram dicit, fundamentum Ecclesiæ indicavit?

¹ Non habent Petri hæreditatem, qui Petri Sedem non habent, quam impia divisione discerpunt. (*De Pœnit.*)

² Totius orbis Romani caput Romanam Ecclesiam, atque illam sacrosanctam Apostolorum fidem, ne turbari sineret, obsecranda fuit clementia vestra; inde enim in omnes venerandæ communionis jura dimanant. (*Épist. xi.*)

³ Multa sunt quæ in Ecclesiæ gremio me justissime retinent: tenet ab ipsa Sede Apostoli Petri, cui pascendas oves suas Dominus commendavit usque ad præsentem episcopatum, sacerdotum successio. (*Contra Epist Manichæi, cap. iv.*)

à Pierre a succédé Lin; à Lin, Clément; à Clément, Anaclét; à Anaclét, Évariste; à Évariste, Alexandre; » etc. Et le saint Docteur nomme ainsi un à un, comme deux siècles auparavant l'avait fait saint Irénée, tous les Souverains-Pontifes jusqu'au Pape qui de son temps gouvernait l'Église. Pour saint Irénée, l'an 180, c'était saint Éleuthère; pour saint Augustin, en 398, c'était saint Anastase : « ... à Libère succède Damase; à Damase, Sirice; à Sirice, Anastase¹. » — « Qui ne sait, dit-il ailleurs, que la principauté de l'apostolat de Pierre doit passer avant la dignité de tout autre siège épiscopal²? L'Évêque Cécilien aurait pu mépriser la multitude de ses ennemis, puisqu'il était uni par des lettres de communion à l'Église Romaine, dans laquelle la principauté de la Chaire Apostolique a toujours été en vigueur, *in qua semper Apostolicæ Cathedræ viguit principatus*. » Et il explique la puissance de cette principauté : « Le successeur du

¹ Vere salubriter ab ipso Petro numeramus cui Dominus ait : « Super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferorum non vincent eam. » Petro enim successit Linus; Lino, Cleinens; Clementi, Anaclethus; Anacleto, Evaristus; Evaristo, Alexander; Alexandro, Sixtus; Sixto, Telesphorus; Telesphoro, Hyginus; Hygino, Anicetus; Aniceto, Pius; Pio, Soter; Soteri, Eleutherius; Eleutherio, Victor; Victori, Zephirinus; Zephrino, Calixtus; Calixto, Urbanus; Urbano, Pontianus; Pontiano, Antherus; Anthero, Fabianus; Fabiano, Cornelius; Cornelio, Lucius; Lucio, Stephanus; Stephano, Xystus; Xysto, Dionysius; Dionysio, Felix; Felici, Eutychianus; Eutychiano, Gaius; Gaio, Marcellinus; Marcellino, Marcellus; Marcello, Eusebius; Eusebio, Miltiades; Miltiadi, Sylvester; Sylvestro, Marcus; Marco, Julius; Julio, Liberius; Liberio, Damasus; Damaso, Siricius; Siricio, Anastasius. (Epist. LIII ad Generosum.)

² Quis illum apostolatus principatum (nescit) cuilibet episcopatu præferendum? (*De Baptismo*, liber II, cap. II.)

Prince des Apôtres est la pierre que les portes de l'enfer ne peuvent vaincre. Ce qu'il dit, ce n'est pas lui qui le dit, mais DIEU lui-même, qui a mis dans la Chaire d'unité la doctrine de vérité. Ceux donc qui sont séparés de cette pierre sont sans aucun doute hors de l'Église; car JÉSUS-CHRIST a dit : Sur cette pierre je bâtirai mon Église¹. »

Le Pape saint Innocent I^{er}, successeur de saint Anastase, en 402, ayant confirmé les décrets de deux conciles particuliers qui avaient condamné les erreurs de Pélage, saint Augustin prononça ces paroles devenues célèbres : « Sur ce débat deux conciles ont été envoyés au Siège Apostolique; Rome a parlé, la cause est finie : plaise à DIEU que l'erreur finisse enfin² ! » — « Ce n'est pas seulement par le jugement de l'Église universelle, écrit-il à l'occasion de ce même schisme, que se décidèrent les causes de la foi, mais encore par l'unique autorité de ce Siège Apostolique, contre lequel les puissances de l'enfer ne prévaudront jamais : et c'est assez, pour appuyer la foi des Églises catholiques, d'avoir le jugement de cette Église où le Seigneur a voulu que le premier de ses Apôtres fût couronné par le martyr !... Dans les paroles du Siège Apostolique, la foi est si ancienne, tellement fondée, certaine et claire, que ce serait un crime pour des catholiques chrétiens d'élever des soupçons sur ce qu'il enseigne³.

¹ V. *l'Infaillibilité*, par M. de Saint-Bonnet, c. LIII.

² *Hac de causa duo concilia missa sunt ad Sedem Apostolicamin; de etiam rescripta venerunt : Roma locuta est, causa finita est; utinam aliquando finiatur error!* (Serm. cxxxii.)

³ V. *la France et le Pape*, ch. III.

L'hérésiarque Pélage, Anglais de naissance, qui fut avant ses égarements l'ami de saint Augustin, professait ces mêmes sentiments à l'égard du Souverain-Pontife, jusqu'au jour où Rome et l'Église le condamnèrent. Dans une lettre très-curieuse, écrite par lui au Pape saint Innocent I^{er}, il fait cette déclaration, en un sens plus précieuse sous sa plume que sous la plume toujours fidèle du grand Augustin : « Telle est, Très-Saint Père, disait-il en terminant sa lettre, telle est la foi que m'a enseignée l'Église catholique, la foi que j'ai toujours professée et que je professe encore. Si par hasard il s'y était glissé quelque chose d'inexact et de peu correct, je désire que vous me redressiez, vous qui êtes l'héritier et de la foi et du Siège de Pierre. Que si, au contraire, ma présente profession de foi est approuvée par votre jugement Apostolique, il sera manifeste pour tous mes accusateurs que je ne suis pas un hérétique, et que ce sont eux au contraire qui sont des ignorants et des méchants, voire même des anticalholiques¹. »

Un autre contemporain de saint Jérôme, de saint Ambroise et de saint Augustin, va nous apporter un témoignage non moins péremptoire de la tradition des Églises d'Afrique. C'est saint Optat, Évêque de Milève, en Numi-

¹ Hæc fides est, Papa beatissime, quam in Ecclesia catholica didicimus, quamque semper tenuimus et tenemus. In qua si minus perite, aut parum caute aliquid fortasse positum est, emendari cupimus a te, qui Petri et fidem et Sedem tenes. Sin autem hæc nostra confessio Apostolatus tui iudicio comprobatur, quicumque me maculare voluerit, se imperitum, vel malevolum, vel etiam non catholicum, non me hæreticum comprobabit.

die, mort en 384. « Tu ne peux ignorer, écrit-il à l'évêque schismatique Parménien, tu ne peux ignorer qu'il est dans la ville de Rome une Chaire épiscopale qui a été occupée d'abord par Pierre, le Chef de tous les Apôtres, appelé Céphas, afin que, dans cette Chaire unique, l'unité fût conservée partout, et que les autres Apôtres n'eussent pas leur chaire à part ; en sorte que quiconque élève une autre chaire contre cette Chaire spéciale est coupable et schismatique. Sur cette Chaire unique a siégé d'abord Pierre ; à Pierre a succédé Lin ; à Lin, Clément ; à Clément, Anaclét ; à Anaclét¹, Évariste ; à Évariste, Alexandre ;..... à Sylvestre, Marc ; à Marc, Jules ; à Jules, Libère ; à Libère, Damase, qui partage aujourd'hui nos labours et en la communion duquel le monde entier, ainsi que nous le faisons nous-mêmes, s'accorde dans l'unité.... Nous lisons dans l'Évangile que Pierre, c'est-à-dire notre Prince, a reçu les clefs du salut, lui à qui il a été dit par le Christ : *Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et les puissances de l'enfer ne les vaincront point.* D'où vient donc que vous prétendez usurper les clefs de ce royaume, vous qui par vos prétentions audacieuses et sacrilèges combattez contre la Chaire de saint Pierre ? Pour le bien de

¹ Anaclét est le même Pape que Clét. *Ana-Clét* veut dire *de nouveau Clét*. Ce Pontife, en effet, après avoir remis sa charge sainte entre les mains de saint Clément, sans doute pour échapper à la persécution de Domitien, reprit le gouvernement de l'Église après le martyre de saint Clément. Il fut martyrisé à son tour sous le même Domitien, et fournit ainsi, à lui tout seul, deux pontificats.

l'unité, Pierre a mérité d'être mis à la tête de tous les Apôtres, et seul il a reçu les clefs du royaume céleste pour les communiquer aux autres¹. »

Saint Cyrille, Patriarche d'Alexandrie, Légat du Saint-Siège au Concile œcuménique d'Éphèse, en l'année 451, appelle le Pape saint Célestin « Archevêque et Père du monde entier ; *Archiepiscopum totius orbis et Patrem.* » A la même époque, et même un peu avant saint Cyrille, Théodoret, Évêque de Syrie, proclamait comme un fait incontesté que « le Saint-Siège possède le gouvernement de toutes les Églises du monde² ; » il recourait en conséquence au Pape saint Léon le Grand pour le prier de l'appeler à Rome, afin qu'il pût prouver la conformité de sa doctrine avec la doctrine du Siège Apostolique.

Que le lecteur ne l'oublie pas, tout cela date du siècle

¹ *Negare non potes scire te in urbe Roma Petro primo Cathedram principalem esse collatam, in qua sederit omnium Apostolorum caput Petrus, ut et Cephas dictus sit ; in qua una Cathedra unitas ab omnibus servaretur, ne cæteri Apostoli singulas quisque sibi defenderent, ut jam schismaticus et peccator esset, qui contra singularem Cathedram alteram collocaret. Ergo cathedra unica, quæ prima est de dotibus, sedit prior Petrus, cui successit Linus ; Lino successit Clemens ; Clementi, Anacletus, etc... Julio, Liberius ; Liberio, Damasus ; Damaso, Siricius, hodie qui noster est socius, cum quo nobis totus orbis in una societatis communione concordat... Claves salutares accepisse legimus Petrum, Principem scilicet nostrum, cui a Christo dictum est : Tibi dabo claves regni cælorum, et portæ inferorum non vincent eas. Unde est ergo, quod claves regni cælorum vobis usurpare contenditis qui contra Cathedram Petri, vestris præsumptionibus et audaciis, sacrilegio militatis?... Bono unitatis beatus Petrus... præferri Apostolis omnibus meruit, et claves regni cælorum communicandas cæteris solus accepit. (L. II *Contra Donatistas.*)*

² *Tenet sancta illa Sedes gubernacula regendarum cuncti orbis Ecclesiarum. (Epist. ad Renatum, presbyterum romanum.)*

même qui a suivi la persécution de Dioclétien, l'ère des martyrs et des catacombes, l'ère de Constantin et du Concile de Nicée. C'est encore l'antiquité primitive.

Saint Pierre Chrysologue, qui vivait sous le même Pape saint Léon, écrivait à Eutychès : « Il faut s'attacher avec une obéissance entière à tout ce qui est prescrit par le Bienheureux Pape de la ville de Rome. » Un demi-siècle après, un diacre de Carthage, nommé Ferrand, disait également : « Si vous voulez entendre la vérité, la vraie foi, interrogez donc l'Évêque du Siège Apostolique, dont la doctrine sans mélange a pour elle le jugement de l'infaillible vérité et l'inpugnable autorité de la tradition ¹. »

Nous pourrions prolonger indéfiniment cette glorieuse nomenclature de noms illustres et de lumineux témoignages. Elle semble désormais inutile ; car nous touchons au temps de saint Léon le Grand et de saint Grégoire le Grand, aux cinquième et sixième siècles, où le soleil catholique de la Papauté crève les yeux des aveugles les plus aveugles. Ces attestations de la suprématie religieuse et universelle du Pontife Romain, successeur de Pierre, tirent, je le répète, une force singulière de cette considération qu'en ce temps-là la question de la Papauté n'était pas sur le tapis, comme elle l'est depuis Luther ; que personne ne la défendait *ex professo*, parce que personne ne songeait à la nier, qu'on n'en parlait qu'incidemment et sans cher-

¹ Interroga igitur, si veritatem cupis audire, principaliter Apostolicæ Sedis Antistitem, cujus sana doctrina constat judicio veritatis, et fulcitur munimine auctoritatis. (*Ad Severum.*)

cher à prouver ce qui n'avait pas besoin de preuves.

Mais là où ont abondé les négations protestantes et gallicanes, il me paraît utile de faire surabonder la preuve; et j'ajouterai, sans crainte de fatiguer le lecteur sérieux, trois ou quatre autres beaux monuments de la tradition chrétienne sur le dogme qui nous occupe ici.

Saint Maxime de Constantinople, Docteur et martyr du septième siècle, déclare dans une de ses épîtres « qu'anathématiser le Saint-Siège Romain, c'est anathématiser l'Église catholique... *anathematizat Sedem Romanam, id est, catholicam Ecclesiam.* » — « Le Pape et l'Église, c'est tout un, » devait dire, mille ans après, saint François de Sales, écho de cette même tradition. Saint Maxime dit encore, en parlant d'un Évêque monothélite : « S'il ne veut pas être hérétique, ni passer pour tel, qu'il se hâte avant tout de donner entière satisfaction au Siège de Rome; ce devoir une fois accompli, tout le monde le tiendra partout pour fidèle et orthodoxe. Il perd son temps en vaines paroles, celui qui ne satisfait point à ce devoir et qui ne s'adresse pas au Bienheureux Pape de la très-sainte Église de Rome, c'est-à-dire au Siège Apostolique qui a reçu de la personne même du Verbe incarné, et à qui tous les Conciles ont reconnu l'empire, l'autorité et la puissance de lier et de délier, en tout et partout, sans aucune restriction; et il domine ainsi les vénérables Églises disséminées par toute la terre¹. Et saint Maxime

¹ Si vult hæreticus non esse, nec audire... festinet præ omnibus Sedi Romanæ satisfacere; hac enim satisfacta, communiter ubique omnes pium hunc et orthodoxum prædicabunt. Nam frustra solummodo loquitur qui...

compare les accusés qui veulent se disculper devant un autre tribunal que celui du Pape, à un homme qui, soupçonné d'homicide ou de vol, chercherait à prouver son innocence autre part que devant ses juges.

A la même époque, au milieu du septième siècle, les Évêques d'Afrique, rassemblés en concile, faisaient une déclaration non moins explicite dans une lettre synodale écrite au Pape Théodore : « Personne ne peut en douter, disaient-ils, le Siège Apostolique renferme la grande et intarissable source d'où découle pour tous les chrétiens la surabondance des eaux vives. De cette source partent les ruisseaux qui arrosent et fécondent pleinement le monde chrétien tout entier. A la gloire du Bienheureux Pierre, nos pères ont décrété qu'il fallait rendre au Saint-Siège toutes sortes de profonds respects dans la recherche des choses de Dieu, et qu'il faut soumettre toutes les questions religieuses à l'examen du Chef suprême et Apostolique des Évêques ; car le ministère traditionnel du Pontife Romain consiste à condamner ce qui est mal et à approuver ce qui est bien. Les antiques règles de l'Église veulent, en effet, que, même dans les provinces les plus éloignées, rien ne se traite avant que votre auguste Siège en ait pris connaissance ; et ainsi l'autorité du Siège Apostolique donne la force nécessaire aux justes sentences,

non satisfacit, et implorat sanctissimæ Romanorum Ecclesiæ beatissimum Papam, id est, Apostolicam Sedem, quæ ab ipso incarnato Dei Verbo, sed et omnibus sanctis synodis secundum sacros canones et terminos, universarum quæ in toto terrarum orbe sunt, sanctarum Dei Ecclesiarum in omnibus et per omnia percepit et habet imperium, auctoritatem et potestatem ligandi et solvendi. (*Epistolæ fragmentum.*)

et les autres Églises y puisent, comme dans leur source naturelle, ce qu'elles doivent enseigner aux peuples, et, dans toutes les contrées de l'univers, se répandent, avec une incorruptible pureté, les mystères de la foi et du salut¹. » Il est à remarquer que ces conciles d'Afrique réunissaient d'ordinaire plusieurs centaines d'Évêques; cela donne un poids singulier à cette magnifique déclaration de principes. En vérité, l'antiquité chrétienne, malgré les tourbillons des hérésies d'alors, était *catholique romaine* pure. On était franchement catholique ou franchement hérétique, et l'on ne songeait pas encore à concilier ensemble, à l'aide de doctrines bâtardes, l'erreur avec la vérité.

Un siècle après celui où les Évêques d'Afrique proclamaient ainsi l'autorité suprême, infallible et traditionnelle du Saint-Siège, un Docteur de l'Orient, saint Théodore Studite, tient au Pape un langage non moins explicite. Persécuté pour la foi, ce saint homme s'adresse à

¹ *Magnum et indeficientem omnibus Christianis fluentem redundantem Apostolicam Sedem consistere fontem, nullus ambigere potest, de quo rivuli prodeunt affluenter, universum largissime irrigantes orbem Christianorum, cui etiam in honore beatissimi Petri Patrum decreta peculiarem omnem decrevere reverentiam in requirendis Dei rebus, quæ omnino et sollicitè debent, maxime vero, justèque ab ipso Præsulum examinari vertice Apostolico, cujus vetusta sollicitudo est tam mala damnare quam probare laudanda. Antiquis enim regulis sancitum est, ut quidquid, quamvis in remotis vel in longinquis positis ageretur provinciis, non prius tractandum vel accipiendum sit, nisi ad notitiam almæ Sedis Vestræ fuisset deductum, ut hujus auctoritate, justa quæ fuisset pronuntiatio firmaretur, indeque sumerent cæteræ Ecclesiæ velut de natali suo fonte prædicationis exordium, et per diversas totius mundi regiones, puritatis incorruptæ manarent fidei sacramenta salutis.*

saint Léon III, et s'écrie : « Daignez m'entendre, ô Chef Apostolique, ô Pasteur élu par Dieu pour conduire les brebis du Christ, Porte-Clefs du royaume des cieux, pierre fondamentale de la foi, sur qui repose l'Église catholique ! Car c'est vous qui êtes Pierre, occupant avec gloire le Siége de Pierre... Venez à nous, car c'est à vous que le Christ a dit : *Confirme tes frères*... Vous êtes vraiment la source pure et sans aucun mélange, et cela dès l'origine de la prédication de la foi. Vous êtes le port assuré de toute l'Église, à l'abri de toutes les tempêtes de l'hérésie. Vous êtes la cité de refuge choisie par le Seigneur... d'où nous vient à tous la certitude de la foi¹. »

Après l'Afrique, après l'Orient, l'Allemagne vient à son tour, par la voie d'un de ses plus doctes Évêques, témoigner de la tradition catholique au sujet de la Papauté. Anselme, Évêque d'Havelberg, discutant avec les patriarches schismatiques de Constantinople, dit entre autres choses : « Quel est le fidèle qui peut révoquer en doute, ou seulement mettre en question cette vérité qui est de foi, à savoir que Pierre a été constitué par le Seigneur Prince des Apôtres ? Le Pontife Romain tient seul, à la place de saint Pierre, la place du Christ ; de même les autres Évêques tiennent la place des Apôtres sous la dé-

¹ Audi, Apostolicum caput, a Deo electe Pastor ovium Christi, claviger regni cœlorum, petra fidei, super quam ædificata est Ecclesia catholica ! Nam tu es Petrus, Petri Sedem exornans et gubernans... Iluc ades... tibi dixit Christus : *Et tu aliquando conversus confirma fratres tuos*. Vos igitur vere illumis fons ac sincerus, jam inde ab initio veræ fidei. Vos ab omni hæreticorum procella longe positi, securus totius Ecclesiæ portus. Vos a Deo electa civitas ad salutis refugium... unde fidei accipienda certitudo.

pendance du Christ et sous la dépendance de Pierre, Vicaire du Christ; et enfin sous la dépendance du Pontife Romain, successeur et lieutenant de Pierre. Et certes ce n'est déroger en aucune manière à l'honneur d'aucun des Apôtres que d'assigner à chacun sa place et son ministère respectif. » Le savant Évêque concluait ainsi son argumentation : « Il est donc évident, par tout ce que nous venons de dire et par la tradition de tous les conciles d'Orient et d'Afrique, que l'Église Romaine tient du ciel deux privilèges : *une pureté incorruptible dans la foi, et la puissance de juger*¹. » — Ces deux paroles sont le résumé de toute la tradition touchant le Saint-Siège.

Devant ces irréfragables monuments, le bon saint François de Sales n'avait-il pas raison cent fois de s'écrier : « Je vous prie, messieurs, qui osera désormais s'opposer à cette société si uniforme? Ces saints Pères parlant ainsy, ils entendent ainsy l'Escriture; et nous aussy. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen². »

¹ Nulli fidelium convenit aliquatenus dubitare, seu in quæstionem ponere, sed firmissime tenere, quod Petrus a Domino Princeps Apostolorum sit constitutus. Quemadmodum autem solus Romanus Pontifex vice Petri vicem gerit Christi, ita cæteri Episcopi vicem gerunt Apostolorum, sub Christo, et vice Christi sub Petro, et vice Petri sub Pontifice Romano ejus Vicario. Nec in hoc aliquatenus derogatur alicui Apostolorum, si unicuique humiliter suum attribuitur officium... Itaque non solum ex prædictis, verum etiam ex aliis multis Conciliis per Orientem celebratis, nec non etiam ex plurimis Africanorum conciliis, constat Romanam Ecclesiam duo privilegia divinitus habere, videlicet præ omnibus incorruptam puritatem fidei, et super omnes potestatem judicandi.

² *Controverses*, dernier discours.

Je terminerai ces citations, dont on me pardonnera bien certainement la longueur, par deux noms incomparables : saint Thomas d'Aquin, le Docteur angélique, et le Docteur séraphique saint Bonaventure.

Saint Thomas d'Aquin a eu pour mission spéciale de stéréotyper dans ses puissants écrits l'enseignement commun et traditionnel des douze premiers siècles chrétiens. Il a résumé l'antique doctrine de la Papauté en quelques lignes : « Le Pape, dit-il, a la plénitude de la puissance pontificale, comme le roi dans son royaume. Les Évêques sont appelés à une partie de sa charge pastorale, comme les juges qui président à chacune des cités¹. » — « Le Pontife Romain a le pouvoir d'interpréter et de développer le symbole de la foi, lui qui, par sa seule autorité, peut convoquer les conciles et en confirmer les décisions, lui à qui on en appelle du concile lui-même. Pour déterminer ainsi officiellement la foi, il n'est pas nécessaire que le Pape réunisse un Concile universel². » Et le saint Docteur prouve sa thèse par la tradition d'abord, puis par les paroles de l'Évangile : « Le Seigneur a dit à Pierre, qu'il constituait Souverain-Pontife : *Pierre, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne*

¹ Papa habet plenitudinem pontificalis potestatis, quasi rex in regno; Episcopi assumuntur in partem sollicitudinis, quasi iudices singulis civitatibus præpositi. (*Suppl.* XXVI, 5.)

² Symbolum interpretari ac ponere aliqua ad ejus explanationem Romanus Pontifex sua auctoritate potest, ejus auctoritate sola synodus et congregari potest, a quo sententia synodi confirmatur, et ad ipsum a synodo appellatur... Nec est necessarium quod ad ejus expositionem faciendam universale concilium congregatur. (*De Potest.*, q. X, art. 4.)

désaille point ; à ton tour, confirme tes frères. En voici la raison : la foi de toute l'Église doit être une ; or cela serait impossible si les questions touchant la foi n'étaient pas décidées par celui qui est à la tête de toute l'Église, et si toute l'Église n'était pas liée par l'autorité de cette sentence¹. »

« L'Église Romaine, dit à son tour saint Bonaventure, disciple de saint François, Cardinal-Évêque d'Albano, et contemporain de saint Thomas d'Aquin, l'Église Romaine a reçu de saint Pierre, Prince des Apôtres, la plénitude de la puissance ; aucune sentence des Pères ne peut ni paralyser, ni limiter, ni amoindrir ses droits, ni la subordonner à qui que ce soit... Il y a beaucoup d'Évêques ; il y a moins d'Archevêques que d'Évêques ; très-peu de Patriarches ; un seul est le Père des Pères, qui à juste titre est appelé LE PAPE, en sa qualité d'unique premier, de souverain Père spirituel de tous les Pères et même de tous les fidèles. C'est le Hiérarque principal, l'unique Époux de l'Église, le Chef absolu, le Pontife suprême, le Vicaire du Christ, la source et l'origine et la règle vivante de toutes les dignités ecclésiastiques, de qui découle, comme du sommet, tout l'ordre de la hiérarchie². »

¹ Dominus Petro dixit quem summum Pontificem constituit : *Ego rogavi pro te, Petre, ut non deficiat fides tua ; et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos. Et hujus ratio est, quia una fides debet esse totius Ecclesiæ. Quod servari non posset, nisi quæstio fidei exorta determinetur per eum qui toti Ecclesiæ præest, et sic ejus sententia a tota Ecclesia firmiter teneatur. (Sum. theol.)*

² Romana Ecclesia plenitudinem potestatis a Petro Apostolorum Principe acceperat, in quam nulla Patrum sententia nec interdictum proponere, nec

Avec tous les Pères et tous les Docteurs, tournons-nous donc vers ce Roi de l'Église universelle, vers ce second Christ que le Fils de Dieu constitue son Vicaire au milieu des hommes, et en cet homme très-sacré vénérons Jésus, le Pasteur éternel, l'Évêque de nos âmes, l'unique Chef de l'Église, le Docteur d'infailible vérité, le Souverain-Pontife plus élevé que les cieux, le Père de l'humanité régénérée, la source du pardon, le Juge suprême des bons et des mauvais, des vivants et des morts. Le Pape est tout cela en JÉSUS-CHRIST. Comme le dit saint Pierre Damien, il est « l'Unique que rehaussent les prérogatives d'une principauté exceptionnelle; il est le gardien et l'intendant du royaume céleste; il est la bouche sur laquelle la loi repose... En la personne de ses successeurs, Pierre parle, et à sa volonté l'univers entier est lié, est délié; sa sentence précède la sentence du Rédempteur; car Pierre ne lie pas ce que lie d'abord le Christ; c'est le Christ qui lie ce que Pierre a lié le premier. Pierre juge, et le Tout-Puissant confirme le jugement de Pierre; dans sa main est la main du Très-Haut. Celui-là seul devient l'ami intime du Christ qui est l'ami intime de Pierre¹. »

arctare potuit, nec ei præjudicare, nec ligare eam ad aliquid (adversus Græcos). Plures sunt Episcopi, pauciores Archiepiscopi, paucissimi Patriarchæ et unus Pater Patrum, qui Papa merito appellatur, tanquam unus primus, et summus Pater spiritualis omnium Patrum, ino omnium fidelium, et Hierarcha præcipuus, sponsus unicus, caput indivisum, Pontifex summus, Christi Vicarius, fons, et origo, regula cunctorum principatuum ecclesiasticorum : a quo tanquam a summo derivatur ordinata potestas. (*Breviloquii*, sexta pars, XII.)

¹ Unus est quem prænobilitant singularis primatus insignia, clavicularius

Bienheureux donc le chrétien fidèle qui, aimant l'écho de la sainte tradition catholique, révère, avec tous les siècles, l'autorité divine, infaillible et suprême du Pontife Romain, Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ !

CHAPITRE VI

Que nos Églises de France, entre toutes les autres, ont rendu un éclatant témoignage à l'autorité suprême et infaillible du Saint-Siège.

J'ai réservé à dessein, dans le précédent chapitre, les documents traditionnels des Églises de notre patrie, parce que, depuis deux siècles, on a tout mis en œuvre pour voiler, ou du moins pour altérer et atténuer l'éclat de ce glorieux passé. Le gallicanisme, comme toutes les erreurs, n'a pas de racine dans la tradition ; il n'en a que dans les aberrations de l'esprit et dans les passions du cœur. Je choisis pour ainsi dire au hasard ces importants témoignages dans le cours de notre histoire religieuse, et je les confie avec une pleine assurance à la bonne foi et à la foi du lecteur.

regni cœlorum, lingua, fidei fundamentum... Adest Petrus et ad ejus arbitrium orbis universitas solvitur et ligatur, et præcedit Petri sententia sententiam Redemptoris, quia non quod Christus ligat, hoc ligat Petrus, sed quod Petrus, hoc ligat Christus. Judicat Petrus, et Petri judicia confirmat Omnipotens, et est in manus Altissimi, solusque efficitur familiaris Christi qui Petri familiaritatem habuerit. (*Serm. die festo S. Petri.*)

Ce petit chapitre n'est pas une affaire de vanité nationale ; et, en parlant de la France, je ne fais pas ici comme certaines gens qui semblent dire que la France est tout dans l'Église, que tout y est parfait, qu'elle doit conduire Rome, donner le ton au Pape, etc., etc. Toutes ces glorioles ne sont que de ridicules impertinences, qui font sourire et rire à nos dépens non-seulement les Italiens, mais encore les Allemands, les Espagnols, les Anglais et tous les autres peuples catholiques. Soyons fiers de notre France et de son passé catholique, rien de mieux ; mais laissons aux autres, et surtout aux Papes, le soin de nous louer ; — comme l'a fait, par exemple, saint Grégoire le Grand, qui disait, au commencement du septième siècle, que « la France n'a point d'égale quant à l'intégrité de la religion chrétienne, et qu'elle s'élève par là au-dessus des autres ; — comme le Pape Alexandre III, qui écrivait au roi Louis VII que, « parmi tant d'autres Églises ébranlées par les scandales, l'Église de France ne s'est jamais départie de l'unité de l'Église catholique sa Mère ; qu'elle ne s'est jamais soustraite à la soumission et au respect qui sont dus à l'Église Romaine ; mais qu'en fille très-dévouée elle est demeurée constamment ferme et inébranlable dans sa fidélité ; » — comme Honorius III et Grégoire IX, qui appelaient l'Église de France, « le flambeau placé sur le chandelier, éclairant les autres Églises par ses exemples, le miroir de la chrétienté, et, après le Siège Apostolique, l'inébranlable appui de la foi. » — « Dans son attachement au Siège Apostolique, ajoute Grégoire IX, elle a toujours été la pre-

mière à donner l'exemple¹. » Aimons donc notre France, mais aimons-la en chrétiens, sans vaine gloire.

La Gaule a été évangélisée dès le premier siècle, grâce à la sollicitude de saint Pierre lui-même, de saint Lin, son premier successeur, et surtout de saint Clément. Plus de la moitié de nos Églises remontent au siècle apostolique, quoi qu'en aient pu dire les prétendus savants de l'école frondeuse du jansénisme². Saint Pierre est directement le père de la France chrétienne : aussi une grande partie de nos cathédrales l'ont-elles, depuis dix-huit siècles, pour Patron titulaire.

Outre saint Irénée, cité plus haut, nous trouvons tout d'abord notre grand Docteur et Évêque de Poitiers, saint Hilaire, contemporain des Pères de Nicée, et célèbre en Orient comme en Occident par son intrépidité dans les combats de la foi. « O Bienheureux fondement de l'Église ! dit-il en expliquant les paroles de la promesse, ô Bienheureux Pierre, qui avez été honoré d'un nom nouveau ! ô Pierre, digne de porter l'édifice de l'Église ! vous déjouez les complots de l'enfer et la puissance du démon, et vous brisez toutes les barrières de la mort ! O Bienheureux Portier du ciel ; à votre jugement sont

¹ *La France et le Pape*, introduction.

² On en trouve la preuve dans le savant et édifiant recueil des *Vies des Saints de France*, publié depuis quelques années par M. Ch. Barthélemy. L'auteur a entrepris ce travail d'archéologie catholique et française sous la haute direction du P. Ventura. Rien de plus édifiant et à la fois de plus instructif que cette lecture. Les *Vies des saints de France* se publient par livraisons mensuelles.

confiées les clefs des parvis éternels, et l'autorité de votre sentence sur la terre est confirmée d'avance dans les cieux¹ ! »

Saint Eucher, Évêque de Lyon, comme saint Irénée, dit à son tour : « JÉSUS-CHRIST a confié à Pierre, d'abord les agneaux, puis les brebis; parce qu'il l'a constitué non-seulement Pasteur, mais Pasteur des Pasteurs. Pierre paît les agneaux, il paît les brebis; il paît les fils, il paît les mères; il gouverne et les fidèles et les Évêques. Donc il est le Pasteur universel; car les agneaux et les brebis, c'est toute l'Église². »

Outre ces trois antiques Docteurs, nous citerons en premier lieu un témoignage d'un poids immense, car il est l'expression officielle de *tous* les Évêques des Gaules en l'année 505. On venait d'apprendre en France que le saint Pape Symmaque avait été accusé et jugé par un conciliabule d'Évêques italiens; dans leur indignation, nos Évêques chargèrent saint Avit, Évêque de Vienne et sénateur romain, d'écrire au Sénat pour protester au nom de tous contre cet attentat : « Nous étions dans de grandes

¹ O in nuncupatione novi nominis felix Ecclesiæ fundamentum, dignaque ædificatione illius Petra quæ infernas leges, et Tartari portas, et omnia mortis claustra dissolveret! O beatus cœli Janitor, cujus arbitrio claves æterni aditus traduntur, cujus terrestre judicium præjudicata auctoritas sit in cœlo, ut quæ in terris aut ligata sint aut soluta, statuti ejusdem conditionem obtineant et in cœlo! (*In Matth.*, c. xvi.)

² Prius agnos, deinde oves, Christus commisit ei (Petro); quia non solum Pastorem, sed Pastorum Pastorem eum constituit. Pascit igitur agnos, pascit et oves; pascit filios, pascit et matres, regit et subditos et prælatos. Omnium igitur Pastor est, quia præter agnos et oves Ecclesia nihil est. (*In die festo Apost. Petri et Pauli.*)

alarmes, dit le saint Évêque ; car nous sentons que notre Ordre même, l'Épiscopat, est chancelant quand le Chef est attaqué.... Nous ne pouvons concevoir en vertu de quelle loi le Supérieur est jugé par les inférieurs. Si l'Apôtre défend de recevoir une accusation contre un simple prêtre, de quel droit a-t-on pu en recevoir une contre la Principauté de l'Église universelle?... Nous vous en conjurons, n'aimez pas moins dans l'Église Romaine la Chaire de Pierre, que vous n'aimez dans la ville de Rome la capitale de l'univers. Quand il s'agit des autres Pontifes, si quelque chose vient à branler, on peut le réformer ; mais si le Pape de Rome est mis en doute, ce n'est plus un Évêque, c'est l'Épiscopat même qu'on verra vaciller... Celui qui est à la tête du troupeau du Seigneur rendra compte de la manière dont il le conduit ; mais ce n'est pas au troupeau à demander ce compte à son Pasteur, c'est au Juge. » Cette lettre n'est pas moins honorable pour la personne du Pape Symmaque que pour les Évêques des Gaules, au nom desquels elle fut écrite ; et c'est un des plus beaux monuments de notre Église de France. .

A l'occasion de cette même affaire, un savant et saint diacre de l'Église d'Arles, nommé Ennodius, ayant publié une apologie du Pape Symmaque, cette apologie fut solennellement approuvée par le cinquième Concile de Rome, qui rendit ce décret : « Que cet écrit soit reçu de tout le monde et transmis à la postérité parmi les Actes de notre Concile, comme ayant été composé par son autorité. » Et le Pape avec tous les Pères du Concile ordonna

que cette apologie fût mise au nombre des *Decrets Apostoliques*. Or l'écrit de saint Ennodius contenait entre autres ce qui suit : « Pierre a transmis à ses successeurs un trésor perpétuel de mérites avec l'héritage de l'infaillibilité. Si le Pape manque des avantages acquis par son mérite, ceux de Pierre lui suffisent. DIEU a voulu peut-être terminer par des hommes les causes des autres hommes, mais il a réservé à son jugement l'Évêque de ce Siège. Il a voulu que les successeurs du Bienheureux Pierre n'eussent à prouver leur innocence qu'au ciel, devant Celui qui peut en connaître parfaitement. Et si vous dites que toutes les âmes sont pareillement sujettes à ce jugement, je répondrai qu'il n'a été dit qu'à un seul : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. » On voit par ces remarquables paroles ce que l'on pensait alors dans l'Église, et en particulier en France, de l'autorité suprême du Pontife Romain¹.

Saint Césaire, évêque d'Arles, qui présida dans les Gaules plusieurs importants conciles en qualité de Légat du Saint-Siège, écrivait au même Pape Symmaque : « Comme l'Épiscopat prend son commencement dans la personne du Bienheureux Apôtre Pierre, il est nécessaire que Votre Sainteté, par ses décisions, apprenne manifestement à chaque Église ce qu'elle doit observer². » —

¹ Rohrbacher, tome VIII.

² Sicut a persona beati Petri Apostoli episcopatus sunit initium, ita necesse est ut, disciplinis competentibus, Sanctitas Vestra singulis Ecclesiis, quid observare debeant, evidenter ostendat. (Card. Gousset, *Théologie dogmatique*, t. I.)

Saint Césaire mourut dans la première moitié du sixième siècle.

A cette même époque, un concile de Tours rendait un hommage non moins explicite à la suprématie romaine : « Quel est, disaient les Pères du concile, le prêtre qui oserait contrevénir aux décrets émanés du Siège Apostolique?... Et quels sont les livres qui font autorité, sinon ceux que le Saint-Siège a toujours acceptés ? Nous conformant donc à ce qu'ont ordonné l'Apôtre saint Paul et le Pape Innocent, nous ordonnons¹, » etc. — Même langage, mêmes affirmations, même croyance unanime, même enseignement traditionnel dans toute l'Église primitive sur l'autorité infallible et suprême du Pape.

Alcuin, diacre de l'Église d'Angleterre, non moins illustre par sa science et sa piété que par l'amitié dont l'honora Charlemagne, et qui enseigna longtemps à Paris, à Tours, à Aix-la-Chapelle, etc., dit que « le Seigneur a réglé l'ordre de la Religion, de telle sorte que tout repose principalement sur le Bienheureux Pierre, le Chef des Apôtres, et que de Pierre, comme de la tête, les dons célestes découlent sur tous les membres du corps². »

¹ Quis sacerdotum contra decreta talia, quæ a Sede Apostolica processerunt, agere præsumat?... Et quorum auctorum valere possit prædicatio, nisi quos Sedes Apostolica semper intromisit?... Nos ergo sequentes quod vult Apostolus Paulus, vel Papa Innocentius statuit, statuamus observandum, etc.

² Religionis cultum sic Dominus instituit, ut in beatissimo Petro Apostolorum summo principaliter collocaret, atque ab ipso quasi quodam capite dona sua vellet in corpus omne manare. (*De Officio divino.*)

Dans une de ses lettres, il dit encore : « Pour ne pas tomber dans le schisme ou dans l'apostasie, il faut suivre l'autorité très-sûre de l'Église Romaine ; et ainsi toujours on puise les règles pratiques du salut à la source même d'où nous vient la foi catholique. Que les membres ne se séparent jamais de la tête ; autrement le Porte-clefs du royaume des cieux rejeterait ceux qu'il verrait s'écarter de son enseignement¹. » Alcuin est regardé comme le premier fondateur de l'Université de Paris. — Sous Charlemagne, les Évêques et les principaux seigneurs de France, rassemblés à Rome avec les Évêques d'Italie autour du Pape saint Léon III, professèrent absolument la même doctrine qu'Alcuin.

Quelques années après, et sous la rubrique de l'année 853, les annales ecclésiastiques de Metz rapportent la même tradition. « Il faut mettre au rang des insensés, disent-elles, tous ceux qui ont pu croire que le Siège de Pierre était capable de séduire les fidèles par des dogmes dangereux. Jamais il n'a enseigné une fausse doctrine ; jamais il n'a pu se laisser égarer par une hérésie quelconque². »

A la même époque, le docte et célèbre Archevêque de Reims, Hincmar, écrivait également : « Le Pontife Romain tient la place de DIEU sur la terre. Sans le Vicaire

¹ Ne schismaticus inveniatur aut non catholicus, sequatur probatissimam Romanæ Ecclesiæ auctoritatem ; ut, unde catholicæ fidei initia accipimus, inde exempla salutis nostræ semper habeamus. Ne membra a capite separentur suo, ne claviger regni cœlestis abjiciat quos a suis deviasse cognoverit doctrinis.

² *La France et le Pape*, introduction.

de DIEU, sans le Pontife universel, sans l'unique Pape, sans l'Arbitre de toutes choses, il n'est permis de rien déterminer en tout ce qui concerne la foi et les mœurs¹. Dans les doutes et les questions obscures qui ont rapport à la vraie foi ou aux dogmes de la Religion, c'est la sainte Église Romaine qu'il faut consulter, comme la Mère, la Maîtresse, la Nourrice et l'Organe fidèle de toute l'Église ; et c'est à ses avis salutaires qu'il faut s'en tenir ; son enseignement doit suffire à tous les catholiques². »

Hincmar ajoute : « Nous consultons avant tout, en sa qualité de Mère de toutes les Églises du monde, la sainte, catholique et apostolique Église Romaine ; car ce Saint-Siège tient sa principauté universelle non d'un homme, mais du même Seigneur Jésus qui a départi à Pierre et à Paul l'honneur de l'Apostolat. Ce qu'enseigne cette sainte Église peut et doit suffire aux catholiques vraiment pieux et dévoués³. C'est elle, en effet, qui nous a engendrés pour le Christ ; elle qui nous a nourris de la vraie religion ; elle qui nous a élevés et enseignés ; c'est elle qui, dans la personne de saint Pierre, nous a reçus avec amour des mains de JÉSUS-CRIST ; c'est elle enfin qui a institué les Pasteurs qui nous enseignent, après les avoir nourris du lait de la vérité catho-

¹ *La France et le Pape*, introduction.

² De omnibus dubiis, vel obscuris, quæ ad redactæ fidei tenorem, vel pietatis dogmata pertinent, sancta Romana Ecclesia, ut omnium Ecclesiarum Mater et Magistra, nutrix ac doctrix, est consulenda, et ejus salubria monita sunt tenenda. (*La France et le Pape*, introduction.)

³ C'est ce qu'on appelle maintenant les ultramontains.

lique et les avoir confirmés dans la virilité chrétienne¹. »

L'Église de Paris croyait comme l'Église de Reims, comme l'Église de Metz, comme les Églises de la grande province de Tours, comme toutes les Églises des Gaules, et de l'Occident et de l'Orient. Son Évêque, nommé Æneas, revendiquait ainsi, contre le schisme naissant de Photius, les privilèges de l'Église Romaine. « Le Siège de Rome, que DIEU conduit, a-t-il jamais eu la honte de compter parmi ses Pontifes un seul hérésiarque ? Le Souverain Prince des Apôtres l'a glorifié en devenant son premier Évêque, et l'a consacré du sang de son martyr. Le Fils de DIEU lui a donné la charge spéciale de paître ses brebis, lorsqu'il lui a dit : Tu es Pierre, etc. Quoi donc ! celui qui, de son autorité divine, donnait à Pierre la royauté, n a-t-il pas eu la puissance de le confirmer dans la foi ? En l'appelant *Pierre*, le Christ le proclama solennellement base de l'Église². »

¹ *Consulentes ante omnia, sicut et prima est in toto orbe omnium Ecclesiarum Mater, sanctam Catholicam et Apostolicam Romanam Ecclesiam; quæ non ab homine neque per hominem, sed Dominum JESUM CHRISTUM, sicut Petrus et Paulus Apostolatum, ita et hæc sancta Sedes omnium civitatum meruit principatum... Piis devotis, atque catholicis, hoc potest et debet sufficere, quod omnium Ecclesiarum Mater sancta Catholica atque Apostolica docet Romana Ecclesia. Ipsa enim ut Mater nos Christo genuit, nos religione nutrit, nos doctrina instruit, nos sicut in sancto Petro a Christo firma petra accepit, doctores instituit, et catholico lacte nutritos, et ad virum perfectum perductos, ad docendum alios informavit.*

² *Non in Romana Sede, DEO rectore, tale unquam contigit dedecus, ut aliquis hæresiarches eidem præsideret, quam summus Apostolorum Princeps sua sessione illustravit, et fuso sanguine consecravit, cui suas regendas oves DEI Filius speciali cura commisit; nec mirum, quia ipsi dictum fuerat : Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam. Et tibi*

Je ne puis citer ici la suite volumineuse de ces témoignages de fidélité donnés par nos pères au Chef de l'Église. Je ne puis cependant pas omettre les suivants, qui me paraissent offrir au lecteur catholique un intérêt tout particulier.

Sous le Pape Urbain II, à la fin du onzième siècle, tous les Évêques de la province de Sens (qui comprenait alors l'évêché de Paris) déclaraient solennellement « que les Pontifes Romains ne sont soumis au jugement d'aucun homme sur la terre. » Et le Bienheureux Yves de Chartres, l'un des plus illustres Pontifes de ce siècle, reprochant à l'Archevêque de Sens, son Métropolitain, sa conduite douteuse au sujet d'un décret du Pape Urbain II, lui rappelle ce que l'on doit au Saint-Siège : « Résister aux jugements et aux constitutions du Siège Apostolique, dit-il, c'est encourir la note d'hérésie ; car il est écrit : Il est constant que celui qui ne s'accorde point avec l'Église Romaine est un hérétique. C'est à l'Église Romaine qu'il appartient principalement et universellement de confirmer ou d'infirmier la consécration des Métropolitains aussi bien que celle des autres Évêques ; de casser vos constitutions et vos jugements et de maintenir les siens contre toute atteinte, sans qu'ils soient livrés à la révision ni au jugement d'aucun inférieur¹. Qu'on veuille bien remarquer le caractère essentiellement traditionnel de

dabo claves regni cœlorum. Ergo cui propria auctoritate regnum dabat, hujus fidei firmare non poterat? quem cum petram dicit, firmanientum Ecclesiæ judicavit.

¹ Rohrbacher, tome XII.

tous ces témoignages. Ce n'est pas un enseignement proprement dit, ce n'est pas une thèse que l'on veut prouver; c'est une doctrine connue de tous, reçue de tous, que l'on ne fait que constater et rappeler.

Cinquante ans après le Bienheureux Yves de Chartres, voici venir, au commencement du douzième siècle, saint Bernard, la gloire de notre France, dont il fut l'oracle pendant près de quarante ans.

Entre mille passages que l'on pourrait extraire de ses admirables écrits, nous nous contenterons d'en citer deux ou trois. Dans une lettre au Pape Innocent II, saint Bernard dit : « C'est à l'apostolat du Pontife Romain que doivent être manifestés tous les périls et les scandales qui s'élèvent dans le royaume de Dieu, surtout en ce qui concerne la foi; car je crois qu'il est dans l'ordre que les atteintes portées à la foi soient réparées là où la foi ne peut souffrir d'atteinte. Or telle est la prérogative de ce Siège. A quel autre, en effet, a-t-il jamais été dit : *J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne défaille point?* Et ce qui suit ces paroles est un devoir pour le successeur de Pierre: *Et toi, à ton tour, confirme tes frères* ¹. »

Saint Bernard écrivait encore au même Pape Innocent, au nom de tous les Évêques de France, *in persona Fran-*

¹ Oportet ad vestrum referri apostolatum pericula quæque et scanuata emergentia in regno DEI, ea præsertim quæ de fide contingunt. Dignum nanque arbitror ibi potissimum resarciri damna fidei, ubi non posset fides sentire defectum. Hæc quippe hujus prærogativa Sedis. Cui enim alteri aliquando dictum est : *Ego pro te rogavi, Petre, ut non deficiat fides tua?* Ergo quod sequitur, a Petri successore exigitur : *Et tu aliquando conversus confirma fratres tuos.* (Epist. cxc.)

ciæ Episcoporum, à la suite d'un concile où avaient assisté les Archevêques de Reims et de Sens, les Évêques de Chartres, de Troyes, d'Orléans, d'Autun, de Meaux, etc. : « Il n'est douteux pour personne que ce qui a été fixé une fois par l'autorité Apostolique demeure arrêté pour toujours, et ne peut plus être mutilé par le sophisme ni altéré par l'envie de qui que ce soit¹. » Et dans son fameux traité *de Consideratione*, il disait à Eugène III, qui avait été son disciple à l'abbaye de Clairvaux, ces paroles qui résument toute la tradition de nos Églises sur l'étendue de la puissance pontificale : « Voyons qui vous êtes, et quel est votre rôle ici-bas dans l'Église de Dieu. Qu'êtes-vous ? Le Grand-Prêtre, le Souverain-Pontife. Vous êtes le Prince des Évêques ; vous êtes l'héritier des Apôtres ; Abel, par la primauté ; Noé, par la charge du gouvernement ; Abraham, par le patriarcat ; Melchisédech, par le sacerdoce ; Aaron, par la dignité ; Moïse, par l'autorité ; Samuel, par la judicature ; Pierre, par la puissance ; vous êtes le Christ, par l'onction du Saint-Esprit. Vous êtes celui à qui les clefs ont été données, à qui ont été confiées les brebis. Sans doute il y a d'autres Gardiens des clefs du ciel, il y a d'autres Pasteurs ; mais vous, vous avez hérité, par-dessus tous, de ce double honneur d'autant plus glorieusement qu'il vous appartient à un degré plus éminent. Pour eux, ils ont chacun le troupeau particulier qui leur a été confié ; à vous, tous les troupeaux

¹ Nulli dubium est quod ea quæ Apostolica firmanur auctoritate, rata semper existunt, nec alicujus possunt deinceps inutilari cavillatione, vel invidia depravari. (Epist. cccxxxvii.)

ont été donnés à la fois ; à un seul tous, qui dès lors n'en font qu'un. Et ce n'est pas seulement de toutes les brebis, c'est encore de tous les Pasteurs que vous êtes le Pasteur unique. Me demandez-vous comment je le prouve ? par la parole du Seigneur ; à qui, en effet, je ne dis pas d'entre les Évêques, mais encore d'entre les Apôtres, toutes les brebis du Christ ont-elles été confiées absolument et indistinctement comme à vous ? *Pierre, si tu m'aimes, pais mes brebis.* Lesquelles ? Les peuples de telle ou telle cité, de tel ou tel pays, de tel ou tel royaume ? *Mes brebis*, dit le Sauveur. N'est-il pas évident qu'il n'en a pas désigné quelques-unes seulement, mais qu'il les a données toutes ? Quand on n'excepte rien on donne tout. Et pourtant les autres disciples étaient là quand il confiait ses brebis à un seul, imposant ainsi à tous l'unité d'un seul troupeau sous un seul Pasteur. Là où est l'unité, là est la perfection... C'est donc en vertu de vos décrets que les autres ont été appelés à une partie de votre sollicitude, tandis que vous avez été appelé à la plénitude de la puissance. La puissance des autres Pasteurs est restreinte dans de certaines limites ; la vôtre s'étend sur ceux-là mêmes qui ont reçu l'autorité sur les fidèles. N'avez-vous pas le pouvoir, pour des motifs justes, de fermer le ciel à un Évêque, de le déposer de l'épiscopat et même de le livrer à Satan ? Votre privilège demeure donc inébranlable, soit dans le pouvoir des clefs, soit dans la charge de paître les brebis... Tandis que chacun a sa nacelle particulière, vous seul, vous avez reçu l'immense navire qui réunit toutes les nacelles et

compose l'Église universelle, répandue sur toute la terre ¹. » Ce passage de saint Bernard est si beau et si concluant, que malgré son étendue, je n'ai pu m'empêcher de le citer tout au long. C'est la France chrétienne qui parlait par sa bouche.

Encore un mot du même Docteur écrivant, de Clairvaux, au peuple de Milan, pour l'affermir dans l'obéissance au Pontife Romain : « La plénitude de la puissance sur toutes les Églises du monde a été donnée au Siège Apostolique par une prérogative unique. Quiconque ré-

¹ Age, indagemus quis sis, quam geres videbect pro tempore personam in Ecclesia Dei. Quis es? Sacerdos magnus, summus Pontifex. Tu Princeps Episcoporum, tu hæres Apostolorum, tu primatu Abel, gubernatu Noe, patriarchatu Abraham, ordine Melchisedech, dignitate Aaron, auctoritate Moyses, judicatu Samuel, potestate Petrus, unctione Christus. Tu es cui claves traditæ, cui oves creditæ sunt. Sunt quidem et alii cœli janitores, et gregum Pastores; sed tu tanto gloriosius, quanto et differentius utrumque præ cæteris nomen hæreditasti. Habent illi sibi assignatos greges, singuli singulos : tibi universi crediti, uni unus. Nec modo ovium, sed et Pastorum tu unus omnium Pastor. Unde id probem quæris? Ex verbo Domini. Cui enim non dico Episcoporum, sed etiam Apostolorum sic absolute et indiscrete totæ commissæ sunt oves? *Si me amas, Petre, pasce oves meas.* Quas? illius vel illius populos civitatis, aut regionis, aut certi regni? *Oves meas*, inquit. Cui non planum, non designasse aliquas, sed assignasse omnes? Nihil excipitur, ubi distinguitur nihil. Et forte præsentis cæteri condiscipuli erant, cum committens uni, unitatem omnibus commendaret in uno grege et uno Pastore... Ubi unitas, ibi perfectio... Ergo, juxta canones tuos, alii in partem sollicitudinis, tu in plenitudinem potestatis vocatus es. Aliorum potestas certis arctatur limitibus : tua extenditur et in ipsos, qui potestatem super alios acceperunt. Nonne, si causa extiterit, tu Episcopo cælum claudere, tu ipsum ab episcopatu deponere etiam et tradere Satanæ potes? Stat ergo inconcussum privilegium tuum tibi tam in datis clavibus, quam in ovibus commendatis... Ita cum quisque cæterorum habeat suam, tibi una commissæ est grandissima navis ; facta ex omnibus ipsa universalis Ecclesia, toto orbe diffusa. (Lib. II. c. VIII.)

siste à cette puissance, résiste à l'ordre établi de Dieu. Elle peut, si elle le juge utile, établir de nouveaux évêchés là où il n'en existe pas encore. Parmi ceux qui existent, elle peut élever les uns et abaisser les autres, selon qu'il lui paraît convenable; en sorte qu'il dépend d'elle d'élever les Évêques au rang des Archevêques, et réciproquement, quand elle le juge nécessaire. Elle peut, des extrémités de la terre, citer en sa présence les personnes revêtues des plus hautes dignités ecclésiastiques; et cela, non pas une fois ou deux, mais autant de fois qu'elle le trouve expédient. Et elle a en main de quoi venger toute désobéissance, si jamais quelqu'un tentait de lui résister¹. » Aussi disait-il à Eugène III : « De tous les points du globe on en appelle à vous; et l'on proclame ainsi votre suprématie singulière². »

Le vénérable et savant Hugues de Saint-Victor, contemporain de saint Bernard, et l'un des plus célèbres théologiens de l'Université de Paris, parle du Souverain-Pontife avec la même plénitude de respect et de foi : « Il est

¹ Plenitudo potestatis super universas orbis Ecclesias, singulari prærogativa Apostolicæ Sedi donata est. Qui igitur huic potestati resistit, Dei ordinationi resistit. Potest, si utile judicaverit, novos ordinare episcopatus, ubi hactenus non fuerunt. Potest eos qui sunt, alios deprimere, alios sublimare, prout ratio sibi dictaverit, ita ut de Episcopis creare Archiepiscopos liceat, et e converso, si necesse visum fuerit. Potest a finibus terræ sublimare quascumque personas ecclesiasticas evocare, et cogere ad suam præsentiam, non semel aut bis, sed quoties expedire videbit. Porro in promptu est ei omnem ulcisci inobedientiam, si quis forte reluctari conatus fuerit. (*Epist. cxxxI.*)

² Appellatur de toto mundo ad te. Id quidem in testimonium singularis primatus tui. (*De Consideratione, lib. III, c. II.*)

appelé **Pape**, parce qu'il est le Père des Pères; il est appelé *universel*, parce qu'il préside l'Église tout entière; *Apostolique*, parce qu'il tient la place du Prince des Apôtres; *Souverain-Pontife*, parce qu'il est le Chef de tous les Évêques; c'est à lui que le Seigneur confie ses clefs, comme il les a confiées à Pierre, afin de lui rappeler qu'il est le Portier du royaume des cieux. Son ministère consiste à régler les messes et les offices divins, à promulguer ou à modifier les canons suivant les nécessités de l'Église, ... à gouverner l'Église entière au nom du Christ. Le Pape tient donc ici-bas le lieu et la place de JÉSUS-CHRIST, souverain Évêque des Apôtres¹. »

Jean, docteur de la même Université de Paris, atteste également la fidélité et la tradition de notre France en ce même siècle. « L'Église que forment tous les chrétiens est une et indivisible; le peuple chrétien est un. Aussi, de même que, dans chaque diocèse, il n'y a qu'un seul Évêque qui en est le Chef, de même, dans toute l'Église et pour tout le peuple chrétien, il y a un seul et unique Évêque suprême, le Pape de Rome, successeur de Pierre. Depuis que le Christ a privé son Église de sa présence visible, il s'élève de temps à autre des questions touchant

¹ Papa dicitur, quia Pater Patrum. Hic universalis dicitur, quia universæ præest Ecclesiæ. Hic quoque Apostolicus appellatur, quia Principis Apostolorum vice fungitur. Hic etiam summus Pontifex nuncupatur, quia Caput est omnium Episcoporum... Huic claves traduntur, sicut Petro a Domino, ut se janitorem regni cælorum esse cognoscat. Hujus officium est missas et divina officia ordinare, canones etiam pro tempore ad utilitatem Ecclesiæ promulgare, vel immutare... totam Ecclesiam vice Christi gubernare. Itaque Papa vicem et locum tenet Christi, Episcopi Apostolorum.

la foi, et la diversité des opinions introduirait nécessairement des divisions dans l'Église, s'il n'y avait pas un tribunal unique dont la sentence pût maintenir l'unité : or celui qui est revêtu de cette magistrature souveraine, c'est Pierre et son successeur ; et cela, non par le fait d'un Concile quelconque, mais en vertu de la parole du Seigneur qui, dans les choses nécessaires au salut, n'a point voulu faire défaut à son Église¹. » — Il est très-curieux et très-consolant de voir la France, non moins du reste que toute l'Église, regarder comme inséparables, dans la profession de sa foi traditionnelle, l'autorité du Pape et son infailibilité. Dans les témoignages que j'ai rapportés déjà et dans ceux qui vont suivre, cette remarque importante n'aura point sans doute échappé au lecteur.

Au quatorzième siècle, un Évêque d'Autun, nommé Pierre Bertrand, parlant au nom de tous les Évêques de France assemblés en concile, déclarait hautement que « les chrétiens ont une autorité spirituelle indispensable,

¹ Una est omnium fidelium Ecclesia, unus populus christianus. Et ideo, sicut in qualibet diœcesi unus est Episcopus, qui est caput Ecclesiæ in illo loco, vel populo; ita in tota Ecclesia et toto populo christiano est unus summus Episcopus, Papa scilicet Romanus, Petri successor. Nam post subtractionem præsentia corporalis Christi, convenit interdum circa ea quæ sunt fidei quæstiones moveri; in quibus propter diversitatem opinionum vel sententiarum divideretur Ecclesia, quæ ad sui unitatem requirit fidei unitatem, nisi per unius sententiam Ecclesiæ unitas servaretur. Hic autem principatum hujusmodi habens, est Petrus, successorque ejus, non quidem synodali ordinatione, sed ex ore Domini, qui Ecclesiæ suæ noluit deficere in necessariis ad salutem

dont le Christ a revêtu saint Pierre quand il lui a confié le gouvernement de l'Église universelle. Cette autorité découle immédiatement de Dieu, c'est-à-dire du Christ qui la donna formellement à saint Pierre, tant pour lui-même que pour ses successeurs ; et c'est d'eux que le reçoivent les autres Évêques. Le Pape possédant cette juridiction sans aucune limite ni de pays ni de personnes, tous les chrétiens de tous les pays doivent lui obéir ¹. »

L'Université de Paris, continuant ses glorieuses traditions, disait de son côté, par l'organe d'un de ses Docteurs : « La sentence de l'Église Romaine, dans les questions de foi, n'est point sujette à l'erreur. La promesse du Sauveur, en saint Luc, la regarde seule et non pas l'Église universelle. Ainsi l'ont entendu saint Cyrille, et saint Chrysostome, et saint Léon, et saint Agathon, et saint Bernard, et saint Anselme, et Albert le Grand, et saint Thomas ². » — L'Évêque de Paris, Étienne, interprétant dans une assemblée ecclésiastique les sentiments de son Chapitre et de soixante-deux théologiens, proteste que

¹ Inter christianos necessaria est spiritualis potestas, quam Christus dedit beato Petro, quando ei commisit regimen universalis Ecclesiæ. Origo hujus potestatis immediate fuit a Deo, videlicet a Christo tradente eam certæ personæ, scilicet Petro pro se et suis successoribus, a quibus derivatur in alios. Cum prædictam jurisdictionem habeat Papa sine limitatione loci et personarum, ideo omnes christiani, ubicumque sint, debent ei obedire.

² Romanæ Sedis judicium, in his quæ fidei sunt, errare nequit. Quod probatur ex promissione Salvatoris, Luc, xxii... non intelligitur de universali Ecclesia; nam subjungitur : *Et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos*; idcirco divus Cyrillus, et divus Chrysostomus, et divus Leo, et beatus Agatho, et divus Bernardus, et Anselmus, et Albertus Magnus, et divus Thomas glossant præfatam auctoritatem de Ecclesia Romana.

« tous se souviennent que la très-sainte Église Romaine, Mère et Maîtresse de tous les fidèles, repose sur la confession inébranlable de Pierre, Vicaire du Christ ; et que c'est à elle, en sa qualité de règle universelle de la vérité catholique, qu'appartient la puissance d'approuver, de résoudre les questions douteuses, de déterminer la vérité, et de condamner l'erreur¹.

A la fin du même siècle, Pierre d'Ailly, doyen de l'Université de Paris et fort connu par ses écrits théologiques, répétait le même enseignement. « Nous tenons, disait-il, avec une persuasion inébranlable et comme un point que l'on ne peut révoquer en doute, que le Saint-Siège Apostolique est cette Chaire de Pierre de laquelle il a été dit, dans la personne du Pontife qui l'occupe : *« J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point »*. » Gerson, successeur de Pierre d'Ailly comme chancelier de cette même Université, témoignait à son tour de cette doctrine, lorsqu'il prêchait un jour aux fidèles de Paris : « Voulez-vous avoir la certitude de la foi, c'est à l'Église Romaine qu'il faut la demander². » Paroles d'autant plus remarquables, que Pierre d'Ailly et Gerson vécurent tous deux au milieu des troubles profonds du grand schisme d'Occident, lorsque la personne même du Pape légitime était

¹ Nos igitur attendentes cum eis, quod sacrosancta Romana Ecclesia, fidelium omnium Mater et Magistra, in firmissima Petri, Christi Vicarii, confessione fundata, ad quam velut ad universalem regulam catholicæ veritatis pertinet approbatio doctrinarum et reprobatio, declaratio dubiorum, determinatio tenendorum, et confutatio errorum.

² *La France et le Pape*, introduction.

³ *Ibidem*.

incertaine, et lorsque tout conspirait dans l'Église à ébranler la foi et la fidélité au Saint-Siège. Gerson, un moment emporté par la colère, joua un grand et triste rôle au Concile de Constance, où il confondit les nécessités du temps avec les principes immuables de la doctrine, soutenant des thèses voisines du schisme et de l'hérésie. Ces thèses furent repoussées avec indignation par les Évêques du Concile comme exagérées, fausses et anti-traditionnelles. Ce ne fut là qu'une éclipse momentanée, et, dès que la paix fut rendue à l'Église par l'élection de Martin V, les Évêques de France et l'Université de Paris professèrent, comme avant, leur vieille et catholique tradition. Le levain des doctrines schismatiques ne se conserva qu'au sein des parlements et de la magistrature laïque, qui commencèrent dès lors à se pervertir.

Le reste des laïques, c'est-à-dire la France, n'en demeura pas moins convaincu de l'autorité infailible du Pontife Romain. Dans une adresse collective des seigneurs français au Pape Clément V, on lisait en effet cette déclaration formelle : « Quand il parle comme Pape, le Pontife Romain ne peut errer¹. » Et le sénat de Paris disait également sous Louis XI : « L'Église Romaine ne peut errer dans son enseignement². »

En 1579, le clergé de France, assemblé à Melun, propose, sans restriction, à tous les fidèles, « pour règle de leur croyance, ce que croit et professe la sainte Église de

¹ *La France et le Pape*, introduction.

² *Ibidem*.

Rome, laquelle est la Maîtresse, la colonne et l'appui de la vérité; parce que toutes les autres Églises doivent s'accorder avec celle-là, à cause de sa principauté¹. »

Peu après, en l'année 1626, l'assemblée générale du clergé de France s'exprime ainsi : « C'est un des grands témoignages de l'amour qu'on porte à Dieu, quand on respecte et honore ceux qu'il a constitués en ce monde pour être son image et y tenir sa place, et en son lieu suppléer visiblement aux nécessités des hommes pour le salut des âmes. Ce qui ayant été donné prérogativement aux Souverains-Pontifes par-dessus tous les Évêques, il est bien raisonnable que, se reconnaissant ses inférieurs, ils leur portent tel honneur, respect et révérence, qu'à leur exemple tout le reste des hommes fasse la même chose. Les Évêques seront donc exhortés d'honorer le Saint-Siège Apostolique, et l'Église Romaine, fondée dans la promesse infallible de Dieu, dans le sang des Apôtres et des martyrs, la Mère des Églises; laquelle, pour parler avec saint Athanase, est comme la Tête sacrée par laquelle les autres Églises, qui ne sont que ses membres, se relèvent, maintiennent et conservent; ils respecteront aussi Notre Saint-Père le Pape, Chef visible de l'Église universelle, Vicaire de Dieu sur la terre, Évêque des Évêques et Patriarches, en qui l'Apostolat et l'Épiscopat ont eu commencement, et sur lequel Jésus-Christ a fondé son Église, en lui baillant les clefs du ciel avec l'infaillibilité de la foi, que l'on a vue miraculeusement demeurer im-

¹ Card. Gousset, *Théologie dogmatique*, t. I.

muable dans ses successeurs qu'aujourd'hui. Et ayant obligé tous les fidèles orthodoxes à leur rendre toutes sortes d'obéissances, et à vivre en déférence à leurs saints décrets et ordonnances, les Évêques seront exhortés à faire la même chose, et à réprimer, autant qu'il leur sera possible, les esprits libertins qui veulent révoquer en doute et mettre en compromis cette sainte et sacrée autorité, confirmée par tant de lois divines et positives; et, pour montrer le chemin aux autres, ils y désèreront les premiers¹. »

Une autre assemblée générale de nos Prélats, en 1620, fait la déclaration suivante : « Nous savons que là où se trouve le Chef de l'Église, là est le boulevard de toute la foi². » Et l'assemblée de 1655 écrivait dans le même sens au Pape Innocent X, au sujet de la Bulle *Unigenitus*, qui condamnait les doctrines jansénistes : « Dès les premiers siècles, l'Église catholique, appuyée uniquement sur la communion et l'autorité de Pierre, souscrivit sans hésitation et sans délai aucun, *omni seposita hæsitatione vel cunctatione*, à la condamnation de l'hérésie pélagienne, prononcée par le Pape Innocent dans son décret aux Évêques d'Afrique, et qui fut suivie d'un autre rescrit adressé par le Pape Zozime à tous les Évêques de l'univers. Elle savait, non-seulement par la promesse de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST faite à Pierre, mais encore par les actes des anciens Pontifes et par les anathèmes dont le Pape Damase avait frappé récemment Apollinaire et Macédonius avant

¹ *La France et le Pape*, introduction.

² Card. Gousset, *Théologie dogmatique*, t. I.

qu'aucun Concile œcuménique les eût condamnés ; elle savait que les jugements portés par les Souverains-Pontifes, en réponse aux consultations des Évêques pour établir une règle de foi, jouissent également (soit que les Évêques aient cru devoir exprimer leur sentiment dans leur consultation, soit qu'ils aient omis de le faire) d'une divine et souveraine autorité dans l'Église universelle ; autorité à laquelle tous les chrétiens sont obligés en conscience de soumettre leur jugement. Nous donc aussi, pénétrés des mêmes sentiments et de la même foi, nous aurons soin que la Constitution donnée, avec l'assistance du Saint-Esprit, par Votre Sainteté... soit promulguée dans nos Églises et Diocèses, et nous en presserons l'exécution à l'égard du peuple fidèle. Ceux qui auront la témérité de la violer ne manqueront pas d'être punis suivant les termes mêmes de la Constitution ; en sorte qu'ils subiront les peines portées contre les hérétiques¹. »

Les Évêques de France écrivaient trois ans après au Pape Alexandre VII, à l'occasion de la condamnation des mêmes erreurs jansénistes : « C'est en Vous, en qualité de successeur de Pierre, que la force de nous tous est consolidée. La cause est finie par les rescrits Apostoliques : plaise à DIEU que l'erreur aussi prenne fin² ! » Et, en l'année 1660, également dans une assemblée générale du clergé (ce qui donne une singulière force à ces beaux témoignages) : « C'est le Seigneur qui enseigne du haut

¹ Card. Gousset, *Théologie dogmatique*, t. I.

² *La France et le Pape*, c. I et II

du Vatican, disent-ils, et nous déclarons que les oracles qui en émanent mettent fin à toutes les discussions, fixent la croyance et déterminent ce que l'on doit rejeter¹. » Enfin, en 1663, ils résumaient la vraie et constante tradition de l'Église de France sur la Papauté, en ce noble langage : « La soumission que nous avons accoutumé de rendre au Saint-Père est comme *l'héritage des Evêques de France* ; elle est le point solide de notre gloire, qui rend notre foi invincible et notre autorité infailible². »

En cette même année 1663, commencèrent les intrigues qui, sans interrompre complètement les traditions romaines des Églises de France, les altérèrent néanmoins, et aboutirent, vingt ans après, à la proclamation officielle des nouveautés dites gallicanes.

Ces intrigues, qui firent faire à notre clergé presque entier un triste naufrage, eurent pour auteur les jansénistes, ennemis furieux de Rome. Ils circonvinrent si adroitement Colbert et les principaux ministres de Louis XIV, que ceux-ci, sous prétexte de sauvegarder l'autorité du roi contre les soi-disant empiétements du Saint-Siège, mirent tout en œuvre pour détacher du Pape la France et surtout le clergé. « Ils se firent, dit un auteur contemporain, une espèce de devoir fort mal entendu de maltraiter le Pape dans toutes les gazettes... Colbert, peu instruit des affaires de Rome, s'en rapportoit trop aysément à un abbé janséniste, ainsy que les

¹ *La France et le Pape*, introduction.

² *Ibidem*, c. 1.

leux autres ministres... Ceste conduite ne laissoit pas le contribuer à aigrir les esprits par des impressions fascheuses, en ce qu'elles inspiroient à la Cour du mespris pour le Saint-Siège; de telle sorte que les ministres ne cherchèrent presque plus que les occasions de mortifier le Pape¹. »

D'ailleurs, Colbert avait déjà en vue l'*annexion*, au trésor de la Couronne, de tous les droits que le Saint-Siège percevait encore sur beaucoup d'Églises en France, droits sacrés auxquels il était défendu à qui que ce soit de porter atteinte sous peine d'excommunication majeure, encourue *ipso facto*. Mais, depuis Richelieu, les préjugés césariens obscurcissaient de plus en plus les esprits; déjà on avait plus peur du roi que du Pape, et la grosse affaire était de faire entrer le clergé dans ce mouvement antiromain, qui fut la perte de la France. — Il fallut de longues années pour aboutir.

On commença par la célèbre Faculté de théologie de Paris; on gagna, soit par promesses soit par menaces, un certain nombre de Docteurs; et quand on crut le moment arrivé, on fit dresser par le Parlement, tout infecté de jansénisme, un arrêt qui fut sanctionné par le roi, et qui ordonnait d'enregistrer à la Sorbonne *six articles*, dont la substance était absolument la même que celle des *quatre articles* de l'Assemblée de 1682.

Une résistance énergique de la plupart des Docteurs

¹ Mémoires du P. Rapin, chap. xvi : et *Revue des sciences ecclésiastiques*, t. VIII, p. 108.

de la Faculté prouva clairement l'étrange nouveauté de ces doctrines. Tous les professeurs de Sorbonne, à l'unanimité, protestèrent hautement. Toute la Compagnie de Saint-Sulpice protesta avec le même courage, et déclara, en pleine Sorbonne, par l'organe de deux de ses membres, « qu'on ne pouvait consentir l'enregistrement de l'arrêt sans un véritable péché mortel. » Voyant que leurs efforts étaient inutiles, et que la force brutale allait l'emporter, ces deux saints prêtres, vrais disciples du vénérable abbé Olier, « accusèrent la Faculté de péché mortel, et que c'estoit par lascheté et par crainte des puissances temporelles qu'on registroit cest arrest¹. » Dix Docteurs furent exilés ; et par ordre du roi, le silence fut imposé à la Faculté. Pour faciliter cette lâche besogne, on avait pris soin, dès le début, d'éliminer tous les Religieux, parce qu'on était sûr de ne pouvoir ni les corrompre ni même leur imposer silence.

L'audace des ministres et du Parlement avait du reste atteint du premier coup les dernières limites ; on commandait, en matière de foi, aux théologiens et aux Docteurs comme à des valets. Le premier président de Lamoignon osa leur dire en face : « Dès que la Cour ordonne quelque chose, tout subject du roy doit s'y soumettre sans l'examiner... La Cour n'a aucun égard à vos distinctions scolastiques. Elle a intéressé l'autorité du roy pour arrêter le cours de ces doctrines qui ne servent qu'à jeter le trouble dans les esprits et à les scandaliser. » Et il

¹ *Mélanges Colbert*, à la bibliothèque impériale ; et *Revue des sciences ecclésiastiques*, t. VIII, p. 108 et 122.

ajouta « qu'ils eussent à enregistrer incessamment l'arrest, la Cour n'entendant pas qu'il soit parlé davantage de leurs difficultés sur ce subject ¹. »

La ruse se joignit à la violence, et on ne cessa plus de circonvenir par tous les moyens possibles les membres les plus importants du clergé. Colbert se faisait donner sur eux des notes secrètes, des renseignements de police on ne peut plus curieux ; un savant ecclésiastique vient de les publier pour la première fois ² : les originaux se conservent à la bibliothèque impériale. Nous ne citerons ici que deux de ces notes.

La première, tout à l'honneur de la Communauté naissante des Prêtres de Saint-Sulpice, se trouve sous cette rubrique significative : *Communautés ou Compagnies à craindre en ceste occasion* ³. Voici comment la police la signalait à l'attention du Ministre et du Roi : « La Communauté de Saint-Sulpice, où l'on eslève, à la vérité, des ecclésiastiques dans un esprit de parfaite régularité ; mais on assure que tout y est extremesme pour l'autorité du Pape. Elle est d'autant plus considérable que l'on y nourrit plusieurs personnes de qualité, et qu'elle s'intitule le Séminaire de tout le clergé

¹ Mémoires du P. Rapin, chap. xvi ; et *Revue des sciences ecclésiastiques*, t. VIII, p. 115.

² C'est M. l'abbé Bouix, directeur de l'excellente *Revue des sciences ecclésiastiques*. Il faut lire en leur entier ces notes de Colbert et tous les autres documents qu'il a publiés sur les origines du gallicanisme dans les t. VIII et XI.

³ *Mélanges Colbert*, à la bibliothèque impériale ; et *Revue des sciences ecclésiastiques*, t. VIII, p. 124.

du royaume, où elle a déjà bien des maisons qui la reconnoissent pour leur mère et leur maistresse¹. »

La seconde note secrète est relative à Bossuet, lequel vota en 1665 contre les six articles. Le rôle principal qu'il joua, ou plutôt qu'on lui fit jouer, dans l'Assemblée de 1682, donne un intérêt tout particulier à ces renseignements de la police de Colbert. Voici cette note :

« M. Bossuet est sans contredict un bel esprit; a bien du sçavoir pour son aage (il avait alors trente-six ans), et autant qu'en peut avoir un jeune homme qui se donne à la prédication. Mais la considération ou l'exemple de M. Cornet, dont il est la créature, a esté peut-estre la cause principale qui l'a taict gauchir en ceste occasion.

« Esprit adroict, complaisant, cherchant à plaire à tous ceux avec qui il est, et prenant leurs sentimens quand il les connoit. Ne veut point se faire des affaires, ni hasarder les mesures qu'il a prises, qu'il croit sures pour aller à son but. Ne pouvant croire que cecy puisse durer. Ainsy se mesnage extraordinairement, et cherche dans la Faculté quelque milieu à prendre et quelque détour lorsqu'il n'est pas contre, et par là il est assez suivy par plusieurs personnes; outre qu'il parle latin nettement et agréablement, a mesme assez de connais-

¹ C'était l'impulsion de son saint fondateur. Malheureusement, M Tronson, troisième Supérieur de Saint-Sulpice, se laissa entrainer dans le mouvement et faiblit comme tant d'autres; ce fut lui qui, le premier, recommanda l'enseignement des *quatre articles* dans les Séminaires de la Compagnie : lourde responsabilité pour lui devant l'Église et au tribunal de Dieu

sance de ces matières, parce qu'il a étudié avant de s'adonner à la prédication. S'insinuant dans le monde avec assez de facilité à cause de son talent de la prédication, et par là il ne manque pas de créance dans la Faculté. Attaché aux Jésuites et à ceux qui lui peuvent faire sa fortune, plutôt par intérêt que par inclination. Car naturellement il est assez libre, fin, railleur, et se mettant fort au-dessus de beaucoup de choses. Ainsy, lorsqu'il verra un parti qui conduit à la fortune, il y donnera, quel qu'il soit, et il y pourra servir utilement¹. »

Cet aperçu, quelque exagéré qu'il puisse être, expliquera plus tard bien des choses.

Les mesures violentes redoublèrent aux approches du moment décisif. Les lettres de cachet allaient leur train ; dans un mémoire secret, écrit pendant la tenue même de l'Assemblée de 1682 et trouvé dans les papiers de Colbert, on parle avec une franchise assez singulière « de tant d'ecclésiastiques et de Religieux de mérite et de vertu, prisonniers ou bannis depuis plusieurs années, et de tant d'autres que l'on continue encore tous les jours d'emprisonner ou de bannir, sans aucune forme de justice, sur des prétextes faux et calomnieux, qui ne peuvent servir qu'à opprimer tous les gens de bien². » Le fruit était mûr. Colbert lança d'abord l'affaire de la *régale*, c'est-à-dire la saisie injuste et sacrilège des *annates* que

¹ *Mélanges Colbert*, à la bibliothèque impériale ; et *Revue des sciences ecclésiastiques*, t. VIII, p. 121 et 224.

² *Mélanges Colbert*, à la bibliothèque impériale ; et *Revue des sciences ecclésiastiques*, t. XI, p. 103

le Saint-Siège percevait de temps immémorial sur une partie des évéchés de France pendant la première année de la vacance des Sièges. Quatre siècles auparavant, le Concile œcuménique de Lyon, reçu et autorisé dans tout le royaume, avait porté un nouveau décret pour confirmer et mieux régulariser les choses sur ce point. Il y avait excommunication pour quiconque oserait violer les droits du Siège Apostolique.

Sous prétexte que « la couronne de France était ronde, » on saisit tous ces revenus, et l'Assemblée des Prélats de 1682 eut pour premier objet de donner à cette rapine royale une couleur de légalité. Ils n'en avaient aucun droit, ces annates appartenant au Pape et non point à eux. Ils les adjudèrent néanmoins au roi très-chrétien ; et le ministre Colbert trouva ainsi le moyen de faire d'une pierre quatre coups : grossir les revenus de la Couronne ; exalter l'autorité du roi ; humilier le Pape ; aplatir l'épiscopat et dominer plus complètement le clergé.

Le lecteur ne trouvera sans doute pas mauvais ces détails et ces citations : il est d'une grande importance de savoir bien à quoi s'en tenir sur les origines de ce gallicanisme que l'on nous a présenté longtemps comme la véritable tradition de nos antiques Églises de France et comme le résumé des maximes vénérables des siècles passés.

L'Assemblée de 1682 était ainsi préparée de longue date. Colbert continuait le rôle odieux que les jansénistes

lui faisaient jouer depuis près de vingt ans. « M. Colbert, alors ministre secrétaire d'État, disait un jour Bossuet à l'abbé Ledieu, son secrétaire intime (c'était en l'année 1700), M. Colbert est véritablement l'auteur des propositions du clergé sur la puissance de l'Église ; luy seul y a déterminé le roy. Il disoit que la division que l'on avoit avec Rome sur la *régale* estoit la vraie occasion de renouveler la doctrine de la France sur l'usage de la puissance des Papes ; que dans un temps de paix et de concorde, le désir de conserver la bonne intelligence, et la crainte de paroistre estre le premier à rompre l'union empesheroient une telle décision. Il attira le roi à son advis par ceste raison... Au reste, feu M. de Paris ne fesoit en tout cela que flatter la Cour, écouter les ministres et suyvre à l'aveugle leurs volontés comme un valet⁴. » Ces paroles sont textuelles.

L'Archevêque de Paris, dont parle ici Bossuet dans des termes si accentués, était le trop célèbre François de Harlay, frère du procureur général Achille de Harlay, lequel fut, durant toute cette campagne, le bras droit de Colbert. L'Archevêque était un homme fin et habile, profondément intrigant, qui déshonora pendant près de trente ans le siège de saint Denys, non-seulement par ses platitudes envers Louis XIV, mais encore par le scandale de ses mœurs. On le trouva mort dans son carrosse un jour qu'il revenait de Conflans, où il avait passé plusieurs

⁴ *Mémoires de l'abbé Ledieu ; et Revue des sciences ecclésiastiques*, t. XI. p. 114.

heures chez la duchesse de Longueville..... Ce coupable Prélat fut l'âme damnée de Louis XIV dans l'Assemblée de 1682. « C'est lui qu'on regarda, écrit son propre secrétaire, l'abbé Legendre, comme le premier mobile et quasy comme l'unique auteur de tout ce qui s'y estoit fait. Les Prélats qui en avoient esté, estoient les premiers à le dire; nommément M. Le Tellier, Archevêque de Rheims, et M. Bossuet, Évêque de Meaux. C'estoit par ressentiment de ce que M. de Harlay leur avoit, disoient-ils, fait jouer, malgré eux et par jalousie, un rosle important dans l'Assemblée. Bossuet avoit esté précepteur du Dauphin, et passoit pour estre très-sçavant; et le Pape, soit croyant faire playsir au roy, soit pour couronner la profonde capacité de M. Bossuet, estoit fort disposé à le faire Cardinal. M. de Rheims, malgré une première tentative inutile, ne désespéroit pas de l'estre. Comme c'eust esté un grand chagrin pour M. de Harlay de n'estre point Cardinal et que ces Prélats l'eussent esté, on disoit que malicieusement il avoit suggéré au roy, que, pour donner un plus grand poids aux résolutions qu'on devoit prendre dans l'Assemblée, on y avoit besoin de deux hommes aussy sçavants et aussy accredités que M. de Rheims et M. de Meaux; et que ce fut dans ceste vue qu'à l'ouverture de l'Assemblée, M. de Harlay, qui en estoit le président, donna à ces deux Prélats, sous prétexte de leur faire honneur, à M. de Rheims la discussion de la *régale*, et à M. Bossuet le soin de dresser les quatre articles contre le Pape, afin que par là ils se rendissent si odieux

à la cour de Rome, qu'elle ne pensast jamais à eux ¹. »

Fénelon, plusieurs années après, écrivant à son ami le duc de Beauvilliers, disait, en parlant de M. de Harlay : « Quant à vostre *infâme* Archevesque, etc. ; » et dans son admirable lettre à Louis XIV, il le flétrissait avec encore plus d'énergie. « Vous avez, écrivait-il au roi, un Archevesque corrompu, scandaleux, incorrigible, faux, malin, artificieux, ennemi de toute vertu, et qui fait gémir tous les gens de bien. Vous vous en accommodez, parce qu'il ne songe qu'à vous plaire par ses flatteries. Il y a plus de vingt ans qu'en prostituant son honneur, il jouit de vostre confiance. Vous luy livrez les gens de bien ; vous luy laissez tyranniser l'Église ; et nul Prélat vertueux n'est traicté aussy bien que luy ². » Tel fut le digne président de cette fameuse Assembléc.

Presque tout l'Épiscopat français était préparé par la crainte à se laisser imposer le joug du Roi-César. Un pas de plus, et nous descendions au niveau des lâches Évêques d'Angleterre, à l'époque d'Henri VIII et du traître Cardinal Wolsey. Beaucoup de nos Prélats étaient dans la disposition honteuse qu'osa exprimer l'un d'eux, M. de Cosnac, Évêque de Valence, lorsqu'il répondit à Louis XIV qui lui recommandait de suivre les sentiments de M. l'Archevêque de Paris : « Sire, je ne perdrai jamais l'occasion de vous servir et de vous plaire ³. » Ce M. de Cosnac

¹ *Mémoires de l'abbé Legendre ; et Revue des sciences ecclésiastiques*, t. XI, p. 120.

² *Œuvres de Fénelon*, t. XXIII, p. 340, édit. Gauthier, Paris, 1830.

³ *Mémoires de Daniel de Cosnac ; et Revue des sciences ecclésiastiques*, t. XI, p. 117.

fut nommé plus tard Archevêque d'Aix, par manière de récompense.

Le servilisme des Évêques de France devant Louis XIV était connu à Rome; et peu d'années après la Déclaration de 1682, le saint et courageux Pape Alexandre VIII disait au Cardinal de Bouillon, avec une douleur facile à concevoir, «qu'il comptoit pour tout ce qui viendrait du roy, et pour fort peu de chose ce que feroient les Évêques nommés; qu'il connoissoit assez bien le système de la France, et à quel point l'autorité du roy estoit parvenue, pour sçavoir que les Évêques n'auroient d'autres sentimens et d'autre religion que celle du roy; que si le roy vouloit que les Évêques de France fissent schisme avec le Saint-Siège, ils ne tarderoient guères à luy obéir: que si, au contraire, l'intention du roy estoit qu'ils déclarassent le Pape infallible dans le droict et dans le fait, ces Évêques donneroient sur cela telle déclaration qu'il leur demanderoit; que c'estoit là l'idée qu'il avoit de l'Église de France; et qu'ainsy il ne se soucioit point d'avoir aucune déclaration du clergé, et n'attachoit point d'importance à ce que contiendroient les lettres particulières des Évêques nommés par le roy aux éveschés vacans depuis 1682¹. »

Telles étaient déjà les dispositions des esprits au moment de la convocation de l'Assemblée par le roi; et encore, aidé par l'Archevêque de Paris et par Colbert,

¹ *Mémoires de Coulanges; et Revue des sciences ecclésiastiques*, t. XI, p. 119.

Louis XIV élimina-t-il beaucoup de noms douteux; de sorte que les trente et un Prélats et abbés qui composèrent la soi-disant « Assemblée générale du clergé de France, » furent la fine fleur des ecclésiastiques courtisans de tout le royaume. Comme tous les rebelles agités de remords, ils se montrèrent dès l'abord fort irrités. L'Archevêque de Paris surtout faisait l'indigné contre le Pape, et pressait beaucoup le roi. « Le Pape nous a poussés, disait-on; il s'en repentira¹. »

Bossuet rédigea les *quatre articles*. Il avait essayé d'abord de gagner du temps en proposant d'examiner toute la tradition. « Mais l'Archevêque de Paris dit au roi que cela durerait trop longtemps. Il y eut donc ordre du prince de conclure et de décider promptement sur l'autorité du Pape. » Bossuet réussit à empêcher de passer quelques propositions formellement condamnées et hérétiques, telles que la légitimité des appellations du Pape au Concile. « Il ne faut pas donner prise, disait-il, à condamner nos propositions². » On sait quelle est la doctrine des *quatre articles* : Négation formelle de l'infaillibilité du Souverain-Pontife; supériorité du Concile général sur le Souverain-Pontife, selon les prétendus décrets du Concile de Constance; indépendance absolue des rois catholiques vis-à-vis du Souverain-Pontife et de l'Église; — la dernière de ces assertions, devenue depuis la doctrine fondamentale de la Révolution sous le nom de *séparation*

¹ *Nouveaux opuscules de Fleury*, publiés par Émery; et *Revue des sciences ecclésiastiques*, t. XI, p. 105.

² *Ibidem*.

de l'Eglise et de l'État, avait été condamnée déjà par la Bulle *Unam Sanctam*, qui *définit* la subordination du pouvoir temporel au pouvoir spirituel. Aujourd'hui, c'est une doctrine tellement frappée des anathèmes du Saint-Siège, qu'on ne peut certainement pas la soutenir si l'on veut rester catholique.

Après tout ce que nous avons dit plus haut de notre enseignement traditionnel, il devient inutile de prouver que les trente et un Prélats et Abbés courtisans de l'Assemblée de 1682 furent des novateurs ; et que, si Bossuet fit une bonne action en les empêchant de tomber dans le schisme, il en fit une très-mauvaise et très-regrettable en osant dire que la Déclaration de cette Assemblée était l'expression fidèle de la tradition de nos Églises sur l'autorité du Saint-Siège. « On ne peut se dispenser de l'observer, dit le comte de Maistre, ces Prélats complaisants débutent par l'assertion la plus étrange qu'il soit possible d'imaginer. *Ils défendent*, disent-ils, *l'antique tradition de l'Église gallicane*. Ils se figuraient apparemment que l'univers ne savait pas lire ; car, s'il y a quelque chose de généralement connu, c'est que l'Église gallicane, si l'on excepte quelques oppositions accidentelles et passagères, a toujours marché dans le sens du Saint-Siège. On vit les Évêques français, en 1580, demander l'exécution de la Bulle *In Cæna Domini*. Le Parlement, pour les arrêter, en vint jusqu'à la saisie du temporel. Ces mêmes Évêques n'ont rien oublié depuis pour faire accepter le Concile de Trente purement et simplement. Quant à l'infaillibilité

du Pontife, nous avons entendu le clergé de France la professer de la manière la plus solennelle dans son Assemblée de 1626¹. »

Mais Bossuet ? dira-t-on peut-être. — Bossuet était un homme de génie : personne n'osera jamais le contester. Sa science profonde, sa vaste érudition, les conceptions puissantes de son esprit, unies à un magnifique langage et à un style d'une énergique et inimitable grandeur, ont fait de lui une des plus grandes figures du dix-septième siècle. Mais sa puissante intelligence s'allia malheureusement à des défaillances de caractère qu'on ne saurait assez déplorer. Plus grand homme que grand Évêque, il mit alors son génie, sa science, son merveilleux talent au service de chicanes misérables, dignes de ces protestants qu'il avait si victorieusement réfutés. Il n'eut jamais le courage, non plus que ses tristes collègues, de pleinement reconnaître qu'il avait failli ; et, toujours pour ne point déplaire à Louis XIV et à la Cour, il travailla jusqu'à sa mort, pendant vingt-deux ans, à établir, dans un livre digne de l'*Index*, que les nouvelles doctrines dites gallicanes étaient orthodoxes. Ce livre, qui, par la grâce de DIEU, est illisible et mortellement ennuyeux, est l'arsenal complet du gallicanisme. « A coup sûr, dit le Pape Benoît XIV dans une Bulle datée de 1748, il est difficile de trouver un autre ouvrage aussi opposé à la doctrine professée partout sur l'infailibilité souveraine du Pontife parlant du haut de sa Chaire...

¹ De l'Église gallicane ; liv. II, chap. iv.

Sous le pontificat de Clément XII, notre prédécesseur, il fut question de le condamner, et si l'on s'abstint de le proscrire, ce fut moins en considération de la mémoire de l'auteur, qui sous tant d'autres rapports avait bien mérité de la Religion, que dans la crainte trop fondée de susciter de nouvelles disputes¹. »

De ce mauvais livre, et de tous ceux que le gallicanisme coula depuis dans le même moule, comme aussi du trop fameux *Sermon sur l'unité de l'Église* (lequel détruit fallacieusement d'une main ce qu'il édifie de l'autre), on peut dire, en stricte justice et en toute vérité, ce que saint François de Sales disait des ministres protestants : « Ils taschent tant qu'ils peuvent de troubler si finement la claire fontaine de l'Évangile, que saint Pierre n'y puisse plus retrouver ses clefs, et font leur possible pour nous déguster d'y boire de l'eau de la sainte obéissance qu'on doit au Vicaire de Nostre-Seigneur². »

Les Prélats de 1682 étaient du reste, sauf Bossuet, des gens assez médiocres ; c'est l'un d'entre eux, l'Archevêque de Reims, qui, dans le sein même de l'Assemblée, l'avoue avec une naïveté incroyable : « *Des hommes plus*

¹ Difficile profecto est aliud opus reperire quod æque adversetur doctrinæ extra Galliam ubique receptæ de summa Pontificis ex Cathedra loquentis infallibilitate, etc. Tempore felicis recordationis Clementis XII, nostri immediati prædecessoris, actum est de opere proscribendo ; et tandem conclusum fuit ut a proscriptione abstineretur, nedum ob memoriam auctoris ex tot aliis capitibus de religione bene meriti, sed ob justum novarum dissertationum timorem. (De Maistre, *De l'Église gallicane*, liv. II, c. v.)

² *Controverses*, discours XXXII.

courageux (sic) parleraient peut-être avec plus de courage; de plus gens de bien (sic) pourraient dire de meilleures choses; pour nous qui sommes médiocres en tout (sic), nous exposons notre sentiment, non pour servir de règle en pareille occurrence, mais pour céder au temps (c'est-à-dire au roi), et pour éviter de plus grands maux dont l'Église est menacée¹. » Quel plus grand mal pour l'Église que d'être trahie par ses Évêques? Quel langage sur les lèvres d'un Archevêque de Reims, d'un successeur de saint Remi, parlant à des Évêques! Quelle complète discordance avec tout ce que nous lisions tout à l'heure! — Aussi Voltaire, témoin non suspect, parlant de cette pauvre Assemblée, si peu catholique, si peu française, disait plus tard : « On crut que le temps était venu d'établir en France une Église catholique, apostolique, qui ne serait point romaine. Si le roi avait voulu, il n'avait qu'à dire un mot; il était maître de l'Assemblée². »

Le grand Pontife Innocent XI écrivit aux Évêques, dès qu'il eut connaissance de leur faiblesse. « Les Évêques de France, leur dit-il, et ce clergé qui étaient autrefois la couronne et la joie du Siège Apostolique, se conduisent présentement envers lui d'une manière si différente, que Nous sommes contraint d'employer avec larmes ce langage d'un Prophète : *Les enfants de ma mère ont combattu contre moi....* Dès le début de votre lettre, Nous avons

¹ De Maistre, *De l'Église gallicane*, liv. II, c. III.

² *Siècle de Louis XIV.*

pressenti que Nous n'y trouverions absolument rien qui fût digne de votre qualité d'Évêques.... Il est donc vrai que vous avez craint là où il ne fallait rien craindre. La seule chose qui était à craindre pour vous était que l'on pût vous reprocher, devant Dieu et devant les hommes, d'avoir manqué au devoir qu'imposent la qualité de Pasteurs, le rang que vous occupez et la dignité dont vous êtes revêtus. Vous deviez rappeler à votre mémoire ces anciens Prélats d'une éminente sainteté, ces modèles de constance et de force qui avaient eu déjà, dans chaque siècle, un grand nombre d'imitateurs ; leur conduite devait d'autant plus efficacement vous tracer la marche que vous aviez à suivre, qu'ils s'étaient trouvés dans les mêmes conjonctures que vous. Il fallait retracer à votre souvenir l'image fidèle de ceux de vos prédécesseurs qui fleurirent, non-seulement dans le siècle des Pères, mais en quelque sorte de nos jours (voici le Saint-Siège qui constate lui-même nos vraies traditions nationales, dont l'exposition sommaire fait le sujet du présent chapitre)... Quel est celui d'entre vous qui, auprès du roi, a employé les prières et les sollicitudes en faveur d'une cause si grave, si juste, si sainte ? Vos prédécesseurs, dans des conjonctures également critiques, n'avaient pas craint cependant de s'en montrer plusieurs fois les intrépides défenseurs auprès des précédents rois de France et même auprès du roi actuel ; ils ont élevé librement la voix.... Qui de vous, au contraire, est descendu dans l'arène, afin d'opposer comme un mur de défense en faveur de la maison d'Israël ? Qui a seulement proféré une parole qui

rappelât l'ancienne liberté de l'Église?... Vous gardiez le silence quand vous aviez à défendre, pour la gloire de JÉSUS-CHRIST, la meilleure des causes! » Et le Pape casse et annule, en vertu de l'autorité Apostolique, tous les actes de cette Assemblée. Il faut lire en son entier cette lettre admirable, tout imprégnée de la vigueur de la foi, de la majesté de l'honneur sacerdotal et en même temps de la bonté et de la tendresse d'un père¹.

La réponse des Prélats mit le sceau à leur conduite criminelle. Elle est malheureusement peu connue; en voici les passages principaux.

Ils commencent par exalter, avec une sorte d'affectation, « les rares vertus d'Innocent XI, son zèle persévérant à maintenir l'ancienne discipline, sa sollicitude quotidienne pour toutes les Églises, sa volonté inébranlable de ne point écouter les conseils de la prudence humaine, » en un mot tout ce qui leur manquait. Puis, par une contradiction étrange, ils ajoutent : « Pendant que le Roi très-chrétien, dans sa haute piété², donnait aux affaires de l'Église une bonne et heureuse direction, voici qu'on publie dans les provinces et les cités de la France des Lettres Apostoliques qui offensent la sainte

¹ *La France et le Pape*, aux pièces justificatives. — Voir également Rohrbacher, qui a résumé avec un vif intérêt et dans un excellent esprit, les faits et gestes de l'Assemblée de 1682.

² La haute piété de Louis XIV, qui, depuis plus de vingt ans, passait, au vu et su de toute la France, d'adultère en adultère; et, du vivant même de la reine, entendait que ses enfants bâtards fussent regardés comme princes du sang! Ne dirait-on pas que les Prélats parlent ici d'un saint Louis ou d'un Charlemagne?

majesté du Roi très-chrétien. Ces lettres acerbes et menaçantes attaquent un Roi qui est le héraut de la foi, le défenseur de l'Église¹, le maître de vastes pays, le gardien de la patrie, le triomphateur de plusieurs nations²; elles renversent les droits du royaume; elles confisquent les dépôts sacrés que nous ont légués nos ancêtres; elles ébranlent les libertés de l'Église gallicane, elles tuent le respect dû à l'Ordre sacerdotal; elles violent les privilèges de nos provinces et de nos Églises; elles bouleversent la juridiction des Évêques; et brisant les barrières posées par nos devanciers, elles nous chassent injustement de l'héritage de nos pères³.

« ... Nous gémissons, Très-Saint-Père, des discordes que vos lettres sèment dans l'Église : voyant le mal s'aggraver de jour en jour, nous avons résolu d'y porter remède⁴; et nous avons réuni une assemblée générale de l'Église gallicane afin de prendre en commun les mesures nécessaires pour écarter les maux dont la Religion était menacée. Nous sommes donc allés trouver le Roi très-chrétien; et en notre qualité de représen-

¹ Ainsi, ce n'est plus le Pape, c'est le roi, et le roi Louis XIV, qui est chargé de défendre les intérêts de la foi, *prædicator fidei*, et de gouverner l'Église!

² D'après cela, le Pape doit s'incliner devant la force, et ne plus dire aux princes chrétiens leurs vérités dès qu'ils sont redoutables.

³ Et c'est le Très-Saint Père, c'est le Vicaire de Jésus-Christ, le Chef de la sainte Église, qui commet tous ces crimes!!

⁴ Le Pape fait le mal, et ces Messieurs le redressent. C'est l'application frappante des oracles du Sauveur : *Pasce oves meas, et confirma fratres tuos*. Et dire que le génie de Bossuet se mettait au service de ces crimi-nelles inepties

tants du Christ, au nom du Dieu qui parle par notre bouche, nous l'avons conjuré de ne pas permettre que, pour un seul intérêt, toute la maison de Dieu ne vienne à périr. »

Après avoir de nouveau donné au roi des éloges outrés, ils osent ajouter : « Il nous faut pourvoir à la paix et au repos de l'Église gallicane, non-seulement pour le présent, mais encore pour l'avenir ; le passé nous apprend en effet qu'il faut sauvegarder l'avenir en empêchant le retour de pareils excès ou même de plus graves encore. En conséquence, tout en professant, comme il convient, le respect et l'obéissance dus au Siège-Apostolique, nous demandons instamment à Votre Sainteté de ne point détruire ni diminuer les droits, privilèges, usages et coutumes de nos devanciers, ceux surtout qui, fondés sur les saints canons et les décrets de nos pères¹, ont toujours été chez nous en honneur et en vigueur, et tous ceux que l'Église gallicane revendique en vertu de la coutume et à titre de possession immémoriale².

« Nous le demandons avec d'autant plus d'instance, que jamais, dans aucun temps, ni par aucun décret de nos pères, ces droits de l'Église gallicane n'ont reçu la plus légère atteinte.

¹ De quels pères ? Du père Philippe le Bel, du père Pithou, du père du Fin, du père Colbert, du père de Harlay, et surtout du très-révérend père Louis XIV, glorieusement régnant, impérieusement commandant, terriblement menaçant, et par conséquent digne de tout notre amour.

² Oui, immémoriale, en ce sens qu'il était impossible de se rappeler quand cela avait commencé.

« En vertu des décrets de nos pères et en vertu de nos usages, les causes des Évêques doivent être examinées et même terminées par nous, et cela, lors même qu'il y aurait appel au Siège Apostolique. Il en est de même des causes qui concernent la juridiction des Métropolitains et de leurs suffragants, les droits du royaume, les libertés des Églises, les affaires ecclésiastiques en France¹; toutes ces causes doivent être examinées, discutées et jugées sans qu'il soit besoin de sortir des limites du diocèse...

« Sans rien diminuer du respect que nous devons à Votre Sainteté², sans blesser en rien la charité, ces droits qu'on voudrait nous contester, nous les affirmons parce que nous les possédons³. »

Cette lettre, en apparence déprécative et respectueuse, était tout simplement une *déclaration de schisme*, basée sur d'impudents mensonges. Bossuet la souscrivit comme les autres, et ne la rétracta jamais⁴. Les Prélats de l'assemblée y déclarent que ces droits qu'ils

¹ En un mot, tout; rien que cela.

² Au contraire.

³ Apud Cardinalem Sfondrati, *Gallia vindicata*, p. 349, 2^e édit. St. Gall, 1702; et *Revue des sciences ecclésiastiques*, t. XI, p. 132.

⁴ Les hommes, heureusement, ne sont pas logiques, et les gens de bien ne tirent presque jamais les conséquences, en apparence inévitables, de leurs fautes : Bossuet, si indocile, si blâmable en cette circonstance, montra maintes fois dans le cours de sa longue et brillante carrière, un attachement sincère au Siège Apostolique. « Il consultait Rome dans ses grandes controverses. Il ne demandait pas, pour les trancher, une décision personnelle et directe du successeur de Pierre. Celles des Congrégations lui suffisaient, et dès qu'elles avaient été prononcées, il les acceptait en enfant soumis. » (Mgr Plantier, Évêque de Nîmes, 1866.)

disent puisés dans la tradition des Églises de France sont *leurs* droits; ils le déclarent pour prévenir les prétendus excès du Saint-Siège contre ces prétendus droits. Ils se passeront du Pape dans les causes des Évêques, des Métropolitains, des droits du royaume, etc; ils s'adressent au roi très-chrétien pour empêcher le Pape de perdre l'Église. Est-il possible, je le demande à tout honnête homme, est-il possible à des Évêques, à des prêtres catholiques, de pousser plus loin l'insolence, l'injustice, l'oubli de leur devoir et la rébellion contre le Vicaire de JÉSUS-CHRIST?..

Cela était d'autant plus odieux qu'au fond ils ne pensaient pas ce qu'ils disaient. Le 2 juin, quelques jours après cette lettre, le procureur général de Harlay, qui suivait de près toute l'affaire, écrivait à Colbert « que la plupart des membres de l'Assemblée changeroient demain et de bon cœur, si l'on leur permettait¹. » Et un autre historien contemporain, janséniste et gallican outré, écrivait également (à l'occasion de la rétractation des ecclésiastiques nommés aux évêchés vacants, dont nous parlerons tout à l'heure), que « la plupart de ceux qui avoient signé la Déclaration de 1682 ne s'y estoient prestés que par respect humain, et conservoient dans le fond du cœur les sentiments ultramontains... Désavouer les quatre articles, ajoutait-il, et promettre au Pape une profonde obéissance par opposition à ces articles, n'estoit-ce pas

¹ *Mélanges Harlay*; à la bibliothèque impériale; et *Revue des sciences ecclésiastiques*, t. VIII, p. 490.

abandonner lâchement son souverain et se rendre coupable d'une infidélité formelle envers luy¹? » — La grande maxime de la conscience et de l'honneur ecclésiastiques était désormais changée. « Il vaut mieux obéir à DIEU qu'aux hommes, » avaient dit les Apôtres, types des vrais Évêques : « Il vaut mieux obéir au roi qu'au Pape, aux hommes qu'à DIEU, » disaient ceux-ci.

Ils n'y gagnèrent rien, même auprès de ce roi, dont ils flattaient l'orgueil et qui était meilleur qu'eux; Innocent XI et Alexandre VII l'attestent hautement. Les rois, même les plus despotes, méprisent les flatteurs, et, entre tous, les Évêques flatteurs. Lorsque Louis XIV donna force de loi aux décrets de son assemblée, tous les Évêques de son royaume courbèrent la tête, à l'exception de trois : le cardinal Grimaldi, Archevêque d'Aix; M. de Lavardin, Évêque de Rennes; et l'Évêque de Grenoble². Ce qu'apprenant le roi, il dit : « Il n'a pas tenu à ces messieurs que je n'aye pris le turban. Je n'ay que trois Évesques dans mon royaume³. » — C'est ce qu'avait dit l'empereur Théodose à l'occasion de la courageuse résistance de saint Ambroise : c'est ce que répéta presque de nos jours Napoléon I^{er}, lorsqu'il loua publiquement, en présence

¹ *Tradition des faits*, p. 266 et 267; et *Revue des sciences ecclésiastiques*, t. XI, p. 407.

² Fénelon n'était pas encore Évêque. Il ne fut promu au siège archiepiscopal de Cambrai que douze ans après, en 1694.

³ *Histoire de l'Église du Mans*, par D. Piolin; et *Revue des sciences ecclésiastiques*, t. XI, p. 519

d'un grand nombre d'Évêques courtisans, le saint abbé Émery, Supérieur de Saint-Sulpice, qui seul avait osé lui résister et lui dire fermement la vérité au sujet des droits inaliénables du Pape Pie VII.

Louis XIV, ayant pris connaissance de la lettre schismatique des Prélats de 1682, eut peur de son propre ouvrage. Il ne leur permit pas de l'envoyer au Pape, et le 29 juin, jour de la Saint-Pierre (curieuse coïncidence!) il donna l'ordre à l'Assemblée de se dissoudre.

Néanmoins l'orgueilleux prince s'obstina pendant onze ans dans sa rébellion contre le Saint-Siège; il ne retira son édit donnant force de loi à la Déclaration de Bossuet que contraint par la nécessité; trente-cinq évêchés de France étaient vacants, et le Pape refusait l'investiture avec une fermeté inébranlable. Les ecclésiastiques prévaricateurs, que le roi avait nommés à ces évêchés, se rétractèrent, au moins en apparence (car Bossuet prétendit plus tard que leur lettre formulée par lui, n'avait été « qu'une lettre d'excuse qui ne portait point sur la doctrine¹); » et chacun d'eux, après avoir humblement demandé pardon au Pape, déclara que : « si quelques points avaient pu être considérés comme décrétés dans cette Assemblée sur la puissance ecclésiastique et sur l'autorité Pontificale, il les tenait pour non décrétés, et il reconnaissait qu'ils doivent être regardés comme tels². »

¹ De Maistre, *de l'Église gallicane*, liv. II, c. VII.

² Ad pedes Sanctitatis Vestræ provoluti, profiteamur ac declaramus nos vehementer, et supra id quod dici potest, et corde dolere de rebus gestis

Le Pape Innocent XII, héritier des vertus apostoliques d'Innocent XI et d'Alexandre VIII, voyait se préparer un schisme. Il se contenta donc de cette demi-rétractation, et la France resta catholique. « Certes, il estoit temps, écrivait le digne secrétaire de Mgr de Harlay, Archevêque de Paris ; il estoit temps de conclure cest arrangement, tant on sembloit en France disposé à se passer du Pape, soit en créant un patriarche, soit plutost en establissant le louable et ancien usage (*sic*) suyvant lequel, sans prendre de Bulles, l'Évesque eslu par le chapistre estoit incontinent sacré par le Métropolitain ou par l'ancien des suffragants. De ces expédients il pouvoit naistre de grands troubles, si le Pape de son costé en venoit aux extrémités ; ce fut grande sagesse de se relascher de part et d'autre¹. » — Hélas ! qu'étaient devenues les grandes et saintes traditions épiscopales de l'antique clergé des Gaules ! Elles avaient fondu comme de la neige au soleil du césarisme, et, comme après la fonte des neiges, à la place de toutes ces gloires, il ne restait plus que de la boue... Jamais notre France ne s'en est relevée complètement.

Louis XIV se repentit avant de mourir, sur les in-

in comitiis prædictis, quæ Sanctitati Vestræ et ejusdem prædecessoribus summopere displicuerunt : ac proinde quidquid iis comitiis circa ecclesiasticam potestatem, pontificiam auctoritatem decretum censeri potuit, pro non decreto habemus, et habendum esse declaramus.

¹ *Mémoires de l'abbé Legendre ; et Revue des sciences ecclésiastiques*, t. XI, p. 121.

stances courageuses de son confesseur, le P. Letellier, jésuite. Le vieux roi signa de sa propre main, en 1713, un écrit, par lequel il désavouait les quatre articles et promettait d'obliger les Évêques de France à les désavouer également. — Cet écrit fut présenté en 1804 à Napoléon I^{er} par Pie VII, qui tenta vainement de le faire ratifier par le César moderne. Quand le pauvre Pape fut arraché de Rome, cinq ans plus tard, et traîné en captivité, l'un des premiers soins de l'empereur fut de faire chercher l'écrit de Louis XIV. On le lui apporta ; et, le jetant au feu, il dit avec une joie mal contenue : « Désormais du moins, on ne nous en parlera plus ! »

Au reste, la Déclaration de 1682, avec les quatre articles rédigés par Bossuet, a subi de la part du Saint-Siège trois condamnations directes et formelles : la première, par la Bulle d'Alexandre VIII, du 4 août 1690 ; la seconde, par le Bref de Clément XI à Louis XIV, du 31 août 1706 ; la troisième enfin, par la Bulle de Pie VI, de l'année 1794¹.

Terminons cet aperçu, concluant, ce me semble, sur la trop célèbre Assemblée de 1682, qui enfanta, baptisa et confirma le *gallicanisme*, par un jugement non suspect, celui de l'illustre protestant Leibnitz. Il résume parfaitement toute l'affaire.

« Plusieurs Évêques de France, dit-il, ayant abandonné les droits et libertés de leurs Églises par une

¹ De Maistre, *de l'Église gallicane*, liv. II, c. v.

complaisance peu digne de leur caractère, le Pape, qui veille pour toutes les Églises, a eu droit de s'y opposer.

« La *régale* est une charge imposée à quelques Églises par la connivence ou par la concession expresse. Le roi très-chrétien demande impérieusement qu'on l'étende aux Églises qui en ont été jusqu'ici exemptes; le Pape le refuse. Peut-on l'accuser pour cela d'être l'ennemi de la France?

« Le roi très-chrétien, pour se venger de lui, fait tenir une assemblée des députés du clergé, gens entièrement dépendants des volontés de la Cour, qui entreprennent de décider hardiment les plus grandes questions de l'infaillibilité du Pape et de la supériorité du Concile, et tout cela sans cause et sans besoin, l'esprit de vengeance et de flatterie paraissant manifestement dans les actions de ces instruments de la passion d'autrui.

« Le Pape ayant raison de ne pas souffrir qu'une poignée d'Évêques de Cour entreprennent sur les droits de l'Église générale, y oppose des censures et refuse des Bulles à ceux qui y ont assisté.

« Peut-on dire que c'est une partialité? Pouvait-on mieux faire contre des ecclésiastiques insolents et désobéissants au dernier point, qui s'écartent de leur devoir malgré le serment formel de l'obéissance jurée dans leur sacre, malgré toutes les apparences de l'humilité extérieure, et malgré les mesures que des Évêques, au jugement des protestants, devraient garder avec le Pape? »

Leibnitz ajoute : « On se fâchait de voir cette inflexibilité d'un Pape désintéressé, à l'épreuve des promesses et des menaces, et ce caractère de droiture et de sévérité était déjà haï en France.

« On veut des Évêques de Cour qui savent accorder les canons de l'Église avec ceux de l'Arsenal. On considère le Pape comme le Chef de ces ecclésiastiques opiniâtres, qu'on appellerait partout des gens de bien, qui croient qu'il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes. On est accoutumé d'envoyer ces gens-là en prison ; et, pour le Chef, on va lui faire sentir ce que c'est que de choquer celui qui se dit le fils aîné de l'Église¹. »

O honte ! voilà un protestant qui parlait en catholique là où des catholiques, des prêtres, des évêques, parlaient presque en schismatiques et en protestants !

Non, le gallicanisme n'est pas la tradition religieuse de la France : il en est la négation formelle, audacieuse. Le gallicanisme est une erreur grave ; c'est un demi-schisme ; c'est, comme le disait saint Alphonse de Liguori, une demi-hérésie. C'est le fruit d'un arbre empoisonné : la racine de cet arbre est l'hérésie janséniste ; le tronc, c'est le Césarisme royal et épiscopal ; les branches, les feuilles, les fleurs, ce sont les intrigues, la vanité nationale, l'ambition ecclésiastique, l'ignorance du droit catholique, la fausse science, le mensonge, et par-dessus tout la défaillance de l'esprit

¹ Œuvres de Leibnitz, t. III, p. 252, édit. de Foucher de Careil ; et *Revue des sciences ecclésiastiques*, t. XI, p. 156.

de foi, du véritable esprit catholique, dans les rangs du clergé. La sève de cet arbre, c'est l'esprit de rébellion et la folle indépendance; l'écorce qui enveloppe tout, qui protège tout, c'est ce qu'on est convenu d'appeler la modération. Tel est l'arbre qui a produit et qui a présenté à la pauvre France le fruit défendu : le gallicanisme.

Rome avait donc parlé ; la cause, hélas ! ne fut pas finie, et comme on voit une série de beaux jours troublée par un orage qui n'a cependant duré qu'une heure, ainsi la piété de la France se ressentit profondément de la révolte passagère de 1682. Formulés pour la première fois avec cette netteté audacieuse, les préjugés nationaux, les jalousies et susceptibilités antiromaines, prirent dès lors, au sein de nos Églises, des racines plus ou moins profondes ; l'ivraie apparut au milieu du pur froment, et on s'habitua à la respecter. Bientôt un mur de division isola nos Églises de l'Église Mère et Maîtresse, et insensiblement tout s'altéra chez nous : la tradition, la politique, la morale, la discipline, la liturgie, la science ecclésiastique; en un mot, le sens catholique. Par la brèche ouverte, le respect traditionnel du pouvoir laïque à l'égard du pouvoir spirituel s'écoula rapidement : les rois et les magistrats séculiers s'habituerent à tenir peu de compte de cette Papauté que les Évêques venaient de traiter si légèrement ; et ils trouvèrent un point d'appui formidable et très-spécieux dans ces soi-disant principes, que Bossuet et ses collègues n'avaient pas craint de sou-

tenir comme des vérités. Jusque-là, les attentats contre le Saint-Siège n'avaient été que des violences irréfléchies ; depuis la Déclaration de 1682, ce fut l'expression d'un prétendu droit, l'application logique d'une doctrine qui se disait orthodoxe et traditionnelle. Le gallicanisme a de la sorte puissamment et directement contribué à l'apostasie officielle des sociétés modernes, c'est-à-dire à la Révolution¹.

La royauté gallicanisée expia son crime sur l'échafaud de 93 ; notre clergé fut puni et purifié par le sang, par la prison, par l'exil et par la misère... Depuis vingt-cinq ou trente ans, et surtout depuis le pontificat de Pie IX, le mur de division s'écroule et disparaît de plus en plus ; la vie revient, et tout annonce un bon avenir, tout annonce le retour aux antiques et pures traditions des dix-sept premiers siècles de notre christianisme.

Il ne faut cependant pas croire que la vérité ait manqué de témoins durant cette époque amoindrie, durant cette fièvre typhoïde de l'Église de France. Ce n'était plus, il est vrai, le beau fleuve coulant à pleins bords, ce n'étaient plus que des ruisseaux épars dans la plaine ; mais enfin ces ruisseaux conservaient l'onde pure de la source à laquelle nous recommençons à puiser la vie. — En face de Bossuet se leva Fénelon, moins grand par le génie, plus grand par le caractère, plus Évêque, plus humble, plus docile, plus aimant et plus fort. Il ne broncha pas un

¹ Voir, pour le développement de cette pensée, l'opuscule intitulé *la Révolution*. 1 vol. in-18. Tolra et Haton, éditeurs.

seul instant dans sa fidélité parfaite aux traditions religieuses de la France, et il détesta toujours ces chicanes dont on voulait faire des doctrines. Aux subtilités par lesquelles on voulait échapper à la vérité et à l'obéissance, le grand Archevêque de Cambrai répondait : « Cela répugne évidemment et aux paroles de la promesse faite par JÉSUS-CHRIST, et à toute la Tradition... On peut dire justement de cette chimère, *de hoc commento*, ce que saint Augustin disait à Julien : Ce que vous dites est étrange, ce que vous dites est nouveau, ce que vous dites est faux. Ce qu'il y a de nouveau, nous le repoussons ; ce qu'il y a de faux, nous le réfutons¹. » — « Il est plus clair que le jour, disait-il encore, que le Saint-Siège ne serait point le fondement éternel, le chef et le centre de la communion catholique, s'il pouvait définir quelque chose d'hérétique dans ce qu'il ordonne à toute l'Église de croire². » Rapportant la célèbre parole de saint Augustin : « Rome a parlé ; la cause est finie, » Fénelon ajoute : « Rien n'est plus clair ; loin de nous toutes les vaines subtilités ! Avant les rescrits qui vinrent de Rome, les deux conciles d'Afrique *ne finissaient point la cause ; mais elle fut finie* dès le moment que les rescrits de Rome furent venus. Dès ce moment, le jugement devint infailible, final, suprême, irrévocable : la cause ne fut finie ni plus tôt ni plus tard³..... Que la présomption humaine se taise, après que l'autorité de saint Pierre,

¹ *De Summi Pontificis Auctoritate*, VIII

² Instruction pastorale pour l'acceptation de la Bulle *Unigenitus*.

³ Mandement. 1714.

Che des Apôtres, confirmée par l'oracle divin, a parlé ! Que non-seulement elle se taise, mais encore qu'elle réduise son entendement en captivité, pour le soumettre à JÉSUS-CRIST, que le Pontife Romain représente. » Et le saint Prélat donnait lui-même l'exemple, l'exemple héroïque de cette parfaite obéissance, lors de la condamnation de son livre *les Maximes des saints* : « C'est de tout notre cœur, disait-il à ses diocésains, que nous vous exhortons à une docilité sans réserve, de peur qu'on n'altère insensiblement la simplicité de l'obéissance pour le Saint-Siège, dont nous voulons, moyennant la grâce de DIEU, vous donner l'exemple jusqu'au dernier soupir de notre vie¹. »

Ce que craignait Fénelon ne s'est que trop réalisé : les chicanes, les discussions semi-protestantes du gallicanisme ont promptement gagné du crédit, et se sont propagées comme une épidémie. L'exemple de Louis XIV et de ses Prélats a donné à toutes les cours un prétexte très-spécieux pour se mettre en garde contre les prétendues entreprises du Saint-Siège. De plus, il a accrédité auprès des hérétiques toutes les calomnies et les injures vomies contre le Chef de l'Église, puisqu'il les a affermis dans les préjugés qu'ils avaient, en voyant que les catholiques mêmes et les prêtres et les Évêques faisaient semblant de craindre les empiétements, les injustices, les erreurs même des Papes. Et enfin cette doctrine, répandue parmi les fidèles, a diminué infiniment l'obéissance, la

¹ *La France et le Pape*, c. ix.

vénération, la confiance, l'amour pour le Chef de l'Église, sentiments catholiques que les Évêques auraient dû affermir de plus en plus.

En 1700, une nouvelle assemblée générale du clergé français renoua la chaîne, un moment brisée, de nos saintes traditions. On y fit cette profession de foi solennelle : « Il y a un premier Évêque, il y a un Pierre préposé par JÉSUS-CURIST même à la conduite de tout le troupeau ; il y a une Mère-Église qui est établie pour enseigner les autres : et l'Église de JÉSUS-CURIST, fondée sur cette unité comme sur un roc immobile, est inébranlable¹. »

On entend le même clergé protester encore, en 1705 et 1713, au Pape Clément XI, « qu'ils vénèrent la sentence *infaillible* de Pierre qui parlait par sa bouche ; » en 1714, « que les Évêques de France renouvellent les professions de foi et de pleine obéissance de leurs vénérables prédécesseurs ; qu'il a été donné à Pierre et à ses successeurs de confirmer les frères dans les occasions importantes, où il s'agit de la foi et des mœurs. Que Pierre a été chargé de confirmer ses frères, qu'il les confirmera sans cesse, et que Pierre parlera toujours dans sa Chaire². »

Je pourrais ajouter ici bien des témoignages particuliers de nos Évêques les plus vertueux et les plus doctes, soit dans le dernier siècle, soit dans ce siècle-ci. Mainte-

¹ *La France et le Pape*, c. I.

² *Ibidem*, c. II, IV, IX.

nant, grâce à DIEU, et à la Sainte Vierge Immaculée, Patronne de la France, les brouillards du gallicanisme sont presque totalement dissipés ; le ciel bleu de la pure foi catholique, apostolique, romaine, resplendit de nouveau sur nos têtes ; les rayons bienfaisants du soleil de l'Église, qui est le Souverain-Pontife, Vicaire de JÉSUS-CHRIST, éclairent nos esprits, vivifient et dirigent nos volontés ; nous sommes plus catholiques que jamais, au milieu des blasphèmes de l'impiété révolutionnaire, et il vient de nous être donné d'entendre *tous* nos Évêques unir leur voix à la voix des Évêques du monde entier pour proclamer à la face du ciel et de la terre l'autorité *suprême et infailible* du successeur de saint Pierre.

Que DIEU protège dans cette voie la France, fille aînée de l'Église !

CHAPITRE VII

Que les Souverains-Pontifes ont, dès l'origine, rendu témoignage à leur suprême et infailible autorité religieuse.

Écoutons maintenant la grande voix des Papes. Successeurs de saint Pierre et dépositaires de ses pouvoirs, ils les ont connus mieux que qui que ce soit ; et comme ces pouvoirs leur ont été donnés, non pour eux-mêmes, mais pour le service de l'Église, pour l'unité de l'épiscopat, pour la défense de la foi et pour le salut des âmes, ils les

ont exercés et affirmés dès l'origine du christianisme avec une vigueur tout apostolique.

Et que l'on ne dise pas ici : « Nul n'est juge dans sa propre cause. » Les Papes ne jugent pas, ils affirment ; ils n'enseignent pas une vérité nouvelle, ils rappellent une vérité connue, un droit établi, et établi de DIEU même. Qui, plus qu'un père de famille, a droit d'affirmer l'autorité paternelle ? Qui peut mieux connaître et proclamer les droits de la justice, que le magistrat chargé de la rendre ? Le Prince, en affirmant devant son peuple et en revendiquant les droits de la couronne, ne remplit-il pas un devoir, et le premier de ses devoirs ? Ainsi en est-il des Papes lorsqu'ils rappellent à tous la charge dont DIEU les a revêtus en la personne de saint Pierre, et le devoir imposé par là même à toute créature humaine d'écouter leur voix, d'obéir à leur direction, de se soumettre à leurs jugements, en un mot, d'être catholique. « S'il ne faut point, dit Bossuet, s'en rapporter à ce que disent les Papes en faveur des prérogatives de leur Siège, parce qu'ils sont partie intéressée, on ne devrait pas non plus, par la même raison, s'en rapporter aux Évêques et aux Prêtres quand ils parlent de leur dignité. Nous devons dire tout le contraire ; car DIEU inspire à ceux qu'il place dans les rangs les plus sublimes de son Église des sentiments de leur puissance conformes à la vérité ; afin que, s'en servant dans le Seigneur avec une sainte liberté et une pleine confiance, quand l'occasion le demande, ils vérifient cette parole de l'Apôtre : *Nous avons reçu l'esprit de DIEU par lequel nous connaissons les dons*

*qu'il nous a accordés*¹. J'ai cru devoir faire cette observation pour confondre la réponse téméraire et détestable qu'on nous oppose ; et je déclare que, sur ce qui concerne la dignité du Saint-Siège Apostolique, je m'en tiens à la tradition et à la doctrine des Pontifes Romains². »

Les textes que nous allons rapporter sont absolument authentiques. Ils ne font point partie de ces documents douteux, de ces Décrétales altérées, que l'on peut au moins suspecter. Je les tire pour la plupart des sources originales, après une scrupuleuse vérification

Les Papes des trois premiers siècles étaient occupés avant tout à souffrir et à mourir, comme nous l'avons fait remarquer déjà. Il est néanmoins certain, par les récits et par les allusions des plus anciennes histoires ecclésiastiques, que, malgré la fureur des persécutions, malgré le trouble inévitable de toutes les grandes institutions naissantes, malgré les difficultés incroyables des communications matérielles, le Pontife Romain a exercé dès l'origine l'autorité *souveraine* dans toutes les questions importantes qui surgissaient soit en Orient, soit en Occident. Ainsi, nous avons vu saint Clément, sous l'empereur Domitien, éteindre par ses décrets le schisme de Corinthe ;

Ainsi, au siècle suivant, sous Septime-Sévère, le Pape

¹ Cor., xi.

² *Défense de la déclaration du clergé de France*, III^e part., liv. X, c. vi. — Quel dommage que le grand homme ne s'en soit pas toujours tenu là !

saint Victor appelle à son tribunal la question de la Pâque, affaire importante qui divisa longtemps les Églises grecque et latine, et l'on voit saint Irénée le supplier de ne pas retrancher de la communion de l'Église universelle quelques Évêques d'Asie qui paraissaient tenir peu de compte de ses décrets ;

Ainsi, au troisième siècle, le Pape saint Corneille juge et condamne l'hérésie des Novatiens, et toutes les Églises acquiescent à ce jugement comme à une sentence définitive et irrévocable. Saint Étienne, élu Pape en 255, termine avec la même autorité la célèbre querelle des rebaptisants, malgré l'opposition fort peu édifiante et fort peu logique de saint Cyprien, qui avait si hautement proclamé la nécessité de l'unité catholique par l'obéissance à la Chaire de Pierre. Ce même Pape saint Étienne est prié par le même saint Cyprien de juger et de déposer un Évêque d'Arles, nommé Marcien, lequel avait embrassé l'hérésie de Novatien, et de remplacer cet hérétique par un Évêque orthodoxe. On le voit aussi rétablir dans leurs sièges deux Évêques d'Espagne qui avaient été déposés par un concile et en avaient appelé au Siège Apostolique.

Ainsi encore, on voit, deux ou trois ans après, le Pape saint Denys juger et absoudre de l'accusation d'hérésie le Patriarche d'Alexandrie, également nommé saint Denys, et celui-ci, au rapport de saint Athanase, se soumettre en toutes choses à la juridiction du Saint-Siège.

Enfin, pendant la persécution de Dioclétien, le Pape saint Marcel écrit aux Évêques de la province d'Antioche

une lettre dont le Bréviaire romain fait mention comme d'un événement important de ce glorieux Pontificat. Saint Marcel y rappelle que c'est par l'ordre de Dieu et en vertu de la tradition des Apôtres que les principales affaires de l'Église doivent être déférées à l'Église Romaine comme au Chef. — Dans la même persécution, le Pape saint Marcellin, dont le courage avait un moment faibli devant les bourreaux, ayant voulu, dans la ferveur de son repentir, se faire juger et déposer publiquement par un concile d'Évêques qu'il avait convoqués dans ce but, les Évêques répondirent d'une voix unanime que le premier Siége n'est jugé par personne : *Prima Sedes a nemine judicatur*¹. Marcellin imita saint Pierre dans son martyre comme il l'avait imité dans sa faiblesse passagère, et, digne Vicaire de Jésus crucifié, il triompha par une mort héroïque.

Ces documents des trois premiers siècles ont échappé, comme par miracle, non-seulement au temps qui détruit tout, non-seulement à la rage du paganisme persécuteur et aux invasions multipliées des barbares, mais encore à la perfidie des anciens hérétiques et surtout des Ariens, qui sont parvenus, avec le secours des Césars, leurs protecteurs, à faire disparaître ou à falsifier une foule de monuments ecclésiastiques et jusqu'à des décrets de Conciles généraux.

Si peu nombreux qu'ils soient, ces antiques documents suffisent cependant pour nous montrer que le souverain

¹ Brev. Rom.

Pontificat, si manifestement exercé par l'Apôtre saint Pierre, loin de défailir au milieu du sang et des ruines, s'est transmis, au contraire, de Pontife en Pontife, de Pape martyr en Pape martyr, jusqu'au vingt-huitième successeur de Pierre, qui put le premier, sous Constantin, vivre et mourir en paix. Ils suffisent pour expliquer un fait incontestable, à savoir qu'immédiatement après la dernière grande persécution, et dès que l'Église, sortant des Catacombes, put respirer en liberté et se manifester officiellement au monde, elle apparut aussitôt avec sa constitution monarchique; elle apparut non-seulement Catholique, mais Apostolique-Romaine, enseignée, dirigée, gouvernée, unifiée par un Chef unique, qui était l'Évêque de Rome. Ils nous font comprendre de quel droit ce Chef, cet Évêque des Évêques, comme l'appelle Tertullien, déclare en toute occasion qu'il exerce l'autorité divine et traditionnelle exercée de tout temps par ses prédécesseurs, comme successeurs de Pierre et Vicaires de JÉSUS-CHRIST. Nous avons du reste déjà cité plusieurs paroles des anciens Pères, entre autres saint Irénée, Tertullien, Origène, saint Cyprien, etc., qui attestent l'existence en même temps que l'exercice et le caractère traditionnel de cette suprême autorité religieuse.

Saint Jules I^{er}, qui fut élu Pape un an après la mort du grand Constantin, et sous lequel les Ariens bouleversèrent l'Église, fut obligé de recourir aux moyens les plus énergiques pour défendre la cause de la vérité et pour protéger saint Athanase, Patriarche d'Alexandrie, vigou-

reux athlète de la foi orthodoxe en Orient. Saint Athanase et plusieurs autres Évêques catholiques ayant été condamnés par un synode d'Évêques ariens réunis à Antioche, en appelèrent à saint Jules. Au rapport des historiens grecs, Socrate et Sozomène, le chef du parti arien, « Eusèbe, Évêque de Nicomédie, après avoir exécuté tous ses complots, osa envoyer des députés à Jules, Évêque de Rome, pour le prier de vouloir bien juger lui-même la cause d'Athanase, et d'appeler à son tribunal la connaissance de toute cette affaire... En conséquence, l'Évêque de Rome prit connaissance de tout le débat, et, ayant constaté l'identité de la foi des Évêques accusés avec la foi de Nicée, il les reçut dans sa communion comme professant la même doctrine que lui, et, parce que la dignité de son Siège lui imposait la charge de veiller sur toutes les Églises, il les réintégra tous dans leurs sièges épiscopaux¹. » Socrate écrivait son Histoire ecclésiastique cinquante ou soixante ans à peine après ces événements, et Sozomène au commencement du cinquième siècle. Le même Sozomène déclare encore que les actes de ce synode n'ont jamais eu de valeur, parce qu'il avait été tenu sans la participation du Pontife Romain; car, ajoutait-il et sans

¹ Eusebius vero cum quæcumque voluisset perfecisset, legationem misit ad Julium Romanæ urbis Episcopum, rogans ut causæ Athanasii iudex ipse esse vellet, et cognitionem negotii ad se traheret... Episcopus igitur Romanus, cum singulorum causas cognovisset, omnesque in Nicænae fidei doctrinam consentientes reperisset, tanquam idem cum ipso sentientes, in communionem recepit; et quoniam propter Sedis dignitatem, omnium cura ad ipsum spectabat, suam cuique Ecclesiam restituit. (Socrat., lib. II, *Hist.*, cap. XI; Sozom., *Hist. eccles.*, lib. III, c. VIII.)

chercher à prouver ce qui était pour tout le monde une vérité incontestée, la règle ecclésiastique défend de rien décider, de s'assembler en concile, et de faire aucun canon sans le consentement de l'Évêque de Rome¹. » Et le saint Pontife, écrivant à ce sujet aux Évêques d'Orient pour apaiser leurs divisions, les rappelle à leur devoir. « Ignorez-vous, leur dit-il, ignorez-vous qu'il est d'usage de nous informer tout d'abord de ces choses, afin que de Rome nous puissions décider ce qui est juste? Si donc vous aviez conçu quelques soupçons contre l'Évêque Athanase, il fallait en écrire à cette Église de Rome... Ce qui nous a été transmis par le Bienheureux Apôtre, c'est là ce que je vous signifie, m'abstenant de vous répéter ce dont je vous crois suffisamment instruits². » Remarquons ici que le Pape invoque l'usage, la coutume antique et universelle. « Il faut, dit-il encore, *respecter les réglemens évangéliques et apostoliques*, qui réservent au Siège Apostolique le droit de convoquer les Conciles et de juger les causes majeures. *C'est l'ordre des saints Apôtres et de leurs successeurs*; et c'est ce qu'a décidé le Concile de Nicée³. »

¹ Ecclesiastica regula vetat, ne absque consensu Romani Pontificis, quidquam in Ecclesia decernatur. (Socrat., lib. III, c. xvii.)— Voir Rohrbacher, xxiv, 5.

² An ignari estis hanc consuetudinem, ut primum nobis scribatur, ut hinc quod justum est definiri possit? Quapropter si istiusmodi suspicio in Episcopum concepta fuerat, hoc ad nostram Ecclesiam referri oportuit... Quæ accepimus a beato Apostolo, ea vobis significo, non scripturus alioqui quæ nota apud vos esse arbitror. (Apud sanctum Athanasium, *Apologia* II.)

³ Conciliorum convocandorum jura, et majores causas ad Sedem Aposto-

Enfin le même saint Jules témoigne en faveur de la suprématie pontificale par ces paroles aussi magnifiques que formelles : « Le Seigneur lui-même a parlé comme il fallait à la sainte Église Romaine et Apostolique, quand il a dit . *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église*. Elle jouit en effet d'une autorité qui lui été accordée par un privilège unique ; elle a été consacrée par la bouche même du Seigneur, et c'est du ciel que lui est venue son exaltation. Et de même que le Bienheureux Pierre fut mis à la tête de tous les Apôtres, de même cette Église, qui, par l'institution positive du Seigneur, a été consacré comme l'Église de Pierre, est la première et la tête des autres Églises. C'est pourquoi les causes majeures de l'Église doivent être portées devant elle comme à la Mère et au faite de toutes les Églises ¹. »

En 366, peu après Julien l'Apostat, dernier César persécuteur, le grand Pape saint Damase témoignait à son tour de la suprématie du Pontife Romain, et écrivait en ces termes aux Évêques de trois conciles tenus en Afrique : « Il n'est pas permis de terminer les causes principales sans l'autorité du Siège Apostolique, et il n'est pas catho-

licam evangelicis apostolicisque institutis referri oportet. Id a sanctis Apostolis et successoribus eorum; id a Nicœna synodo definitum est. (*Ad Orient. Episcopos.*)

¹ Sanctam Romanam Ecclesiam et Apostolicam ipse Dominus decenter allocutus est, inquit : Tu es Petrus, etc. Habet enim potestatem singulari privilegio sibi concessam, et Domini ore sacrata atque desuper exaltata est. Et sicut beatus Petrus primus fuit Apostolorum omnium, ita et hæc Ecclesia suo nomine consecrata Domino instituta, prima et caput est cæterarum, ut ad eam quasi ad matrem et apicem omnium majores Ecclesiæ causæ referantur. (*Ad Episcopos Antiochiæ congregatos.*)

lique de tenir un Concile sans son autorité. *Jamais* les décrets d'un concile n'ont eu force de loi que par la sanction de l'autorité Apostolique. Le Saint-Siège est en effet le principe de force établi de DIEU et l'immobile appui de tous les Évêques, et le pôle des Églises; c'est sur lui que le Christ a construit l'Église universelle, quand il a dit : *Tu es Pierre*¹, » etc. — A ce même Pape Damasc, saint Jérôme écrivait les deux belles lettres dont nous avons cité plus haut quelques fragments.

Nous avons également cité la parole célèbre de saint Augustin à l'occasion des rescrits Apostoliques qui avaient confirmé les deux conciles tenus à Carthage contre les Donatistes, et qui, au dire du saint Docteur, « avaient fini la cause. » Le Pape saint Innocent I^{er} (de 402 à 417), s'exprime ainsi dans cette affaire :

« *Vous conformant aux exemples de l'antique tradition*, écrit-il à saint Augustin et aux Évêques des deux conciles, *et fidèles à la discipline ecclésiastique*, vous avez pris le vrai moyen d'assurer le succès de votre zèle religieux. Aujourd'hui, en vous adressant à Nous, comme au jour où vous avez porté votre sentence, vous avez compris qu'il fallait en référer à Notre décision; vous savez, en effet, ce qui est dû au Siège Apostolique, et nous

¹ Summas causarum definiri absque Romanæ Sedis auctoritate non licet, synodumque sine ejus auctoritate fieri, non est catholicum. Nec ulla concilia rata leguntur, quæ non sunt fulta apostolica auctoritate. Est enim firmamentum a Deo fixum et immobile omnium Episcoporum Apostolica sedes, et vertex Ecclesiarum, supra quam Christus universalem construxit Ecclesiam; ait enim : Tu es Petrus, etc.

voulons tous obéir à l'Apôtre Pierre, source première et de l'Épiscopat et de l'autorité du Saint-Siège. En le suivant, nous sommes également sûrs et de réprouver ce qui est mal et d'approuver ce qui est bien. Nous remplissons ainsi notre devoir sacerdotal, et nous respectons les règles de nos prédécesseurs, qui ont décrété, avec la lumière, non de la raison humaine, mais du Saint-Esprit, que toutes les affaires du monde chrétien et même des contrées les plus lointaines, ne pouvaient se terminer d'une manière définitive avant que le Saint-Siège en eût pris connaissance. De la sorte, l'autorité du Saint-Siège Apostolique confirme la justice des sentences légitimes : ce Siège est comme la source de vie, d'où découlent toutes les eaux vivifiantes; il est comme un réservoir incorruptible d'où jaillissent les ondes pures qui vont féconder toutes les régions de l'univers; c'est de lui que les autres Églises apprennent ce qu'elles doivent prescrire, ce qui est susceptible d'être purifié, comme aussi ce qui est souillé d'une boue si immonde qu'il faut s'en éloigner si l'on veut vivre dans l'eau limpide de la vérité¹. »

¹ *Antiquæ traditionis exempla servantés, et ecclesiasticæ memores disciplinæ, vestræ religionis vigorem, non minus nunc in consulendo quam antea, cum pronuntiaretis, vera ratione firmastis, qui ad Nostrum referendum approbastis esse judicium, scientes quid Apostolicæ Sedi, cum omnes hoc loco positi ipsum sequi desideremus Apostolum, debeatur, a quo ipse Episcopatus et auctoritas nominis hujus emersit. Quem sequentes tam mala damnare novimus, quam probare laudanda. Vel id vero, quod Patrum instituta sacerdotali officio custodientes, non censetis esse calcanda, quod illi non humana, sed divina decreverunt sententia, ut quidquid quamvis de disjunctis remotisque provinciis ageretur, non prius ducerent finiendum, nisi ad hujus Sedis notitiam perveniret, ut tota hujus Sedis auctoritate, justa quæ fuerit*

Ce que saint Innocent écrivait aux Églises de Carthage et d'Hippone, il l'écrivait aux Églises des Gaules, d'Italie, de Numidie. Dans une lettre décrétale par lui adressée à Victricius, Évêque de Rouen, il dit : « S'il surgit au milieu de vous quelque cause majeure, il faut, après le jugement de l'Évêque du lieu, la porter au Siège Apostolique, *comme l'exige la sainte coutume*¹; » — à Félix, Évêque de Nocera : « Nous ne sommes nullement étonné que Votre Charité *se conforme aux règles de nos Pères*, en recourant dans tous les cas douteux à Nous comme au Chef et au sommet de l'Épiscopat, afin que la décision du Siège Apostolique fixe ce qui est douteux²; » — aux Pères d'un nombreux concile assemblé à Milève : « Pour savoir à quoi il faut vous en tenir dans les questions douteuses, vous avez bien raison de consulter les oracles de la Dignité Apostolique, de cette Dignité à laquelle incombe la sollicitude de toutes les Églises; et vous ne faites que suivre *l'antique règle* qui, vous le savez aussi bien que moi, *a toujours été observée dans le monde entier*. Mais je crois superflu d'insister sur un point que votre prudence n'ignore pas; vous venez de le

pronuntiatio, firmaretur; indeque sumerent cæteræ Ecclesiæ (velut de natali suo fonte aquæ cunctæ procederent, et per diversas totius mundi regiones puri latices capitis incorrupti manarent) quid præcipere, quos abluere, quos velut cæno immundabili sordidatos, mundis digna corporibus unda vitare.

¹ Si autem majores causæ in medium fuerint devolutæ, ad Sedem Apostolicam, sicut beata exigit consuetudo, post episcopale judicium referantur.

² Mirari non possumus Dilectionem Tuam sequi instituta majorum, omniaque quæ possunt aliquam recipere dubitationem, ad Nos quasi ad caput atque ad apicem episcopatus referre, ut consulta videlicet Sedes Apostolica ex ipsis rebus dubiis certum aliquid faciendum pronuntiet.

prouver par votre conduite, sachant que de la source Apostolique émanent incessamment des réponses de vérité pour toutes les contrées de l'univers. C'est surtout dans les questions de foi que tous Vos Frères et Coévêques doivent, je pense, s'en rapporter uniquement à Pierre, c'est-à-dire à l'origine de leur puissance et de leur dignité; et ce que fait en ce moment Votre Charité tournera à l'avantage de toutes les Églises du monde. Elles se garderont plus facilement des séductions des novateurs quand elles verront que, sur le rapport de deux conciles, ces hommes sont désormais retranchés de la communion de l'Église par la sentence de Notre tribunal. Que Votre Charité jouisse donc de la double bonne œuvre qu'elle vient de faire, d'abord en recueillant le fruit de l'observance des canons, puis en étant utile à l'univers entier¹. »

Dans une magnifique lettre écrite à saint Innocent

¹ *Diligenter ergo et congrue apostolici consultiis honoris arcana (honoris inquam, illius, quem præter illa quæ sunt extrinsecus, sollicitudo manet omnium Ecclesiarum) super anxiiis rebus quæ sit tenenda sententia; antiquæ scilicet regulæ formam secuti, quam toto semper ab orbe mecum nostis esse servatam. Verum hæc missa facio: neque enim hoc Vestram credo latere Prudentiam. Qui id etiam actione firmastis, scientes quod per omnes provincias de Apostolico fonte petentibus semper responsa emanent; præsertim quoties fidei ratio ventilatur, arbitror omnes Fratres, et Coepiscopos nostros non nisi ad Petrum, id est, sui nominis et honoris auctorem referre debere, velut nunc retulit Vestra Dilectio, quod per totum mundum possit Ecclesiis omnibus prodesse. Fiant enim necesse est cautiores, cum inventores malorum ad duplicis relationem synodi, sententiæ nostræ statutis viderint ab ecclesiastica communione sejunctos. Gemino igitur bono Charitas Vestra fungatur; nam et canonum potiemini gratia servatorum, et beneficio vestro totus orbis utetur.*

par ces mêmes Évêques, on trouve encore cette parole remarquable et qui montre bien que l'Église d'alors, comme l'Église d'aujourd'hui, croyait à l'infaillibilité du Souverain-Pontife : « Par la miséricorde du Seigneur, vous pourrez facilement discerner les erreurs, puisque DIEU vous dirige et vous exauce toujours, *adjuvante misericordia Domini DEI nostri, qui te et regere consulentem, et orantem exaudire dignatur.* »

Saint Zozime, successeur immédiat de saint Innocent, écrit en 417 aux Évêques des Gaules, qu'il délègue ses pouvoirs à l'Évêque d'Arles pour connaître de toutes les difficultés qui pourraient s'élever au sein de leurs Églises, « à moins que, ajoutait-il, la gravité de la cause ne requière en outre notre propre examen, *nisi magnitudo causæ etiam nostrum requirat examen.* » Mais voici du même Pape un autre témoignage plus explicite encore, s'il est possible, que les précédents ; je le recommande à l'attention du lecteur. « *La tradition*, écrit saint Zozime aux Évêques d'Afrique, donne au Siège Apostolique une autorité si grande, que personne n'ose discuter sa sentence ; elle a toujours maintenu cette autorité au moyen des saints canons ; et de nos jours encore la discipline ecclésiastique, qui découle elle-même de l'autorité de saint Pierre, rend par ses lois à cette autorité tout le respect qui lui est dû. D'après les oracles mêmes du Christ notre DIEU, et *d'après une tradition universelle*, les canons donnent à cet Apôtre une telle puissance, qu'il peut délier tout ce qui est lié, et lier tout ce qui est délié, et que cette suprématie appartient également aux

Pontifes qui, sous les auspices de Pierre, reçoivent l'honneur d'hériter de son Siège. Pierre, en effet, qui veille sur toutes les Églises, garde principalement ce Siège de Rome qui a été le sien ; il ne permet pas qu'aucune atteinte soit portée à son privilège par quelque sentence que ce puisse être. Les fondements de son Siège et de sa dignité, il les a posés lui-même en les affermissant contre toutes les révolutions humaines, et aucun téméraire ne les attaque impunément¹. »

Au Pape saint Zozime succède en 418 saint Boniface I^{er}, qui témoigne à son tour, et de l'institution divine et de la tradition catholique au sujet de l'infaillible suprématie du Pontife Romain. Il écrit en ces termes à l'Évêque de Thessalonique, son Légat en Orient, et à tous les Évêques d'Illyrie : « Puisque les circonstances le demandent, il faut établir par des documents irréfragables que, dans les affaires importantes qui exigeaient un discernement supérieur, *les plus grandes Églises de l'Orient*

¹ ... Quanvis Patrum traditio Apostolicæ Sedi tantam auctoritatem tribuerit, ut de ejus judicio disceptare nullus auderet, idque per canones semper regulasque servaverit, et currens adhuc suis legibus ecclesiastica disciplina Petri nomini, a quo ipsa quoque descendit, reverentiam, quam debet, exsolvat. Tantam enim huic Apostolo canonica auctoritas per sententias omnium voluit esse potentiam, ex ipsa quoque Christi Dei nostri promissione, ut et ligata solveret, et soluta vinciret; par potestatis data conditio in eos qui Sedis hæreditatem ipso annuente meruissent, habet enim ipse cum omnium Ecclesiarum, tum hujus maxime, ubi sederat, curam; nec patitur aliquid privilegii vel aliqua titubare aura sententiæ, cui ipsa sui nominis firma et nullis hebetata motibus constituit fundamenta, et quæ sine periculo temere nullus incessat. (*Epist. ad Episcopos Africanos.*)

*ont toujours consulté le Siège de Rome, et invoqué son assistance dès qu'il en était besoin... Il n'a jamais été permis de revenir sur une question une fois tranchée par le Siège Apostolique*¹. » — « Quiconque, écrivait encore le Pape saint Boniface aux Évêques d'Orient, quiconque s'insurge insolemment contre Pierre, ne pourra jamais être admis dans le royaume des cieux. Car *c'est à toi, lui a dit le Sauveur, que je donnerai les clefs de ce royaume*; et personne n'entrera dans les cieux sans la permission de celui qui en garde la porte... Personne n'a osé lever audacieusement la main contre la suprématie Apostolique, au jugement de laquelle il n'est pas permis de se soustraire; personne ne s'est révolté contre elle sans se condamner soi-même². » — Que pensez-vous, je vous prie, du petit pasteur protestant qui prétendait qu'avant l'année 600, avant le Pontificat de saint Grégoire le Grand, « on ne trouve aucune trace de la Papauté dans les annales du christianisme ? » Il n'y a rien d'impudent comme un ministre hérétique.

¹ Sed quia res postulat, approbandum documentis est, maximas Orientalium Ecclesias magnis negotiis in quibus opus esset disceptatione majori, Sedem semper consuluisse Romanam, et quoties usus exegit, ejus auxilium postulasse. (*Epist. X.*) Nunquam licuit de eo rursus, quod semel statutum est ab Apostolica Sede, tractari. — Cette dernière maxime, qui résume pour ainsi dire toute la suprématie pontificale, fut citée un siècle après, dans un concile tenu à Rome, en 551, par le Pape Boniface II et adoptée comme décret par les Pères du concile.

² In cujus (Petri) contumeliam quisquis insurgit, habitator cœlestium non poterit esse regnorum. *Tibi, inquit, dabo claves regni cœlorum, in quæ nullus sine gratia Janitoris intrabit...* Nemo unquam Apostolico culmini, de cujus judicio non licet retractari, manus obvias audacter intulit; nemo in hoc rebellis extitit, nisi qui de se voluit judicari. (*Epist. XV.*)

Il serait trop long de suivre un à un la série de tous les Souverains-Pontifes qui ont tenu le même langage. Qu'on me permette cependant de citer encore quelques noms plus splendides, plus célèbres que les autres ; je veux dire : saint Célestin I^{er}, le défenseur de la Sainte Vierge au Concile œcuménique d'Éphèse ; saint Léon le Grand, celui peut-être de tous les anciens Papes qui a reçu à un degré plus éminent le sens de ce qu'il appelle lui-même « le mystère de la Papauté, *sacramentum Pontificii* ; » l'admirable et savant saint Gélase ; et enfin saint Grégoire le Grand, le réformateur par excellence, et le point de jonction de l'antiquité chrétienne proprement dite avec les âges postérieurs.

Saint Célestin condamna les impiétés de Nestorius, Patriarche de Constantinople, en l'année 430. Il fit connaître sa décision souveraine à saint Cyrille, Patriarche d'Alexandrie, le nommant son Légat pour présider un Concile général à Éphèse et apaiser les troubles religieux de l'Orient. Il lui dit entre autres : « Par l'autorité de Notre Siège, et agissant à Notre place avec puissance, vous exécuterez Notre sentence avec une sévérité exemplaire ;... et si, dans l'espace de dix jours, Nestorius ne se rétracte pas et ne promet de confesser à l'avenir la foi qu'enseigne l'Église Romaine, ... qu'il soit déposé immédiatement et qu'il sache qu'il sera absolument séparé de Notre communion. Nous avons écrit les mêmes choses à Nos saints Frères et Coévêques Jean, Rufus, Juvénal et Flavien, afin que l'on connaisse partout Notre sentence à son égard, ou plutôt la divine sentence de Notre-Seigneur

JÉSUS-CHRIST¹. » Sa lettre à Nestorius, que nous ne pouvons pas malheureusement citer ici à cause de son étendue, respire d'un bout à l'autre le pouvoir suprême et l'infailible judicature de Celui qui tient les clefs de l'Église. Aucun autre Évêque, aucun Patriarche n'avait osé prononcer la déposition de Nestorius. Pourquoi? Parce que le Pontife Romain seul en avait le droit, en sa qualité d'Évêque des Évêques. Tous les Évêques obéirent à la sentence de Célestin, et le Concile d'Éphèse se déclara « solennellement obligé par cette sentence. » Cette puissance souveraine, exercée dans l'Église grecque toujours jalouse de l'Église latine, exercée contre un Patriarche de Constantinople, contre l'Évêque de la nouvelle Rome impériale, ne donne-t-elle pas une haute idée de l'autorité infailible et suprême du Pape, qui se montrait ainsi sans contestation le Supérieur de tous les Patriarches, jugeant, condamnant et déposant celui de Constantinople, chargeant celui d'Alexandrie d'exécuter sa sentence, ne trouvant aucune résistance dans celui de Jérusalem, non plus que dans celui d'Antioche, bien que ce dernier fût l'ami de Nestorius? Le Pontife Romain leur donnait ses ordres, ainsi qu'à tous les autres Évêques, et sa sentence s'exécutait sans opposition.

Le successeur immédiat du Pape saint Célestin et qui le sépare de saint Léon le Grand, est saint Sixte III, digne anneau de cette chaîne d'or et de lumière. Écrivant à Jean, Patriarche d'Antioche, qui venait de se réconcilier

¹ V Rohrbacher, VIII, 38.

avec l'Eglise et avec saint Cyrille d'Alexandrie, Légat du Saint-Siège, il dit entre autres : « Tout ce qui vient d'arriver vous montre ce que c'est que d'être en communion avec Nous. Le dépôt que le Bienheureux Apôtre Pierre a reçu du Seigneur, il l'a transmis à ses successeurs. Qui voudrait s'écarter de la doctrine de Pierre, que le divin Maître a éclairé lui-même avant tous les Apôtres ? Aucun homme n'a enseigné Pierre ; il n'a consulté aucun livre ; il tient sa doctrine de la bouche même du céleste Docteur ;... il a reçu une foi pure et toute faite, une *foi qui n'est sujette à aucune controverse*¹.

Nous avons vu saint Léon (qui occupa le Saint-Siège de 440 à 461) affirmer avec une autorité sans pareille l'enseignement traditionnel et connu de tous, relativement à la Chaire de saint Pierre. Voici, entre plusieurs autres, quelques puissantes paroles de ce grand Pape : « S'il survient, écrit-il à Anastase, Evêque de Thessalonique, s'il survient quelque cause plus importante que Votre Fraternité ne puisse décider, envoyez vers Nous afin de Nous consulter ; le Seigneur, à la miséricorde duquel Nous devons d'être ce que Nous sommes, Nous révélera ce qui sera juste, et Nous le ferons connaître. Nous exercerons ainsi le droit que Nous donnent la tradi-

¹ *Expertus es negotii præsentis eventu, quid sit sentire Nobiscum. Beatus Petrus Apostolus in successoribus suis, quod accepit, hoc tradidit. Quis ab ejus se velit separare doctrina, quem ipse inter Apostolos primum Magister edocuit? Non hunc auditus per alterum, non sermo lectus instruxit, doctus est cum aliis ore Doctoris; non scripturæ, non scriptorum passus est quæstionem: absolutam et simplicem fidem, et, quæ controversiam non traheret, accepit.*

tion des anciennes règles et la révérence qui est due au Siège Apostolique. Car, si Nous voulons que vous exerciez votre autorité comme la tenant de Nous, Nous tenons à Nous réserver les questions que vous ne pourriez terminer, ainsi que tous les appels... Faites parvenir nos décrets à la connaissance de tous Nos Frères, pour qu'à l'avenir nul d'entre eux ne prétexte l'ignorance pour se dispenser d'obéir à Notre sentence. Nous avons même envoyé nos rescrits à tous les Métropolitains, afin qu'ils sachent qu'il faut obéir aux jugements du Siège Apostolique, et ils Nous obéiront en vous obéissant à vous-même, puisque vous êtes Notre Légat¹. » — Il l'avait en effet institué son Légat par un rescrit qui est parvenu jusqu'à nous. Il lui disait : « A l'exemple de mes prédécesseurs et selon l'antique coutume, je vous ai délégué comme mon vicaire, afin que, entrant dans les sentiments de Notre charité pastorale, vous m'assistiez dans le soin qui m'est imposé par Dieu lui-même de veiller sur toutes les

¹ Si qua causa major evenerit, quæ a Tua Fraternitate illic præsidente non potuerit definiri ratio tua missa Nos consulat : et revelante Domino, cujus misericordiæ profitemur esse quod possumus, quod ipse Nobis aspiraverit, rescribamus : ut cognitioni Nostræ pro traditione veteris instituti et debita Apostolicæ Sedis reverentia, Nostro examine vindicemus : ut enim auctoritatem tuam vice Nostra te exercere volumus, ita Nobis quæ illic componi non potuerint, vel qui vocem appellationis emisit, reservamus. Hæc in omnium Fratrum facies notitiam pervenire, ut nullus deinceps per ignorance in observandis his quæ præcipimus excusandi se reperiat facultatem. Ad ipsos etiam Metropolitanos singularum provinciarum Nostra, quibus eos moneremus, scripta direximus : ut noverint Apostolicis obediendum esse sententiis, et tunc se Nobis parere cum Fraternitati Tuæ ex Nostra delegatione cœperint, secundum ea quæ scripsimus, obedire. (*Epist. VI.*)

Eglises en qualité de Prince des Pasteurs ; et ainsi vous me rendrez présent en quelque sorte jusque dans les provinces les plus éloignées du Siège Apostolique.... Nous vous constituons Notre vicaire, non pour vous conférer la plénitude de Notre puissance, mais pour vous faire partager Notre sollicitude pastorale¹. »

Saint Léon rappelle aux Évêques d'Illyrie leurs devoirs de subordination. « Nous avons décrété que, lorsqu'il surgit des causes plus graves ou des appels, c'est à Nous qu'il faudra les envoyer, accompagnés d'un rapport de l'Évêque Anastase, Notre Légat, afin que, *selon la coutume de l'Église*, Nous terminions l'affaire par un rescrit². »

Dans sa lettre aux Évêques français de la province de Vienne en Dauphiné, après avoir rappelé comment Notre-Seigneur a voulu que la vérité de la Religion fût annoncée à tous les hommes par le ministère des Apôtres, il ajoute : « Le Seigneur a organisé ce très-sacré ministère de telle sorte qu'il appartient principalement au Bienheureux Pierre, Chef de tous les Apôtres. JÉSUS-CHRIST fait descendre de Pierre, comme du Chef, les dons qu'il

¹ Sicut prædecessores mei prædecessoribus tuis, ita etiam ego dilectioni tuæ, priorum secutus exemplum, vices mei moderaminis delegavi, ut curam quam universis Ecclesiis Principaliter ex divina institutione debemus, imitator Nostræ mansuetudinis effectus, et adjuvares, longinquis ab Apostolica Sede provinciis præsentiam quodammodo Nostræ visitationis impenderes... Vices nostras ita tuæ credidimus charitati, ut in partem sis vocatus sollicitudinis, non in plenitudinem potestatis.

² Si quæ causæ graviores vel appellationes emeruerint, eas sub ipsius relatione ad Nos mitti debere decrevimus, ut Nostra secundum ecclesiasticum morem sententia finiantur.

répand sur tout le corps ; et il nous donne ainsi à comprendre que celui qui ose s'aventurer hors de la solidité de Pierre s'exclut lui-même du mystère divin. C'est en effet saint Pierre que le Seigneur a élevé à l'honneur de ne faire qu'un avec lui ; c'est lui que Jésus, pierre angulaire, voulut honorer du nom mystique de Pierre, afin que, par un admirable effet de la magnificence divine, l'éternel édifice de l'Église reposât sur Pierre comme sur une base immuable. Affermie sur ce roc, l'Église est à l'abri des téméraires entreprises des hommes, et les puissances de l'enfer ne peuvent prévaloir contre elle. Or, quiconque s'élève contre la puissance de cette pierre très-sacrée posée par Dieu même, est un impie et un violeur des règles que nous avons reçues de nos Pères... Que Votre Fraternité reconnaisse donc avec Nous que le Siège Apostolique fut consulté mille fois par les Évêques de vos Églises, qui lui ont ainsi rendu ce qu'ils lui devaient ; qu'il a confirmé ou fait rétracter leurs jugements, en les appelant à son tribunal, *conformément à l'antique usage*¹. » Il est assurément très-intéressant de

¹ Hujus muneris sacramentum ita Dominus ad omnium Apostolorum officium pertinere voluit, ut in beatissimo Petro Apostolorum omnium summo, principaliter collocavit ; et ab ipso quasi quodam capite, dona sua velit in corpus omne manare, et exortem se mysterii intelligeret esse divini, qui ausus fuisset a Petri soliditate recedere. Hunc enim in consortium individue unitatis assumptum, id quod ipse erat, voluit nominari, dicendo . *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam*, ut æterni templi ædificatio, mirabili munere gratiæ DEI, in Petri soliditate consisteret ; hac Ecclesiam suam firmitate corroborans, ut illam nec humana temeritas posset appetere, nec portæ contra illam inferi prævalerent. Verum hanc petræ istius sacratissimam firmitatem, Deo, ut diximus, ædificante

voir un Pape du cinquième siècle invoquer vis-à-vis de nos anciens Évêques des Gaules « l'antique usage, » la coutume immémoriale et la tradition des Pères touchant les rapports des Églises avec le Saint-Siège.

Qui sait ces choses aujourd'hui ? qui en parle ? qui les enseigne ? Dans les cours d'histoire, silence complet ; et, jusque dans l'enseignement d'un grand nombre de Séminaires, profonde et regrettable lacune. « Le traité de l'Église est encore à faire, » me disait tout récemment un pieux et savant vicaire général. Rien n'est plus vrai, et pourquoi ? Parce que le traité de l'Église, c'est le traité du Pape ; et que le traité du Pape n'existe pas, ou n'existe guère dans nos théologies insuffisantes. C'est cependant la grande question de notre siècle.

Prêchant à Rome au jour anniversaire de son exaltation, saint Léon explique au clergé et aux fidèles qui entouraient sa chaire, comment son autorité est l'autorité même du Prince des Apôtres : « Entre tous les hommes, dit-il, Pierre seul est choisi pour être préposé à l'Apostolat de toutes les nations, et constitué le Chef de tous les Apôtres et de tous les Pères ; et ainsi, bien que le peuple de DIEU compte de nombreux Évêques et de nombreux Pasteurs, Pierre cependant les gouverne tous

constructam nimis impia vult præsumptione violare quisquis ejus potestatem tentat infringere, id quod accepit a veteribus non sequendo... Nobiscum itaque Vestra Fraternalitas recognoscat Apostolicam Sedem, pro sui reverentia a vestræ etiam provinciæ sacerdotibus, innumeris relationibus esse consultam, et per diversarum, quemadmodum vetus consuetudo poscebat, appellationem causarum, aut retractata, aut confirmata fuisse judicia.
(*Epist. X.*)

comme leur Pasteur propre et comme Vicaire du principal et suprême Pasteur. O mes Frères bien-aimés, de quelle grande et admirable manière la bonté divine n'a-t-elle pas associé cet homme à sa toute-puissance ! Sans doute JÉSUS-CHRIST a départi aux autres quelques-unes des faveurs qu'il a données à Pierre ; mais tout ce qu'il leur a accordé, c'est par Pierre qu'il le leur a donné¹. » Puis, glosant l'Évangile de saint Matthieu sur la confession de Pierre, saint Léon ajoute : « Mon Père t'a révélé ma divinité ; à mon tour je vais te manifester ton excellence : Tu es Pierre, c'est-à-dire bien que je sois moi-même la *Pierre* inviolable, la *Pierre* angulaire et le fondement unique, cependant toi aussi tu es *Pierre*, parce que je te solidifie par ma toute-puissance ; et de la sorte toute l'autorité que je possède par nature, je te la communique par ma grâce... Sur cette force je bâtirai le Temple éternel, et l'élévation de mon Église qui doit pénétrer les cieux, reposera sur l'immobilité de ta foi... Cette parole, c'est la parole de la vie : elle porte jusqu'au ciel tous ceux qui la confessent ; et tous ceux qui la nient, elle les précipite en enfer².... Ce que la Vérité a institué de-

¹ De toto mundo unus Petrus eligitur, qui et universarum gentium vocationi, et omnibus Apostolis, cunctisque Ecclesiæ Patribus præponitur : ut quamvis in populo DEI multi sacerdotes sint multique Pastores, omnes tamen proprie regat Petrus, quos principaliter regit et Christus. Magnum et mirabile, dilectissimi, huic viro consortium potentiaæ suæ tribuit divina dignatio ; et si quid cum eo commune cæteris voluit esse Principibus, nunquam nisi per ipsum dedit quidquid aliis non negavit. (*Serm. IV.*)

² Sicut Pater meus tibi manifestavit divinitatem meam, ita et ego tibi notam facio excellentiam tuam : *Quia tu es Petrus*, id est, cum ego sim inviolabilis petra. ego lapis angularis, qui facio utraque unum, ego fun-

meure toujours, et le Bienheureux Pierre persévère dans cette immuable solidité qui lui a été conférée; il a reçu et il tient toujours le gouvernail de l'Église. Ainsi, élu seul entre tous et constitué en sa dignité suprême, il est appelé *Pierre*, il est proclamé *base et fondement*; il est *portier du royaume des cieux*; il est créé arbitre de tout ce qui doit être lié et délié, ses jugements devant être sanctionnés jusque dans les cieux; et par ces noms pleins de mystère, nous pouvons comprendre le degré d'union intime qui existe entre lui et le CHRIST. Son ministère sacré, Pierre l'exerce maintenant encore en toute sa plénitude et en toute sa puissance; et en JÉSUS-CHRIST, principe de toute sa gloire, il remplit tous les détails des diverses fonctions de sa charge pastorale. Si donc je fais quelque chose de bien et d'utile, il faut l'attribuer aux mérites et à l'assistance de celui qui vit toujours sur son Siège, avec sa puissance et son autorité suprêmes... Saint Pierre a reçu une fermeté de rocher qu'aucun choc ne peut ébranler.... Sa foi a reçu du ciel *une telle solidité, qu'elle est à tout jamais à l'abri de la perversité des hérésies et de la perfidie du paganisme*¹. »

fundamentum præter quod nemo potest aliud ponere; tamen tu quoque petra es, quia mea virtute solidaris, ut quæ mihi potestate sunt propria, sint tibi mecum participatione communia... Super hanc, inquit, fortitudinem æternum exstruam templum, et Ecclesiæ meæ cælo inferenda sublimitas in hujus fidei firmitate consurget... Vox ista, vox vitæ est. Et sicut confessores suos in cælestia provehit, ita negatores ad inferna demergit. (*Serm. IV.*)

¹ Manet ergo dispositio Veritatis, et beatus Petrus in accepta fortitudine petræ perseverans suscepta Ecclesiæ gubernacula non reliquit. Sic enim præ cæteris est ordinatus, ut dum Petra dicitur, dum fundamentum pronuntiat, dum regni cælorum janitor constituitur, dum ligandorum solven-

Et saint Léon finit ce beau discours en rappelant aux Évêques, aux prêtres et aux fidèles qui l'écoutaient, que, tout indigne qu'il est de cet héritage, *in indigno hærede*, il est non-seulement l'Évêque du Siège de Rome, mais le Primat de tous les Évêques, *omnium Episcoporum Primatem*; qu'il faut toujours croire à son enseignement, parce qu'il parle au nom de Pierre dont il tient la place, et qu'il ne donne au monde que l'enseignement de Pierre, *non aliud, quam quod docuit, prædicamus*.

Une autre fois, dans une solennité semblable, ce grand Pape disait encore : « Réjouissez-vous, mes frères, de mon exaltation comme d'un honneur qui vous appartient à vous-mêmes, et que l'unité du MYSTÈRE PONTIFICAL soit célébrée dans tout le corps de l'Église. Car si, par ce mystère, la grâce divine s'est répandue avec plus d'abondance sur la tête, elle ne s'en est pas moins largement communiquée à tous les membres¹. Notre-Seigneur se charge de Pierre avec une sollicitude spéciale; il prie directement pour la foi de Pierre, la stabilité des autres

dorumque arbiter, mansura etiam in cœlis judiciorum suorum definitione, præficietur, qualis ipsi cum Christo esset societas, per ipsa appellationum ejus mysteria nosceremus. Qui nunc plenius et potentius ea quæ sibi commissa sunt peragit, et omnes partes officiorum atque curarum in ipso et cum ipso, per quem est glorificatus, exsequitur. Si quid itaque a Nobis recte agitur, recteque discernitur, illius est operum atque meritorum, cujus in Sede sua vivit potestas, et excellit auctoritas... Tanta enim divinitus soliditate munita est (hæc fides), ut eam neque hæretica unquam corrumpere pravitas, nec pagana potuerit superare perfidia. (*Serm. III.*)

¹ Religiosum vobis atque laudabile est, de die profectionis Nostræ quasi de proprio honore gaudere; ut unum celebretur in toto Ecclesiæ corpore pontificii sacramentum, quod effuso benedictionis unguento, copiosius quidem in superiora profluxit, sed non parce etiam in inferiora descendit. (*Serm. IV.*)

Apôtres devenant encore plus certaine du moment que l'esprit de leur Chef serait devenu invincible. C'est donc en saint Pierre que la force de tous est inexpugnable, et telle est l'économie de la dispensation de la grâce divine dans l'Église, que l'immuable solidité accordée par le Christ à saint Pierre est conférée par saint Pierre aux Apôtres¹. »

On dira tout ce que l'on voudra ; mais au tribunal de la confiance et de la bonne foi, ces augustes témoignages, aussi bien du reste que ceux qui les précèdent et que ceux qui vont les suivre, sont des coups d'assommoir, non-seulement pour les protestants et les schismatiques de toutes les couleurs, mais encore pour tous les chicaneurs passés, présents et futurs. C'est « la parole de la vie, qui envoie en enfer tous ceux qui la nient, *negatores ad inferna demergit*. »

Saint Gélase n'est pas moins formel que ses prédécesseurs quand il affirme et l'institution divine, et la tradition universelle, et le *fait* d'un exercice constant relativement à la suprématie pontificale. Il monta sur le Siège de Pierre en 492 et gouverna l'Église avec une sainte vigueur pendant quatre ans. Nous trouvons dans ses lettres, dont l'authenticité n'a jamais été mise en doute, les passages suivants que je recommande à la religieuse

¹ *Specialis a Domino Petri cura suscipitur, et pro fide proprie supplicatur, tanquam aliorum status certior sit futurus, si mens Principis victa non fuerit... In Petro ergo omnium fortitudo munitur, et divinæ gratiæ ita ordinatur auxilium, ut firmitas quæ per Christum Petro tribuitur, per Petrum Apostolis conferatur. (Serm. III.)*

attention du lecteur. Dans une épître à Honorius, Évêque de Dalmatie, il montre tous les Papes de son siècle, les mêmes que nous venons de citer, fulminant leurs sentences contre l'hérésie de Pélagé : « Ignorez-vous, par hasard, que depuis longtemps cette hérésie a été écrasée par les jugements incessants, et répétés du Siège Apostolique, par Innocent de sainte mémoire, par Zozime, par Boniface, par Célestin, par Sixte, par Léon¹? » Dans une lettre aux Évêques de Dardanie, il montre encore le Saint-Siège exerçant sa juridiction suprême sur toute l'Église depuis deux siècles, et, comme ses prédécesseurs, il s'appuie toujours, et sur le droit divin, et sur la coutume immémoriale : « Le Siège Apostolique, dit-il à ces Évêques, a souvent eu l'occasion d'absoudre, *sui- vant l'antique usage* et en dehors de tout concile, les innocents qu'un précédent concile avait injustement condamnés, et de condamner, sans l'assistance d'aucun concile, les coupables qui le méritaient. Le Bienheureux Athanase ayant été proscrit par un concile d'Orient, le Siège Apostolique réprouva la sentence des Grecs, accueillit l'appel du saint Évêque et le déclara absous. Ainsi, un concile d'Évêques sincèrement catholiques, tenu à Constantinople, avait solennellement condamné Jean Chrysostome de vénérable mémoire, et, cette fois encore, le Saint-Siège, tout seul, sans aucun Concile général, cassa cette sentence et réhabilita le saint Archevêque. De

¹ An forte nescitis hanc hæresim ab Apostolica dudum Sede, per beatæ memoriæ Innocentium, ac deinde Zozinum, Bonifacium, Cœlestinum, Sixtum, Leonem, continuis et incessabilibus sententiis fuisse prostratam?

la même manière, et avec la même autorité, le Siège Apostolique s'opposa seul à la condamnation portée par une assemblée de Prélats contre le saint Évêque Flavien, et l'acquitta; et en même temps il condamna, en vertu de son autorité, l'Évêque du second Siège catholique, Dioscore, que ce concile avait admis dans son sein. En refusant d'adhérer à ce synode impie, le Saint-Siège le frappa de nullité¹. » Et parlant ensuite de ce concile d'Évêques nestoriens que l'histoire ecclésiastique a flétri sous le nom de *Brigandage d'Ephèse*, saint Gélase ajoute : « Ce que le premier Siège n'a pas approuvé, n'a donc jamais pu rester debout; et les décrets qu'il a jugé bon de porter, l'Église entière y a souscrit². »

Voilà le fait : le Pape constate le droit avec la même précision. « Le Siège Apostolique, dit-il dans sa treizième épître, confirme tous les conciles par son autorité, et veille sur eux en ne cessant de les diriger; et cela en

¹ Apostolica Sedes frequenter more majorum, etiam sine ulla synodo præcedente, et absolvendi quos synodus inique damnaverit, et dannandi, nulla existente synodo, quos oportuit, habuit facultatem; sanctæ memoriæ quippe Athanasium synodus Orientalis addixerat, quem tamen exceptum Sedes Apostolica, quia damnationi Græcorum non consentit, absolvit... Sanctæ memoriæ nihilominus Joannem Chrysostomum Constantinopolitanum synodus etiam catholicorum præsulum certe damnaverit, quem simili modo Sedes Apostolica, etiam sola (hoc est, absque universali synodo), quia non consentit, absolvit... Item sanctæ memoriæ Flavianum Pontificum congregatione damnatum, pari tenore, quoniam Sedes Apostolica non consentit, absolvit, potiusque qui illic receptus fuerat Dioscorum secundæ sedis præsulem sua auctoritate damnavit, et impiam synodum non consentiendo submovit.

² Sicut quod prima Sedes non probavit, constare non potuit; sic quod illa censuit judicandum, Ecclesia tota suscepit.

vertu de sa suprématie, que l'Apôtre saint Pierre reçut de la bouche même du Seigneur, et que dans le cours des âges il a toujours maintenue et maintient encore dans l'Église¹. » — « La glorieuse confession de l'Apôtre étant la racine et le soutien du monde, le Siège Apostolique n'a rien de plus à cœur que de conserver sans tache la foi de Pierre, de ne la laisser entamer par aucune hérésie, et de la préserver de toute contagion². » Saint Gélase établit encore le droit de suprématie sans appel du Siège de Rome dans une lettre adressée à Faustus, son Légat à Constantinople! « Ce sont les saints canons qui veulent que dans toute l'Église les appels soient portés au tribunal de ce Siège : en vertu de ces saintes règles, ses sentences sont sans appel; les affaires de l'Église entière sont décidées par lui; il ne doit s'incliner devant le jugement de personne; nul n'a le droit de discuter ses décrets, ni de les violer; mais, au contraire, chacun doit s'y soumettre : ainsi l'ont établi et le veulent les canons de l'Église³. » — Il écrit aux Evêques

¹ Unamquamque synodum Sedes Apostolica sua auctoritate confirmat, et continuata moderatione custodit, pro suo scilicet principatu, quem beatus Petrus Apostolus Domini voce perceptum Ecclesia nihilominus subsequente et tenuit semper et retinet.

² Hoc est quod Apostolica Sedes magnopere cavet, ut quia mundo radix est Apostoli gloriosa confessio, nulla rima pravitatis, nulla prorsus contagione maculetur. (*Epist. VIII, ad Anast. imperat.*)

³ Ipsi sunt canones, cui appellationes totius Ecclesiæ ad hujus Sedis examen volvere deferri : ab ipsa vero nusquam prorsus appellari debere, ac per illam de tota Ecclesia judicare, ipsam ad nullius commere iudicium, nec de ejus unquam præceperunt iudicio judicari, sententiamque constituerunt non oportere dissolvi, cujus potius decreta sequenda mandarunt. (*Epist. IV.*)

d'Orient : « Tout ce qui a été lié au tribunal des Évêques, le Siège du Bienheureux Pierre a le droit de le délier, puisqu'il a le droit de juger toutes les Églises sans exception, et qu'il n'est permis à personne d'en appeler de ses décisions. Aussi les canons veulent-ils que de toutes les parties de l'univers on en appelle à son tribunal, et que personne, après sa décision, ne se permette d'interjeter appel¹. » Et comme certains Évêques d'Orient se plaignaient que les Pontifes Romains se montraient parfois trop sévères, le grand saint Gélase les reprend en ces termes : « Qu'ils gardent pour eux leurs inepties, s'ils ne veulent se raviser et se souvenir que le Christ n'a pas parlé en vain quand il a affirmé que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre la foi de saint Pierre. Nous ne craignons donc aucunement de voir s'affaiblir en Nos mains la Judicature Apostolique, qui repose, et sur la parole du Christ, et sur la tradition des anciens, et sur l'autorité des canons ; c'est elle qui toujours doit juger l'Église². » Ce dernier témoignage de saint Gélase est remarquable entre tous les autres.

¹ *Cuncta per mundum novit Ecclesia, quoniam quorumlibet sententiis Pontificum ligata, beati Petri Sedes jus habet resolvendi, utpote quod de omni Ecclesia jus habeat judicandi, neque cuiquam de ejus liceat appellare judicio; siquidem ad illam de qualibet mundi parte canones appellare voluerunt, ab illa autem nemo sit appellare permissus.*

² *Ineptias itaque suas sibi servent, ni respiscant potius cogitantes Christi vocem non esse superfluum, quæ confessioni beati Petri Apostoli inferni portas nunquam prævalituras asseruit. Quapropter non veremur, ne Apostolica sententia resolvatur, quam et vox Christi, et majorum traditio, et canonum fulcit auctoritas, ut totam potius Ecclesiam semper ipsa judicet.*

Saint Grégoire le Grand, qu'une âme pleine d'énergie animait dans un corps débile, monta sur la Chaire de saint Pierre en l'année 590, et gouverna l'Église pendant quatorze ans. Son laborieux Pontificat a enrichi l'Église de trésors incomparables ; et nous trouvons dans ses écrits de précieux passages touchant l'autorité Apostolique. Quelques extraits suffiront ici, d'autant plus que les protestants eux-mêmes reconnaissent qu'à partir de ce Pape, l'exercice universel de la suprématie pontificale ne peut plus être contesté.

Saint Grégoire répondait donc au Patriarche d'Alexandrie : « Votre Sainteté (on donnait alors indifféremment à tous les Évêques ce titre, aujourd'hui réservé au Pape seul) m'a écrit de bonnes et douces choses au sujet de la Chaire du Bienheureux Pierre, Prince des Apôtres, me disant entre autres, que Pierre encore maintenant préside en son Siège dans la personne de ses successeurs... Qui ne sait, en effet, que la sainte Église a reçu sa solidité de la solidité du Prince des Apôtres, qui, du nom même de *Pierre* dont il a été décoré, a tiré l'immutabilité de sa foi ? C'est à lui que la Vérité a dit : *Je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; confirme tes frères, pais mes brebis*. Aussi, bien qu'il y ait plusieurs Apôtres, le Siège de ce Prince des Apôtres est seul demeuré Apostolique, à cause de sa suprématie... Pierre lui-même a élevé à ce rang suprême le Siège sur lequel il a daigné se fixer et terminer sa vie sur la terre¹. »

¹ *Suavissima mihi Sanctitas Vestra multa in epistolis suis de sancti Petri Apostolorum Principis Cathedra locuta est, dicens quod ipse in ea nunc*

Dans une de ses épîtres adressées à Virgilius, Évêque d'Arles, que, selon l'usage des Papes ses prédécesseurs, il constituait son Légat dans les Gaules, il lui donne ses instructions pour parer aux difficultés qui pourraient surgir : « S'il s'élève entre les Évêques quelque doute touchant la foi ou quelque autre point important et difficile à résoudre, réunissez douze Évêques, examinez et décidez. Si vous ne le pouvez pas, réservez-en à Notre tribunal¹. » Il donne le même ordre, en termes presque identiques, à tous les Évêques des Gaules, dans la lettre encyclique où il leur apprend le choix qu'il vient de faire de l'Évêque d'Arles pour son représentant au milieu d'eux. Ses deux prédécesseurs, les Papes saint Hilaire et Virgile, avaient adressé deux décrets semblables aux mêmes Églises.

Dans diverses épîtres qu'il serait trop long de citer *in extenso*, saint Grégoire déclare que, « dans les divisions religieuses, il est nécessaire que le Siège Apostolique prenne soin de maintenir en tous points l'unité de

usque in suis successoribus sedeat... Quis enim nesciat sanctam Ecclesiam in Apostolorum Principis soliditate firmatam, qui firmitatem mentis traxit in nomine, ut Petrus a petra vocaretur? cui Veritatis voce dicitur : *Tibi dabo claves regni cælorum*. Cui rursus dicitur : *Et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos*. Iterumque : *Simon Joannis, amas me? Pasce oves meas*. Itaque cum multi sint Apostoli, pro ipso tamen principatu sola Apostolorum Principis Sedes in auctoritate convaluit... Ipse enim sublimavit Sedem, in qua etiam quiescere et præsentem vitam finire dignatus est. (Lib. VII, epist. XL.)

¹ Si qua vero inquisitio de fide, vel fortasse aliarum rerum inter Episcopos causa emerit, quæ discerni difficiliter possit, collectis duodecim Episcopis ventiletur, atque decidatur. Si autem decidi nequiverit, discussa veritate, ad Nostrum iudicium referatur. (Lib. V, epist. LIII.)

l'Église universelle dans l'esprit des Prêtres¹ ; » qu'il est tout simple qu'un Évêque dont la foi était suspectée, proteste qu'il se soumet au Siège Apostolique, puisque « il n'est aucun Évêque qui n'y soit soumis de droit² ; » que « tout ce qui se fait en dehors de l'autorité et du consentement du Siège Apostolique est nul de plein droit³ ; » que « si quelqu'un méprise un point quelconque d'un rescrit Apostolique, qu'il sache qu'il est exclu de la communion du Bienheureux Pierre, Prince des Apôtres⁴ ; » que « au défaut d'un Métropolitain ou d'un Patriarche, les causes ecclésiastiques doivent être portées au tribunal du Saint-Siège, Chef de toutes les Églises⁵ ; » que « le respect dû au Siège Apostolique ne doit être altéré par aucun présomptueux ; car l'intégrité des membres dépend de l'inviolabilité du Chef de la foi⁶ ; » etc. Enfin, et pour nous borner, il a menacé de la réprobation

¹ Justum fuit ut Sedes Apostolica curam gereret, quatenus unitatem universalis Ecclesiæ in sacerdotum mentibus per omnia custodiret. (Lib. IV, epist. III.)

² Quod se dicit Sedi Apostolicæ subjici, nescio quis ei Episcopus subjectus non sit. (Lib. IX, epist. LIX.)

³ Sine Apostolicæ Sedis auctoritate atque consensu nullas quæque acta fuerint vires habent. (Lib. IX, epist. LVIII.)

⁴ Si quis, quod non credimus, scripta præsentia aliqua in parte neglexerit, a beati Petri Apostolorum Principis pace se noverit segregatum. (Lib. IX, epist. LVIII.)

⁵ Si dictum fuerit, quia nec Metropolitam habuit nec Patriarcham, dicendum est quia a Sede Apostolica, quæ omnium Ecclesiarum caput est, causa hæc audienda ac dirimenda fuerat. (Lib. XIII, epist. XLV.)

⁶ Apostolicæ Sedis reverentia nullius præsumptione turbetur ; tunc enim membrorum status integer perseverat, si caput fidei nulla pulset injuria. (Lib. XI, epist. XLII.)

ceux qui hésitent à vivre dans une intime union avec la sainte Église Romaine : « En attendant, dit-il, je vous exhorte, pendant qu'il en est temps encore, à faire en sorte que votre âme ne se trouve point séparée de l'Église du Bienheureux Pierre, à qui ont été confiées les clefs du royaume des cieux avec la puissance de lier et de délier ; si en ce monde vous dédaignez son bienfaisant ministère, dans l'autre, saint Pierre vous fermera les portes de la vie¹. »

Quelques gens peu instruits ont cru que saint Grégoire le Grand ne se regardait pas comme l'Évêque du monde entier, parce qu'il repoussa pour lui-même le titre de *Patriarche universel*, que voulait s'arroger l'orgueilleux Patriarche de Constantinople ; mais le saint Pontife ne déclinait cette dénomination que par respect, comme il le dit lui-même, pour la tradition qui n'avait jamais donné ce nom à aucun de ses prédécesseurs ; par déférence pour les autres patriarchats, qui sembleraient ainsi annulés ; enfin, par un juste sentiment d'humilité chrétienne, qui ne prend de l'honneur humain que ce qui est nécessaire pour rendre plus respectable le ministère divin des Pasteurs de l'Église. « Pour quiconque sait l'Évangile, il est manifeste, dit-il en effet, qu'à Pierre, le très-saint Prince de tous les Apôtres, a été confié le Pastorat de l'Église tout entière. » Et le Pape cite ici les trois célèbres passages

¹ Hortor vos tamen ut dum vitæ spatium superest, ab ejusdem beati Petri Ecclesia, cui claves cœlestis regni commissæ sunt, et ligandi ac solvendi potestas attributa, vestra anima non inveniatur divisa, ne si hic beneficium ejus despicitur, illic vitæ aditum claudat. (Lib. IV, epist. XLIII.)

de saint Matthieu, de saint Luc et de saint Jean, relatifs à la primauté de saint Pierre, et il conclut : « Voyez, il possède les clefs du royaume céleste ; il reçoit le pouvoir de lier et de délier ; il reçoit et la charge de toute l'Église et la suprématie ; et cependant il n'est appelé nulle part l'Apôtre universel ; et Notre Frère et Coévêque, Jean de Constantinople, ne rougirait pas de prendre ce titre d'Évêque universel¹ ! » Pour donner une leçon à cet ambitieux, saint Grégoire le Grand signa désormais ses actes pontificaux : Serviteur des Serviteurs de Dieu, *Servus Servorum DEI* ; et ce bel exemple a été religieusement suivi par tous ses successeurs.

Ce qui montre encore que, tout en déclinant un titre fastueux et inusité, saint Grégoire n'entendait apporter aucune restriction à la suprématie des Pontifes Romains, c'est que, dans la liturgie dont il est l'auteur ou plutôt le réformateur, il rappelle toutes les prérogatives de la Papauté. Parmi les prières de l'ordination et de la consécration du Pape, nous trouvons cette oraison aussi belle que significative : « Accordez, Seigneur, cette grâce à votre

¹ *Cunctis Evangelium scientibus liquet quod voce dominico sancto et omnium Apostolorum Petro Principi Apostolo, totius Ecclesiæ cura commissa est. Ipsi quippe dicitur : Petre, amas me? Pasce oves meas. Ipsi dicitur : Ecce Satanas expetiit cribrare vos sicut triticum; et ego pro te rogavi, Petre, ut non deficiat fides tua. Et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos. Ipsi dicitur : Tu es Petrus, et super hanc petram, etc. Et tibi dabo claves, etc. Ecce claves regni cœlestis accepit, potestas ei ligandi ac solvendi tribuitur, cura ei totius Ecclesiæ et principatus committitur, et tamen universalis Apostolus non vocatur, et vir sanctissimus consacerdos meus Joannes vocari universalis Episcopus conatur! (Lib. V, epist. xx.)*

serviteur ici présent, que vous avez élu pour Évêque du Siége Apostolique, pour Primat de tous les Prêtres du monde entier, pour Docteur de votre Église universelle, et pour Ministre du souverain Pontificat¹. »

Donc, saint Grégoire le Grand, comme tous ses augustes prédécesseurs, affirme, constate et proclame avec une évidence écrasante pour les adversaires du Saint-Siége, l'autorité divine et traditionnelle, l'infaillible suprématie de l'Évêque de Rome, Vicaire de JÉSUS-CHRIST et Chef de la sainte Église.

Il faudrait un gros livre pour rapporter *tous* les témoignages du même genre qui, depuis saint Grégoire jusqu'à Pie IX, continuent la glorieuse chaîne de la tradition sur cet article du dogme catholique. Aussi, lorsque le très-saint et très-grand Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Église au nom du Seigneur JÉSUS, proclama, au jour de son exaltation, ses droits et ses privilèges, il ne fit que continuer un discours qui dure depuis dix-neuf siècles, et que, pour l'amour de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, pour le salut de l'Église et pour la gloire du sacerdoce catholique, chaque bouche pontificale répète à l'univers, « cette bouche qui suffit au monde entier, » comme dit un ancien Père, *os urbi sufficiens*. Après avoir esquissé à larges et magnifiques traits les preuves invincibles qui établissent

¹ Et idcirco huic famulo tuo, quem Apostolicæ Sedis Præsulem et Primatem omnium qui in orbe terrarum sunt Sacerdotum ac universalis Ecclesiæ tuæ Doctorem dedisti et ad summi sacerdotii ministerium elegisti, hanc quæsumus, Domine, gratiam largiaris. (*Liber Sacramentorum.*)

la divinité de la foi chrétienne, notre très-saint Père ajoute ceci : « On voit donc manifestement dans quelle erreur sont ces esprits qui, abusant de la raison, et regardant les oracles de DIEU comme les pensées de l'homme, osent les soumettre à l'arbitrage de leur interprétation particulière ; puisque DIEU lui-même a établi une autorité vivante pour fixer et enseigner le véritable et légitime sens de la révélation céleste, et mettre fin, par son *jugement infail-
lible*, à toutes les controverses, soit en matière de foi, soit en ce qui concerne les mœurs, afin que les fidèles ne soient point entraînés à tout vent de doctrine, ni circonvenus par l'erreur et la malice des hommes. Cette autorité *vivante et infail-
lible* ne se trouve que dans cette Église que JÉSUS-CHRIST a établie sur Pierre, le Chef, le Prince et le Pasteur de toute l'Église, auquel il a promis que *sa foi ne man-
querait jamais* : Église constituée de manière qu'elle a toujours à sa tête et dans sa Chaire immuable ses Pontifes légitimes, qui remontent sans interruption jusqu'à Pierre, étant héritiers et gardiens de la même doctrine, de la même dignité, du même rang et de la même puissance. Où est Pierre, là est l'Église. Pierre parle par la bouche du Pontife Romain ; il vit toujours dans ses successeurs, et exerce le même jugement ; il offre la vérité à ceux qui la cherchent. C'est pourquoi *les divins enseignements doivent être entendus tout à fait dans le même sens dans lequel les entend et les a toujours entendus cette Chaire Romaine du Bienheureux Pierre*, laquelle est la Mère et la Maîtresse de toutes les Églises. Qui a toujours conservé pure et entière la foi transmise par Notre-Seigneur JÉSUS-

CHRIST? qui l'a toujours enseignée aux fidèles, leur montrant à tous le chemin du salut et la doctrine de l'incorruptible vérité? C'est l'Église principale, où l'unité sacerdotale a pris son origine; elle est la métropole de la piété, dans laquelle reste toujours entière et parfaite la solidité de la religion chrétienne. On y a toujours vu en vigueur la principauté de la Chaire Apostolique. C'est à cette Église, à cause de sa principauté suréminente, que toute Église, c'est-à-dire tous les fidèles qui sont répandus partout, doivent être constamment unis. Quiconque ne recueille pas avec elle, disperse¹... C'est dans la Chaire

¹ Atque hinc plane apparet in quanto errore illi etiam versentur, qui ratione abutentes, ac DEI eloquia tanquam humanum opus existimantes, proprio arbitrio illa explicare, interpretari temere audent, cum Deus ipse vivam constituerit auctoritatem, quæ verum legitimumque cœlestis suæ revelationis sensum doceret, constabiliret, omnesque controversias in rebus fidei et morum *infallibili* judicio dirimeret, ne fideles circumferantur omni vento doctrinæ in nequitia hominum ad circumventionem erroris. Quæ quidem viva et *infallibilis* auctoritas in ea tantum viget Ecclesia, quæ a Christo Domino supra Petrum totius Ecclesiæ Caput, Principem et Pastorem, cujus fidem nunquam defecturam promisit, ædificata suos legitimos semper habet Pontifices sine intermissione ab ipso Petro ducentes originem in ejus Cathedra collocatos, et ejusdem etiam doctrinæ, dignitatis, honoris ac potestatis hæredes et vindices. Et quoniam ubi Petrus ibi Ecclesia, ac Petrus per Romanum Pontificem loquitur, et semper in suis successoribus vivit, et judicium exercet, ac præstat quærentibus fidei veritatem, idcirco divina eloquia eo plane sensu sunt accipienda, quem tenuit ac tenet hæc Romana Beatissimi Petri Cathedra, quæ omnium Ecclesiarum mater et magistra fidem a Christo Domino traditam, integram inviolatamque semper servavit, eamque fideles edocuit, omnibus ostendens salutis semitam, et incorruptæ veritatis doctrinam. Hæc siquidem principalis Ecclesia, unde unitas Sacerdotalis exorta, hæc pietatis metropolis, in qua est integra christianæ religionis ac perfecta soliditas, in qua semper Apostolicæ Cathedræ viguit Principatus, ad quam propter potio-rem principalitatem necesse est

du Bienheureux Pierre que JÉSUS-CHRIST a placé l'indestructible fondement de son Église : *in qua Christus posuit inexpugnabile Ecclesiæ suæ fundamentum...* »

Ainsi ont parlé tous les Papes. Entendons maintenant l'enseignement des Conciles œcuméniques.

CHAPITRE VIII

Les Conciles œcuméniques, non moins que les Souverains-Pontifes, proclament la suprématie du Saint-Siég

Un *concile* est une assemblée d'Évêques officiellement réunis pour traiter les questions qui intéressent le bien de l'Église et le salut des âmes. Un concile est *œcuménique* ou *général* quand il est convoqué par le Pape, présidé par lui ou par ses Légats, et quand tous les Évêques du monde ont été invités à y prendre part. Ce n'est pas le nombre des Évêques présents qui fait l'œcuménicité d'un Concile ; c'est, d'une part, la convocation, la présidence et la confirmation du Chef de l'Église, et, d'autre part, l'invitation officielle, adressée à tous les Évêques. Ainsi plusieurs sessions du Concile œcuménique de Trente comptèrent à peine quarante Évêques, et les définitions et règlements qui y ont été adoptés n'en sont pas moins des règles catholiques reconnues par toute l'Église.

omnem convenire Ecclesiam, hoc est qui sunt undique fideles, cum quacunque non colligit, spargit.

Les Conciles œcuméniques ne sont pas le gouvernement *ordinaire* de l'Église : la Papauté seule est ce gouvernement. Ce sont des assemblées *extraordinaires* convoquées par le Chef de l'Église pour des besoins extraordinaires. Quand le Pape croit nécessaire de modifier ou de réformer quelque point important de discipline générale, ou d'opposer sur tous les points à la fois une digue infranchissable à certaines erreurs plus dangereuses qui menacent d'envahir les Églises, il ne saurait recourir à un moyen plus radical et plus imposant que de convoquer en concile tous ses frères les Évêques. Le pour et le contre se discutent immédiatement ; chacun profite des lumières de tous, et la grande et infaillible voix de l'Église retentit plus puissamment aux oreilles des bons et des mauvais. Un Concile œcuménique, quoique souvent très-utile, n'est jamais absolument nécessaire.

Depuis la fondation de l'Église jusqu'à nos jours, il y a eu dix-neuf Conciles œcuméniques, y compris celui tenu à Jérusalem, en l'année 50, sous la présidence de saint Pierre. Le dernier est le Concile de Trente, qui dura près de vingt ans, et fut terminé par les soins de saint Charles Borromée, sous le pontificat de Pie IV, en 1565. *Tous* ces Conciles furent convoqués et confirmés par les Souverains-Pontifes ; tous, sans aucune exception, reconnurent avec une humble soumission, fondée sur l'institution divine, sur les ordonnances des Apôtres et sur la tradition constante de l'Église, l'autorité suprême et infaillible du successeur de saint

Pierre. Je prie le lecteur de les peser et méditer avec un religieux respect.

Le Concile de Jérusalem, assemblé pour une question spéciale (il s'agissait de décider si la loi mosaïque obligeait encore après le baptême), fut présidé par saint Pierre, qui l'ouvrit solennellement en rappelant aux Apôtres et aux Évêques qui l'entouraient, comment lui, Pierre, avait reçu directement de DIEU l'ordre de faire entrer les gentils dans l'Église, sans autres conditions que la foi et le baptême, et comment il avait accompli ce ministère. Et les *Actes des Apôtres* remarquent que la multitude se tut dès que Pierre eut parlé, *tacuit autem omnis multitudo*. Saint Paul et saint Barnabé ne firent que raconter leur apostolat, confirmant par les faits la doctrine de Pierre; saint Jacques, Évêque de Jérusalem, ne fit que la développer et en exposer les motifs. En ce Concile, Pierre seul affirme, et son affirmation suffit pour tout décider.

Le second Concile œcuménique, assemblé à Nicée en Asie Mineure par le Pape saint Sylvestre, sous le protectorat du grand Constantin, en l'année 325, condamna solennellement l'arianisme. Une grande partie des Actes de Nicée sont perdus. Le Pape saint Jules I^{er}, presque contemporain, car il monta sur le Siège de saint Pierre en 357, douze ans après, nous rapporte deux de ces canons, le dix-huitième et le dix-neuvième, qui, sans lui, nous seraient inconnus. Voici le texte du premier : « Que dans les causes plus importantes tous

les Évêques aient le droit d'en appeler au Siege Apostolique, et de recourir à lui comme à l'Église-Mère, à la discrétion de laquelle toutes les causes ecclésiastiques majeures ont été réservées par l'*antique autorité des Apôtres*¹. » Voici l'autre : « Bien que les Évêques d'une même province ecclésiastique puissent examiner la cause d'un Évêque accusé, il ne leur est cependant pas permis de porter un jugement définitif sans avoir préalablement consulté le Pontife Romain ; car c'est le Seigneur lui-même qui a dit au Bienheureux Apôtre Pierre : Tout ce que tu lieras ou délieras sur la terre sera lié ou délié dans les cieux². » Il est à remarquer que ces deux importants canons, qui gênaient singulièrement les Évêques ariens, avaient été supprimés par leurs soins dans tous les exemplaires du Concile de Nicée qui étaient en leur possession. Le Pape saint Jules, écrivant aux Évêques orientaux qui pour la plupart avaient assisté à ce Concile, et leur rappelant le texte de ce dix-huitième et de ce dix-neuvième canons, proteste contre cette fraude sacrilège, et atteste que l'Église Romaine les conserve dans ses archives avec les Actes authentiques du même Concile. On retrouve du reste

¹ Omnes Episcopi in gravioribus causis libere Apostolicam appellant Sedem, atque ad eam quasi ad matrem confugiant, cujus dispositioni omnes majores ecclesiasticas causas antiqua Apostolorum auctoritas reservavit. (Melchior Cano., lib. VI, c. iv.)

Quantquam accusati Pontificis causam comprovincialibus Episcopis scrutari liceat, non tamen inconsulto Romano Pontifice definire, cum beato Petro Apostolo non ab alio, quam ab ipso Domino dictum sit : Quæcumque ligaveris super terram, etc. (*Ibidem.*)

ces mêmes canons invoqués par saint Athanase et les Évêques catholiques de l'Égypte et de la Lybie, lesquels se plaignent également de l'audace et de la mauvaise foi de leurs ennemis. « Nous savons, disent-ils, que dans le grand Concile de Nicée tous les Pères ont sanctionné d'un commun accord la règle qui défend de tenir un concile ou de condamner un Évêque sans l'assentiment du Pontife Romain¹. » Dans cette même lettre l'Évêque de Rome est appelé « le Chef de tous et le Docteur de la doctrine orthodoxe, *Caput omnium et Doctor orthodoxæ doctrinæ*. » L'altération des Actes de Nicée a été déplorée et solennellement attestée par les Souverains-Pontifes Félix II, Innocent I^{er}, saint Zozime, saint Léon le Grand, et par plusieurs anciens conciles particuliers.

Le Concile de Nicée, dans les actes qui sont parvenus jusqu'à nous, professe d'ailleurs en toutes lettres l'antique suprématie de l'Église Romaine : *Ecclesia Romana SEMPER habuit primatum*; et par là, notons-le bien, il ne prétend établir aucun droit nouveau; il constate simplement un fait connu de tous et aussi ancien que le christianisme, *semper habuit*. — Quelle écrasante parole pour les ennemis de la foi! Et combien il est consolant pour nous, fidèles enfants de la sainte Église Catholique, Apostolique, Romaine, de voir nos pères, sortant à peine des catacombes, encore tout ensanglantés

¹ Scimus in Nicæna synodo ab omnibus concorditer esse roboratum, non debere absque Romani Pontificis sententia concilia celebrari, nec hæreses damnari. (Melchior Cano, lib. VI, c. vi.)

par la persécution de Dioclétien, déclarer d'une voix unanime par la bouche de *trois cent dix-huit* Évêques, que le Pape est le Chef de la religion chrétienne, que cela a toujours été, et qu'en ces temps primitifs comme aujourd'hui la Papauté a été non-seulement une institution divine, un droit, mais une puissance exercée, exercée toujours, exercée partout, un fait : *semper habuit primatum!*

Immédiatement après le Concile de Nicée, se tint à Sardique un synode, appendice du Concile œcuménique, et dans lequel nous voyons les Évêques statuer « qu'il sera très-bon et très-opportun que les Prêtres du Seigneur recourent, de toutes les provinces, à leur Chef, c'est-à-dire au Siège de l'Apôtre Pierre; » et « que, si un Évêque déposé par la sentence des Évêques de sa province déclare interjeter appel, on ne doit pas lui donner de successeur avant que le Pontife Romain ait examiné l'affaire et porté son jugement¹. » Le Concile de Sardique, bien qu'il ne soit pas général, jouit néanmoins dans l'Église d'une autorité presque égale à celui de Nicée.

Cent ans après, le Concile œcuménique d'Éphèse, convoqué par saint Célestin et présidé par ses trois Légats (en 451), atteste non moins explicitement les

¹ Hoc enim optimum et congruentissimum esse videbitur, si ad caput, id est, ad Petri Apostoli Sedem, de singulis quibuscumque provinciis Domini referant sacerdotes... Si quis Episcopus fuerit depositus iudicio Episcoporum qui sunt in vicinia, et dicat rursus sibi defensionis negotium competere, non prius in cathedram alius substituat, quam Romanus Episcopus causa cognita sententiam tulerit.

droits du Saint-Siège et l'infaillibilité de ses sentences.

Nous avons vu plus haut comment le Pape saint Célestin avait condamné Nestorius, et comment, pour apaiser les troubles et les schismes que les partisans de cet ambitieux sectaire avaient suscités dans tout l'Orient, le Pape avait convoqué à Éphèse un Concile général. En envoyant le prêtre Philippe, du clergé de Rome, et deux Évêques pour assister en qualité de Légats saint Cyrille d'Alexandrie, son représentant principal, saint Célestin leur enjoignit expressément de ne pas permettre la discussion de sa sentence. « Nous vous recommandons de maintenir l'autorité du Siège Apostolique, leur disait-il; que s'il s'élève quelque contestation, vous devez juger le sentiment des autres sans vous soumettre à aucune discussion, *vos de eorum sententiis dijudicare debetis, non subire certamen.* » En conséquence de ces instructions souveraines, les quatre Légats présidèrent le Concile d'Éphèse, et le prêtre Philippe, qui n'était arrivé qu'après la condamnation de Nestorius, exigea qu'on lui donnât lecture de tout ce qui avait été fait, « afin, dit-il, que suivant en tous points la formule du très-saint Pape Célestin, nous puissions accomplir notre mission et confirmer les jugements de Vos Saintetés¹. »

Et après la lecture des actes, Philippe prononça, avec l'assentiment unanime des Pères, un discours où nous lisons entre autres choses ce qui suit : « Il n'est dou-

¹ Ut sequentes formulam sanctissimi Papæ Cœlestini, qui hanc curam nobis commisit, et Vestræ etiam Sanctitatis judicia, confirmare possimus.

teux pour personne ; bien plus, *il a été de notoriété publique dans tous les temps*, que le saint et Bienheureux Prince et Chef des Apôtres, que la colonne de la foi, que le fondement de l'Église catholique, a reçu de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, Sauveur et Rédempteur du genre humain, les clefs du royaume et qu'il lui a été donné le pouvoir de lier et de délier les péchés ; or Pierre vit encore aujourd'hui et vivra toujours en la personne de ses successeurs, exerçant par eux le droit de juger. Notre saint et Bienheureux Pape Célestin, qui est son successeur et qui tient sa place, nous a donc envoyés à ce saint Concile pour y suppléer à son absence¹. »

Dans le jugement porté par les Pères du Concile contre Nestorius, on lit en outre ces remarquables paroles : « Forcés par les saints canons et par le rescrit de Notre très-saint Père et Coévêque Célestin, Pontife de l'Église Romaine, nous avons porté contre Nestorius cette lugubre sentence², etc. » Le Concile d'Éphèse, se

Nulli dubium, imo sæculis omnibus notum est, quod sanctus beatissimusque Apostolorum Princeps et caput fideique columna, et Ecclesiæ catholicæ fundamentum, a Domino nostro JESU-CHRISTO Salvatore humani generis ac Redemptore, claves regni accepit, solvendique ac ligandi peccata potestas ipsi data est, qui ad hoc usque tempus et semper in suis successoribus vivit, et judicium exercet. Hujus ergo secundum ordinem successor et locum tenens sanctus beatissimusque Papa noster Cœlestinus Episcopus nos, ipsius præsentiam supplentes, ad hanc sanctam synodum misit.

² Coacti per sacros canones, et epistolam sanctissimi Patris nostri et comministri Cœlestini Romanæ Ecclesiæ Episcopi, ad lugubrem hanc contra eum sententiam necessario venimus.

conformant à ces antiques règles, à ces canons, que nous avons vus tout à l'heure invoqués à chaque instant par les Papes et par tous les anciens Pères, souscrit humblement à la sentence pontificale sans la discuter; il se reconnaît lié et obligé par elle et atteste ainsi de la manière la plus évidente la foi de l'Église primitive à l'irréformabilité des jugements du Souverain-Pontife. Ce grand Concile, que l'on peut appeler le concile de la Sainte-Vierge, dont il a vengé l'honneur contre les blasphèmes de Nestorius, a ainsi présumé à l'acte souverain du Pape Pie IX, qui, définissant, en sa qualité de Vicaire de DIEU, et sans s'appuyer sur l'autorité d'aucun concile, d'aucun Évêque, la Conception Immaculée de la très-sainte Vierge MARIE, a défini par là même, ou du moins hautement proclamé son infailibilité suprême.

En 451, peu d'années après le Concile d'Éphèse, le Pape saint Léon le Grand fut obligé de convoquer de nouveau tous les Évêques du monde à Chalcédoine, faubourg de Constantinople, pour écraser plus efficacement l'hérésie naissante d'Éutychès. L'empereur Honorius l'en avait prié : « Que Votre Béatitude, lui avait-il écrit, porte la sentence que réclament la foi et les oracles divins¹. »

Le Concile de Chalcédoine s'assembla donc; c'est le quatrième œcuménique. Il est plus explicite encore, s'il

¹ Ut sententiam ferat quam fides et verbum divinum expostulant.

est possible, que celui d'Éphèse sur l'infailibilité et la suprématie pontificales.

Remarquons d'abord que le Pape se pose devant les Pères du Concile comme le Docteur de la foi, comme le Juge qui a prononcé déjà, et devant la sentence duquel tous doivent s'incliner sans discussion. « Maintenant, leur dit-il, je suis présent au milieu de vous en la personne de mes Légats; votre guide dans la prédication de la foi ne vous fait point défaut, et ainsi, connaissant ce que Nous croyons avec l'antique tradition, il vous sera impossible de vous méprendre sur Notre volonté. C'est pourquoi, mes Frères bien-aimés, rejetez absolument toute audace de disputer contre la foi divinement inspirée... Qu'il ne soit permis à personne de défendre ce qu'il n'est pas permis de croire, puisque, dans les lettres que Nous avons envoyées à l'Évêque Flavien, nous avons pleinement et lumineusement déclaré ce que, d'après l'autorité des Évangiles, d'après les paroles des Prophètes, d'après l'enseignement des Apôtres, chacun doit croire touchant le mystère de l'Incarnation de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST¹. » — Le Pape parle au Concile, non-seulement comme Docteur suprême de la foi, mais

¹ Nunc in vicariis meis adsum, qui ductum in fidei prædicatione non desum, ut qui non potestis ignorare quid ex antiqua traditione credamus, non possitis dubitare quid cupiamus. Unde, fratres charissimi, rejecta penitus audacia disputandi contra fidem divinitus inspiratam, vana errantium infidelitas conquiescat. Non liceat defendi quod non licet credi, cum secundum evangelicas auctoritates, secundum propheticas voces, Apostolicam doctrinam plenissime et lucidissime per litteras quas ad beatæ memorie Flavianum Episcopum misimus, fuerit declaratum, quæ sit de sacramento Incarnationis Domini nostri Jesu Christi pia et sincera confessio

comme Juge suprême des Évêques. Un certain Dioscore, Patriarche d'Alexandrie, qui avait osé lancer l'anathème contre saint Léon, est exclu du Concile par l'ordre du Pape, qui lui permet seulement de s'y présenter, non pour y siéger, mais pour s'y défendre. « Nous avons sous les yeux, dit le légat Lucentius, les ordres formels du très-saint Père Apostolique de la ville de Rome, qui est la tête de toutes les Églises... Nous ne pouvons pas transgresser ces ordres : que Dioscore sorte d'ici, ou bien nous-mêmes nous nous retirons... Car il a osé tenir un synode en dehors de l'autorité du Siège Apostolique, ce qui n'a jamais été permis, ce qui ne s'est jamais vu ¹. »

Les Pères du Concile se soumettent sans hésiter à ces injonctions du Souverain-Pontife : « La formule de foi sur toutes ces questions a été donnée par le très-saint Archevêque de Rome, et nous lui obéissons, et tous nous souscrivons à son rescrit. Ce qu'il dit, nous le disons tous; cette exposition doctrinale suffit; il n'est pas permis d'en formuler une autre ². » Et en condamnant Dioscore, ils ajoutent : « par nous et par le présent Con-

¹ Beatissimi atque Apostolici viri Papæ urbis Romæ, quæ est caput omnium Ecclesiarum, præcepta habemus præ manibus... Hoc nos observare necesse est... aut ille egrediatur, aut nos eximus... Synodum ausus est facere sine auctoritate Sedis Apostolicæ, quod nunquam licuit, nunquam factum est.

² Forma data est a sanctissimo Archiepiscopo Romanæ urbis, et sequimur eum, et Epistolæ omnes subscripsimus... Ista omnes dicimus, sufficiunt quæ exposita sunt, alteram expositionem non licet fieri. Anathema sit, qui ita non credit. Petrus per Leonem locutus est.

cite, Léon, le Très-Saint et Bienheureux Évêque de la grande et antique Rome, en union avec le Bienheureux Apôtre Pierre trois fois saint, qui est la pierre et le pivot de l'Église catholique, et le fondement de la vraie foi, dépouille Dioscore de sa dignité épiscopale et le prive de tout ministère sacerdotal¹. »

Tous les Évêques, d'après les Actes du Concile, s'écrièrent : « Que chacun souscrive à la lettre de Léon ! Qui-conque s'y refuse est hérétique ! Ce que croit Léon, nous le croyons. Léon a formulé la vérité². » Et ils déclarent que le très-saint Archevêque Léon, Pontife de l'antique Rome, est « la colonne qui soutient toute l'Église contre ceux qui attaquent la vérité, *communem quamdam columnam adversus perverse sentientes*. »

« Nous vénérons, disent-ils encore, selon les Écritures et les définitions canoniques, le très-saint Évêque de Rome, comme le premier et le plus puissant des Évêques... Si un Évêque est accusé de quelque crime, qu'il ait toute liberté d'en appeler au Bienheureux Évêque de Rome; car Pierre est pour nous tous la *pierre* de refuge, et lui *seul* , tenant la place de DIEU, a *pleine liberté* et *plein pouvoir de tout décider* , en vertu des clefs qui lui

¹ Sanctissimus et beatissimus Archiepiscopus magnæ et senioris Romæ Leo per nos et per præsentem beatam synodum, una cum ter beatissimo et omni laude dignissimo beato Petro Apostolo, qui est petra et crepido catholicæ Ecclesiæ, et rectæ fidei fundamentum, nudavit eum tam episcopatus dignitate quam etiam et ab omni sacerdotali alienavit ministerio.

² Omnes reverendissimi Episcopi clamaverunt : Subscribant Epistolæ Leonis; qui non ei subscribit, hæreticus est... Ut Leo, sic credimus...; Leo recte exposuit.

ont été données par le Seigneur : Que tout ce qu'il aura défini soit religieusement observé comme étant défini par le Vicaire du Trône Apostolique¹. »

Enfin, dans la lettre synodale que les Pères de Chalcedoine écrivirent à saint Léon, ils le déclarent « établi pour tous l'interprète du Bienheureux Pierre, *beati Petri omnibus constitutus interpretis* ; et le prient de confirmer leur jugement par ses décrets, afin que son autorité souveraine vienne suppléer à celle de ses enfants². » Remarquons cette dernière parole : tous les Évêques d'un Concile œcuménique appellent le Pape leur Père et se reconnaissant non ses égaux ou ses collègues, mais « ses fils, *filii*. »

Saint Léon confirma les décrets du Concile, sauf un canon qui, par cela seul, demeura nul et sans effet : il s'agissait de conférer le second rang dans la hiérarchie ecclésiastique au Patriarche de Constantinople. Le Concile, qui s'était tenu sous les yeux de l'empereur, n'avait pu se défendre de cette fascination déplorable que le soleil de César produit presque toujours sur les prêtres qui l'approchent de trop près. — Remarquons encore qu'en

¹ Veneramus secundum scripturas et canonum definitionem, sanctissimum antiquæ Romæ Episcopum, primum esse et maximum Episcoporum... Si quis Episcopus prædicatur infamis, liberam habeat sententiam appellandi ad beatissimum Episcopum antiquæ Romæ, quia habemus Petrum petram refugii, et ipsi soli libera potestate loco Dei sit jus discernendi, secundum claves a Domino sibi datas; et omnia ab eo definita teneantur, tanquam a vicario Apostolici throni. (Apud Melchior Cano, lib. VI, c. vi.)

² Rogamus igitur, et tuis decretis honora judicium; et sicut nos Capitulum in bonis adjecimus consonantiam, sic et summitas Tua filiis quod decet adimpleat. (Gousset, t. I.)

faisant hommage des Actes du Concile à l'empereur Marcien, les Pères déclarent formellement que « Dieu, dans sa providence, s'est choisi, dans la personne du Pontife Romain, un athlète invincible, *impénétrable à toute erreur*, lequel vient d'exposer la vérité avec la dernière évidence ¹. »

Donc, au milieu du cinquième siècle, l'Église entière réunie à Chalcédoine croyait et proclamait non-seulement la suprématie du Pontife Romain, mais encore son infailibilité doctrinale et l'irréformabilité de ses jugements.

Après Chalcédoine, le Concile de Constantinople se présente sur la liste des Conciles œcuméniques. Convocqué en 555 par le Pape Vigile, il nous apporte un nouveau témoignage de la foi constante de l'Église, au sujet de la Papauté. Nous y voyons tous les Évêques souscrire à la déclaration de Mennas, Patriarche de Constantinople, déclaration ainsi formulée : « Nous suivons tous le Siège Apostolique, et nous lui obéissons tous, comme le sait Votre Charité; nous sommes en communion avec tous ceux qui sont en communion avec ce Siège; et ceux qu'il condamne, nous les condamnons aussi ². »

Le septième Concile se tint encore à Constantinople,

¹ In persona Romani Episcopi, impenetrabilem in omni errore propugnatores Deus providit, qui veritatem in ultima evidentiâ exposuit.

² Nos Apostolicam Sedem sequimur, et obedimus, sicut Charitas Vestra scit, et ipsius communicatores, communicatores habemus, et condemnatos ab ipsa et nos condemnamus. (Apud Melchior Cano, lib. VI, c. vi.)

sous le Pontificat de saint Agathon, en l'année 681. Le Pape y est appelé le Président et le Souverain-Prêtre du sacerdoce et de la citadelle Apostolique, *Sacerdotii et arcis Apostolicæ Præses et Pontifex summus*. Il s'agissait du monothélisme, hérésie née de celle d'Eutychès. Le Pape saint Agathon fit pour ce nouveau Concile ce que saint Léon avait fait pour celui de Chalcédoine, et saint Célestin pour celui d'Éphèse : il commença par définir la foi et envoya sa sentence aux Évêques par ses Légats, avec la défense expresse d'ajouter ou de retrancher quoi que ce soit à sa définition. « Nous leur avons simplement enjoint, dit-il dans une lettre à l'empereur, de ne rien ajouter, de ne rien retrancher, de ne rien changer, mais d'exposer purement la doctrine traditionnelle de ce Siège Apostolique, telle qu'elle a été formulée par les Pontifes Apostoliques, nos Prédécesseurs¹. »

Dans cette même lettre, qui fut lue en plein Concile, acclamée par tous les Évêques et insérée dans les Actes et décrets officiels de ce saint synode, le Pape Agathon ajoute ces graves paroles : « Pierre a reçu du Sauveur de tous, par une triple recommandation, la charge de paître les brebis spirituelles de l'Église. Par la puissante assistance de saint Pierre, cette Église Apostolique, qui est la sienne, *ne s'est jamais écartée de la voie de la vérité, dans quelque partie d'erreur que ce soit.* (Notons en passant que saint Agathon parlait ainsi quelques an-

¹ Eis duntaxat injunctum est, ut nihil profecto præsumant augere, minuere, vel mutare, sed traditionem hujus Apostolicæ Sedis, ut a prædecessoribus apostolicis Pontificibus instituta est, sinceriter enarrare.

nées à peine après la prétendue chute du Pape Honorius.) Aussi toute l'Église Catholique et les Conciles généraux ont toujours embrassé fidèlement et suivi en tout l'autorité de cette Église Apostolique, comme étant l'autorité du Prince des Apôtres. Tous les Pères ont embrassé sa doctrine Apostolique, et par là ont resplendi les plus pures lumières de l'Église du Christ. Les saints Docteurs orthodoxes l'ont vénérée et l'ont suivie, tandis que les hérétiques se sont acharnés contre elle, la calomniant et la poursuivant de leurs odieux blasphèmes. Nous vous envoyons donc la règle de la vraie foi, qui, soit au sein de la paix, soit au milieu des tempêtes, a été conservée et défendue énergiquement par l'Église Apostolique de JÉSUS-CHRIST, laquelle, par la grâce du DIEU tout-puissant, *ne sera jamais convaincue de s'être écartée du sentier de la tradition des Apôtres, ni d'être jamais tombée dans la dépravation des nouveautés hérétiques.* Telle qu'elle a reçu la foi de ses fondateurs, les Princes des Apôtres du Christ, *telle elle l'a conservée sans la moindre tache,* en vertu de la promesse divine que le Seigneur Jésus lui-même, notre Sauveur, a faite dans les saints Évangiles au Prince de ses Apôtres : *Pierre, Pierre, voici que Satan a demandé à vous cribler tous comme on cribble le froment; mais Moi j'ai prié pour Toi afin que ta foi ne défaille point; et toi, à ton tour, affermis tes frères.* Que Votre Clémence Sérénissime considère donc que c'est le Sauveur du monde, le Seigneur de qui vient la foi, qui a promis *que la foi de Pierre ne défailira pas,* et qui lui a recommandé d'y affermir ses frères.

C'est ce que les Pontifes Apostoliques auxquels j'ai succédé ont toujours fait en toute assurance, comme tout le monde sait ¹. » — Cette admirable lettre de saint Agathon fait partie, je le répète, des Actes du septième Concile œcuménique.

Dans la discussion dogmatique, les Pères déclarèrent les uns après les autres que, soumis au Pontife Romain, ils se bornaient à suivre son enseignement; l'Évêque de Pruse, entre autres, formula ainsi son sentiment : « Je reçois et j'embrasse les règles de doctrine envoyées par Notre Très-Saint Père Agathon, Archevêque du Siège

¹ Spiritales oves Ecclesiæ Petrus ab ipso Redemptore omnium terra commendatione pascendas suscepit; cujus annitente præsidio hæc Apostolica ejus Ecclesia nunquam a via veritatis in qualibet erroris parte deflexa est, cujus auctoritatem, utpote Apostolorum Principis, semper omnis catholica Ecclesia et universales synodi fideliter amplectentes in cunctis secutæ sunt, omnesque venerabiles Patres Apostolicam ejus doctrinam amplexi, per quam et probatissima Ecclesiæ Christi Luminaria claruerunt, et sancti quidem doctores orthodoxi venerati atque secuti sunt; hæretici autem falsis criminationibus ac derogationum odiis insecuti. Hæc est enim veræ fidei regula, quam et in prosperis, et in adversis, vivaciter tenuit ac defendit Apostolica Christi Ecclesia, quæ per Dei omnipotentis gratiam a tramite Apostolicæ traditionis nunquam errasse probabitur nec hæreticis novitatibus depravata succubuit, sed ut ab exordio fidei christianæ percepit ab auctoribus suis Apostolorum Christi Principibus, illibata fide tenus permanet, secundum ipsius Domini Salvatoris divinam pollicitationem, quam suorum discipulorum Principi in sacris Evangeliiis factus est : *Petre, Petre, inquit, ecce Satanæ expetivit vos, ut cribraret vos, sicut qui cribrat triticum; ego autem pro te rogaui, ut non deficiat fides tua, et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos.* Consideret itaque vestra tranquilla clementia, quoniam Dominus et Salvator omnium, cujus fides est, qui fidem Petri non defecuram promisit, confirmare eum fratres suos admonuit, quod Apostolicos Pontifices, meæ exiguitatis prædecessores, confidenter fecisse semper cunctis est cognitum. (*Ad Imperatorem.*)

Apostolique et souverain de Rome, comme dictées par le Saint-Esprit, transmises par la bouche du saint et Bienheureux Pierre, Prince des Apôtres, écrites par la main du susdit Agathon trois fois béni ; telle est ma foi, tel est mon sentiment ¹. »

Dans le discours de clôture, les Évêques renouvellent cette même déclaration ; ils professent hautement qu'ils n'ont fait que suivre les traditions du Pape, comme lui-même avait suivi les traditions des Apôtres. « Le Prince suprême des Apôtres, ajoutent-ils, combattait avec nous ; car nous avons eu pour guide son imitateur et l'héritier de son Siège, qui par ses rescrits a porté la lumière sur le mystère de Dieu. Rome a donné une profession de foi écrite par Dieu même... Le papier et l'encre y paraissent aux yeux, mais Pierre y parle par Agathon ². »

Enfin ce même Concile œcuménique nous fournit un dernier et splendide témoignage en faveur des droits sacrés du Pape, dans la lettre synodale que tous les Pères adressèrent à saint Agathon pour le prier de confirmer leurs décrets. Voici comment ils lui parlent : « Les grandes maladies ont besoin de plus grands secours. C'est pour-

¹ Suggestiones directas a Patre nostro Agathone, sanctissimo Archiepiscopo Apostolicæ et principalis Sedis Romæ... tanquam ex Spiritu Sancto dictatas per os sancti ac beatissimi Principis Apostolorum Petri, et digito prælieti ter beatissimi Agathonis scriptas et suscipio et amplector, et ita credo, ita sentio.

² Summus nobis concertabat Apostolorum Princeps : illius enim imitatore et Sedis successorem habuimus fautorem, et divini sacramenti mysterium illustrantem per litteras. Confessionem tibi a Deo scriptam illa Romana antiqua civitas obtulit..., charta et atramentum videbatur et per Agathonem Petrus loquebatur.

quoi le Christ, notre Dieu, a procuré un sage médecin en la personne de Votre Sainteté, qui a combattu efficacement la contagion de la peste hérétique au moyen des remèdes de l'orthodoxie, et rendu une pleine santé aux membres de l'Église. Aussi est-ce à vous, comme au Pontife du premier Siége de l'Église universelle, et comme à celui qui se tient immobile sur la pierre ferme de la foi, que nous remettons ce qui est à faire. Nous acquiesçons de grand cœur à la confession de foi que Votre paternelle Béatitude a envoyée à notre très-pieux empereur ; nous la reconnaissons comme divinement écrite par le Chef suprême des Apôtres, et c'est par elle que nous avons refoulé les erreurs multiples de la nouvelle secte¹. » Et ils terminent en disant : « Nous prions donc Votre Sainteté de mettre le sceau à nos décrets par ses vénérables rescrits. »

Les limites de ce petit travail ne me permettent pas de rapporter toute la série des grandes paroles de l'Église touchant la suprématie de son Chef, déposées par elle, comme d'inébranlables assises, dans les Actes de ses Conciles généraux. On peut les lire dans l'*Histoire ecclésiastique* de Rohrbacher. Ce que je viens de citer des premiers Conciles œcuméniques suffit et au delà pour satis-

¹ Tibi ut primæ Sedis Antistiti universalis Ecclesiæ, quid gerendum sit, relinquimus, stanti supra firmam fidei petram : libenter perlectis veræ confessionis litteris, a Vestra paterna Beatitudine ad piissimum imperatorem missis, quas ut a summo Apostolorum vertice divine perscriptas agnoscimus, per quas exortam nuper multiplicis erroris sectam depulimus. (Rohrbacher, X.)

faire la bonne foi du lecteur, quel qu'il soit. Cependant j'ajouterai, en les choisissant dans les conciles postérieurs, quelques autres passages qui serviront comme de couronnement à notre thèse, et qui consolent grandement, j'en suis sûr, la foi et la piété filiales des vrais enfants de DIEU.

Donc, nous voyons le neuvième Concile œcuménique assemblé en 869 par le Pape Adrien II contre le schisme de Photius, acclamer et souscrire la célèbre formule de foi rédigée trois siècles et demi auparavant par le Pape Hormisdas, par lui envoyée à toutes les Églises d'Espagne, et depuis lors souvent en usage dans l'Église grecque et latine; or ce formulaire est ainsi conçu : « La première condition du salut est de garder les règles de la vraie foi, et de ne s'écarter en rien de la tradition antique; et l'on ne peut déroger à la sentence de Notre-Seigneur qui a dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église.* La vérité de cet oracle a été justifiée par les faits; car le Siège Apostolique *a toujours conservé pure et sans tache la religion catholique*, et toujours il a professé la sainte doctrine. Ne voulant donc nous séparer en aucune manière de la foi et de la doctrine de ce Siège, mais suivant en toutes choses les constitutions des Pères et principalement des saints Pontifes du Siège Apostolique, nous anathématisons toutes les hérésies... Nous défendrons autant que nous en aurons connaissance et pouvoir ce que l'autorité de Votre Chaire Apostolique a décrété, parce que, comme nous l'avons déjà dit, suivant la Chaire Apostolique en toutes choses, et observant ses décrets, nous espérons

mériter d'être avec vous dans une même communion, qui est celle que proclame le Siège Apostolique *dans lequel réside l'entière et vraie solidité de la religion chrétienne*, et nous promettons en outre de ne point nommer dans les saints mystères ceux qui sont séparés de la communion de l'Église catholique, c'est-à-dire qui n'ont pas *en tout* les mêmes sentiments que le Siège Apostolique. » Et cette profession de foi fut signée par chaque Évêque en ces termes : « Moi N., Évêque de N., j'ai écrit de ma propre main cette déclaration, et vous l'ai présentée, à Vous, Adrien, notre Souverain-Pontife et Pape universel⁴. » — Le formulaire d'Hormisdas, officiellement adopté par le neuvième Concile général, avait été souscrit, dès le temps des empereurs Justin et Justinien, au commencement du sixième siècle, par environ deux mille cinq cents Évêques; les Évêques étaient obligés d'envoyer leur adhésion aux

⁴ Prima salus est recte fidei regulam custodire, et a Patrum traditione nullatenus deviare; quia non potest Domini nostri Jesu Christi prætermitti sententia dicentis : *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam*; hæc, quæ dicta sunt, rerum probantur effectibus, quia in Sede Apostolica immaculata est semper catholica reservata Religio, et sancta celebrata doctrina. Ab hujus ergo fide atque doctrina separari minime cupientes, et Patrum et præcipue sanctorum Sedis Apostolicæ Præsulum sequentes in omnibus constituta, anathematizamus omnes hæreses... Sequentes in omnibus Apostolicam Sedem, et prædicantes omnia ejus constituta, speramus ut in una communionem, quam Sedes Apostolica prædicat, esse mereamur, in qua est integra et vera christianæ religionis soliditas, promittentes etiam, sequestratos a communionem Ecclesiæ catholicæ, id est, non in omnibus contentientes Sedis Apostolicæ eorum nomina inter sacra recitanda non esse mysteria... Hanc autem professionem meam ego ille Episcopus manu mea scripsi, et Tibi sanctissimo, ac ter beato, ac coangelico nostro summo Pontifici, et universali Papæ Adriano... obtuli...

Métropolitains, les Métropolitains aux Patriarches, et les Patriarches au Pape, centre de l'unité ecclésiastique. Devant un acte si imposant, si ancien, aussi formel, aussi saintement catholique, sur la suprématie du Saint-Siège, sur le caractère de ses sentences doctrinales et disciplinaires, quel est le chrétien, quel est surtout le prêtre qui oserait encore s'abaisser à ces misérables chicanes dont le règne est passé, Dieu merci ! et qui ne sont à leur place que sur les lèvres ou dans les pamphlets des ministres protestants ? C'est à ce point de vue honnête et élevé que je prie le lecteur de se placer en lisant cet opuscule tout entier.

Nous entendons encore les Pères de ce même Concile déclarer que le Pape est pour eux l'organe du Saint-Esprit : « *Beatissimum Papam Nicolaum tanquam organum Sancti Spiritus habentes, necnon et sanctissimum Adrianum Papam, successorem ejus ;* » — ils appellent les lettres du Pape Adrien « la borne divine de l'orthodoxie, *divinus orthodoxiæ terminus ;* » — ils menacent de l'excommunication déjà prononcée contre le schismatique Photius « quiconque serait assez osé pour insulter de quelque manière que ce puisse être le Siège de Pierre, Prince des Apôtres¹ ; » et ils déclarent « qu'ils faut regarder comme des réprouvés tous ceux qui ne seraient pas d'accord avec l'autorité de Pierre, ou, pour mieux

¹ Quisquis autem tanta jactantia et audacia ausus fuerit, ut secundum Photium vel Dioscorum in scriptis vel sine scriptis injuriæ quasdam contra Sedem Petri Apostolorum Principis moveat, æqualem et eandem quam illi condemnationem recipiat. (Canon 21.)

dire, qui ne comprendraient pas que c'est Dieu lui-même qui dispose et règle cette autorité en saint Pierre¹ ; » — ils déclarent que « l'Église Romaine a la puissance de disposer, de régler et de définir toutes choses par un jugement irréfornable, *irretractabiliter cuncta disponere, ordinare atque definire poterit Ecclesia Romana* ; » et que, « Pierre, par la vertu de la solidité de la pierre angulaire qui est le Christ, ne cesse de soutenir par sa prière l'édifice inébranlable de l'Église universelle, l'édifice qui repose sur la force de la foi ; de telle sorte qu'il réprime aussitôt par la promulgation de la vraie foi la folie de ceux qui s'égarerent². »

Nous trouvons enfin, dans les Actes du Concile, la lettre de saint Ignace, Patriarche de Constantinople, détrôné par Photius, lettre pleine de doctrine que les trois cent cinquante Pères adoptèrent en tous points et firent insérer au nombre de leurs décrets. « Pour guérir les plaies et les meurtrissures du corps de l'homme, l'art fournit bien des médecins ; pour guérir les plaies du corps mystique du Christ notre Dieu, notre Sauveur à tous et notre Chef ; pour guérir les plaies de l'Église Catholique et Apostolique, son épouse, le très-souverain Roi et tout-puissant Verbe de Dieu, notre providence et notre médecin, seul Dieu Maître de toutes choses, a établi un médecin

¹ Inter exanimes computentur qui in auctoritatem Petri non consenserint, imo Dei hanc ordinantis in Petro non intellexerint.

² Petrus a firmitate petræ, quæ Christus est, structuram universalis Ecclesiæ inconcussam et fidei robore solidatam, ita precibus suis munire non cessat, ut errantium vesaniam rectæ fidei norma reformare festinet.

unique et très-universel, choisi entre tous et pour tous, savoir, Votre Sainteté Fraternelle et Paternelle. Dans ce dessein, il a dit à Pierre, le grand et souverain Apôtre : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église.* Et encore : *Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu auras délié sur la terre sera délié dans les cieux.* Ces bienheureuses paroles, il ne les a certes pas adressées exclusivement au seul prince des Apôtres, mais encore, par lui et après lui, à tous ceux qui devaient lui succéder comme souverains Pasteurs, et comme très-saints et très-divins Pontifes de l'antique Rome. Aussi, dès les premiers temps, dès l'origine, lorsqu'il s'élevait des hérésies et des prévarications, les successeurs du Prince des Apôtres qui vous ont précédé sur sa Chaire, héritiers de son zèle et de sa foi, ont maintes fois arraché et détruit cette ivraie maudite, en retranchant les membres gangrenés et incurables. C'est à quoi Votre Béatitude travaille de même aujourd'hui avec succès, en usant dignement de cette puissance qu'elle a reçue de JÉSUS-CRIST ; car, étant revêtue des armes de la vérité et de son autorité Apostolique, elle a triomphé des ennemis de l'un et de l'autre, mais surtout de l'impie Photius, qu'elle a retranché du corps de l'Église. Semblable au grand saint Pierre, elle a fait mourir ce nouvel Ananie par la puissance de ses paroles ; elle a privé de l'esprit de grâce cet autre Simon par la force de ses anathèmes ; et, par l'exercice de la même puissance Apostolique et souveraine, elle nous a rétabli dans le Siège patriarcal dont on nous avait injustement chassé, et, par ce moyen, elle a dissipé l'orage et

remis la paix dans l'Église¹. » — Cette lettre est un monument éternel de l'antique foi des Églises grecques touchant l'autorité suprême du Siège Apostolique sur toute l'Église. Elle est de plus une leçon et un exemple laissés à toutes les Églises malades ou mourantes qui veulent retrouver la vie et la santé.

Ce neuvième Concile se termina comme tous les autres par la demande officielle, adressée au Souverain-Pontife, de daigner en confirmer les Actes et les décrets. Le Concile y nomme le Pape « non-seulement vrai Pasteur, mais Souverain Pasteur et Prince de toutes les Églises; » et la suscription est conçue en ces termes : « Au très-saint et coangélique Seigneur, le Souverain-Pontife et Pape universel, Adrien. » La Providence voulut ainsi

¹ Earum vero quæ sunt in membris Christi et DEI Salvatoris omnium nostrum Capitis, et Sponsæ catholicæ et Apostolicæ Ecclesiæ, unum et singularem præcellentem et catholicissimum medicum ipse Princeps summus, et fortissimus Sermo, et Ordinator et Curator, et solus ex toto Magister DEUS omnium produxit, videlicet Tuam fraternam Sanctitatem et paternam Almitatem; propter quæ dixit Petro magno et summo Apostolorum : *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam. Et iterum : Tibi dabo claves regni cœlorum. Et quodcunque solveris super terram, erit solutum et in cœlis.* Tales enim beatas voces non secundum quandam utique sortem Apostolorum Principi solum circumscripsit et definivit; sed per eum ad omnes qui post illum secundum ipsum efficiendi erant summi Pastores, et divinissimi sacrique Pontifices senioris Romæ, transmisit, et ideo ab olim et prisco tempore in exortis hæresibus et prævaricationibus eradicatores et peremptores malorum zizaniorum, et tabefactorum et penitus insanabilium ægrotantium membrorum, multi multoties facti sunt, eorum qui sanctitatem et summam Paternitatem Tuam illic præcesserunt; successores scilicet Principis Apostolorum, et illius zelum in fide, quæ secundum Christum est, imitantes, et nunc nostris temporibus Beatitude Tua digne tractavit datam sibi a Christo potestatem, etc. (V. Rohrbacher, XII.)

qu'au moment solennel et désastreux où l'Orient, après neuf siècles de fidélité catholique, allait se séparer de l'unité et nier la suprématie du Pontife Romain, tous ses Évêques, assemblés en Concile œcuménique, proclamaient à la face du ciel et de la terre la foi éternellement inaltérable de l'Église Romaine et la souveraine autorité du successeur de saint Pierre, la nécessité indispensable d'être unis et soumis au Pape pour appartenir à JÉSUS-CHRIST, et l'irréparable perte de quiconque s'en sépare.

En l'année 1215, au quatrième Concile de Latran, treizième œcuménique, l'Église promulgua un décret portant que « l'Église Romaine, en sa qualité de Mère et de Maîtresse de tous les fidèles, a, par la disposition de JÉSUS-CHRIST même, *la principauté de la puissance ordinaire sur toutes les autres Églises.* » — Ceci est à l'adresse de certains théologiens qui ont poussé l'audace de leurs ergoterics jusqu'à prétendre et à croire sérieusement que le Pape n'aurait pas à la rigueur le droit de confesser dans un *diocèse sans la permission* de l'Ordinaire. Il y a une vingtaine d'années, j'ai connu un Évêque, digne et vénérable homme s'il en fût, mais élevé au milieu des brouillards des préjugés gallicans, qui disait cela en toutes lettres.

Au quinzième Concile général, tenu à Lyon en 1274, l'Église grecque, ainsi que l'empereur Michel Paléologue, se trouve un moment d'accord avec l'Église latine,

ou, pour mieux dire, avec l'Église catholique, sur le dogme séculaire de la Papauté. Voici la profession de foi de toutes les Églises réunies, lue et adoptée conciliairement. « La sainte Église Romaine a la pleine et souveraine Primauté et la principauté sur l'Église universelle tout entière; et cette suprématie, elle reconnaît en toute vérité et humilité qu'elle l'a reçue, avec la plénitude de la puissance, du Seigneur lui-même en la personne du Bienheureux Pierre, Prince et Chef des Apôtres, de qui le Pontife Romain est le successeur. Comme ce Pontife est tenu, par-dessus tous les autres, de défendre la vérité de la foi, *c'est par son jugement que doivent être définies les questions qui s'élèvent touchant la foi.* (Remarquons encore cette parole qui n'est pas précisément très-favorable aux chicaneurs qui doutent de l'infaillibilité du Pape). Quiconque a à se plaindre de quelque injustice en matière ecclésiastique, peut en appeler à son tribunal et recourir à son autorité. Toutes les Églises lui sont soumises, et les Évêques lui doivent respect et obéissance. Telle est la nature de la plénitude de sa puissance, qu'il admet à une partie de sa sollicitude les autres Églises, sans cependant que sa prérogative puisse être jamais violée, *soit dans les Conciles généraux, soit dans les autres.* En souscrivant à ces vérités, telles qu'elles viennent d'être exposées, nous admettons la foi vraie, sainte, catholique, orthodoxe; nous confessons de cœur et de bouche la vraie doctrine, que tient, enseigne et prêche la sainte Église Romaine; nous promettons de l'observer inviolablement, et de ne jamais nous en écar-

ter en aucune manière. Nous reconnaissons, nous confessons et nous acceptons la Primauté de l'Église Romaine, comme elle vient d'être exprimée dans cette lettre, voulant obéir en tout à cette Église¹. » — Hélas ! pauvres Églises d'Orient !

En 1459, une seconde et dernière tentative de réunion sembla rapprocher de nous les schismatiques. Mais, cette fois encore, « ils retournèrent bientôt à leur vomissement, » et ne purent porter que quatre ou cinq ans le joug si suave et si léger cependant de l'obéissance religieuse. Au Concile œcuménique de Florence, tous les Évêques grecs et latins se trouvèrent unis comme jadis à Nicée, à Chalcédoine, à Éphèse, à Constantinople, à Lyon, et souscrivirent unanimement le célèbre décret du Pape Eugène IV, où la doctrine et la tradition catholiques sont ainsi résumées : « Nous définissons que le Saint-Siège Apostolique et le Pontife Romain possèdent la Primauté sur l'univers entier; que lui, le Pontife Romain, est le successeur du Bienheureux Pierre, Prince des Apôtres; qu'il est le véritable Vicaire du Christ, le Chef

¹ Ipsa quoque Romana Ecclesia summum et plenum primatum et principatum super universam Ecclesiam catholicam obtinet; quem se ab ipso Domino in beato Petro Apostolorum Principe sive vertice, cujus Romanus Pontifex est successor, cum potestatis plenitudine recepisse veraciter et humiliter recognoscit. Et sicut præ cæteris tenetur fidei veritatem defendere; sic et si quæ de fide subortæ fuerint quæstiones, suo debent judicio definiri... Eidem omnes Ecclesiæ sunt subjectæ, ipsarum Prælati obedientiam et reverentiam sibi dant. Ad hanc autem sic potestatis plenitudo consistit, quod Ecclesias cæteras ad sollicitudinis partem admittit, ... sua tamen observata prærogativa, tum in generalibus conciliis, tum in aliis salva.

de toute l'Église, le Père et le Docteur de tous les chrétiens ; et qu'à lui, en la personne du Bienheureux Pierre, a été donnée par Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST *la pleine puissance* de paître, de diriger et de gouverner l'Église universelle ; ainsi que le constatent les Actes des Conciles œcuméniques et les saints canons¹. »

Ce décret de Florence est comme la clôture de la grande voix des Conciles sur le dogme de la suprématie pontificale. Le Concile de Trente, se reposant sur cette déclaration, n'y ajoute rien de nouveau, quand il appelle, par exemple, l'Église Romaine « la Mère et la Maîtresse de toutes les Églises, *Romana Ecclesia omnium Ecclesiarum Mater et Magistra* ; » le Pape, « Vicaire de DIEU sur la terre, *DEI in terra Vicarius*, » etc.

C'est devant tous ces Conciles, dont certains théologiens ont exalté l'autorité, dans l'intention fort peu catholique d'amoindrir l'autorité du Souverain-Pontife, c'est, dis-je, devant ces oracles inspirés et infaillibles que je me place avec tous les vrais chrétiens et que je me demande comment, depuis bientôt deux siècles, on a osé parler si légèrement de l'autorité et de l'infaillibilité

¹ Definimus sanctam Apostolicam Sedem et Romanum Pontificem in universum orbem tenere primatum, et ipsum Pontificem Romanum successorem esse beati Petri, Principis Apostolorum, et verum Christi Vicarium, totiusque Ecclesiæ caput, et omnium Christianorum Patrem et Doctorem existere, et ipsi in beato Petro pascendi, regendi et gubernandi universalem Ecclesiam a Domino nostro JESU CHRISTO plenam potestatem traditam esse : quemadmodum etiam in gestis œcumenicorum Conciliorum et sacris canonibus continetur.

du Pape. Où était la foi? Et que faisait-on de la conscience? Est-ce, je le demande, une opinion *libre* et indifférente, qu'une opinion directement opposée à toute la Tradition catholique?

Que ceux qui affectent un si grand respect pour les Conciles œcuméniques écoutent donc, comme nous le faisons nous-mêmes, les déclarations multipliées, les enseignements, les affirmations et jusqu'aux menaces de ces mêmes Conciles! Qu'ils imitent et leur respect, et leur déférence, et leur foi, et leur soumission si édifiante, et leur obéissance si parfaite! Et surtout qu'ils se taisent, ces insolents petits contradicteurs qui ne rougissent pas de juger ce Siége suprême, ce Vicaire de Dieu, que les saints Conciles, c'est-à-dire l'Église catholique tout entière, déclarent, depuis l'origine du christianisme, ne pouvoir être jugé par personne, et devoir être obéi par tous!

Je le sais, ils opposent à notre foi, ces hommes de peu de foi, *modicæ fidei*, certains actes du Concile général de Constance, oubliant ou feignant d'oublier l'histoire; et ils voudraient nous faire croire qu'un vrai Concile œcuménique, infallible par conséquent, a décrété précisément l'opposé de *tous* les autres Conciles, à savoir, que le Souverain-Pontife était son inférieur et devait lui obéir au lieu de lui commander. Est-il besoin de dire qu'il n'en est rien? Voici ce qui eut lieu :

Le grand schisme d'Occident divisait et ébranlait l'Église depuis près de quarante ans, on ne savait où était

le vrai Pape. Trois compétiteurs, Grégoire XII, Benoît XIII et Jean XXII, se croyaient, se disaient chacun le seul Pape légitime et véritable, et chacun avait de nombreux adhérents. Il fallait en finir *à tout prix*. Tous les Évêques furent donc convoqués à Constance sur les instances pressantes de l'empereur Sigismond, et le salut public devenant la loi suprême, cette Assemblée, présidée par l'un des trois Papes douteux, et qui, chose incroyable! votait *par nation*, décréta, que « toute personne, même papale, *omnis persona, etiam papalis*, serait tenue d'obéir à ses décisions en ce qui concernait *la fin* et l'extirpation dudit schisme. »

On a découvert (en décembre 1865) dans les trésors poudreux et malheureusement trop peu fouillés de la bibliothèque vaticane, les manuscrits originaux de toutes les sessions du Concile de Constance. Le savant Prélat qui a fait cette précieuse trouvaille, a remarqué deux passages importants au point de vue de la question qui nous occupe.

Le premier est l'altération d'un mot, d'un seul mot ; mais d'un mot dont la portée n'échappera à personne. Par une erreur, involontaire ou non, on a copié presque partout *fidem*, au lieu de *finem* ; *la foi* au lieu de *la fin*. Le véritable texte de l'original est celui-ci : « ... *Quæ spectant ad finem et extirpationem schismatis*. Reconnaître aux séances prétendues conciliaires le pouvoir de traiter les matières *de foi*, c'était lui reconnaître une assistance du Saint-Esprit, promise uniquement aux Conciles œcuméniques : les théologiens gallicans pou-

vaient tirer de ce fait des conséquences logiques, préjudiciables à la vérité.

Le second point est relatif à une transposition frauduleuse de la part des copistes, lesquels ont transféré à la fin d'une session, insignifiante au point de vue gallican, ce qui dans le texte original se trouve à la fin de la fameuse session où l'Assemblée porta le décret que nous venons de citer, et qui avait pour objet la fin et l'extirpation du schisme. — Lorsqu'on proposa ce décret, tous les Évêques français, députés au Concile, ainsi que tous leurs théologiens et, chose bien plus significative encore ! l'ambassadeur et les gens du roi de France, Charles VI, protestèrent à l'unanimité contre le projet de décret, bien qu'il ne fût parlé que de « personne papale, » de Papes douteux, et non du Pape proprement dit ; et le motif unique de leur protestation fut que, même en ce cas, les Évêques et les princes n'avaient pas le pouvoir ecclésiastique qu'on voulait s'attribuer. Ils exigèrent que leur protestation fut insérée tout au long dans les actes officiels du Concile.

Que devient, devant ce double fait, la savante argumentation de Bossuet et des théologiens gallicans qui l'ont suivi ?

L'Assemblée de Constance, qu'elle en eût ou non le droit, décréta donc que « toute personne, même papale, serait tenue d'obéir à ses décisions en ce qui concernait la fin et l'extirpation du schisme. »

Elle ne pouvait dire « le Pape, » puisqu'on ne savait

pas où il était et quel il était, mais bien toute personne papale, c'est-à-dire toute personne qui s'attribuait à tort ou à raison le titre de Pape. Dès que Martin V fut élu, dès que le Pape, le Pape légitime, fut certainement connu, l'Assemblée de Constance régularisée changea complètement d'allures, et ne parla plus de cette prétendue supériorité du corps épiscopal sur le Chef de l'Église, audacieusement affirmée dans une des sessions précédentes par quelques orateurs isolés, et en particulier par Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris. Martin V ne confirma ce qui s'était fait précédemment qu'avec une restriction très-significative, et ne donna, par sa sanction, le caractère catholique qu'à ce qui s'était fait conciliairement, *conciliariter*, c'est-à-dire selon les antiques règles de l'Église sur les Conciles œcuméniques. Encore cette sanction ne portait-elle que sur la condamnation des Hussites et sur les décrets touchant la foi.

Or, s'il est un point certain dans le droit catholique, c'est qu'il n'y a pas et qu'il ne peut y avoir de Concile œcuménique sans le Pape. « Il n'y a que le Pape, dit saint Thomas, qui puisse assembler un concile; on ne peut en appeler du Pape au concile, mais du concile au Pape. » Le Pape est le Chef suprême des Évêques, qu'ils soient assemblés en concile, ou qu'ils soient dispersés; et il n'y a pas plus de concile que d'Église sans le successeur de Pierre, Chef nécessaire des conciles, Chef nécessaire des Évêques, Chef nécessaire de l'Église; supérieur de tous, supérieur à tous, partout et toujours. N'est-ce

pas, en vérité, une chose à la fois plaisante et lamentable que d'être obligé de démontrer, et de démontrer à des théologiens catholiques, que le supérieur *du* concile est supérieur *au* concile? le supérieur *de* l'Église, supérieur *à* l'Église? la tête, supérieure au corps? C'est le bon sens qui parle ici, non moins que la foi. Notre Seigneur a-t-il, oui ou non, fondé l'Église sur elle-même ou bien sur saint Pierre? A-t-il dit, ou n'a-t-il pas dit, *SUPER HANC PETRAM ædificabo Ecclesiam meam*? On croirait vraiment avoir affaire ici à des protestants.

Le Concile ou l'assemblée de Constance déposa donc, NON LE PAPE, mais trois Papes incertains; et il se déclara supérieur, NON AU PAPE, mais à ces trois Papes incertains.

Ce qui est absolument hors de doute, c'est que ces décrets du Concile de Constance, quel que soit d'ailleurs leur caractère, n'ont eu pour but que de remédier à un mal passager, et qu'ils n'ont été légitimés que par une nécessité transitoire et tout à fait exceptionnelle. C'était une *exception nécessaire* que, dans un but hostile à la Papauté, on a voulu ériger plus tard en règle générale et en droit commun. C'était un *coup d'État* uniquement légitimé par les circonstances, que l'on voudrait présenter comme une règle ordinaire et permanente de gouvernement ecclésiastique.

Les quelques théologiens de l'opposition qui oseraient encore attribuer à ces décrets une autorité conciliaire, c'est-à-dire infaillible et absolue, seraient obligés de subir cette conséquence extravagante, que, depuis quatre

cent cinquante ans, tous les Souverains-Pontifes, tous les Évêques et tous les Docteurs qui n'ont pas reconnu leur autorité (et c'est la presque unanimité), ont été hérétiques. Ils tomberaient également sous le coup des censures portées par le Pape Eugène IV et le Concile général de Florence contre cette interprétation même qu'on voudrait donner aux décrets de Constance. Les Évêques rebelles du conciliabule de Bâle ayant en effet décidé que ce décret s'appliquait non-seulement à un temps de schisme, à un Pape douteux, mais à un temps d'unité, à un Pape certain, notamment à Eugène IV, et ayant, en conséquence, osé citer et déposer Eugène IV comme hérétique et nommer un antipape, ce grand Pontife, qui présidait alors le Concile œcuménique de Florence, ne put supporter une pareille énormité. Par une Bulle du 4 septembre, et avec l'approbation unanime du saint Concile, il condamna l'interprétation de Bâle, comme contraire à l'Écriture-sainte, à la Tradition, au sens même du Concile de Constance; il condamna leurs propositions (renouvelées par l'assemblée de 1682) « comme impies et scandaleuses, » comme tendant manifestement à déchirer l'Église, à confondre tout l'Ordre ecclésiastique et toute principauté chrétienne; il les condamna et les réprouva *avec toutes leurs conséquences*¹.

Donc, les Actes du Concile de Constance pour l'extinction du grand schisme d'Occident ne prouvent rien

¹ Ipsasque propositiones superius descriptas, juxta pravum ipsorum Basiliensium intellectum... tanquam impias et scandalosas..., ipso sacro approbante Concilio, damnamus et reprobamus. (Labbe, t. XIII, col. 1190.)

contre la suprématie absolue et infaillible du Pontife Romain, et laissent subsister en son entier le droit pontifical, si hautement, si lumineusement proclamé dès l'origine de l'Église par tous les Conciles œcuméniques, par tous les Papes et par tous les Saints Pères.

L'Église, qui ne peut se contredire, témoigna du reste de ses vrais sentiments, *vingt ans* après le Concile de Constance, au Concile œcuménique de Florence dont nous venons de parler. Outre le décret conciliaire d'Eugène IV, qu'on veuille bien relire cet autre décret dogmatique et péremptoire, que nous citons tout à l'heure, et qu'on y joigne, au sujet de la question spéciale de la supériorité du Souverain-Pontife sur tout concile quel qu'il soit, le décret non moins explicite du dix-huitième Concile œcuménique, quatrième de Latran, tenu à Rome en 1512 sous le Pape Léon X : « Le Pasteur éternel qui n'abandonnera jamais son troupeau, étant près de quitter le monde pour retourner à son Père, disent et le Pape et le Concile, a établi sur la solidité de la pierre l'Apôtre saint Pierre et ses successeurs pour ses Vicaires, auxquels il est tellement nécessaire d'obéir, que celui qui ne leur obéit pas, doit mourir de la mort éternelle, suivant l'expression des Écritures. Et, comme il est dit ailleurs, celui-là ne peut être dans l'Église, qui abandonne la Chaire du Pontife Romain... Que le Pontife Romain, en vertu de l'autorité qu'il a sur tous les Conciles, ait, même à lui seul, PLEIN DROIT ET PLEINE PUISSANCE de les convo-

quer, transférer et dissoudre, cela est constant et manifeste, non-seulement par le témoignage de l'Écriture-sainte, les paroles des Saints Pères et des Souverains-Pontifes, et par les décrets des saints Canons, mais encore par *les déclarations des Conciles eux-mêmes*⁴. » (Quoi de plus formel? et qui ne demeurerait convaincu après une aussi complète affirmation? On frise de bien près l'hérésie quand on résiste à ces paroles de l'Église au moyen de subtiles et chimériques distinctions.

Donc, pour nous résumer, après cet exposé sommaire de la tradition catholique sur les droits et privilèges divins du Souverain-Pontife, nous pouvons et nous devons affirmer que les Conciles œcuméniques, non moins que les Papes eux-mêmes, ont de tout temps reconnu, professé et proclamé explicitement l'autorité suprême et infaillible du Saint-Siège.

⁴ Cum etiam solum Romanum Pontificem pro tempore existentem, tanquam auctoritatem super omnia concilia habentem, conciliorum indicendorum, transferendorum ac dissolvendorum plenum jus et potestatem habere, nedum ex sacræ Scripturæ testimonio, dictis sanctorum Patrum, ac aliorum Romanorum Pontificum etiam prædecessorum nostrorum, sacrorumque canonum decretis, sed propria etiam eorundem Conciliorum concessione manifeste constet.

CHAPITRE IX

Exposé sommaire de la doctrine catholique sur l'autorité suprême et infaillible du Souverain-Pontife.

Après ce résumé de la tradition universelle, il ne sera pas inutile d'exposer brièvement ce qu'il faut croire et savoir sur l'autorité du Pape, notre Père et Chef spirituel. Et pour ne pas vaciller dans cet exposé de doctrine, nous prendrons pour base le roc ferme et immobile, la parole même d'un Concile œcuménique, nous bornant à expliquer et à analyser l'une après l'autre les paroles sacrées du décret du Concile de Florence rapporté plus haut. Je le choisis de préférence à tout autre, parce qu'il est le plus complet, le plus concis, le plus explicite, et parce qu'il résume, ainsi qu'il le déclare lui-même, la tradition de tout le passé.

La première parole du décret de Florence est celle-ci : « Nous définissons que le Saint-Siège et le Pontife Romain... *Definimus sanctam Apostolicam Sedem et Romanum Pontificem...* » — Le Saint-Siège Apostolique et le Pontife Romain, c'est une seule et même chose. Le Saint-Siège n'est qu'une abstraction en dehors de la personne vivante du Pape ; le Pape est la

réalité concrète, personnelle, vivante, pratique, du Saint-Siège. Le Saint-Siège, c'est la Papauté considérée dans son autorité; le Pape, c'est la Papauté considérée dans sa vie, dans son concret, dans l'exercice actuel de cette autorité. On a voulu, pour échapper au Pape, *séparer* le Saint-Siège du Pontife Romain, au lieu seulement de *distinguer* l'un de l'autre; et l'on a tenté de restreindre au Saint-Siège, à l'abstraction, ce qui, de droit divin, appartient au Pape, à la personne¹. En vérité, ce serait par trop commode : le Pape aurait beau parler, enseigner, définir, condamner, ordonner, défendre, on échapperait toujours à l'autorité de son ministère, sous prétexte qu'il n'est pas le Saint-Siège, qu'il n'est pas la Papauté; on supprimerait ainsi pratiquement le Pape et son autorité qui gêne l'orgueil et les passions, et on se rabattrait sur un respect chimérique pour une Papauté abstraite; absolument comme les déistes indifférents qui respectent DIEU, mais qui ne veulent pas de sa personnification vivante, concrète et pratique, Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST.

Qu'est-ce, en effet, pour vous et pour moi, que la Papauté, le Saint-Siège, en dehors de Pie IX, du Pape

¹ Je ne connais qu'un seul cas où cette distinction soit pratiquement utile : c'est celui des *interrègnes* plus ou moins prolongés qui séparent toujours les Pontificats. C'est alors le Saint-Siège ou l'Église Romaine, dépositaire permanente de l'autorité de saint Pierre, qui traite les affaires courantes de l'Église universelle. — Il en est de même dans les évêchés, avant qu'un nouvel Évêque soit donné au diocèse : c'est le Chapitre et son vicaire capitulaire qui administrent les affaires courantes du diocèse. — Un de ces interrègnes pontificaux a duré jusqu'à cinq ans, grâce aux perturbations et aux intrigues politiques.

sous le pontificat duquel vous et moi nous vivons ? C'est Pie IX et non la Papauté qui me juge, qui me redresse quand je m'égaré, qui m'affermite dans la droite voie, qui me dirige dans les sentiers du salut. Pour vous et moi, le Saint-Siège, c'est Pie IX, et Pie IX seul. Quand Pie IX parle, c'est le Saint-Siège qui parle.

Loin de nous donc cette vaine distinction, fille de la défiance sinon de la désobéissance. Elle venait à peine de naître dans la triste Assemblée de 1682, que Fénelon, ce grand Archevêque si catholique, si droit, si sincère, s'en moquait déjà. « Cette distinction, écrivait-il, est contraire aux promesses de JÉSUS-CHRIST, contraire à la tradition; c'est une distinction imaginaire, dont on peut dire avec raison ce que saint Augustin reprochait à Julien d'Éclane : Ce que vous dites est étrange, ce que vous dites est nouveau, ce que vous dites est faux. Ce que vous dites d'étrange, nous l'entendons avec surprise; ce que vous dites de nouveau, nous l'évitons; ce que vous dites de faux, nous le réfutons. »

Donc, ce que la foi nous enseigne du Saint-Siège, par cela seul elle nous l'enseigne du Pape, et réciproquement.

« Nous définissons que le Saint-Siège Apostolique et le Pontife Romain possèdent la Primauté sur l'univers entier, *in universum orbem tenere Primatum.* » — Cette Primauté, cette suprématie, est une autorité souveraine, une puissance de juridiction et de gouvernement, une royauté efficace qui gouverne et qui ne se

contente pas de régner. Ce serait une hérésie que de restreindre cette suprématie à une simple Primauté d'honneur. Le Pape est le Roi de l'Église, le Roi spirituel, aussi réellement Roi des chrétiens que JÉSUS-CHRIST, dont il est le Vicaire. Il parle, et toute l'Église doit obéir. L'univers entier, tel est son domaine, sans limites et sans restriction. Le Pape, c'est LE CATHOLIQUE par excellence, c'est-à-dire l'homme universel, l'homme de tous, l'homme des Évêques, l'homme des fidèles, le centre et la source de tous les biens spirituels que JÉSUS-CHRIST répand sur le monde par son Église, *in UNIVERSUM orbem*.

Pascal, qui n'est pas suspect quand il s'agit de rendre témoignage à une autorité qui condamne ses amis de Port-Royal, exprimait ce privilège de la Primauté pontificale en son mâle langage : « Le Pape est le premier. Quel autre est connu de tous ? Quel autre est reconnu de tous, ayant pouvoir d'influer par tout le corps, parce qu'il tient la maîtresse branche qui influe partout ? » Et le comte de Maistre ajoutait une réflexion très-frappante : « En lisant l'histoire ecclésiastique, disait-il, on sent, s'il est permis de s'exprimer ainsi, on sent je ne sais quelle *présence réelle* du Souverain-Pontife sur tous les points du monde chrétien. Il est partout, il se mêle de tout, il regarde tout, comme de tous côtés on le regarde. » Et c'est tout simple : comment pourrait-il ne pas y avoir une intime relation entre JÉSUS-CHRIST et son Vicaire, entre le Saint-Sacrement et le Pape ? Ce que JÉSUS-CHRIST, par le Saint-

Sacrement, est à toute son Église pour la piété, pour la vie divine, pour le culte extérieur et intérieur, le Pape l'est à cette même Église pour l'unité de la foi, pour l'unité de la discipline. Le Pape est une sorte de sacrement : il est le signe sensible et permanent de l'autorité de JÉSUS-CHRIST, de l'infaillibilité de JÉSUS-CHRIST; il est le sacrement de JÉSUS, souverain Pontife, souverain Pasteur, souverain Docteur, Père de l'humanité régénérée. Par le Pape, JÉSUS nous donne la lumière de vie, *lumen vitæ*, c'est-à-dire, la vérité et la foi; par l'Eucharistie, il nous donne la vie divine et éternelle de la charité. Après le Saint-Sacrement, il n'y a rien de plus divin sur la terre que le Pape.

Saint François de Sales fait comprendre ce rôle universel du Pape dans l'Église par de charmantes comparaisons : « L'Église est-elle une maison? Elle est assise sur son rocher et sur son fondement ministériel, qui est Pierre. Vous la représentez-vous comme une famille? Voyez Nostre-Seigneur, qui paye le tribut comme Chef de la maison, et d'abord après luy saint Pierre comme son représentant. L'Église est-elle une nacelle? Saint Pierre en est le véritable patron, et c'est le Seigneur luy-même qui me l'enseigne. La réunion opérée par l'Église est-elle représentée par une pesche? Saint Pierre s'y montre le premier, et les autres disciples ne peschent qu'après luy. Veut-on comparer la doctrine qui nous est preschée, pour nous tirer des grandes eaux, au filet d'un pescheur? C'est saint Pierre qui le jette; c'est saint Pierre qui

le retire; les autres disciples ne sont que ses aydes; c'est saint Pierre qui présente les poissons à Nostre Seigneur. Voulez-vous que l'Église soit représentée par une ambassade? Saint Pierre est à la tête. Aimez-vous mieux que ce soit un royaume? Saint Pierre en porte les clefs. Voulez-vous enfin vous la représenter sous l'image d'un bercail d'agneaux et de brebis? Saint Pierre en est le berger et le Pasteur général sous JÉSUS-CHRIST¹. » — C'est en ce sens complet et magnifique que le Pape est le PREMIER dans l'Église.

« C'est lui, le Pontife Romain, qui est le successeur du Bienheureux Pierre, Prince des Apôtres, *et ipsum Pontificem Romanum Successorem esse beati Petri, Principis Apostolorum.* » — Pie IX est le successeur de saint Pierre et l'héritier de toutes les promesses faites par le Sauveur à saint Pierre; *et ipsum*. Ceci est de foi. Nous avons vu plus haut en quel sens saint Pierre et chacun de ses successeurs, saint Pierre et Pie IX, ne font qu'un : distincts quant à la personne, ils ne sont qu'un quant au ministère. Aussi lisons-nous dans les Actes du second Concile œcuménique de Nicée : « Le Bienheureux Pierre, Prince des Apôtres, qui s'est assis le premier sur le Saint-Siège, a laissé à ses successeurs, qui ne manqueront jamais de remplir le même Siège, la principauté de son Apostolat et sa qualité de Pasteur, avec la même autorité et la même puissance qu'il a reçue de JÉSUS-CHRIST. Le

¹ *Controverses*, disc. XLII.

Sauveur a dit : *Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre l'Église Romaine ; et encore : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église ; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux.* Le Siège de cet Apôtre, qui exerce la Primauté sur tout l'univers, est la Tête de toutes les Églises de DIEU. Aussi le Bienheureux Pierre, qui gouverne l'Église par le précepte du Seigneur, a-t-il retenu et retient-il toujours la principauté. »

Pic IX est donc Pierre ; ce n'est pas l'homme, c'est le Vicaire de DIEU qu'il faut voir en lui. Il en sera de même de son successeur, quel qu'il soit ; et cela jusqu'à la fin du monde. Le monde ne subsistant que pour l'Église, et le Pape n'étant Pape que pour l'Église, tant que durera l'Église, c'est-à-dire, tant que durera le monde, il y aura au milieu des hommes un Pape, Vicaire de JÉSUS-CHRIST et successeur de saint Pierre. Toujours il y aura au milieu de nous un homme, Vicaire de DIEU-homme, continuateur et mémorial vivant du mystère de l'Incarnation : « Puisque DIEU a voulu être homme, il a consenti à toujours être représenté ici-bas par un homme. Et cet homme, c'est à Rome qu'il l'a placé ¹. »

« Le Pontife Romain est le vrai Vicaire du Christ, *et verum Christi Vicarium.* » — Qui dit *Vicaire* dit un autre soi-même. Ce fut la volonté de DIEU, écrit saint Augustin, de faire de Pierre, à qui il remit ses brebis, *un autre lui-même, un avec lui* : afin qu'il pût les lui con-

¹ Mgr. l'Évêque de Tulle.

fier. » Le Pape est au Christ, quant à l'autorité, ce que le Christ est à DIEU son Père. DIEU a envoyé son Fils afin qu'il fût sur la terre le centre de la Religion et la source de la vérité; JÉSUS à son tour choisit et envoie le Pape, pour continuer cette même mission, et pour être au milieu de l'Église sa personnification vivante, le fondement visible de la vraie religion, le centre de la prédication, le juge de la foi, la source intarissable du pardon, l'axe de l'unité, le ministre de la divine justice, le gardien incorruptible des sacrements et de tous les dons de DIEU. C'est ce que le grand Pie IX constatait naguère, en cette même année où j'écris, devant les officiers français réunis, au premier jour de l'an, autour de son trône au Vatican : « DIEU s'est choisi sur la terre un Vicaire; et ce Vicaire de DIEU, c'est moi. »

Cette même profession de foi, je l'entendais un jour formuler dans les mêmes termes par un pauvre petit pâtre des montagnes du Latium, que j'avais rencontré dans une promenade et que j'interrogeais sur le catéchisme. « Sais-tu ce que c'est que le Pape? lui disais-je. — Je le crois bien, répondit l'enfant; le Pape, c'est le Christ sur la terre, *il Papa è Cristo in terra.* » Et, en disant cela, il se découvrit respectueusement.

Oui, le Pape est JÉSUS-CRIST sur la terre. « Sur toi je bâtirai mon Église. » Je *bâtirai*, dit le Sauveur, pour exprimer que ce n'est point quand il est présent parmi nous, mais quand il ne sera plus là, que tout reposera sur Pierre, sur le Pape, sur le Vicaire du Christ. C'est la raison fondamentale pour laquelle tout chrétien est OBLIGÉ

en conscience de respecter et d'aimer le Pape. « La belle épouse du Christ, qui n'aime pas le Vicaire du Christ ! » s'écriait un jour sainte Marie Madeleine de Pazzi, justement indignée contre une Sœur de son monastère qui avait oublié, en la fête de saint Pierre, de prier pour le Pape. On peut et on doit en dire autant de tout chrétien qui n'est pas pratiquement dévoué au Pape : « Le beau disciple du Christ, qui n'est pas dévoué au Vicaire du Christ ! »

« Le Pontife Romain est la tête de l'Église toute entière, *totiusque Ecclesiæ Caput.* » — Ce que la tête est à notre corps vivant, le Pape l'est à l'Église, en sa qualité de Vicaire et de lieutenant visible du Seigneur Jésus, Chef unique de la sainte Église, Tête déjà glorifiée de ce corps immense qui milite encore ici-bas. Rien de plus juste, rien de plus profond que cette comparaison : La tête n'est pas tout l'homme ; mais elle est la partie première, la partie dominante, qui dirige tout, qui anime tout, de qui découle dans tous les membres, la vie, le mouvement, le sentiment. C'est la tête qui porte les yeux et qui reçoit la lumière pour tout le corps ; c'est elle qui parle, c'est elle qui entend ; sans elle, plus de vie. Tel est, par la grâce et la volonté de Jésus-Christ, le Pape, Tête de l'Église, *Caput, Vertex*, comme parlent les Conciles. Il n'est pas toute l'Église, mais il en est la partie première, le centre divin ; il n'est pas tout, mais il a d'abord le tout, qui de lui passe aux autres et leur est distribué par parties ; il a d'abord le tout, la doctrine, la judicature, le ministère,

la réconciliation, les sacrements, le salut, le Saint-Esprit, afin de le transmettre et de le maintenir vivant dans l'universalité des membres. Il reçoit tout ; car il n'est rien que par Jésus-Christ ; il reçoit tout, et il donne tout. Sur cette Tête vénérable de l'Église, Jésus verse tous ses dons, comme le disait saint Léon le Grand, et de la Tête ces dons découlent comme un précieux parfum jusqu'aux extrémités du corps.

C'est parce que le Pape est le Vicaire de Dieu et le Chef de l'Église tout entière, que nous lui rendons tous les honneurs que nous n'accordons à nul autre, ne lui parlant qu'à genoux, baisant ses pieds et non ses mains, comme on le fait aux autres Évêques, l'appelant « notre très-saint Seigneur ; » c'est pour cela que, dans les cérémonies solennelles de Rome, il s'avance porté majestueusement sur un trône et élevé au-dessus de nos têtes, comme la tête est élevée au-dessus de tous les membres, *totius Ecclesiæ Caput*.

Aucun membre n'est excepté de la loi de l'union avec le Chef ; aucun fidèle, aucun prêtre, aucun Évêque, aucun Archevêque, aucun Patriarche ne peut se soustraire à la dépendance du Pape, s'il ne veut perdre aussitôt le principe de vie. Entre les membres et la tête, ni séparation ni partage ; si un membre se sépare, il se dissout ; entre la tête et les membres de l'Église, ni séparation ni partage ; l'Évêque, le prêtre, le chrétien, qui se séparerait du Pape, tomberait immédiatement dans la malédiction et la mort.

« Nous définissons, ajoute le Concile de Florence, que le Pontife Romain est constitué le Père de tous les chrétiens, *et omnium Christianorum Patrem existere.* » L'Église est la famille de DIEU; tous les chrétiens sont les enfants de DIEU; et le Pape, Vicaire de DIEU, est le Père de toute cette famille. Il en est le Chef, le gouverneur, le nourricier, et en même temps le maître craint et révééré.

A côté du père, partageant son autorité, mais soumise à cette autorité, est l'épouse, mère de la famille; à côté du Pape, du Père, du Saint-Père, est l'épiscopat, qui partage sa sollicitude et sa puissance religieuse, mais qui lui est soumis et qui doit lui obéir très-fidèlement.

Puis viennent les enfants, le fils aîné d'abord, puis les autres, tous soumis à la mère et au père : les fils aînés de l'Église, ce sont les prêtres et les rois; et les autres enfants, ce sont tous les autres fidèles.

Tous sont, de droit divin, c'est-à-dire par la volonté expresse du bon DIEU, obligés d'obéir au Pape, Père de l'Église, sous peine de réprobation. — Notez bien cette parole : *OMNIUM Christianorum Patrem.* Le Pape est le Père des Évêques comme il est le Père des fidèles; il est le Père des pères et le Père des enfants. Aussi les Évêques l'appellent-ils « Très-Saint Père, » comme le font les simples fidèles. Il en est de même des rois chrétiens et des peuples chrétiens; ils l'appellent leur Père, parce qu'en réalité il est leur Père. La royauté paternelle, telle que l'entend le christianisme, et la société, telle que l'Église l'a organisée, sont en effet des institutions chrétiennes au premier

chef, des institutions inconnues au monde en dehors de l'Église, des institutions dont le Pape, Chef de l'Église, est le vrai Père, le vrai Gardien et l'unique Modérateur. C'est donc dans le sens le plus universel que le Pontife Romain est le Père de tous les chrétiens.

Il porte un nom incommunicable : il est le Pape, le Père ! Toute langue, même rebelle, le nomme ainsi, et ne nomme ainsi nul autre. Et à lui seul s'adressent, dans la cérémonie de son exaltation sur le trône de saint Pierre, ces magnifiques paroles de la liturgie. « Recevez la Tiare aux trois Couronnes : vous êtes le Père des princes et des rois, le Pasteur de l'univers et le Vicaire, ici-bas, de Notre Sauveur JÉSUS-CHRIST.

« Le Pontife Romain est le Docteur de tous les chrétiens, et c'est à lui qu'a été donnée par Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, en la personne du Bienheureux Pierre, la pleine puissance de paître (c'est-à-dire d'enseigner) l'Église universelle, *ipsum Romanum Pontificem.... omnium christianorum Doctorem existere, et ipsi in beato Petro pascendi universalem Ecclesiam a Domino nostro JESU CHRISTO, plenam potestatem traditam esse.* » Le Pape est le Docteur suprême de tous les chrétiens, de tous les conciles, de tous les Évêques, de tous les docteurs; en tout ce qui touche directement ou *indirectement* les droits de Dieu et le bien des âmes, le Pape est le Docteur suprême de tous les rois et de tous les peuples chrétiens, de toutes les institutions humaines, de toutes les sciences, de toutes les lois. Il est le Vicaire de la Vérité infallible, « la bouche

de JÉSUS-CHRIST, *os Christi*¹, » le canal de l'onde toujours limpide de la foi catholique. JÉSUS-CHRIST est la source ; le Saint-Père, le canal ; et l'Église catholique est le bassin où viennent s'abreuver les troupeaux, accompagnés de leurs Pasteurs.

Le Pape est infallible quand il enseigne comme Pape, non quand il parle comme simple particulier ; ici, comme toujours, arrive la distinction du Pape et de l'homme, du Vicaire de DIEU et du simple mortel. Dans les actes *officiels* de son ministère, et dans ces actes seulement, le Pape parle *ex cathedra Petri*.

Le Pape est infallible, parce qu'il est le Pape, parce qu'il est le Chef *souverain* de la société de la vérité, qui est l'Église, parce qu'il est le suprême Pasteur et conducteur du troupeau qui ne peut s'égarer ; parce qu'il est le fondement nécessaire d'un édifice que les assauts de l'erreur ne peuvent ébranler, *Super hanc petram*.

« La pierre, dit saint François de Sales, sur laquelle on relève l'édifice doit être telle que les autres s'affermissent sur son appui ; on peut bien remuer les autres pierres sans ruiner l'édifice ; mais qui lève la fondamentale, renverse la maison. Si donc les portes d'enfer ne peuvent rien contre l'Église, elles ne peuvent rien contre son Fondement et contre son Chef ; lequel elles ne sçauroient lever et renverser, qu'elles ne mettent sens dessus dessous tout le bastiment².

¹ S. Chrys. *Hom. II, ad Cath.*

² *Controverses*, disc. xxx.

« Grand est assurément le privilège de saint Pierre ; je vous demande auquel des autres a dit le Fils de DIEU : *Ego rogavi pro te, Petre, ut non deficiat fides tua?* Et il faut croire qu'en cecy JÉSUS-CHRIST *exauditus est pro sua reverentia* (ce que ne croient pas du tout les protestants, et ce que ne croient pas assez certains catholiques). De quoy il donne un bon témoignage, quand il ajoute : *Et tu conversus, confirma fratres tuos* ; comme s'il vouloit dire : J'ai prié pour toy, afin que tu sois le confirmateur des autres ; mais pour les autres, je n'ay prié, sinon en intention, qu'ils eussent un refuge assuré en toi. Nous ne lisons point que Nostre-Seigneur, qui devoit maintenir la foy en son Église, ait prié pour la foy d'aucun des autres Apostres en particulier, mais seulement pour celle de saint Pierre, comme Chef de l'Église ; car quelle autre raison pourroit-on alléguer en cette prérogative ? *Expectavit vos Satanas*, tout tant que vous estes ; *ego autem rogavi pro TE*. N'est-ce pas le mettre luy seul en compte pour tous, comme Chef et Conducteur de toute la troupe ? Qui ne void combien cecy est convainquant, et comme, tout d'un train, Nostre-Seigneur dit à Pierre que l'adversaire cherchoit de les cribler tous tant qu'ils estoient, et néanmoins qu'il avoit prié pour luy en particulier, afin que la foy ne manquast point en sa personne ? La foy des autres fut maintenue en leur commun Pasteur, afin, messieurs, que *aliquando conversus, confirmet fratres suos*... Le jardinier qui void les ardeurs du soleil continuelles sur une jeune

plante, pour la préserver de la seicheresse qui la menace, ne porte pas de l'eau sur chaque branche; il se contente de bien tremper et mouïller la racine, et croit que tout le reste est en assurance, parce que la racine va dispersant l'humeur à tout le reste de la plante. Ainsy Nostre-Seigneur ayant planté cette sainte assemblée de ses disciples, pria pour e Chef, et arrousa cette racine, afin que l'eau de la foy vifve ne manquast point à celuy qui devoit en assaisonner tout le reste, et que, par l'entremise du Chef, la foy fust toujours conservée en l'Église.

« Et de vray, ajoute le bon Saint, si le confirmateur biaize et chancelle, qui le confirmera? si le confirmateur n'est pas ferme et stable en luy-mesme quand les autres s'affoibliront, qui les affermira? Il est écrit : si l'aveugle conduit l'aveugle, ils tomberont tous deux dans la fosse; si l'instable et le foible veut soutenir et assurer le foible, ils donneront tous deux en terre; d'où s'ensuict que Nostre-Seigneur en donnant l'autorité et le commandement à saint Pierre de confirmer les autres, il luy a quant et quant donné le pouvoir et les moyens de le faire; autrement pour néant luy eust-il ordonné une chose impossible. Les moyens nécessaires pour confirmer les autres et rasseurer les foibles, c'est de n'estre point sujet ny à la foiblesse ny à l'erreur, c'est d'estre solide et ferme en soy-mesme, comme une vraye pierre et comme un roc : et tel est saint Pierre, en tant que Pasteur général et gouverneur de l'Église universelle... Il ne

peut jamais se froisser ni rompre par l'infidélité, qui est la principale porte d'enfer.

« Après tout, s'il estoit possible que le Pasteur supresme ministérial pust mener ses brebis aux pasturages veneneux, il est certain que tout le bercail seroit bientost perdu. Si le supresme Pasteur ministérial nous conduisoit au mal, qui releveroit la bergerie? Si elle s'égaroit, qui la rameneroit à la vérité? *Nous n'avons qu'à le suyvre simplement, non pas à le guider; autrement les brebis seroient pasteurs.* Certes l'Église ne peut pas tousjours estre ramassée en un Concile général : or l'Église a tousjours besoin d'un confirmateur qui soit permanent, auquel on puisse s'adresser pour trouver un solide fondement, que les portes de l'enfer, et principalement l'erreur, ne puissent renverser; il faut que son Pasteur ne puisse conduire à l'erreur, ny nous porter au mal : les successeurs de saint Pierre ont seuls ces privilèges. Ainsi le supresme Pasteur de l'Église nous est un juge compétent, et suffisant en toutes nos plus grandes difficultés¹. »

Ces naïves paroles de saint François de Sales sont la voix de la foi et du bon sens.

C'est aussi la voix de la tradition, de la tradition ancienne (sauf bien entendu l'éclipse partielle de 1682). Qu'on veuille relire, à ce point de vue de l'infaillibilité

¹ *Controverses*, disc. xxxiv, xxxv et xl.

pontificale, tous les monuments de la tradition que nous avons cités ; que l'on médite encore ceux-ci, extraits au milieu de beaucoup d'autres :

« DIEU, dit saint Augustin, a déposé la doctrine de vérité dans la Chaire de l'unité, *DEUS in Cathedra unitatis doctrinam posuit veritatis*¹ ; et le successeur de Pierre est LUI-MÊME la pierre que ne peuvent vaincre les portes orgueilleuses de l'enfer ; *Ipse est petra quam non vincunt superbæ inferorum portæ*². »

Saint Ambroise dit également : « Cette barque de Pierre ne peut chavirer, elle qui porte la divine sagesse, et qui navigue au souffle de la foi. Son pilote est celui-là même qui donne à l'Église sa solidité. A Pierre seul, il est dit : Avance en pleine mer, c'est-à-dire pénètre et approfondis toutes les questions de doctrine. Dans ces profondeurs de la doctrine, l'Église est conduite par Pierre³. »

Vers le milieu du septième siècle, le Métropolitain de l'île de Chypre, au nom de toute sa province, écrivait en ces termes au Pape Théodore : « Une base immuable et affermie de DIEU même, une colonne que le Christ lui-même, notre DIEU, a dressée avec l'inscription

¹ *L. de Unitate Ecclesiæ, xxx.*

² *Contra Donat.*

³ Non turbatur hæc (Petri) navis, in qua Prudentia navigat, fides aspirat. Quemadmodum enim turbari poterat, cui præerat is in quo Ecclesiæ firmitas est?... Soli Petro dicitur : *Duc in altum*, hoc est, in profundum disputationum. Quid enim tam altum, quam altitudinem divitiarum videre, scire DEI Filium, et professionem divinæ generationis assumere? In hoc altum disputationis Ecclesia a Petro ducitur. (In Lucam.)

lumineuse de la foi, c'est votre Chaire Apostolique, ô Chef sacré ! Car, ainsi que l'affirme la parole divine, c'est vous qui êtes Pierre ; c'est sur vous, comme sur un fondement inébranlable, qu'ont été affermies les colonnes de l'Église. C'est à vous qu'il a confié les clefs du royaume des cieux ; à vous qu'il a donné la puissance de lier et de délier, et ce qui est au ciel et ce qui est sur la terre. C'est vous le destructeur des profanes hérésies, comme étant le Prince et le Docteur de la foi orthodoxe et immaculée. Ne négligez donc point, ô Père des Pères, la tempête qu'éprouve la foi de la part de quelques hérétiques ; dissipez leurs ténèbres par la lumière de votre science divine¹, » etc. Témoignage d'autant plus remarquable que cette lettre synodale fut insérée six ans plus tard au nombre des décrets d'un grand Concile romain, présidé par le Pape saint Martin I^{er}, et composé de cent quarante Évêques d'Italie, de Sicile, de Sardaigne et de Corse.

« Le Bienheureux Pierre, dit le Pape Jean VIII, a consacré par son sang la sainte Église Romaine, fondée sur la foi ;... et de même que nulle part l'eau ne peut

¹ Firmamentum a DEO fixum et immobile, atque tituli formam lucidissimam fidei Vestram Apostolicam Sedem, o sacer Vertex, Christus DEUS noster. Tu es enim, sicut divinum veraciter pronunciat verbum, *Petrus*, et super fundamentum tuum Ecclesiæ columnæ confirmatæ sunt ; tibi et claves regni cœlorum commisit, atque ligare et solvere potestative, quæ in terra et quæ in cœlis sunt, promulgavit. Tu profanarum hæresum depositor existi, ut Princeps et Doctor orthodoxæ et immaculatæ fidei. Ne igitur negligas, o Pater Patrum, fidei procellam ab hæreticis quibusdam exagitatam ; quorum tenebras lumine discute scientiæ vestræ divinæ. (V. Rohrbacher, X.)

être plus pure ni plus limpide qu'à la source même d'où elle jaillit ; de même nulle part la foi ne se présente plus pure et plus lumineuse que dans le réservoir sacré de Notre Église, où... ce Porte-clefs des cieux a rassemblé avec une si grande abondance et une si parfaite pureté les eaux qu'il avait puisées dans le sein même de la source divine et céleste ; cette eau de la vraie foi, il nous l'a transmise pour que nous la conservions dans toute sa pureté¹. »

« Il est absolument certain, ajoute saint Nicolas I^{er}, que le jugement du Siège Apostolique, qui est la plus haute des autorités, est irréfutable pour tout le monde, et qu'il n'est permis à personne de juger son jugement. Aussi bien les saints Canons ont-ils réglé que de toutes les parties de l'univers on en appelle à son tribunal, et qu'il n'est jamais permis d'en appeler de sa sentence². »

Le grand saint Grégoire VII, le plus calomnié des

¹ Sanctam Romanam Ecclesiam beatus Petrus in fide fundatam proprio sanguine... consecravit... Sicut aqua non potest alibi tam munda et limpida, quemadmodum in fonte unde originem pertrahit, inveniri, ita et fides nunquam omnino poterit alibi tam pura et tam nitida reperiri, sicut in Ecclesiæ nostræ vivario, ubi tam... ille polorum claviger ubertim et purissime congregavit, qui ex ipso fonte vivo hanc cœlitus hausit, et limpidissimam conservandam mandavit. (*Ad Bulgarorum regem.*)

² Patet profecto Sedis Apostolicæ, cujus auctoritate major non est, iudicium a nemine fore retractandum, neque cuiquam de ejus liceat judicare iudicio, siquidem ad illam de qualibet mundi parte canones appellari voluerunt, ab illa autem nemo sit appellare permissus. Juxta quod et Bonifacius et Gelasius, sanctissimi Præsules, non suis adinventionibus, sed Ecclesiæ Romanæ consuetudinem non ignorantes dicunt. (*Ad Imperatorem.*)

Vicaires de Jésus-Christ, par l'école gallicane plus en-encore peut-être que par les hérétiques, actuellement réhabilité par la bonne foi de plumes protestantes, dit de son côté, au sujet de l'infaillibilité des Papes en matière de doctrine : « L'Évangile nous apprend que le Seigneur a prié pour Pierre, lorsqu'il a dit, au moment de sa Passion : *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas ; à ton tour, confirme tes frères.* Par là il insinuait manifestement que les successeurs de Pierre ne dévièrent pas un seul instant de la foi catholique, mais que bien plutôt ils y ramèneraient les autres, qu'ils y affermiraient les esprits vacillants ; et en lui accordant ainsi la puissance de confirmer ses frères, il imposait à ceux-ci l'obligation d'obéir à Pierre⁴. »

« Y aura-t-il donc encore un homme assez insensé, s'écrie saint Léon IX, en expliquant ce même oracle du Sauveur, pour oser croire que la prière de Celui qui peut tout ce qu'il veut, ait été privée de son effet en quoi que ce soit ? N'est-ce pas le Siège Apostolique, c'est-à-dire l'Église Romaine, qui, par saint Pierre non moins que par ses successeurs, a démasqué et terrassé les artifices de tous les hérétiques et confirmé les cœurs

⁴ Pro eo Dominus orasse fatetur, inquiens in articulo Passionis : *Ego rogavi pro te, ut non deficiat fides tua ; et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos.* Ex hoc innuens manifeste quod successores ejus a fide catholica nullo unquam tempore devierent, sed revocarent magis alios, et confirmarent etiam hæsitantes, per hoc sic ei alios confirmandi potestatem indulgens, ut aliis necessitatem imponeret obsequendi. (*Ad Patriarcham Constantinopolitanum.*)

des frères dans la foi de Pierre, qui *jusqu'à ce jour n'a jamais failli et ne défailira jamais*¹? »

Ainsi parle la Tradition *tout entière*; ainsi l'autorité ecclésiastique est d'accord avec les Livres saints, avec les nécessités de l'unité catholique, avec les données du plus simple bon sens. Aussi saint Thomas, l'organe incomparable de la Tradition, disait-il : « L'unité de l'Église demande que tous les fidèles s'accordent sur tous les points de la foi. Mais ces points soulèvent de temps en temps des questions qu'il faut résoudre. Or l'Église serait divisée en une infinité d'opinions, si la décision d'UN SEUL ne venait sauvegarder son unité². » Et le docte Suarez, le plus célèbre des théologiens modernes, disait également : « C'est une vérité catholique que le Souverain-Pontife parlant *ex cathedra* est la règle même de la foi, et qu'il ne peut errer, quand il propose officiellement une doctrine à l'Église universelle, comme étant de foi révélée : ainsi l'enseignent aujourd'hui tous les docteurs catholiques, et je regarde cela comme une vérité de foi³. » Saint Thomas et Suarez sont, avec Bellar-

¹ Erit ergo quisquam tantæ dementiæ, qui orationem illius, cujus velle est posse, audeat in aliquo vacuum putare? Nonne a Sede Principis Apostolorum, Romana videlicet Ecclesia, tam per eundem Petrum quam per suos Successores convicta atque expugnata sunt omnium hæreticorum commenta, et fratrum corda in fide Petri, quæ hætenus non deficit, neque in finem deficiet, sunt confirmata. (*Ad Michaellem Cæularium.*)

² Ad unitatem Ecclesiæ requiritur quod omnes fideles in fide conveniant. Circa vero ea quæ fidei sunt, contingit quæstiones moveri; per diversitatem autem sententiarum divideretur Ecclesia, nisi in unitate per unius sententiam conservaretur. (*Sum. cont. Gentes*, lib. IV, c. LXXVI.)

³ Veritas catholica est Pontificem definientem ex cathedra esse regulam

min, les théologiens les plus universellement approuvés dans l'Église catholique : aucun homme instruit, aucun prêtre surtout, ne saurait le nier. Quand il est question de la puissance du Souverain-Pontife, l'autorité isolée de Bossuet, surtout après la haute désapprobation qu'elle a reçue du Saint-Siège, et après tout ce que nous savons de lui, est bien peu de chose en comparaison de la leur.

Elle perd tout à fait son prestige quand on considère de près l'inanité des distinctions, pour ne pas dire des subtilités, sur lesquelles elle s'appuie.

Ces subtilités sont d'abord la distinction bizarre et toute nouvelle que nous rapportions tout à l'heure du *Saint-Siège* et du *Pape*; puis la distinction encore plus insaisissable de l'*indéfectibilité* d'avec l'*infaillibilité*.

Fénelon raconte à ce sujet une controverse extrêmement curieuse qui eut lieu entre Bossuet et l'Évêque de Tournay, dans l'assemblée de 1682. Cet Évêque de Tournay était un vrai schismatique. Dans un projet de *déclaration*, il avait osé dire carrément que le Siège Apostolique pouvait embrasser l'hérésie (ce qui est une hérésie formelle). Effrayé de cet excès, Bossuet lui résista en face, affirmant que le Pape n'était pas infaillible, il est vrai, mais que « le Saint-Siège était indéfectible dans la foi. — Mais si vous ne dites pas comme moi, répondit l'Évêque de Tournay, vous établissez, bon gré mal gré

fidei quæ errare non potest quando aliquid authentice proponit universæ Ecclesiæ, tanquam de fide divina credendum : ita docent hoc tempore omnes catholici doctores, et censeo esse rem de fide certam. (*De Regula fidei.*)

vous, l'infailibilité romaine. — Quoi qu'il en soit, insistait Bossuet embarrassé, vous ne pouvez nier que la foi de Pierre ne doit jamais défaillir dans son Siège; cela est certainement prouvé par les promesses de l'Évangile et par toute la Tradition. — S'il en est ainsi, répliquait l'autre, il faut accorder une infailibilité absolue; il faut avouer que tous les décrets qui émanent du Siège Apostolique sont absolument irréfornables et fondés sur une autorité infailible. »

A cette objection, l'Évêque de Meaux fit cette étrange réponse : « La foi de ce Siège est indéfectible, et *cependant* ses jugements ne sont pas infailibles. » — Et il établissait cette *indéfectibilité* par les promesses du Sauveur et par le rang suprême que tient entre toutes les Églises le Siège Apostolique, « fondement, chef et centre éternel de la catholicité pour vaincre les portes de l'enfer et affermir les frères. Répondez-moi, ajoutait Bossuet : le Siège Apostolique peut-il devenir hérétique, oui ou non? peut-il, oui ou non, professer et définir avec opiniâtreté¹ un dogme hérétique, malgré le sentiment contraire de toutes les Églises de sa communion? Si vous dites que le Saint-Siège peut devenir hérétique et schismatique en soutenant son hérésie, il peut donc arriver, d'après vous, que le Chef de l'Église soit séparé de son corps, et que son corps, ainsi mutilé, ne soit plus qu'un cadavre; il peut donc se faire, d'après vous, que le centre

¹ *Avec opiniâtreté.* Par cette tangente, le gallicanisme veut échapper à l'infailibilité. Le Pape peut se tromper; mais il ne peut se tromper « avec opiniâtreté. » Quelle misère! et où ont-ils pris cela?

de l'unité de la foi soit le centre de la corruption de la foi et de l'hérésie. Si vous dites, au contraire, que ce Siège ne peut jamais manquer de conserver la vraie foi, dont il est le centre et le Chef, donc la foi de ce Siège est indéfectible. — C'est à vous à vous répondre à vous-même, répliquait très-justement son adversaire. Il est hors de doute que votre argument ne prouve rien, parce qu'il prouve trop; s'il prouvait quelque chose, il est bien certain et bien évident qu'il prouverait cette infailibilité du Saint-Siège que vous niez avec moi¹. Si ce Siège ne peut jamais manquer d'avoir la vraie foi, il est nécessaire qu'il ne définisse jamais rien contre la vraie foi; car il n'y a rien de plus opposé à la vraie foi qu'une définition contre la foi. Or, quand les *ultramontains* soutiennent l'infailibilité, ils ne cherchent² à établir que cette conclusion-ci : le Siège Apostolique ne peut jamais rien définir contre la foi catholique; par conséquent, quand le Pape prononce du haut de sa Chaire un décret solennel, il ne peut jamais errer dans la foi. » C'était fort bien raisonné; aussi l'Évêque de Meaux ne pouvait-il rien répondre de satisfaisant; et il en revenait toujours à affirmer *sans preuve* sa distinction d'indéfectibilité. L'Évêque

¹ Pas d'infailibilité; voilà le point de départ de cette discussion. C'est un *parti pris* contre le Pape. Où est la bonne foi? et où est la logique?

² *Cherchent* est curieux. Nous ne cherchons pas à établir; nous établissons, et nous croyons, et nous sommes sûrs de notre croyance. Ultramontain est synonyme de catholique, de vrai enfant du Saint-Siège. Gallican est un mot qui exprime une doctrine particulière; donc une doctrine antiuniverselle, anticatholique; donc une invention, une invention *gauloise*, une erreur.

de Tournay finit par se moquer de lui : « O prodige tout à fait incroyable ! s'écriait-il. Comment croyez-vous possible qu'un homme qui ne peut manquer d'avoir la vraie foi puisse se tromper en exposant cette vraie foi qu'il ne peut manquer d'avoir ? En vérité, vous vous faites une dangereuse illusion ; ce que vous nous insinuez sous le nom plus doux d'indéfectibilité n'est pas autre chose que cette infailibilité des ultramontains que vous ne voulez pas admettre. » Et Bossuet, traqué par la force de la logique, était obligé de dire en toutes lettres cette énormité qu'il ne pouvait croire et qui choque en vérité le sens commun, à savoir que, « supposé que le Saint-Siège errât sur la foi, ce ne serait point avec obstination et opiniâtreté. *Les autres Églises le ramèneraient bientôt au droit sentier* (sic). Le Saint-Siège conservera toujours une volonté constante *de s'attacher à la foi très-pure de toutes les Églises de sa communion !* » Ces paroles de Bossuet sont textuelles ; Fénelon déclare les tenir, ainsi que le récit de cette controverse, de la bouche même de l'Évêque de Meaux.

En vérité, l'erreur aveugle le génie quand il n'est pas soutenu par une sainteté suffisante. Et il n'est pas besoin de théologie pour comprendre « que les brebis, comme dit saint François de Sales, ne peuvent être Pasteurs ; » que le troupeau est fait pour être conduit, et non pour conduire ; que le Chef a pour mission de commander et non d'obéir. Ce serait le monde renversé, et l'Église des gallicans marcherait la tête en bas. Telle n'est pas l'Église de Notre-Seigneur, l'Église de saint

Pierre, la nôtre, la vraie : le Chef y commande à tout le corps, et les membres se font gloire d'obéir au Chef; l'édifice repose sur le fondement, et non le fondement sur l'édifice.

Fénelon remarque que cette controverse entre l'Évêque de Meaux et l'Évêque de Tournay fournit à la vraie doctrine catholique un argument péremptoire. « L'Évêque de Tournay, disait-il, établit *la majeure*; l'Évêque de Meaux soutient *la mineure*, et moi je tire la conclusion, la conclusion inévitable. — L'indéfectibilité de la foi dans le Siège Apostolique, disait le premier, n'est autre chose que ce que les ultramontains appellent l'infailibilité. — Or, répondait le second, aucun catholique ne peut nier l'indéfectibilité de la foi dans ce Siège. — Donc, disons-nous, aucun catholique ne peut nier cette prérogative que Dieu a promise au Saint-Siège, et que les gallicans appellent *indéfectibilité*, tandis que les ultramontains (ou, pour mieux dire, les fidèles purement et simplement catholiques) l'appellent *infaillibilité*. » Nous disons comme Fénelon, et nous concluons en toute assurance que Bossuet s'est trompé.

Ainsi, de petites gens comme nous sommes, y voient plus loin et plus clair que de très-grands hommes quand ceux-ci se trompent; sur les épaules de saint Pierre, notre petitesse dépasse la taille même de Bossuet.

Pauvre Évêque! quel mal il a fait à la France catholique, et surtout à notre clergé! il ne se doutait pas de l'abus que les ennemis de l'Église feraient un jour de son grand nom; il ne se doutait pas qu'à l'ombre de sa

gloire viendrait s'abriter la nuée des chicaneurs de toutes sortes, des parlementaires jansénistes, des esprits frondeurs, plus protestants que catholiques, et jusqu'à des protestants eux-mêmes et des incrédules, qui déplorent de nos jours (je l'ai lu moi-même maintes fois dans leurs journaux) la décadence « de cette belle Église gallicane, de cette Église de Bossuet, » etc.

On peut, du reste, affirmer sans crainte que, si Bossuet vivait aujourd'hui, sous le Pontificat de Pie IX, non-seulement il désavouerait avec indignation les conséquences extrêmes (quoique logiques) que l'on a tirées de ses doctrines, mais encore qu'il dirait de ces doctrines elles-mêmes ce qu'il fut obligé de dire de la *Déclaration* qui les formulait : *Abeas quo libuerit!* en bon français : *Qu'elles aillent se promener!*

Bien certainement, devant le Souverain-Pontife définissant par son autorité propre et exclusivement personnelle l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, il eût vu dans ce grand acte ce que toute l'Église y a vu, et ce que Pie IX a entendu y renfermer : la définition implicite de l'infailibilité du Pape.

On ne sait pas assez, en effet, que Pie IX, en cette circonstance si solennelle, a agi SEUL, a jugé, a défini par sa SEULE autorité de Pape, *en dehors de tous les Évêques*. Il les a préalablement consultés, il est vrai, comme il consulte à Rome les Cardinaux et les Congrégations pour les affaires courantes de l'Église; mais ces consultations n'ont été en aucun sens un *jugement* dogmatique de la part des Évêques. Bien plus, quand les deux cents

Prélats qui eurent le bonheur d'entourer le Pape le 8 décembre 1854 furent arrivés à Rome, le Pape, les ayant tous réunis, leur fit déclarer expressément qu'il entendait se réserver à lui seul, non-seulement la question de doctrine, mais encore l'opportunité d'une définition dogmatique. Et l'un d'eux ayant proposé d'ajouter à la rédaction de la Bulle ces paroles qui pouvaient favoriser les prétentions gallicanes : « *annuentibus omnibus Episcopis*, avec l'assentiment de tous les Évêques, » l'assemblée entière s'y opposa, et l'on entendit de toutes parts s'élever des acclamations qui rappelaient celles des Pères de Chalcédoine à l'occasion de saint Léon le Grand : « *Petrus solus loquatur!* que Pierre parle seul! *Petrum solum sequamur!* suivons Pierre tout seul. »

DIEU m'a fait la grâce d'assister à cette fête très-sacrée du 8 décembre dans l'antique basilique vaticane du Prince des Apôtres; et j'ai entendu tomber des lèvres du Vicaire de JÉSUS-CHRIST ce décret de foi, non moins glorieux pour l'infaillible Papauté que pour l'Immaculée Vierge MARIE : « Par l'autorité de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, des Bienheureux Apôtres Pierre et Paul, et la Nôtre, *auctoritate Domini Nostri JESU-CHRISTI, beatorum Apostolorum Petri et Pauli ac NOSTRA, definimus*, etc. C'est pourquoi, si quelqu'un osait penser contrairement à Notre définition, qu'il sache qu'il a fait naufrage touchant la foi, et qu'il s'est exclu de l'unité de l'Église; *quapropter si qui secus ac a Nobis definitum est, præsumpserunt corde sentire, ii sciant se naufragium circa fidem passos esse, et ab unitate Ecclesiæ defecisse.* »

Cette question, un moment agitée, de l'infaillibilité du Souverain-Pontife, est aujourd'hui une question résolue; et je crois qu'il n'est plus permis en *conscience* de la révoquer en doute, à plus forte raison de la combattre. Peut-être n'encourrait-on pas encore la note d'hérésie proprement dite¹; mais peut-être aussi s'exposerait-on à ces notes qui ne valent guère mieux, de *téméraire*, *d'erronée*, *d'injurieuse au Saint-Siège*, *de scandaleuse*, *de voisine du schisme et de l'hérésie*. Donc, l'autorité doctrinale de l'Église et son infaillibilité reposent principalement dans le Pape, et c'est du Pape comme d'une source intarissable de vérité que découle, pour le corps entier de l'Église, et pour les Évêques assemblés en Concile ou dispersés, l'infaillibilité de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST.

En terminant cette question, je confie aux consciences droites une observation pleine de sens du comte de Maistre : C'est, dit-il, un rôle bien indigne d'un catholique, homme du monde même, que celui d'écrire contre ce magnifique et divin privilège de la Chaire de saint

¹ C'a été là jusqu'à présent l'unique consolation de nos théologiens gallicans, y compris Bossuet, qui dans sa *Defensio* et dans sa *Gallia orthodoxa* n'a pas eu d'autre objet que de prouver cette thèse : un gallican n'est pas tout à fait hérétique. — Il paraît que cette consolation ne suffit pas à l'article de la mort. J'ai connu deux pauvres professeurs de cette école, lesquels, en voyant la mort de près, secouaient leur gallicanisme comme Hercule la tunique de Déjanire. L'un d'eux n'eut rien de plus pressé que de faire brûler devant lui, par un de ses confrères, tous les cahiers, papiers, etc., qui auraient pu le compromettre devant le tribunal du bon Dieu. L'autre, se croyant seul, faisait des *mea culpa* sans fin sur ses trente années d'enseignement; il criait du fond de son lit : « Je crois, Seigneur, je crois ! » — Le gallicanisme est évidemment une doctrine de purgatoire; pour les gens de bonne foi, bien entendu.

Pierre. Quant au prêtre qui se permet un tel abus de l'esprit et de l'érudition, il est aveugle, et même, si je ne me trompe infiniment, il déroge à son caractère. » Le savant écrivain ne se trompait pas, j'en prends Dieu à témoin. Dans un temps où le vent du schisme souffle sur le monde entier, c'est un véritable crime que d'ergoter au lieu d'obéir et d'aimer.

Le Concile de Florence, après avoir défini comme article de foi que le Pontife Romain est le Docteur de tous les chrétiens, et qu'il a reçu du Sauveur la pleine puissance de paître et d'enseigner l'Église universelle, ajoute que cette pleine puissance est également déparée au Pape par le Fils de Dieu « pour diriger et gouverner cette même Église tout entière, *plenam potestatem regendi et gubernandi universalem Ecclesiam.* » — Le Pape n'a pas seulement la puissance suprême et infaillible d'enseigner, il a encore, de droit divin, la puissance suprême et infaillible de diriger pratiquement l'Église, de la gouverner au milieu des difficultés de tout genre qui surgissent devant elle à chaque pas. C'est lui qui organise le gouvernement spirituel de l'Église, qui fonde, modifie, supprime les diocèses, les provinces ecclésiastiques, jusqu'aux Patriarats. Notre siècle a été témoin d'un des plus grands actes de cette pleine puissance gouvernementale du Pontife Romain, lorsque Pie VII supprima, par le fait seul de sa volonté souveraine, *toutes* les antiques Églises de France, la plupart fondées par les envoyés immédiats des Apôtres, admirables dans la tradition de leur passé, fécondes en

grands Saints et en grandes institutions catholiques. De cent trente évêchés, il en fit cinquante, demandant d'abord, puis exigeant la démission de tous les anciens Évêques. Quelques-uns résistèrent opiniâtrement; c'étaient des gallicans convaincus et logiques, qui prétendaient que le Pape était *soumis* aux canons ou règles de l'Église, qu'il ne *devait* ni ne *pouvait* rien faire que selon ces canons, qu'il n'avait pas la *pleine* puissance du gouvernement de l'Église, qu'en cette circonstance il outre-passait ses droits, etc.; et comme, lorsque le Pape s'égaré, c'est « aux autres Églises à le ramener au droit sentier¹, ces bons Évêques gallicans, gallicans tout de bon, déclarèrent ne pouvoir obéir en *conscience*, et, en conscience, devinrent formellement schismatiques, entraînant après eux un certain nombre de théologiens gallicans, de curés gallicans, et de fidèles gallicans, tous logiques jusqu'au bout, lesquels constituèrent ce misérable petit schisme dont les restes épars subsistent encore aujourd'hui dans le Poitou, et que l'on appela la *Petite-Église*. Ces bonnes gens croient sérieusement que Pie IX est vraiment Pape, que l'Évêque de Poitiers est vraiment Évêque de Poitiers, mais qu'ils sont tous deux schismatiques et que la conscience défend de leur obéir.

Nous autres, qui ne sommes pas membres de la *Petite-Église*, mais de la grande, *universalem Ecclesiam*, nous croyons que nous devons obéir au Vicaire de JÉSUS-CHRIST en tout ce qu'il nous commande *ex cathedra Petri*

¹ Bossuet.

DIEU l'assiste, en effet, dans la dispensation de la discipline générale, de telle sorte que rien ne peut s'y glisser qui soit contraire à la morale chrétienne et au salut des âmes; il l'assiste dans la direction de la sainte liturgie, afin qu'il ne se glisse aucune altération essentielle dans les règles du culte divin, et que tout y demeure conforme aux mystères du christianisme, aux profondeurs de la foi, à la majesté des choses saintes, aux traditions antiques, à l'édification du peuple fidèle. En un mot, DIEU l'assiste dans la direction et le gouvernement général de la sainte Église.

C'est pour cela que les princes de ce monde, quand ils veulent entrer dans les desseins de DIEU, *doivent* favoriser de leur mieux cet exercice bienfaisant de la juridiction pontificale. Loin de l'entraver, ils doivent la respecter et lui aplanir les voies. « Aucune puissance humaine, dit le savant Cardinal-Archevêque de Reims, n'a le droit d'intercepter entre le Chef et les membres de l'Église la correspondance nécessaire pour enseigner, pour gouverner, pour réformer, pour commander, puisque cette correspondance est de droit divin, et qu'elle entre nécessairement dans la constitution de l'Église. »

Notre-Seigneur ne rend certes pas son Vicaire impeccable dans tout le détail de sa conduite; mais il le préserve, pour le bien de l'Église, de tout ce qui peut porter un préjudice réel aux intérêts éternels de cette Église qui est son Épouse. « DIEU est là, disait un jour Pie IX, DIEU est là qui soutient son Vicaire et qui l'empêche de faiblir. »

Tous les chrétiens, quels qu'ils soient, ecclésiastiques ou laïques, DOIVENT obéir au Souverain-Pontife, non-seulement quant à la croyance, mais encore quant à la conduite. Quiconque refuse de lui obéir en matière de foi, est un hérétique; quiconque refuse de lui obéir en matière de discipline, est un rebelle, et cette rébellion peut aller facilement jusqu'au schisme proprement dit. En désobéissant au Pape, c'est à Notre-Seigneur qu'on désobéit, et en méprisant ses directions, c'est Notre-Seigneur lui-même qu'on méprise.

Pour compléter ces notions, il ne sera pas inutile de noter ici une distinction importante, fort pratique, et trop peu connue chez nous : la distinction entre le gouvernement de l'Église et le sacerdoce de l'Église, entre le pouvoir de juridiction et le pouvoir d'Ordre.

Dans la *hiérarchie du pouvoir d'Ordre* ou du sacerdoce (c'est la même chose), le premier rang est occupé par l'Évêque; et à ce point de vue tous les Évêques sont égaux en dignité; l'Archevêque n'est pas plus que le simple Évêque, le Pape n'est pas plus que le plus modeste Évêque missionnaire. L'épiscopat est le sommet de la hiérarchie du sacerdoce et de l'Ordre. Au-dessous de l'Évêque vient le prêtre; tous les prêtres, à ce même point de vue purement sacerdotal, sont égaux en puissance et en dignité; comme prêtre, le vicaire est autant que son curé. Après le Prêtre vient le diacre, le sous-diacre, puis l'acolyte, l'exorciste, le lecteur et le portier. Le pouvoir d'Ordre, dans l'Église catholique, commence donc à l'*ostiariat*, qui

est appelé pour cette raison le premier Ordre mineur ; et il se termine à l'*épiscopat*, qui est la plénitude absolue du sacerdoce de Jésus-Christ.

La *juridiction* ecclésiastique, qui a pour but le gouvernement et l'administration de toutes les choses de l'Église, l'extension et le maintien de ses droits et de ses privilèges, nous présente une hiérarchie tout autre. Ici, le premier rang est occupé par le Pape seul, monarque unique de l'Église universelle, souverain administrateur de tous ses biens spirituels et temporels ; ce n'est plus comme Évêque, c'est comme Pape qu'il occupe ce premier rang.

Après le Pape vient le Cardinal, Prince de l'Église, rayon du soleil pontifical, appelé par le Pape à partager avec lui le soin de toutes les affaires ecclésiastiques. Un Cardinal, quand même il ne serait que prêtre, ou diacre, ou même simple clerc tonsuré, est, quant à la juridiction, au-dessus de tous les Évêques, Archevêques et Patriarches.

Il en est de même des Sacrées Congrégations Romaines, qui sont comme l'extension du cardinalat. Ce sont divers corps de prélats, de théologiens et de consultants, chargés par le Pape de préparer, d'étudier, de triturer, sous la haute direction des Cardinaux, toutes les affaires de l'Église catholique. De même que chez nous l'Empereur gouverne et administre l'État au moyen des différents ministères, de la guerre, de l'intérieur, des finances, de l'instruction publique, etc. ; de même, à Rome, le Pape gouverne et administre l'Église universelle au moyen de ministères spéciaux, qu'on appelle les Sacrées Congrèga-

tions Romaines. Les plus importantes de ces Congrégations sont : le *Saint-Office*, qui s'occupe de toutes les questions de foi et de doctrine, et duquel relèvent, comme des subdivisions, les deux congrégations de l'*Inquisition* et de l'*Index*. Il est également chargé de tout ce qui concerne les causes matrimoniales, le mariage étant la base de la famille chrétienne et par conséquent de l'Église; — la *Congrégation des Rites*, qui règle, par l'autorité du Souverain-Pontife, le culte divin avec les importants et innombrables détails de la sainte liturgie; — la *Sacrée Pénitencerie*, qui résout, toujours au nom du Pape, tous les doutes de conscience et toutes les difficultés pratiques qui peuvent surgir au tribunal de la Pénitence. Cette Congrégation est la gardienne de la pure morale catholique, comme le Saint-Office est le gardien de la vraie foi; — la *Congrégation du Concile*, qui a pour mission d'interpréter et de maintenir tous les règlements disciplinaires du Concile de Trente, d'examiner, et au besoin de corriger les Actes des Conciles provinciaux que les Archevêques doivent tenir avec leurs suffragants tous les trois ans, à moins de difficultés majeures : les décrets de ces Conciles n'ont force de loi qu'après l'approbation du Saint-Siège, dont la sacrée Congrégation du Concile est l'organe officiel; — la *Congrégation des Évêques et Réguliers*, qui règle tout ce qui concerne les Ordres Religieux, principalement dans leurs rapports avec les Ordinaires des diocèses. — Il y a encore plusieurs autres Congrégations, mais d'un moindre intérêt général, ou qui sont même appliquées exclusivement au bien des États temporels de l'Église.

Les décrets des Sacrées Congrégations Romaines *obligent en conscience* : ce ne sont pas de simples avis ni l'expression de sentiments particuliers ; ce sont des décrets proprement dits, des jugements pratiques, des lois ; en un mot, l'expression officielle de la volonté souveraine du Saint-Père pour le gouvernement de l'Église universelle. Aussi tous ces décrets sont-ils *directement* portés à la connaissance du Pape par le Prélat-Secrétaire de chaque Congrégation, qui prend les ordres de Sa Sainteté et répond en son nom : *ex audientia sanctissimæ Domini Nostri*, etc. — Les Évêques, les Archevêques, les Patriarches sont soumis, comme tous les fidèles, à la juridiction spirituelle des Congrégations Romaines, puisque ces Congrégations sont, en pratique, la juridiction suprême du Pape.

Après les Cardinaux et les Congrégations viennent, toujours dans la hiérarchie de la juridiction ecclésiastiques, les *Patriarches*, puis les *Primats*, dignités qui ne sont plus guère aujourd'hui que des souvenirs et des titres d'honneur.

Puis les *Archevêques* ou *Métropolitains*, qui groupent autour d'eux plusieurs Évêques qu'on appelle leurs suffragants. Un archevêché, avec les évêchés qui en dépendent, forme une *province ecclésiastique*. La juridiction métropolitaine ne s'exerce que dans de rares circonstances : elle juge en première instance les causes ecclésiastiques des suffragants. Rome seule juge en dernier ressort.

Après l'Archevêque vient l'Évêque, qui, dans son dio-

cèse, est à la fois le chef du sacerdoce et le chef de la juridiction, comme le Pape l'est pour toute l'Église. Il gouverne et administre son diocèse selon les règlements de l'Église, au moyen de son vicaire-général, du promoteur de son officialité, de son chapitre, etc.

Après l'Évêque et son vicaire-général vient le *Curé*, qui est un ecclésiastique chargé par l'Évêque d'administrer une paroisse; puis à côté du curé, et sous sa direction, le *vicaire*; puis enfin le clerc tonsuré, ou simple ecclésiastique, qui occupe le dernier rang dans cette hiérarchie de la juridiction dont le Souverain-Pontife est le sommet.

C'est par tous ces degrés que le Souverain-Pontife gouverne les fidèles. C'est ainsi qu'il est vraiment le Pasteur de tous et qu'il exerce « cette pleine puissance que Notre-Seigneur lui a confiée de paître, de diriger et de gouverner l'Église tout entière. »

Enfin le décret de Florence se termine par ces paroles qui constatent officiellement et infailliblement (car c'est un décret de foi) que tous les droits et privilèges énumérés dans ce même décret sont des droits traditionnels, constatés dans les siècles antérieurs « par les actes des Conciles œcuméniques et par les saints canons, *quemadmodum etiam in gestis œcumenicorum Conciliorum et sacris canonibus continetur.* » — Remarquons la généralité de cette déclaration : les Conciles œcuméniques, les saints canons. C'est qu'en effet tous les Conciles généraux ont reconnu, en droit et en fait, l'autorité suprême,

l'autorité infallible du Chef de l'Église, et que les saints canons, touchant cette autorité et l'obéissance qui lui est due, remontent jusqu'aux temps Apostoliques, ainsi que l'attestent les antiques monuments ecclésiastiques dont nous avons rapporté quelques échantillons.

Telle est la doctrine catholique sur l'autorité du Saint-Siège. Croyons-la d'une foi simple et énergique, et professons-la hautement !

CHAPITRE X

S'il est vrai que certains Papes ont failli

Non, quant à la doctrine; oui, quant à la conduite.

Quant à la doctrine, l'infaillibilité de fait des Souverains-Pontifes est actuellement reconnue de tous les catholiques sérieux. On accusait deux noms dans cette longue et glorieuse série des successeurs de saint Pierre : le Pape Libère, du temps des Ariens; et le Pape Honorius, du temps des Monothélites.

Libère avait, dit-on, souscrit, au grand scandale de l'Église, une formule de foi arienne; d'autres disaient semi-arienne. Or, voici deux ou trois faits qui montrent clairement l'inanité de cette injurieuse supposition : 1° Bossuet, après avoir établi, démontré à grand renfort d'érudition, dans sa *Defensio cleri gallicani*, la chute dogmatique de ce Pontife, déclare plus tard, ainsi qu'on

peut le lire dans les Mémoires de son secrétaire, « qu'il avait rayé de son traité tout ce qui regarde le Pape Libère, comme ne prouvant pas bien ce qu'il voulait établir en ce lieu ; » 2° l'abbé Receveur, dans son *Histoire de l'Église*, ouvrage moderne tout imprégné du gallicanisme le plus subtil et le plus modéré, expose fort en détail les actes du Pape Libère, et conclut, les pièces en main, que ce courageux Pontife n'a jamais signé aucune formule ni arienne ni semi-arienne, qu'il n'a failli en aucun sens, mais qu'au contraire il s'est toujours opposé à l'empereur Constance, protecteur redoutable de l'arianisme, avec une indomptable fermeté ; 3° l'histoire est là, en effet, qui nous montre Libère, énergique et inflexible devant le tribunal de l'empereur, lui disant que la faiblesse des Évêques rassemblés au Concile de Rimini (lesquels avaient souscrit une formule au moins douteuse) ne prouvait rien contre la foi orthodoxe, du moment que lui, Libère, Pontife Romain, n'avait pas approuvé cette formule. « Et quel rôle vous attribuez-vous donc dans l'Église ? lui demanda l'empereur hérétique ; et, dans ce grand corps, quelle partie pensez-vous être, *quota pars* ? — *TOTA PARS*, lui répondit le Pape, la partie qui est tout, la partie d'où dépendent toutes les autres. » Et l'empereur l'envoya en exil : dernier argument des Césars. Quand le saint Pontife revint à Rome, après avoir souffert pour la foi, tous les fidèles, les grandes dames romaines en tête, lui firent une brillante ovation, et dans plusieurs anciens martyrologes il est appelé *le BIENHEUREUX Libère*. — Tel est le premier Pape hérétique de l'érudition gallicane.

Le second, Honorius, ne fut pas plus hérétique que Libère. Quarante-deux ans après sa mort, les monothélites, sophistes et menteurs comme des Grecs qu'ils étaient, prétendirent que le Pape Honorius avait jadis été des leurs, qu'il avait approuvé leur doctrine et déclaré avec leur chef Sergius, Patriarche de Constantinople, qu'il n'y avait *qu'une seule volonté en Notre-Seigneur*. Sur quoi, sans aucune information, le septième Concile général de Constantinople l'aurait condamné, avec tous les coryphées du monothélisme, mettant son nom sur la liste *après tous les autres* et comme par-dessus le marché.

La discussion de ce fait historique se trouve résumée de la façon la plus lumineuse et à la fois la plus intéressante dans le beau livre *Du Pape*, du comte de Maistre, et j'y renvoie le lecteur. Je me bornerai à dire ici :

1° Qu'il est absolument certain que le Pape Honorius n'a jamais dévié d'une ligne de la foi catholique touchant cette question de la volonté humaine, unie à la volonté divine en Notre-Seigneur. Dans la lettre particulière qu'il adressa au fourbe Sergius, il disait, il est vrai, qu'il n'y a *qu'une seule volonté en Notre-Seigneur*; mais il n'entendait parler que de la volonté humaine, qui, en JÉSUS-CHRIST, n'est pas divisée comme chez nous autres pécheurs. Aucun doute n'est permis au sujet de la véritable pensée d'Honorius. Son secrétaire, apprenant l'abus que quelques sectaires commençaient à faire en Orient de la correspondance intime de son ancien maître, écrivait, en effet, trois ans après la mort d'Honorius, à l'empereur

Constantin, une lettre qui nous a été conservée et dans laquelle il dit formellement : « Quand nous parlâmes d'une seule volonté dans le Seigneur, nous n'avions point en vue sa double nature, mais son humanité seule. Sergius, en effet, ayant soutenu qu'il y avait en JÉSUS-CHRIST deux volontés *contraires*, nous dûmes qu'on ne pouvait reconnaître en lui ces deux volontés, savoir celle de la chair et celle de l'esprit, comme nous les avons nous-mêmes depuis le péché. » Le Pape Jean IV, second successeur d'Honorius, atteste la même chose dans une épître d'autant plus remarquable qu'il l'avait dictée au même prêtre qui avait été secrétaire d'Honorius. Saint Maxime de Constantinople dit également, au sujet de cette prétendue connivence d'un saint Pape avec des hérétiques notoires : « On doit rire, ou, pour mieux dire, on doit pleurer à la vue de ces malheureux (Sergius et Pyrrhus) qui osent citer de prétendues décisions favorables à l'impie ecclèse¹, essayer de placer dans leurs rangs le *grand Honorius*, et se parer aux yeux du monde de l'autorité d'un homme *éminent dans la cause de la Religion*... Qui donc a pu inspirer tant d'audace à ces FAUSSAIRES? Quel homme pieux et orthodoxe, quel Évêque, quelle Église ne les a pas conjurés d'abandonner l'hérésie! *Mais surtout que n'a pas fait le divin Honorius!* »

2° Il est absolument certain que le Pape Honorius n'a jamais porté de *décision dogmatique* dans ces débats naissants, qu'il espérait, au contraire, étouffer par le silence.

¹ C'est le nom que portait le libelle hérétique des Patriarches Sergius et Pyrrhus.

« Pour couper court à d'inextricables disputes, écrivait-il à Sergius, il ne faut point définir qu'il y ait en JÉSUS-CHRIST une ou deux opérations. » Même comme docteur privé, Honorius ne s'est pas trompé; mais, se fût-il trompé, ce n'eût donc pas été comme Pape, comme parlant *ex cathedra Petri*; et l'infailibilité pontificale n'a rien à voir en tout ceci.

3° J'ajouterai que, s'il est certain que le Pape Honorius a toujours été parfaitement orthodoxe, même comme homme privé, il n'est pas certain du tout que les Actes du septième Concile, tels que nous les possédons, soient purs de toute altération. Baronius et d'autres savants critiques ont la conviction que les deux passages où le nom du Pape Honorius se trouve annexé d'une manière si leste aux noms des hérétiques, ont été altérés par les ennemis de l'Église, comme autrefois les Actes de Nicée furent non-seulement altérés, mais supprimés et détruits en partie par la fureur sacrilège des Ariens¹, comme les Actes du cinquième Concile œcuménique de Chalcédoine l'ont été par d'autres sectaires.

Saint Grégoire le Grand dit, au sujet de ces falsifications sacrilèges : « J'ai examiné avec soin le Concile d'Éphèse et n'y ai rien trouvé touchant les Évêques *qu'on prétend y avoir été condamnés*. Nous croyons que, comme le Concile de Chalcédoine *a été falsifié en un endroit* par l'Église de Constantinople, on a fait quelque altération semblable au Concile d'Éphèse. Cherchez dans les plus

¹ Voir p. 195 les protestations du Pape saint Jules 1^{er} contre la fraude des Ariens.

anciens exemplaires de ce Concile, *mais ne croyez pas aisément aux nouveaux* : les Latins sont plus véridiques que les Grecs ; car nos gens n'ont pas tant d'esprit, et n'usent point d'impostures. »

« *Ajouter ou ôter aux Actes des Conciles sont des entreprises ordinaires aux Grecs*, disait encore à ce sujet le célèbre critique Anastase, surnommé le bibliothécaire. C'est ainsi que, dans le second Concile, ils ont donné des privilèges au Siège de Constantinople, contrairement aux canons de Nicée. Ils attribuent au troisième Concile quelques canons qui ne se trouvent point dans les plus anciens exemplaires latins. Ils en ont ajouté un au quatrième Concile touchant les privilèges de Constantinople, que jamais le Pape saint Léon n'a voulu recevoir. Ils montrent aussi un grand nombre de canons, la plupart contraires à l'ancienne tradition, qu'ils attribuent fausement au sixième Concile (c'est précisément celui qui nous occupe en ce moment, et que nous tenons pour le septième œcuménique, parce que nous comptons le Concile de Jérusalem au nombre des Conciles généraux). Enfin, dans le septième Concile, ils retranchent de la lettre du Pape Adrien ce qui regarde l'ordination du Patriarche Taraise et les néophytes en général. »

Saint Anastase, le Sinaïte, raconte encore que, après la mort du Patriarche saint Euloge d'Alexandrie, un certain préfet impérial, hérétique eutychien, arriva de Constantinople en Égypte, escorté de quatorze copistes grecs fort exercés dans l'art d'imiter les écritures, et qu'il les entretenait longtemps dans son propre palais, où ils étaient

appliqués du matin au soir à transcrire et falsifier les manuscrits des saints Pères, et principalement ceux de saint Cyrille. « Ce n'est pas dans cette seule occasion, ajoute saint Anastase, que les hérétiques ont mis en usage ces moyens diaboliques. Dans tous les temps ils ont procédé par les mêmes voies pour attaquer la vérité. »

On le voit, les Grecs, coutumiers du fait, n'en étaient pas à leur coup d'essai en altérant les Actes du septième (sixième) Concile pour compromettre ainsi l'autorité du Saint-Siège et souiller la mémoire « du grand, du divin Honorius. »

Ce qui rend la chose plus que probable, c'est d'abord la pureté reconnue de la doctrine d'Honorius; puis la forme étrange de cette prétendue condamnation : les Conciles œcuméniques n'ont jamais traité les Souverains-Pontifes qu'avec de souverains égards (nous l'avons prouvé surabondamment); et si celui-ci avait réellement condamné le Pape Honorius, il ne se fût pas contenté, ce semble, d'accoler simplement son nom à une liste d'Évêques hérétiques. Enfin, comment concilier cette condamnation d'un Pape par un Concile avec l'enseignement constant et unanime, non-seulement des Pères, mais encore des Papes, non-seulement des Papes, mais des Conciles œcuméniques eux-mêmes, où le Siège Apostolique est déclaré supérieur à tout jugement, ne relevant que de DIEU seul, devant juger les autres et ne devant jamais en être jugé, *prima Sedes a NEMINE judicatur*? Comment la concilier avec l'affirmation solennelle du Pape saint Agathon, qui déclarait DANS CE MÊME CONCILE ŒCUMÉNIQUE, où

Honorius fut soi-disant condamné, que, « par la puissante assistance de saint Pierre, l'Église Apostolique (de Rome), qui est la sienne, *ne s'est jamais écartée de la voie de la vérité*, DANS QUELQUE PARTIE D'ERREUR QUE CE SOIT; et que *jamais* elle ne sera convaincue de s'être écartée du sentier de la tradition des Apôtres, ni d'être *jamais tombée dans la dépravation des nouveautés hérétiques*¹, » affirmation qui fut saluée comme une éclatante vérité par le Concile tout entier, et qui fut mise au nombre de ses décrets officiels? Le huitième Concile général, également tenu à Constantinople, professe avec la même unanimité l'infailibilité *de fait* des Souverains-Pontifes. Toute la tradition chrétienne tient le même langage; et c'est la condamnation portée par le septième Concile qui deviendrait elle-même un problème fort difficile à expliquer.

Les critiques, qui néanmoins regarderaient comme authentiques les passages des Actes où le nom d'Honorius est flétri, sont du moins obligés de reconnaître qu'il ne pourrait y être question que d'un blâme tombant sur la conduite maladroite ou faussement prudente du Pontife à l'égard de Sergius, et non d'une condamnation dogmatique.

¹ Voyez plus haut, p. 207. — Voyez aussi les deux magnifiques protestations des Églises d'Afrique d'une part, et, de l'autre, des Églises de Chypre, d'Italie, de Sicile, de Sardaigne et de Corse, en faveur de la foi à l'infailibilité pontificale, à la page 245. — La Providence, qui est extrêmement ultramontaine, a permis que les témoignages les plus formels peut-être sur ce point du christianisme fussent groupés pour ainsi dire autour du pontificat du vénérable Pape Honorius, qui devait être un jour si cruellement calomnié.

Donc, pour nous résumer, le fait du Pape Honorius, aussi bien que celui de Libère, laisse complètement intacte la grande thèse catholique de l'infaillibilité doctrinale du Souverain-Pontife enseignant *ex cathedra*¹.

Mais si les Papes sont infaillibles, ils ne sont pas impeccables; s'ils n'ont jamais failli dans leur enseignement ministériel, ils ont pu faillir, et ils ont *quelquefois* douloureusement failli dans leur conduite privée. C'est le côté humain de l'Église, le côté par où l'œuvre divine touche la terre; côté attristant sans aucun doute, mais côté nécessaire et qui ne lèse en rien la sainteté parfaite des institutions catholiques, entre autres, du souverain Pontificat.

Il en est de la Papauté comme de la paternité : *comme père*, un père est toujours respectable pour son fils; *comme homme*, il peut ne pas l'être. De même, *comme Pape*, comme Chef de l'Église, comme Vicaire du Christ, comme premier magistrat de l'Église, le Pape est toujours respectable, et souverainement respectable pour tous les fidèles; *comme homme*, il peut ne pas l'être; et il ne l'est qu'en proportion de la sainteté de sa vie privée et de sa fidélité plus ou moins parfaite à correspondre à sa sublime vocation.

Le bon Dieu a permis que le scandale d'un mauvais

¹ Au sujet de cette belle question historique de l'infaillibilité *de fait* des Papes, le lecteur, désireux de s'instruire plus en détail, peut consulter le beau livre de M. l'abbé Constant, *Histoire de l'infaillibilité des Papes*, t. II, ch. xiv. (Paris, chez Pélagaud.)

Pape fût très-rare dans le cours des siècles. Depuis saint Pierre jusqu'à Pie IX, deux cent cinquante-huit Pontifes ont successivement gouverné la sainte Église, et sur ce nombre deux ou trois noms à peine contristent l'amour filial des cœurs catholiques. Beaucoup de Papes, presque tous, ont été accusés tour à tour par les ennemis de la foi, par les hérétiques qu'ils condamnaient, par les pécheurs qu'ils essayaient de corriger, par les mauvais princes au despotisme desquels ils s'opposaient sans crainte, par tous les rebelles de tous les temps dont ils réprouvaient la révolte. Plus que qui que ce soit sur la terre, les Papes ont été calomniés; et c'est tout simple : n'étaient-ils pas, ne sont-ils pas encore les Vicaires du divin Calomnié? Le disciple n'est pas au-dessus du Maître : le monde hait Jésus, et, à cause de cela, il hait le Vicaire de Jésus : « *Si odit vos mundus, scitote quia me priorem vobis odio habuit*¹. »

« Avant de commencer mon Histoire de l'Église, écrit le savant et courageux Rohrbacher, j'ai examiné à part cette question des *mauvais* Papes. Dans le cours de dix-neuf siècles, j'ai trouvé neuf ou dix Pontifes *accusés* ou *soupçonnés* de mauvaises mœurs : sur ces neuf ou dix, il y en a trois au plus contre lesquels, d'après un premier examen, l'accusation m'a paru convaincante ou à peu près; un dans le dixième siècle, un dans le onzième et un dans le quinzième. Sur plus de deux cent cinquante Papes, le tiers, au moins, est honoré comme saint par

¹ Joann , xv

l'Église. Pour les autres, il y en a tout au plus dix que la malignité humaine accuse ou soupçonne de n'avoir pas eu des mœurs plus pures que la plupart des Souverains temporels. Et sur ces dix, à peine y en a-t-il trois à l'égard desquels l'accusation soit justifiée ¹. »

¹ Tome XII, liv. LIX. — Pour l'un d'eux, Benoît IX, l'accusation est pleinement justifiée : élu Pape à l'âge de dix-huit ans, par suite d'intrigues politiques, il se déshonora en se livrant aux passions de la jeunesse. Il faut dire cependant, à la décharge de sa mémoire, que, touché de repentir, il abdiqua la suprême dignité qu'il avait si indignement portée, et qu'il s'ensevelit dans un monastère où il fit pénitence jusqu'à sa mort.

Pour un autre, Jean XII, dont les mœurs paraissent aussi avoir été scandaleuses, il est plus que prouvé que l'historien allemand Luitprand, qui seul nous a laissé le récit de son Pontificat, a écrit sous l'influence des passions politiques, et dès lors, il est plus que probable qu'il a beaucoup exagéré le mal.

Pour le troisième, Alexandre VI, j'étonnerai peut-être le lecteur en lui affirmant sans hésiter qu'une bonne partie des affreuses accusations qui pèsent sur la mémoire de ce Pape, sont des mensonges, reconnus aujourd'hui pour tels par des protestants de bonne foi (plus avancés en cela que bien des catholiques), et réfutés déjà par Voltaire. — Je ne m'étendrai pas sur ce point d'histoire, qui d'ailleurs est tout à fait étranger à la question de principes qui nous occupe en ce chapitre. Les personnes qui voudront étudier à fond la chose, pourront consulter très-utilement l'*Histoire* de Rohrbacher, l'*Histoire de l'infailibilité des Papes* par l'abbé Constant, et l'excellente *Histoire populaire des Papes* par M. Chantrel. Ce dernier a fait sur le Pape Alexandre VI une étude historique des plus lumineuses. — Dans ces questions si délicates, il faut beaucoup se méfier de presque tous nos historiens français, qui ne font que se copier les uns les autres, et craignent de heurter de front ce qu'ils appellent l'opinion publique.

« Un temps viendra, écrivait le comte de Maistre (et il semble que ce temps soit venu), un temps viendra où les Papes contre lesquels on s'est le plus récrié, seront regardés, dans tous les pays, comme les amis, les tuteurs, les sauveurs du genre humain. Personne n'en doutera dès que les savants français seront chrétiens, et dès que les savants anglais seront catholiques, ce qui doit bien cependant arriver une fois. » *Principe général*

Remarquons-le bien cependant, à la place de trois, y en aurait-il eu dix, ou quinze, ou vingt, cela ne ferait rien à l'affaire. La magistrature de l'Église demeure toujours indépendante de l'homme qui en est revêtu. Le Pontificat de l'ancienne loi n'était-il pas aussi divin, aussi sacré, aussi vénérable en la personne très-indigne de Caïphe, qu'en la personne de ses plus saints prédécesseurs? et Notre-Seigneur ne disait-il pas lui-même de ces Grands-Prêtres prévaricateurs : « Ils sont assis sur la chaire de Moïse, faites *donc* ce qu'ils disent et non pas ce qu'ils font? » L'Évangile remarque aussi que Caïphe « prophétisait parce qu'il était Pontife cette année-là, *cum esset Pontifex anni illius, prophetavit.* » — Ainsi en est-il de ces trois indignes qui étaient assis, non sur la chaire de Moïse, mais sur la Chaire encore plus sublime de saint Pierre. Quand ils parlaient officiellement à l'Église, ce n'étaient pas eux qui parlaient, mais saint Pierre, mais le Saint-Esprit, mais le Christ lui-même; et à cause de cela toute créature était obligée de respecter et de croire, de suivre leur très-pur enseignement, tout en fuyant leurs très-mauvais exemples.

Un général, dites-moi, est-il moins général, perd-il quelque chose de son autorité militaire parce qu'il aura de mauvaises mœurs? On le mésestimera *comme homme*, sans aucun doute; mais comme général, comme chef d'armée, tous les officiers et les soldats obéiront et auront raison d'obéir à ses commandements. Il en est de même d'un juge : au point de vue de son autorité judiciaire et de sa compétence pour porter des sentences obligatoires,

il importe peu qu'il ait ou non des vertus privées. S'il en a, tant mieux pour lui, et tant mieux aussi pour l'honneur de sa charge, qui en est plus facilement respectée par le peuple : s'il n'en a pas, s'il est vicieux et pervers, tant pis pour lui, tant pis pour son honneur et pour son salut; il donne aux faibles un scandale qui rejaillit toujours, quoique injustement, sur la magistrature elle-même. — Il en est ainsi des Souverains-Pontifes : quand ils sont vertueux et saints, c'est un grand bonheur et pour eux et pour nous et pour l'honneur de l'Église; ils facilitent aux fidèles, et surtout aux demi-fidèles, l'obéissance, le respect religieux, le dévouement, l'amour et tous les autres devoirs que Dieu impose aux chrétiens envers le Saint-Siège Apostolique : quand ils ne vivent pas selon la sainteté de l'Évangile, et quand leur conduite est en désaccord avec leur enseignement et leur ministère, c'est certainement un grand malheur et une grande occasion de ruine pour beaucoup d'âmes faibles; mais enfin ce désordre n'est imputable qu'à l'homme privé et non à l'homme public, encore moins à l'Église très-sainte, qui réproouve le mal partout et toujours.

Cette importante distinction de l'*homme* et du *Pape* ressort d'ailleurs avec une grande évidence de l'usage, singulier en apparence mais tout providentiel, que les Souverains-Pontifes ont adopté depuis de longs siècles, de changer de nom en montant sur la Chaire de saint Pierre. Joannes Mastai, voilà l'homme (qui, Dieu merci, est bien bon et bien aimé); Pie IX, voilà le Pape (qui est bien calomnié). Roderic Borgia, voilà l'homme avec tous ses

vices, réels ou supposés, peu importe; Alexandre VI, voilà le Pape, le Pontife qui n'a point failli. Et ainsi de suite jusqu'au premier Pape : Simon, voilà l'homme qui par faiblesse a renié son Maître; que saint Paul a pu et a dû reprendre pour sa trop grande condescendance à l'égard des Juifs baptisés; Pierre, voilà le Pape, le Souverain-Pontife de l'Église.

Les deux ou trois mauvais Papes dont l'histoire rapporte et condamne la vie, laissent donc intact l'honneur chrétien du Saint-Siège. C'est une grande consolation pour les fidèles de trouver si peu de prévaricateurs sur une si longue série de Pontifes qui ont tous été des hommes comme nous, sujets à l'infirmité humaine.

Notre-Seigneur permet que depuis longtemps les hommes qu'il choisit pour en faire ses Vicaires, soient irréprochables dans leur moralité; et il nous fait vivre, en particulier, sous un Pontife qui relève la sainteté de son ministère par des vertus incomparables. Le bon DIEU, en agissant ainsi, a égard sans doute au peu de foi de ce siècle, qui confondrait, plus facilement que tout autre, ce qui est de l'homme avec ce qui est de la dignité; et il fait que nous soyons attirés au respect de la dignité par la sainteté pleine de grâce de celui qui la porte.

Mais, ne l'oublions pas, à la place de Pie IX, aurions-nous un Alexandre VI, ou même un Benoît IX, notre foi devrait demeurer immuable, et, à travers les faiblesses de l'homme, contempler la divinité du ministère pontifical. C'est le Pape, bien plus encore que Pie IX, que nous

honorons, que nous vénérons, que nous aimons saintement en Pie IX ; le Pape, qui est toujours le Pape, le Vicaire de DIEU, et le Chef suprême de la Religion, quelles que soient les qualités, quels que soient les défauts de l'homme que la Providence donne pour successeur à saint Pierre.

CHAPITRE XI

Des schismes et des divisions qui altèrent l'unité catholique.

Il y a une différence entre le *schisme* et l'*hérésie*. Tout hérétique est schismatique ; mais un schismatique peut ne pas être hérétique.

L'hérésie est un péché directement opposé à la foi catholique. Il renferme deux éléments : 1° le choix arbitraire et défendu d'une croyance contraire à l'enseignement de l'Église ; 2° l'obstination dans cette croyance, malgré les avertissements et les condamnations du Chef de l'Église. Un hérétique est donc tout à la fois un homme qui erre touchant la doctrine, et un orgueilleux qui s'entête dans l'erreur et qui se sépare de la vraie Église à laquelle il refuse de se soumettre.

Il n'en est point ainsi du schisme : un schismatique est aussi un orgueilleux et un entêté ; mais sa révolte ne porte point sur la croyance, sur la foi ; elle porte uniquement sur l'obéissance au Pontife Romain, Chef de l'Église.

« Le schisme, dit saint Thomas, est un péché spécial contre l'unité, *speciale peccatum oppositum unitati*¹; c'est, dit le même Docteur, le péché de tout chrétien qui se sépare spontanément et volontairement de l'unité de l'Église, en refusant de se soumettre au Pape; et à cause de cela on appelle *schismatiques* ceux qui refusent de se soumettre au Souverain-Pontife, et de demeurer unis aux membres de l'Église soumis au Pape, *et ideo schismatici dicuntur qui subesse renuunt Summo Pontifici, et qui membris Ecclesiæ ei subjectis communicare recusant*². » L'hérésie est donc opposée à la foi et à l'unité; le schisme à l'unité seulement, c'est-à-dire à l'obéissance. — M. de Saint-Bonnet exprime cette distinction avec une juste remarque. « L'hérésie et le schisme, dit-il, visent au même but. Dans le schisme, on se sépare de l'autorité; dans l'hérésie, on se sépare de la vérité. Mais on ne se sépare de l'autorité que pour se séparer de la vérité; et l'on ne se sépare de la vérité que pour se mieux séparer de l'autorité même³. »

Il est, en effet, presque impossible de demeurer quelque temps schismatique sans tomber dans l'hérésie. Et c'est tout naturel, puisque le Souverain-Pontife, dont on se sépare par le schisme, n'est pas seulement le centre de l'unité, mais encore la source vive de la vraie foi. Il est tellement difficile de s'insurger contre le Pasteur sans s'insurger contre le Docteur, qu'il n'y a, à ma connais-

¹ *Sum. theol.*, 2^a 2^æ XXXIX, 4.

² *Ibidem*.

³ *L'Infaillibilité*, ch. LVIII.

sance du moins, dans l'histoire de l'Église qu'un seul exemple d'un schisme simple; c'est celui de la *Petite-Église*, dont nous parlions plus haut, qui n'a été qu'absurde et ridicule, et qui n'a pas glissé dans l'abîme de l'hérésie, retenue qu'elle était par l'atmosphère catholique de notre France, au milieu de laquelle elle a vécu, ou, pour mieux dire, végété depuis soixante ans. L'Église grecque, l'Église russe et toutes les autres subdivisions du schisme photien, sont hérétiques au premier chef; elles nient en effet plusieurs dogmes de foi révélée, entre autres l'institution divine du souverain Pontificat Romain. Saint Jérôme disait déjà au quatrième siècle : « A son origine, on peut concevoir un schisme sans hérésie; mais il n'y a aucun schisme qui ne se forge bientôt quelque hérésie, afin de justifier sa séparation d'avec l'Église¹. »

Il y a également une différence essentielle entre le schisme proprement dit et les divisions intérieures, les dissensions qui affligent le Saint-Siège et l'Église. Dans ces derniers siècles, la plus grave, en même temps que la plus vivace de ces divisions, s'est appelée *gallicanisme*, parce qu'elle a été formulée en 1682², comme nous

¹ Schisma a principio aliqua in parte potest intelligi diversum ab hæresi; cæterum nullum schisma est quod non sibi aliquam hæresim confingat, ut recte ab Ecclesia recessisse videatur. (*Epist. ad Titum*, c. III.)

² Depuis les troubles religieux du grand schisme d'Occident, le venin de l'insoumission et de la méfiance se glissa insensiblement dans l'esprit français; mais le mal était latent et n'avait presque point de consistance. Cette consistance ne lui vint qu'après qu'il eut été audacieusement formulé

l'avons dit, par un certain nombre de Prélats français. Le gallicanisme est au schisme formel ce que la maladie est à la mort; ce n'est pas une séparation complète, mais une tendance à se séparer, une rébellion partielle, heureusement contenue par d'antiques traditions, et aussi, il faut bien le reconnaître, par la protection toute spéciale de la Sainte Vierge, Reine et Patronne de la France. C'est un ensemble de défiances, d'ergoterics, de maximes soi-disant traditionnelles, de soi-disant libertés, qui ont peu à peu isolé nos Églises du centre de l'unité, sans aller toutefois jusqu'à briser les derniers liens qui constituent cette unité. Un homme d'esprit disait du gallicanisme : « C'est une jalousie de l'esprit provincial contre la capitale. » Et un autre homme qui a plus que de l'esprit, notre bon et Très-Saint Père Pie IX, me disait un jour à moi-même : « Le gallicanisme, c'est du schisme en herbe. » Remarquez bien : *en herbe*; cette graine-là ne peut pas pousser, à ce qu'il paraît, dans notre sol tout imprégné de catholicisme, en dépit des efforts de tous les laboureurs, semeurs et ouvriers d'iniquité, qui, depuis bientôt deux siècles, remuent cette pauvre terre et y jettent leur ivraie. Le schismatique est un enfant prodigue qui abandonne la maison paternelle et s'en va bien loin mourir de misère; le gallican est un fils maussade et hargneux, pointu, discutant, difficile à vivre, susceptible à l'excès, vaniteux, que son père ménage à cause de son bon cœur et de sa mauvaise tête, qui désobéit, non en gros, mais en détail, qui au fond est meilleur qu'il ne paraît, qui veut à tout prix demeurer dans la maison

paternelle, et qui, dans une circonstance donnée, serait capable de se faire couper la tête pour l'amour de ce pauvre père auquel il rend la vie si dure¹.

Que l'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas peu de chose devant Dieu que de jouer ainsi avec l'obéissance catholique. L'herbe, malgré tout, peut finir par pousser, et alors viendrait le schisme. Le gallicanisme n'est pas seulement une erreur, mais encore une désastreuse imprudence. Fénelon, dès l'origine, s'en alarmait profondément. « Tout ce qui avilit, dans l'imagination de la multitude, écrivait-il au P. Daubenton, l'autorité du Saint-Siège par une apparence de faiblesse, mène insensiblement les peuples au schisme. C'est par là que les personnes zélées se découragent, que les partis croissent en témérité. » Le gallicanisme est une école de désobéissance.

Le schisme est un péché, ou, pour mieux dire, un crime énorme. En un sens, ce crime est moins grave que l'hérésie; car l'hérésie déracine la foi, qui est le principe de la Religion et de la vie chrétienne; mais, en un autre sens, le schisme est aussi criminel que l'hérésie.

¹ Les gallicans se font quelquefois illusion sur la fausseté de leur voie, parce qu'ils aiment sincèrement la *personne* du Pape. « Ils veulent bien *mourir* pour moi, disait un jour malicieusement Pie IX, mais ils ne veulent pas *vivre* pour moi. » Le grand et spirituel Évêque de Poitiers faisait un jour, en parlant de ces mêmes esprits pointus, accolés à un bon cœur, une autre remarque pleine de finesse : « Une parole, un simple désir du Pape dans une audience particulière, leur suffit pour fonder des Œuvres, pour entreprendre ou abandonner un projet important; et les Bulles officielles et les décrets des Sacrées Congrégations sont pour eux comme non venus. Ils ne veulent pas du Pape infallible et ils le font impeccable. »

C'est lui, en effet, qui nous sépare de la source visible de la foi, qui est le Pape, et qui nous prive du principal moyen, institué par Notre-Seigneur, pour mettre les hommes en rapport avec lui et avec Dieu son Père. L'hérésie est le mépris de la foi; le schisme est le mépris du Docteur de la foi. Aussi le grand saint Thomas d'Aquin, dont je ne fais ici que résumer la doctrine, affirme-t-il que le schisme est le plus grand péché contre l'union et la charité catholiques.

Toute la tradition lance l'anathème contre les schismatiques, c'est-à-dire, contre ceux qui se séparent de la Chaire de saint Pierre. « Quiconque, dit saint Optat, élève une autre chaire contre cette Chaire spéciale, est coupable et schismatique¹. » Saint Ambroise ajoute : « Là où est Pierre, là est l'Église. Ils n'ont point part à l'héritage de Pierre, ceux qui ne reconnaissent pas le Siège de Pierre, et qui le désolent par une division impie². » Saint Jérôme écrit au Pape saint Damase : « Je demeure uni à Votre Béatitude, c'est-à-dire, à la Chaire de Pierre. Quiconque mange l'Agneau hors de cette maison est un profane. Celui qui ne demeure pas dans l'arche de Noé périra dans les eaux du déluge. Je ne connais ni Vital, ni Méléce, ni Paulin. Quiconque n'amasse point avec vous dissipe : c'est-à-dire, quiconque n'est pas à Jésus-

¹ Jam schismaticus et peccator esset, qui contra singularem Cathedram alteram collocaret. (*Contra Donatistis*, lib. II.)

² Ubi Petrus, ibi Ecclesia (in Psal. XI). Non habent Petri hæreditatem, qui Petri Sedem non habent quam impia divisione discerpunt. (*De Pœnit.*, I, 7.)

CHRIST est à l'Antechrist¹. » Tout schismatique est un antechrist; car il se met en opposition ouverte avec le Vicaire du Christ, ou, pour mieux parler, avec le Christ lui-même, Chef unique de l'Église, unique Souverain-Pontife des chrétiens, qui, par le Pape et dans le Pape, exerce visiblement jusqu'à la fin des temps sa charge de Pasteur suprême et de Médiateur de DIEU et des hommes.

Le vénérable Bède, ce grand témoin de la tradition catholique en Angleterre au septième siècle, dit de son côté que « saint Pierre, par un privilège spécial, a reçu les clefs du royaume des cieux avec la principauté de la puissance judiciaire, afin que tous les fidèles de l'univers sachent bien que quiconque se sépare, *de quelque manière que ce soit*, de l'unité de la foi ou de la communion de Pierre, se ferme par là même l'entrée du céleste royaume². » — Le Pape saint Nicolas I^{er} rappelle à tout le clergé des Églises d'Orient que le schisme et la désobéissance au Saint-Siège compromettent si complètement le salut éternel « qu'il faut tenir pour réprouvés tous ceux qui ne se soumettent pas à l'autorité de Pierre, qui

¹ Beatitudini Tuæ, id est Cathedræ Petri, communionem consocior... Quicumque extra hanc domum Agnum comedit, profanus est. Si quis in Noe Arca non fuerit, peribit regnante diluvio. Non novi Vitalem, Meletium respuo, ignoro Paulinum. Quicumque tecum non colligit, spargit; hoc est, qui Christi non est, Antichristi est. (Epist. XV.)

² Petrus specialiter claves regni cœlorum et principatum judiciarie potestatis accepit, ut omnes per orbem credentes intelligant, quia quicumque ab unitate fidei vel societatis illius quolibet modo se ipsos segregant, tales non januam possint regni cœlestis ingredi. (In festo SS. Apost. Petri et Pauli.)

ne voient pas que c'est DIEU lui-même qui commande en saint Pierre. Aussi, ajoute le Pape, que personne n'ait à l'avenir l'audace, je ne dis pas seulement de soutenir de vive voix ou par écrit, les doctrines pernicieuses que Nous avons condamnées mais encore de les retenir intérieurement¹. » Nous avons entendu saint Bernard déclarer également que « résister à l'autorité du Saint-Siège, c'est résister à l'ordre établi de DIEU, *ordinationi Dei resistit*. » Enfin, pour ne pas fatiguer le lecteur par des citations trop nombreuses, je terminerai par la parole de Léon X, ou plutôt du Concile œcuménique de Latran, qui anathématise tous les schismatiques et tous les rebelles en déclarant « qu'il est tellement nécessaire d'obéir à saint Pierre et à ses successeurs, que *celui qui ne leur obéit pas doit mourir de la mort éternelle*, suivant l'expression des Écritures. *Celui-là ne peut être dans l'Église qui abandonne la Chaire du Pontife Romain*. »

Donc le schisme, aussi bien que l'hérésie, est la porte de l'enfer; et à moins *d'une bonne foi invincible*, qui est le secret de DIEU seul et qui ne se rencontre guère que chez les pauvres gens, un schismatique est un réprouvé par avance, *jam judicatus est*; » c'est un homme qui est sorti de la voie du salut; c'est un rebelle au Vicaire de JÉSUS-CHRIST, donc un re-

¹ *Inter exanimes computentur qui in auctoritatem Petri non consenserint, imo DEI hanc ordonantis in Petro non intellexerint: ita ut nec ista, quæ perniciose compilata sunt, defendere, nec his similia, non dicam scripto tradere, sed vel in mente volvere quis ulterius audeat.*

belle à JÉSUS-CHRIST lui-même, donc un rebelle à DIEU¹.

La mort est dure pour ces rebelles, surtout quand ce sont des prêtres, surtout quand ce sont des Évêques. Dans les persécutions que suscitèrent au Saint-Siège les mauvaises passions des empereurs soi-disant chrétiens du onzième siècle (et qu'on devrait appeler, non la guerre du sacerdoce et de l'empire, mais la guerre de l'empire contre le sacerdoce), plusieurs Évêques, aveuglés par l'ambition, s'insurgèrent contre l'autorité du Saint-Siège et prirent parti pour l'impie Henri IV contre le saint Pape Grégoire VII. Un de ces rebelles, Guillaume, Évêque d'Utrecht, fut frappé subitement par la justice divine, et les détails de sa mort, qui, chose curieuse ! nous sont rapportés même par des écrivains protestants, peuvent servir de leçon à tous ceux qui seraient tentés de se ranger du côté des ennemis du Pape. En proie aux plus affreux tourments de l'âme et du corps, ce coupable et misérable Évêque, qui avait perdu, comme le traître Judas, l'espérance du pardon, criait d'une voix lamentable aux clercs qui entouraient son lit : « Quand je serai

¹ Qui cum dedignantur Apostolicis decretis, quæ ad robur christianæ religionis Papa fecit, esse obedientes, Petro utique Apostolo, cujus vice fungitur, imo Christo, qui Petro suam commendavit Ecclesiam, se probant esse inobedientes; quærent igitur qui vicarii Petri, et in eo Petri et Christi decreta christiana contemnunt, alias regni cœlorum portas, quia certe per illas non introibunt, quarum claves Petrus Apostolus portat. Omnes namque qui nolunt subjecti esse legi DEI, absque dubio deputabuntur inimici DEI. (S. Anselmus Cantuariensis.)

mort, que ni vous ni personne ne fasse des prières pour moi ! Par un juste jugement de Dieu, je perds la vie présente et la vie éternelle ; je me suis employé de toutes mes forces aux mauvais desseins de l'Empereur ; pour avoir ses bonnes grâces, j'ai abreuvé d'insultes le Pontife Romain, homme de grande sainteté et de grande vertu, dont je connaissais très-bien l'innocence ! » Et il expira en disant ces paroles ; et son cadavre fut laissé sans sépulture jusqu'à ce que le Pape, consulté par les principaux de l'Église d'Utrecht, eut ordonné qu'on l'ensevelit, mais sans honneur et sans prières...

Un fait tout récent et non moins terrible a été donné, par manière d'avertissement, aux schismatiques modernes qui veulent, en Italie, diviser le clergé et séparer les prêtres du Siège Apostolique. En novembre 1862, un de ces prêtres égarés, nommé Foggi, curé de Giocoli, à quatre milles de Florence, vint à mourir sans avoir pu se reconnaître. Il s'était rendu tellement odieux par le cynisme de son apostasie, que beaucoup de gens de bien ne purent s'empêcher de dire, en apprenant sa mort : « C'est bien fait. » Ses amis, ou plutôt les sectaires qui l'avaient compté dans leurs rangs, voulurent lui faire un service funèbre, malgré les règlements ecclésiastiques. Un chanoine perdu de mœurs, et, comme eux, schismatique, osa chanter la messe mortuaire : le lendemain il mourut subitement sans aucune assistance spirituelle. A celui-ci de nouveau, on voulut rendre les honneurs de la sépulture chrétienne, et un certain Brunoni, curé de San-Pietro, ne craignit pas de prononcer l'éloge funèbre

du malheureux : le lendemain matin il fut trouvé mort dans les lieux d'aisance.... Ainsi, quinze siècles auparavant, avait fini le prêtre schismatique et hérétique Arius. Terrible leçon pour tous les prêtres ! et principalement pour ces esprits aventureux, indociles, portés à l'opposition et à la *libérâtrerie*, toujours prêts à juger leurs Supérieurs ecclésiastiques, lecteurs imprudents de journaux frelatés et anticatholiques, en un mot, plus près du schisme que de l'unité, plus inclinés à la révolte qu'à l'obéissance.

Du reste, qu'on ne s'y méprenne pas, le schisme n'est pas un péché laïque ; c'est un crime *ecclésiastique* et purement ecclésiastique. Là où il y a un clergé docte et vertueux, le schisme n'est pas possible ; là où le clergé est vicié, soit *dans ses doctrines*, soit dans ses mœurs, le schisme est aisé. Pas de schisme sans le clergé ; l'histoire est là pour le prouver. Qui a préparé le schisme oriental ? Une série de Patriarches ambitieux à Constantinople. Qui a consommé cet horrible schisme ? Un Patriarche encore, Photius, à la tête d'un certain nombre d'Archevêques et d'Évêques courtisans, lesquels ont entraîné dans la séparation les prêtres d'abord, puis les fidèles. En Angleterre, quels sont les vrais auteurs de cette division qui devint immédiatement hérétique et protestante, sinon l'Archevêque apostat de Cantorbéry et les autres Évêques qui tremblèrent devant les menaces d'Henri VIII et d'Élisabeth, au lieu de leur résister en face, comme ils le devaient, et de mourir ? En France, pourquoi la constitution schismatique que la tyrannie

révolutionnaire voulut imposer au clergé ne put-elle prendre aucune racine? C'est que sur cent trente Évêques, quatre seulement furent des lâches, et que tous les autres préférèrent l'exil, la proscription, la prison et l'échafaud. — O DIEU! quelle responsabilité pour les prêtres, et plus encore pour les Évêques? Dans leurs mains repose la vie ou la mort des peuples, le salut ou la perte des âmes:

Mais, afin d'éviter plus facilement ce malheur effroyable du schisme, afin de demeurer plus intimement unis d'esprit et de cœur au Souverain-Pontife, signalons, en terminant ce petit chapitre, les causes principales qui conduisent à cet abîme.

Je laisse à dessein de côté toutes les causes politiques¹ qui pourraient enlever à ce travail son caractère exclusivement religieux; et je crois qu'on peut ramener à deux les sources ordinaires du schisme : *l'ignorance religieuse* et *l'orgueil*.

L'ignorance, qui laisse les esprits se remplir de préjugés contre la véritable autorité ecclésiastique, contre les Papes, contre Rome et contre le gouvernement de l'Église; *l'orgueil*, qui enfante l'insoumission, qui ouvre les portes à la rébellion, qui conduit promptement les hommes à l'apostasie, comme il y a conduit les mauvais Anges.

¹ Étudiez-les dans *l'Infaillibilité* de M. de Saint-Bonnet; dans l'excellent livre de M. l'abbé Tilloy, *les Schismatiques démasqués*, et aussi dans un petit travail historique, plein de doctrine et de faits curieux, publié par M. Rupert, sous ce titre : *le Gallicanisme et l'ancien régime*.

Plus que jamais, dans ce temps-ci, où toutes les passions anticatholiques sont soulevées contre l'Église, contre la Papauté, contre la hiérarchie et contre toutes les institutions catholiques, il est *nécessaire* de s'instruire à fond sur ces graves matières et spécialement sur le dogme de la Papauté, qui est le point central du mystère de l'Église, comme le dogme de l'Incarnation est le point central du mystère du christianisme. Les laïques, non moins que les prêtres, doivent connaître ces choses et les très-bien connaître, « afin de ne pas être emportés à tout vent de doctrine » et de demeurer fermes sur le roc de saint Pierre, quand viendra la tempête qui gronde sourdement. On n'aime pas ce que l'on ignore, dit un vieux proverbe; on ne tient pas à ce que l'on n'aime pas; et comme on lit, comme on entend de toutes parts mille impiétés, mille contes absurdes contre la Papauté, il est indispensable, pour ne pas être séduit, de prendre le contre-poison, c'est-à-dire d'acquérir une science solide et raisonné. Un prêtre qui négligerait cette partie des études sacrées manquerait évidemment à un devoir impérieux; il se priverait de l'arme la plus puissante pour défendre les âmes et pour garantir la sienne propre des périls du schisme

CHAPITRE XII

Ce que c'est qu'un Catholique romain.

C'est un catholique pur et simple, qui connaît à fond l'Église et son gouvernement, qui vénère et aime ce qu'il connaît, et qui pratique courageusement ce qu'il aime.

Quelques gens peu éclairés croient qu'un gallican est un esprit *modéré*, qui se préserve sagement d'exagérations dangereuses; et qu'un catholique romain est une tête chaude qui juge tout avec passion, un homme qui, se laissant entraîner par un zèle aveugle, veut tout détruire dans l'Église au profit de Rome seule, veut introduire partout les usages *italiens*; un homme qui, sous prétexte d'honorer le Pape, méprise l'autorité des Évêques; en un mot, un esprit dangereux, excessif, et nullement pratique. — C'est justement le contraire qu'il faut dire.

D'abord, ne prenons pas pour de vrais catholiques romains tous les gens qui disent et qui croient l'être. M. de Lamennais se disait romain, et Grégoire XVI répondait à ses prétentions par les foudres de l'Église. « Ceux qui prétendent, disait-il, défendre le Saint-Siège en se montrant hostiles à l'Épiscopat, sont des hommes que les foudres de l'Église sont bien près de frapper. » Qu'on ne l'oublie pas, le respect des Évêques et le respect du Pape

sont un seul et même sentiment dans le cœur d'un vrai catholique. Le respect de l'autorité épiscopale est un des caractères principaux du véritable esprit romain.

Il y a encore et il y aura toujours des esprits peu sûrs qui ne jugent des choses de l'Église que *par sentiment* et non d'après les principes, et qui dès lors dépassent facilement la mesure, même dans les bonnes choses : ceux-là compromettent très-souvent l'excellente cause qu'ils veulent servir ; leurs exagérations rebutent les gens raisonnables, et les rejettent malheureusement dans une sorte d'opposition qui leur *paraît*, non-seulement raisonnable, mais nécessaire, en face de ces excès.

Beaucoup de catholiques honnêtes se croient romains et ne le sont presque pas en réalité. Ce sont les hommes sans doctrines, sans principes théologiques solides, dont le cœur est devenu romain et dont la tête est restée gallicane ; ils aiment le Pape et Rome, parce que, dans un voyage qu'ils ont fait, le Pape les a reçus avec toutes sortes de bontés et de prévenances ; parce qu'ils ont obtenu telle ou telle faveur spirituelle qu'ils sollicitaient ; parce qu'ils ont trouvé chez les Cardinaux, chez les Prélats, dans les Congrégations, des égards, une politesse, une affabilité qui les a charmés ; et d'autres raisons très-vraies et très-honorables sans doute, mais de pur sentiment. — A Rome, on bénit le bon DIEU, qui, par le chemin du cœur, se prépare à rentrer dans les têtes, qui prend les bons Français par leur côté faible ; mais on ne se fie pas trop à ces convictions peu réfléchies, touchantes sans doute, mais peu solides.

A l'extrême opposé, on voit d'autres esprits qui, manquant, eux aussi, de science et de doctrine, *deviennent gallicans*, comme les autres sont devenus romains, sans rime ni raison : ils auront fait, par exemple, le pèlerinage de Rome ; et là, choqués de quelques abus, réels ou apparents, ils donnent libre carrière à un esprit étroit et frondeur, qui les fait revenir chez eux mal contents, confondant les hommes avec les institutions, scandalisés de mille niaiseries, critiquant amèrement le Saint-Siège, et parlant à tout propos de la paille qu'ils ont aperçue dans l'œil du Saint-Père, eux qui portent dans leurs yeux la poutre des plus lourds préjugés. Ils étaient romains d'imagination, et les voilà devenus gallicans d'imagination et *de fait*.

« L'un vaut l'autre, » dira-t-on peut-être ? — Non pas ; les uns sont dans le vrai, les autres sont dans le faux ; les premiers sont bons, les seconds ne le sont pas ; les premiers marchent du bon côté, sans trop savoir pourquoi, il est vrai, mais enfin ils y marchent ; les seconds tombent dans la mauvaise voie, également sans savoir pourquoi, mais enfin ils y tombent très-réellement, à la grande joie du père des divisions, de l'éternel ennemi de l'union des cœurs et de l'esprit d'obéissance.

Tel est donc le faux esprit romain.

Le vrai, celui que nous devons tous avoir, en notre qualité de chrétiens et de fidèles enfants du Saint-Siège, est un esprit d'inébranlable fermeté dans les principes, un esprit de forte et sainte obéissance aux lois de l'autorité

légitime ; c'est le respect intelligent de la hiérarchie et de tous les droits ; c'est l'amour de l'obéissance catholique et l'obéissance de l'amour. L'esprit romain, loin d'être exalté, est calme et paisible, parce qu'il a pour base des doctrines sûres et immuables ; il est fort et doux tout à la fois, comme la vérité ; il est prudent, patient et sage, parce qu'il est essentiellement pratique et qu'il tient toujours compte des difficultés que suscitent à l'exécution parfaite du bien la faiblesse humaine et même les mauvaises passions. Inflexible quant aux doctrines, il est accommodant et bon quant à l'application des principes. En un mot, il est tout l'opposé de ce que disent et de ce que pensent les gallicans.

En analysant l'esprit romain, ou l'esprit catholique (car c'est tout un), on trouve quatre éléments très-excellents qui le constituent : d'abord la connaissance et l'intelligence des vraies doctrines de l'Église ; puis la volonté sincère d'obéir en tout à l'Église ; puis l'amour de cette obéissance ; enfin le courage pratique pour obéir le plus parfaitement possible. Comme on le voit, tout ici se résume dans ce grand mot, que Satan abhorre, qui fait frémir notre orgueil et trembler notre lâcheté : l'OBÉISSANCE. — Dans notre esprit, la science catholique, qui est la lumière de l'obéissance ; dans la volonté, l'humilité, qui est la soumission de l'obéissance ; dans notre cœur, l'amour de l'autorité, qui est l'âme de l'obéissance ; dans notre vie de chaque jour, un courageux renoncement à nous-mêmes, qui est la pratique de l'obéissance : tel est l'esprit romain.

1° Le premier élément de l'esprit catholique et romain est donc la *science*. On l'a dit bien souvent, et rien n'est plus vrai : *ce sont les doctrines qui font les hommes*. Voulez-vous être un catholique solide et pur ? Ayez de solides et pures doctrines religieuses ; ayez de fortes doctrines en droit canonique, en histoire ecclésiastique, en théologie dogmatique et morale, en liturgie. — Il est déplorable de voir à quel point les révolutions de tout genre qui ont bouleversé l'Europe, et particulièrement la France, « ont diminué les vérités dans le monde, » et fait perdre le sens catholique à une foule d'excellents chrétiens. Aucune notion du *droit canonique*, c'est-à-dire de la grande science de l'organisation de l'Église catholique, de la connaissance approfondie des droits et des devoirs mutuels de chacun de ses membres, des rouages du gouvernement de l'Église, des institutions catholiques, des obligations des laïques et des magistrats temporels dans leurs rapports avec la puissance ecclésiastique, etc., etc. ;

Aucune notion saine touchant l'*histoire ecclésiastique*. Depuis le collège et l'adolescence on ne s'est nourri que d'ouvrages frelatés, où tous les préjugés antiromains ont reçu une hospitalité coupable, où les actes du Saint-Siège ont été dénaturés, où l'on apprend à se défier de cette Église très-sainte avec qui le bon Dieu a promis d'être jusqu'à la fin du monde, et qui n'a jamais usé de son autorité que pour faire régner partout la vérité et la justice ;

Aucune notion de *théologie*, quelquefois même de catéchisme ; l'ignorance religieuse est à l'ordre du jour, et

quand on entend certaines personnes, distinguées d'ailleurs, parler et discuter religion, on est effrayé du vide complet de cette case de leur esprit, la plus importante de toutes cependant, et qui devrait être la plus soigneusement meublée ;

Enfin, aucune notion de cette autre science, si pratique aussi et si belle, qu'on appelle la *liturgie*, et sans laquelle le culte divin demeure pour les chrétiens un livre fermé¹. — Je le sais, et tout le monde en bénit Notre-Seigneur, depuis quinze ou vingt ans la lumière revient de toutes parts ; et avec la lumière, en proportion de la lumière, l'esprit catholique ressuscite dans le monde entier ; les préjugés contre le Saint-Siège se dissipent de plus en plus, et tout annonce un retour très-solide à cette unité catholique romaine, à cette vie religieuse dont la Papauté est la source pure et féconde.

Qu'on me permette de le dire, sans manquer de respect

¹ J'oserai indiquer aux personnes et surtout aux jeunes gens qui désiraient compléter leur instruction religieuse, quelques livres excellents et faciles à se procurer :

L'exposition du droit canonique, par le cardinal Gousset. (1 vol. in-8°. Paris, Lecoffre.)

La Théologie dogmatique, du même auteur. (2 vol. in-8°. *Ibidem.*)

La Théologie morale, du même auteur. (2 vol. in-8°. *Ibidem.*)

L'histoire de l'Église, par M. l'abbé Darras. (4 vol. in-8°. Chez Vivès, Paris.)

L'histoire populaire des Papes, par M. Chantrel. (24 petits vol. in-18. Chez Dillet, Paris.)

L'histoire universelle de l'Église catholique, par Rohrbacher. (29 vol. in-8°. Chez Gaume, Paris.)

Les Institutions liturgiques, par dom Guéranger. (3 vol. in-8°. Chez Vrayet de Surcy, Paris.)

L'Année liturgique, par le même auteur. (9 vol. in-12. *Ibidem.*)

a nos devanciers : cela est vrai pour le clergé non moins que pour les laïques. Chez nous aussi il y a résurrection. Autrefois, il n'y a pas encore bien longtemps, notre science ecclésiastique était non-seulement faible et incomplète, mais elle était en grande partie faussée par tous les préjugés du gallicanisme. Dans nos meilleurs Séminaires, on négligeait entièrement le droit canonique ; on apprenait la théologie dogmatique et morale dans un auteur que le Pape Pie IX, indigné de ce qu'il y avait lu, mit lui-même à l'*index*, la *Théologie* de Bailly, avec laquelle notre clergé tout entier a été élevé pendant un demi-siècle ; comme *histoire ecclésiastique*, nous n'avions guère que Fleury, qui a dû principalement sa réputation à l'habileté avec laquelle il a présenté sous un jour menteur les actes des Souverains-Pontifes à travers les âges ; il y a douze ou quinze ans encore, presque partout on regardait l'histoire ecclésiastique comme une branche accessoire de la science sacrée. Il en était de même de la liturgie, qui, depuis plus d'un siècle, s'était ouvertement séparée de Rome, bravant les injonctions des Bulles les plus explicites, variant au gré du caprice, en dehors de toute légitimité. Jusque dans les Séminaires, on pouvait trouver (cela m'est arrivé à moi-même) un professeur fort distingué de théologie morale, un professeur de liturgie, *qui ne savaient pas que les décrets des Congrégations Romaines obligent en conscience !* On pouvait trouver un Évêque, très-digne et très-pieux du reste, capable de dire avec une bonne foi renversante : « Dans mon diocèse, le droit canon, c'est moi. »

DIEU merci ! le soleil de Rome dissipe peu à peu ces brouillards, et la vraie science ecclésiastique, qui est la base et le premier élément de l'esprit romain, se développe de plus en plus et nous prépare un bon avenir.

On ne saurait trop le dire et le redire : Rome, la ville de la tradition papale, est la seule source tout à fait pure de la science religieuse ; et maintenant, comme au commencement du dixième siècle, chacun de nous peut répéter en toute vérité les belles paroles d'un savant Évêque de Vérone : « Où puis-je plus facilement et plus sûrement qu'à l'école de l'Église Romaine apprendre ce que j'ignore ? En fait de doctrines, sait-on quelque part ce qu'on ignore à Rome ? C'est là qu'ont brillé les sommités des plus grands docteurs, les princes les plus distingués de l'Église universelle. Rome est la ville qui fait les lois ; elle est le rendez-vous de tous les Pontifes ; là on discute les canons sacrés, et l'on approuve ou l'on rejette ceux qui doivent être observés et ceux qui ne méritent pas de l'être. Ce que Rome annule, personne ne peut le maintenir, et ce qu'elle maintient, personne ne le peut annuler. Où donc mon insuffisance trouvera-t-elle un remède plus efficace qu'en cette ville sainte où l'on voit jaillir la source de la lumière¹ ? »

¹ Qua ignorantia, quo melius exui, quo aptius possum, quam Romæ doceri ? Quid enim de ecclesiasticis dogmatibus alicubi scitur, quod Romæ ignoretur ? Illic summi totius orbis doctores, illic præstantiores enituerunt universalis Ecclesiæ principes, illic decretalia, Pontificum universorum congregatio, examinatio canonum, approbatio recipiendorum, reprobatio spernendorum ; postremo nusquam ratum, quod illic irritum ; nusquam irritum quod illic ratum fuerit visum. Ubinam ergo melius insipientiæ consulitur meæ, quam ubi fons sapientiæ cernitur esse ? (*In Itinerario.*)

2° Le second élément de cet excellent esprit est une humilité sincère qui nous incline à la soumission devant l'autorité ecclésiastique, devant l'autorité immédiate de l'Évêque, et, par-dessus tout, devant l'autorité suprême du Chef de l'Église en tout ce qu'il enseigne, en tout ce qu'il commande, en tout ce qu'il défend. L'esprit catholique romain est l'antipode de l'esprit de révolte; l'orgueil et l'insoumission ne lui sont pas moins opposés que l'ignorance et le mensonge. Il déteste les subterfuges par lesquels on tâche de se soustraire au joug de l'obéissance; entre autres ces maximes, ces *usages*¹, que l'on a mis si longtemps en avant, comme une muraille de la Chine qui isolait nos Églises et les *défendait* contre les influences du Saint-Siège. « *En France, disait-on, cela n'oblige pas; l'Index n'est pas reçu en France*²; ce n'est pas l'usage en

¹ Un auteur anonyme ayant, en 1853, résumé ces *usages* sous ce titre : *du Droit coutumier en France*, le Pape Pie IX ordonna *motu proprio* la mise à l'*index* de ce livre, et en publia la condamnation dans une Encyclique célèbre, adressée à tous les Évêques de France.

² L'*index* oblige les chrétiens de France, comme tous les chrétiens de l'univers. L'indiscipline seule a pu introduire chez nous le sentiment contraire, qui est tout à fait insoutenable. La Religion, l'obéissance ne doivent-elles pas être partout les mêmes? L'*Index* oblige en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, en Amérique, en Chine, etc. : pourquoi n'obligerait-il pas de même en France?

Presque personne ne se permet plus maintenant chez nous de soutenir l'adage gallican : « *Indicem non vigere in Gallia.* » La plupart de nos derniers conciles provinciaux ont écarté cette ridicule prétention de *nos pères*, et ont professé expressément la doctrine véritable, l'ancienne doctrine, la doctrine de *nos grands-pères*. Tous les manuels de théologie actuellement suivis dans nos Séminaires donnent le même enseignement; et l'un de nos plus vénérables Archevêques le résumait en ces paroles si pleines de foi et de bon sens : « L'*Index*, c'est-à-dire le catalogue des livres défendus,

France, » etc. Avec ces belles théories, on irait droit au schisme; il suffirait d'établir une autre maxime, qui deviendrait bientôt un fait accompli et une coutume, à savoir que le Saint-Siège n'est pas reconnu *en France*.

A ce point de vue du bon esprit, de l'esprit de soumission catholique et de la volonté sincère d'obéir, nous avons fait d'immenses progrès; et l'on peut affirmer avec bonheur qu'il n'est peut-être pas actuellement, *en France*, un seul bon prêtre qui n'ait dans le cœur cette volonté docile, second élément de l'esprit romain.

5° Le troisième est l'amour de l'autorité. Cet amour

est fait pour la France comme pour les autres nations. L'obligation d'écouter les ministres de Jésus-Christ comme Jésus-Christ lui-même ne serait-elle pas illusoire, si chaque contrée pouvait invoquer un privilège contre le Chef suprême de l'Église, lorsqu'il condamne un livre comme opposé à la saine doctrine ou aux bonnes mœurs? » (Mandement de Mgr Darcimoles, Archevêque d'Aix, 1856.)

« Quelle qu'ait été, ajoute le cardinal Gousset, Archevêque de Reims, l'ancienne jurisprudence canonique plus ou moins suivie dans l'Église gallicane, relativement aux décrets de la Sacrée Congrégation de l'*Index*, on doit regarder ces décrets comme obligatoires. On ne peut invoquer aucun usage, aucune coutume qui nous affranchissent de cette obligation : on ne prescrit pas contre les prérogatives du Saint-Siège, ni contre ceux des actes dont le Pape ne peut se dispenser. Tels sont ceux par lesquels il se croit obligé, comme Chef de l'Église universelle, de prévenir les fidèles contre le danger des mauvaises doctrines. » (Observation sur un Mémoire adressé à l'épiscopat, p. 27.)

Depuis le pontificat de Pie IX, les déclarations du Saint-Siège touchant l'*Index* ont été si répétées et si formelles que le doute n'est plus permis à cet égard. « *Nostræ Congregationis (Indicis) regulas atque decreta præ oculis semper habeant, ac studiosissime observent,* » écrivait Sa Sainteté à l'ancien Évêque de Périgueux, Mgr Georges, de sainte et catholique mémoire.

est l'âme de l'obéissance catholique. C'est l'esprit d'obéissance, qui nous porte à obéir de tout cœur. Ce sentiment se trouve dans l'âme de tous les bons chrétiens, de tous les saints prêtres ; et depuis quelques années il s'est singulièrement développé, grâce aux malheurs du Saint-Siège et à la sainteté personnelle de Pie IX. Le dévouement des Évêques envers le Pape a trouvé sa juste récompense dans une augmentation notable de dévouement et d'amour de la part des prêtres et des fidèles ; et ainsi l'esprit romain, développant à la fois le dévouement au Souverain-Pontife et le dévouement aux Évêques, est en train de guérir la double plaie de notre clergé : le gallicanisme, qui mettait l'Évêque en opposition avec le Pape, et le

Quant à la pratique, il faut, en cela comme en tout, être prudent, patient avec les préjugés, tout en maintenant inviolablement les principes : rien n'est plus *romain* que cette manière de faire. « Les décrets récents des Souverains-Pontifes disent qu'il faut observer, *autant que faire se peut*, les règles de l'*Index* et les défenses portées par la Sacrée Congrégation, nonobstant toute coutume contraire. Que si les difficultés des temps ne permettent pas toujours d'urger comme il faudrait ces lois salutaires, il faut néanmoins se garder d'affaiblir en rien la force d'une législation canonique qui est d'une si haute importance pour conserver l'intégrité de la foi et des mœurs. » Ainsi parle la *Théologie de Toulouse*, auteur peu suspect.

Terminons cette longue note en disant avec l'illustre Évêque de Nîmes, Mgr Plantier : « La sacrée Congrégation de l'*Index* est le trône du bon sens, la magistrature de la vérité, et un tribunal dont chaque sentence constitue autant de services rendus à la vraie philosophie ; » nous pourrions ajouter : « et au vrai bonheur des sociétés et des empires. » C'est en effet aux mauvaises lectures et au mépris des lois de l'*Index* que le Souverain-Pontife Pie VI attribua principalement les bouleversements de la France à la fin du dernier siècle. « Pauvre France ! s'écria-t-il en apprenant la mort tragique de Louis XVI ; pauvre France ! pourquoi as-tu oublié nos pressantes exhortations touchant l'extirpation des mauvais livres ! »

presbytérianisme, qui mettait le prêtre en opposition avec l'Évêque.

4° Le dernier caractère de l'esprit catholique romain est une obéissance *pratique*, courageuse et persévérante. Rien n'est positif comme un vrai catholique : dès qu'il connaît son devoir, il l'embrasse avec un généreux amour et le met aussitôt en pratique. Les belles théories ne coûtent rien ; mais l'obéissance est toujours difficile ; et voilà peut-être pourquoi bien des gens ont peur de Rome.

Cette obéissance pratique coûte surtout quand elle contrarie directement quelques préjugés favoris, quelque usage commode et enraciné, quelque doctrine longtemps caressée par notre esprit. Aussi le monde entier a-t-il admiré le courage si catholique du grand Fénelon, qui se soumit comme un enfant à la sentence du Pape Innocent XII, lequel, sur les instances de Bossuet, avait condamné son livre des *Maximes des Saints*. Dès que le saint Archevêque eut appris le jugement pontifical, il publia un Mandement où il condamna lui-même son livre, simplement, absolument, sans ombre de restriction ; et il défendit à tous les fidèles de son diocèse de lire ni de garder cet ouvrage. « A DIEU ne plaise, disait-il à la fin de son admirable Mandement, à DIEU ne plaise qu'il soit jamais parlé de nous, si ce n'est pour se souvenir qu'un Pasteur a cru devoir être plus docile que la dernière brebis du troupeau, et qu'il n'a mis aucune borne à sa soumission ! »

Notre clergé vient d'être honoré par un trait sembla-

ble : un docte et célèbre professeur de philosophie, ayant cru remarquer dans ses doctrines quelque affinité avec des thèses condamnées par la Congrégation de l'*Index*, n'eut rien de plus pressé que de soumettre lui-même tous ses ouvrages à l'examen de ce même tribunal. Et, bien qu'on l'eût rassuré sur l'orthodoxie de ses livres, tout en constatant qu'ils se rapprochaient en certains points des erreurs signalées par l'*Index*, ce saint prêtre supprima, sans hésiter, ses traités, travail de toute sa vie, et obtint de son Supérieur qu'ils fussent immédiatement retirés de l'enseignement de la Compagnie. — A Rome, en 1855, j'entendis un autre professeur, éminent en doctrine et en piété, qui venait de recevoir la nouvelle de la condamnation de quelques-unes de ses thèses, répondre avec une simplicité vraiment sublime à quelques amis qui cherchaient à le consoler : « *Nous sommes dans un temps où l'on a encore plus besoin d'obéissance que de science.* »

Le grand saint Alphonse de Liguori, non moins grand par son humilité que par ses immenses travaux, donna, dans le cours de sa longue vie de quatre-vingt-neuf ans, d'incomparables exemples de cette soumission pratique au Saint-Siège. Il avait lutté avec toute l'énergie de la foi et du désespoir contre la conspiration du voltairianisme et de la diplomatie qui poussaient le Pape Clément XIV à supprimer la sainte Compagnie de Jésus. Et cependant, quand il reçut le Bref de suppression, après être resté quelque temps en silence, il se contenta de dire : « Volonté du Pape, volonté de Dieu ! et l'on n'entendit plus de sa

bouche une seule parole qui manifestât sa peine intérieure. — Dans une autre occasion, où son honneur était personnellement en jeu, il ne montra ni moins d'obéissance, ni moins de courage. Agé de quatre-vingt-cinq ans, brisé par la vieillesse, par les infirmités, par soixante années de travaux apostoliques, le saint Évêque fut si indignement calomnié à Rome, que Pie VI, trompé par de faux rapports, le destitua de sa charge de Supérieur de la Congrégation des Rédemptoristes qu'il avait fondée, et l'exclut même de cette pieuse Congrégation. Saint Alphonse, paralytique, allait se faire porter à l'église pour entendre la messe et y communier, quand il apprit cette terrible nouvelle. Après un premier moment de stupeur, adorant aussitôt la volonté de Dieu dans celle de son Vicaire, il dit, en s'inclinant profondément : « Je ne veux que Dieu seul; il suffit que la grâce de mon Dieu ne me manque pas. Le Pape le veut ainsi, que Dieu soit loué! » Il n'en dit pas davantage, et alla paisiblement recevoir le Seigneur... Quelque temps après, comme ses missionnaires, qui connaissaient l'innocence de leur saint fondateur, et s'indignaient de le voir si injustement persécuté, lui demandaient conseil sur ce qu'ils devaient faire, il leur répondit tout simplement : « Obéissez au Pape, obéissez purement, sans interpréter la volonté du Pape à votre manière. » Dans une maladie, étant pris de délire, il parlait sans cesse de ses chagrins; s'en étant aperçu, il réprima sur-le-champ cette explosion de la nature, disant à haute voix : « Le Pape le veut, Dieu le veut, moi aussi! »

Le comte de Maistre, parlant de l'extrême attachement que saint François de Sales avait toujours montré envers le Souverain-Pontife, fait une remarque précieuse qui trouve ici tout naturellement sa place : « Examinez l'un après l'autre, dit-il, les grands Docteurs de l'Église catholique : à mesure que le principe de sainteté a dominé chez eux, vous les trouverez toujours plus fervents envers le Saint-Siège, plus pénétrés de ses droits, plus attentifs à les défendre. C'est que le Saint-Siège n'a contre lui que l'orgueil qui est immolé par la sainteté¹. » Aussi le Pape Benoît XIV déclare-t-il, dans son traité *de la Canonisation des Saints*, qu'il faut compter parmi les signes d'une vertu héroïque la soumission et l'obéissance parfaites au Chef de l'Église.

Il n'y a jamais eu un Saint qui n'ait eu, à un degré éminent, les quatre caractères que nous venons de signaler et qui constituent l'esprit romain. Tout Saint est romain d'esprit et de jugement, de volonté et de cœur, en paroles, en œuvres, en toute sa conduite. « Que l'on me montre un seul saint gallican, disait un jour le vénérable P. Mollevaut de Saint-Sulpice, et seulement alors je consentirai à devenir gallican ! » Saint Thomas de Cantorbéry formulait du reste cette pensée, il y a près de sept cents ans, dans une lettre primatiale adressée à tous les Évêques d'Angleterre : « Quel que soit, leur disait-il, celui qui plante ou qui arrose, Dieu ne féconde et ne fait grandir que celui qui jette ses racines dans

¹ *Du Pape*, l. I, c. vi.

la foi de Pierre, et qui adhère parfaitement aux doctrines de Pierre¹. »

Depuis que l'esprit romain a été affaibli en France, la race des Saints s'est éteinte chez nous. Pour vivre et grandir, un Saint a besoin du soleil de saint Pierre.

Je prie le lecteur de ne pas passer légèrement sur cette observation. L'esprit des Saints étant l'esprit de l'Évangile, l'esprit de Notre-Seigneur, l'esprit du bon Dieu, il nous faut entrer dans leur dévouement pratique au Siège Apostolique si nous voulons, comme eux, appartenir à JÉSUS-CRIST.

Saint Alphonse de Liguori protestait « qu'il était prêt à verser son sang pour défendre la suprématie infailible du Pape; car, ajoutait-il, ôtez-lui cette prérogative, et l'autorité de l'Église est réduite au néant. Sans ce juge suprême pour trancher les controverses, la foi est perdue. » Saint François de Sales disait de son côté : « Le Pape et l'Église, c'est tout un. » Le saint abbé Olier, le disciple chéri de saint Vincent de Paul, voulant fonder en France le premier Séminaire, dans lequel il voyait tout l'espoir de l'avenir de nos Églises, l'établit à Paris, sur une terre *exempte*, soumise à la juridiction immédiate du Saint-Siège, indiquant par là dans quel esprit pleinement catholique et romain il voulait voir se former les générations saintes du clergé. Cet admirable prêtre a écrit sur le Pape des pages sublimes où débordent

¹ Quicumque sit, qui rigat aut plantat, Deus nulli dat incrementum nisi illi qui plantavit in fide Petri, et doctrinæ ipsius acquiescit.

dait son grand cœur. Il appelle le Pape « la base, la personnalité de l'Église et l'hypostase qui la soutient. L'Église, ajoute-il, estant l'épouse de JÉSUS-CHRIST, a toujours en soy toutes grâces, et par conséquent celle de l'apostolat, c'est-à-dire le pouvoir d'establir le règne de JÉSUS-CHRIST par tout le monde. Cet employ a l'infaillibilité conjointe à sa mission, et porte obligation aux peuples de recevoir la prédication. Or *cette grâce réside en la personne du Pape seulement* : car cette haute dignité d'*Apostre* est restée par succession dans les Souverains-Pontifes. Ils succèdent à saint Pierre qui estoit *Apostre* et l'unique *Apostre* qui a eu des successeurs dans l'Église. Si bien que le Saint-Siège est *Siège Apostolique*, et le *Siège* par conséquent dans lequel repose celuy qui a droit sur toute l'Église, à cause que l'*Apostre* est celuy qui est establi *Prince* sur toute la terre, sur toute l'Église. L'esprit des *Apostres* a été laissé aux *Papes* pour sauver tout le monde et envoyer prescher le nom de DIEU par tous les endroits de l'univers. De là vient que, par le *Souverain-Pontife*, nous recevons la *Bénédiction Apostolique*, et qu'à luy seul appartient de donner la mission pour les terres barbares, et pour aller prescher aux peuples infidèles, comme ayant pouvoir sur eux. Ainsy, comme l'unique *Apostre* de l'Église, le *Pape* succède à la plénitude de l'*Esprit* de saint Pierre, son *Prédécesseur*, et, sans chercher ailleurs qu'en luy-mesme sa lumière, il a suffisamment de quoy éclairer toute l'Église. »

Saint Charles Borromée, le modèle des Évêques et des

ecclésiastiques, dans l'âme duquel surabondait le pur esprit de l'Église, avait pour le Souverain-Pontife ce même dévouement sans bornes, ce même amour de foi, cette fidélité pratique que rien ne rebute et qui ne connaît que l'obéissance. Toute sa vie a été un grand acte de soumission parfaite au Vicaire de Jésus-Christ. Jamais on ne l'a entendu se plaindre des ennuis que lui suscitaient parfois, soit les lenteurs, soit les décisions des Congrégations Romaines. « Souvenez-vous, dit-il un jour à l'un de ses familiers qui marquait son mécontentement d'une réponse défavorable venue de Rome, souvenez-vous que nous devons obéir à Dieu en toutes choses, et que le Saint-Père nous le représente sur la terre; se soustraire à l'obéissance du Pape, c'est désobéir aux ordres de Dieu. Instruons le Pape le mieux qu'il nous est possible de toutes nos affaires; après cela demeurons en paix, et attendons avec soumission ce qu'il lui plaira d'ordonner. » Toutes les fois qu'il nommait le Pape ou entendait prononcer son nom, il se découvrait par respect. Quand on lui présentait quelque Bref Apostolique, il le recevait la tête nue, et le baisait avec une profonde vénération.

On sait quels ont été les sentiments de saint Bernard pour le Saint-Siège; nous avons cité plus haut quelques-unes des paroles de ce grand Saint à ce sujet. Saint François et saint Dominique, les deux colonnes de l'Église au moyen âge, et plus tard saint Ignace, le fondateur de la Compagnie de Jésus, ont pris pour point de départ de leurs œuvres gigantesques le roc de

saint Pierre; et le dévouement le plus entier au Chef de l'Église est la règle qui domine toutes leurs règles. C'est pour cela qu'ils ont été si puissants, si féconds, et en même temps si détestés de tous les hérétiques, incrédules et impies. Saint Thomas d'Aquin, sur son lit de mort, joignit dans une même pensée de dévouement et d'amour le Sacrement de Jésus et le Vicaire de Jésus, l'Eucharistie et le Pape. Au moment de recevoir le Saint-Viatique, il ranima ses forces défaillantes et s'écria : « Je te reçois, prix de la rédemption de mon âme!... Jamais je n'ai rien dit contre toi ; mais, si je t'avais fait quelque chose sans le savoir, je ne suis point opiniâtre dans mon sentiment, et je laisse tout à la correction de la sainte Église Romaine, dans l'obéissance de laquelle je m'en vais de cette vie. »

Ainsi ont pensé, ont parlé, ont agi tous les Saints, c'est-à-dire les chrétiens, les catholiques parfaits. Faisons comme eux : rejetons comme indignes d'un esprit fidèle, les ergoterics et les chicanes ; comme indignes d'un cœur catholique, les défiances et les oppositions de l'amour-propre ; comme indignes de notre christianisme, les défaillances de courage sous le joug bienfaisant de l'obéissance au Pape. Habitons-nous à juger des institutions, des personnes, des doctrines, de toutes choses, comme en juge le Saint-Siège, comme en jugent les Sacrées Congrégations Romaines, par lesquelles, on ne saurait trop le redire, le Pape dirige, instruit et gouverne les fidèles de son Église. Soyons catholiques-romains d'esprit, autant que de cœur. Combattons en

nous et autour de nous l'esprit antiromain, et, fiers de notre dévouement au Christ et à son Vicaire, laissons les ignorants et les tièdes crier à l'exagération, nous appeler dérisoirement *ultramontains*¹, comme les protestants nous appellent des *papistes*. En bon français, ultramontain et papiste, cela veut dire *chrétien fidèle et pur catholique*.

CONCLUSION

**Aimer le Pape, c'est aimer l'Église, c'est aimer JÉSUS-CHRIST,
c'est aimer le bon DIEU**

Les Juifs n'aimaient pas JÉSUS-CHRIST, parce qu'ils ne savaient pas qu'il est le seul vrai DIEU vivant revêtu de la chair; les protestants n'aiment pas l'Église, parce qu'ils ne savent pas que l'Église est « le corps du Christ, » comme dit l'Écriture, c'est-à-dire, sa manifestation visible sur la terre, l'instrument vivant de ses volontés, son organe, sa bouche, son cœur; enfin les demi-catholiques n'aiment point le Pape ou l'aiment peu, parce qu'ils ne savent pas que le Pape est le

¹ Puissance déplorable des mots! Avec cette parole mise en vogue par les jansénistes, *ultramontain*, on a fait bien du mal aux âmes dans notre pauvre France depuis deux cents ans. Les jansénistes et les gallicans ont appelé *ultramontains* les fidèles catholiques, comme les voltairiens les ont appelés *jésuites* et *capucins*. — Ultramontain veut dire catholique romain, catholique comme on l'est à Rome, comme on l'est au delà des monts, en un mot, comme on l'est et comme on doit l'être partout.

résumé de l'Église, l'Église en personne, l'Église parlant, l'Église enseignant, l'Église condamnant ou pardonnant.

Pour bien comprendre l'identité de l'amour du Pape et de l'Église avec l'amour de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, il ne faut pas perdre de vue cette grande vérité, écrite à chaque page du Nouveau Testament et proclamée par tous les Docteurs et par tous les Saints, à savoir que JÉSUS-CHRIST est tout dans son Église et qu'il est la vie de chacun des membres qui la composent. DIEU, dit saint Paul, a établi le Christ Chef et tête de toute l'Église, laquelle est son corps, sa plénitude et son extension; et Jésus se complète en étant tout en tous : *qui omnia et in omnibus adimpletur*.

Jésus, Verbe éternel et tout à la fois Médiateur de Dieu et des hommes par son Incarnation, apporte aux hommes dès ce monde la vie divine. Sa sainte Église, qui a pour mission de le faire régner sur toute la terre, le présente à toute créature, et ceux qui veulent le recevoir deviennent ses temples vivants, par le Baptême d'abord, puis par l'Eucharistie. Le Père, qui habite en Jésus et n'habite qu'en lui, s'unit ainsi par Jésus aux âmes fidèles, et Jésus répand en elles, au nom de son Père et en son nom, le Saint-Esprit qui leur infuse la vie de Dieu.

Un chrétien, c'est un homme dans l'âme duquel l'Église, brisant par le Baptême le mur de séparation qui le tenait éloigné de JÉSUS-CHRIST, fait descendre ce divin Sauveur, dont les délices sont d'être avec les enfants des hommes. « Le chrétien, dit saint Augustin, ce n'est pas

seulement l'homme qui est juste, honnête, sincère, etc. ; c'est l'homme en qui habite le Christ lui-même : *sed et ipse Christus habitat in christiano.* » Toute la vie chrétienne et tout le ministère de la sainte Église consiste uniquement à conserver, à développer Jésus dans l'âme des fidèles.

Par le Baptême, Jésus s'établit donc dans l'âme qu'il a rachetée de son sang ; il y vit, il y demeure, il y agit sans cesse, l'imprégnant de sa sainteté, l'inondant de ses grâces et lui communiquant ses vertus. Il est ainsi le Christ des chrétiens, le Saint des saints.

Par le sacrement de l'Ordre, il se communique à un nouveau titre à certains chrétiens élus entre tous les autres ; il s'unit, il s'incorpore à eux, non plus seulement comme Christ et comme Saint, mais comme Prêtre ; et il les fait prêtres en lui, ou, pour mieux dire, il devient lui-même Prêtre en eux. Jésus est le Prêtre universel de l'Église ; *tu es sacerdos in æternum*¹ ; et c'est lui qui, par l'organe de ses chers élus, bénit les hommes, leur prêche le salut, leur pardonne leurs péchés, offre le divin sacrifice, et exerce toutes les fonctions de médiateur ; JÉSUS-CHRIST est donc tout dans le prêtre, comme il est tout dans le chrétien.

Il est également tout dans l'Évêque, et lui seul est Évêque et Pasteur des âmes dans les Évêques². Il leur communique son Épiscopat par la consécration, et par

¹ Sic et Christus non semetipsum clarificavit, sed qui locutus est ad eum : Tu es sacerdos in æternum. (Hebr., v.)

² Pastorem et Episcopum animarum vestrarum. (I Petr., II.)

eux, comme par de très-saints et tout divins organes, il enseigne, juge, gouverne et conserve dans la sainteté et la vérité les différentes portions de son Église.

Mais entre tous ses élus JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur en choisit un, un seul, unique comme lui-même Fils unique de DIEU, pour lui communiquer son souverain Pontificat, et pour le constituer Pontife de toute l'Église, Monarque des âmes, Pasteur suprême des Évêques, des prêtres et des chrétiens. Cet homme choisi entre tous, cet élu des élus, c'est le Pape; et l'élection de JÉSUS est attachée par sa volonté irrévocable à la qualité d'Évêque de Rome et de successeur de saint Pierre. Notre-Seigneur est tout dans le Pape, comme il est tout dans l'Évêque, comme il est tout dans le prêtre, comme il est tout dans le chrétien; de même que notre âme, une et indivisible, opère néanmoins d'une manière tout à fait différente en chacun des organes dont l'ensemble constitue notre corps; de même JÉSUS, bien qu'il soit tout entier en tous et en chacun, *omnia et in omnibus*, opère dans le Pape un ministère tout spécial, un ministère suprême et unique, qu'il ne remplit ni dans l'Évêque, ni dans le prêtre, ni dans le simple fidèle. Ce qu'il donne au chrétien, il le donne au Prêtre; ce qu'il donne au chrétien et au prêtre, il le donne à l'Évêque; ce qu'il donne au chrétien, au prêtre et à l'Évêque, il le donne au Pape; mais, en outre, il donne à celui-ci ce qu'il ne donne à aucun autre, ce qui fait du Pape un Être à part, qui sur la terre forme à lui seul une hiérarchie, et la hiérarchie suprême, comme dans le ciel la

Sainte Vierge constitue à elle seule une hiérarchie, et la première, la plus sublime de toutes.

L'Église est donc le corps du Christ, la partie terrestre et militante du Christ, Roi des Cieux, et « nous sommes les membres de ce corps mystérieux de JÉSUS, la chair de la chair de JÉSUS-CHRIST, et les os des os du Verbe incarné; *quia membra sumus corporis ejus, de carne ejus, et de ossibus ejus*¹. » JÉSUS-CHRIST, l'Église, le Pape, au fond c'est une seule et même vie : c'est DIEU s'unissant à nous, demeurant avec nous, nous prenant en lui dès ce monde pour nous faire demeurer en lui et dans son amour et dans sa béatitude pendant toute l'éternité. Donc aimer le Pape et l'Église, c'est aimer JÉSUS-CHRIST, Souverain-Pontife et Médiateur du salut; de même qu'aimer JÉSUS-CHRIST, c'est aimer le Père qui l'a envoyé.

La Tradition nous donne avec l'Écriture cette grande idée de la Papauté et de l'Église; et les hérétiques et schismatiques de toutes nuances, qui rejettent l'autorité ecclésiastique, sont en cela, comme en tout le reste, non-seulement de grands coupables, mais de pauvres ignorants. Nous pouvons leur dire, comme le bon DIEU à la Samaritaine : *Si scires donum DEI*; oh ! si vous saviez le don de DIEU ! si vous saviez le mystère de la sainte Église ! si vous saviez ce qu'est l'Église et ce qu'est le Pape que vous blasphémez ! *Forsitan et tu petisses, ab eo*, sans

¹ *Ad Ephes.*, V.

doute, vous aussi, vous viendriez, soumis et fidèles comme nous, vous prosterner aux pieds du Vicaire de JÉSUS-CHRIST; *et delisset tibi aquam vivam*, et il vous donnerait, comme à nous, l'eau vivante qui rejaillit à la vie éternelle, le Saint-Esprit, l'esprit de JÉSUS-CHRIST, la doctrine de JÉSUS-CHRIST, le Corps de JÉSUS-CHRIST, l'amour de JÉSUS-CHRIST !

C'est dans cette union intime et indissoluble avec le Sauveur que les Papes sont si forts. « Nous le confessons avec amour et en toute vérité, s'écriait jadis l'immortel saint Léon, c'est JÉSUS-CHRIST qui opère en Nous l'œuvre de notre ministère et tout le bien que nous pouvons faire; et Nous Nous glorifions, non pas en Nous-même, qui ne pouvons rien sans lui, mais en lui seul qui est toute Notre puissance... Malgré tous les obstacles, Nous ne perdons ni le courage ni l'espérance, parce que Nous n'attendons rien de Nous-même, mais de Celui qui opère en Nous. Ce n'est donc point témérairement, mais à la lumière de la foi que nous le proclamons : il est présent au milieu de ses fidèles, le Seigneur JÉSUS-CHRIST; et, bien qu'il siège à la droite du Père, le Pontife suprême ne fait point défaut au corps sacré des Évêques. C'est lui qui est le véritable et éternel Pontife, dont le ministère est immuable et ne doit jamais finir¹. » Et parlant de

¹ Pie et veraciter confitemur, quod opus ministerii nostri in omnibus quæ recte agimus, Christus exsequitur; et non in Nobis, qui sine illo nihil possumus, sed in ipso, qui possibilitas Nostra est, gloriamur. Et tamen non desperamus neque deficimus, quia non de Nobis, sed de illo præsumimus, qui operatur in Nobis. — Adest igitur, quod non temere, sed fideliter confi-

saint Pierre dont il se déclarait et le successeur et l'héritier, saint Léon le Grand ajoutait que cet Apôtre, associé par JÉSUS-CHRIST à son Pontificat éternel, n'a reçu le nom de Pierre que parce que ce nom est le nom même du Christ; *id quod ipse erat Christus, voluit Petrum nominari*¹.

Le Pape est au milieu de l'Église l'*ostensoir* vivant de JÉSUS-CHRIST Souverain-Pontife. « Nostre-Seigneur, dit admirablement M. Olier, a été si jaloux de nous faire voir que c'estait luy seul qui devoit estre fondement de la foy *par sa demeure en saint Pierre*, qu'il permet que celuy-ci, plus que tous les austres Apostres, donne des marques de sa foiblesse et de son ignorance dans sa conversation avec le commun de ses frères. La Providence a permis cela pour faire comprendre à tout le monde que la lumière, la force, la vertu et le courage qui ont paru dans saint Pierre ont esté en l'unité de JÉSUS-CHRIST qui l'avoit alors changé en luy-mesme. En luy disant : *Ce n'est pas la chair ni le sang, mais mon Père qui te l'a révélé*, JÉSUS marquoit que saint Pierre estoit rempli de la mesme lumière que luy, à sçavoir de la lumière de son Père, qui est toute la sienne. Saint Pierre est donc en possession, par exprès, d'une sainte lumière de DIEU, laquelle est le fondement de l'Église :

temur, in medio credentium Dominus JESUS CHRISTUS : et quamvis ad dexteram DEI Patris sedeat, non deest tamen Pontifex summus a suorum congregatione pontificum... Ipse enim verus et æternus est Antistes, cujus administratio nec commutationem potest habere, nec finem... (*In anniversario die Assumptionis, Serm. v et III.*)

¹ Epist. X.

c'est la base, c'est l'hypostase qui la soutient. De mesme que l'hypostase de la Sagesse soutient l'humanité en JÉSUS-CHRIST, de mesme la lumière de JÉSUS-CHRIST en saint Pierre soutient toute l'Église.

« Qui pourroit, en effet, soutenir ce vaste et immense bastiment qui occupe toute la terre et qui doit subsister dans tous les temps, que l'infinie Sagesse de DIEU, et cette subsistance du Verbe ? Qui peut fournir de lumière tout un monde comme est l'Église, si ce n'est ce Soleil de justice divine ? Qui est capable de résister à toutes les erreurs, à toutes les illusions, à toutes les hérésies, à tous les mensonges de l'enfer, que *la Sagesse incarnée qui s'est établie en saint Pierre, comme dans une pierre inébranlable ?*

« Pour monstrier que tout cela se feroit en saint Pierre par grâce et par l'établissement nouveau de JÉSUS-CHRIST en luy, Nostre-Seigneur lui dit : « J'ai prié pour toi afin que ta foy ne défaille jamais, *nunquam deficiat fides tua* ; et lorsque tu seras pleinement converti et tout changé en moy, tu seras la force et la confirmation de de tes frères : *et tu aliquando conversus confirma fratres tuos.* » Et après avoir dit à Simon : « Tu es pierre en moy, et sur cette pierre qui est moy-même (comme dit saint Augustin : *Petra erat Christus*) je fonderay toute mon Église, JÉSUS ajoute : Ce que tu auras lié en la terre sera lié au ciel, et ce que tu auras délié en la terre sera aussy délié dans le ciel. »

« Hé pourquoy ? par quelle suite ? sinon parce que JÉSUS-CHRIST *qui est dans le sein de DIEU, estant le mesme que*

dans saint Pierre, ce qu'il délie dans la terre est aussi, par une nécessité absolue, délié dans le ciel. On voit par là combien les hérétiques sont abusés : saint Pierre comme homme, et sans Notre-Seigneur, ne pouvant pas estre fondement de l'Église.

« C'est donc en JÉSUS-CHRIST seulement que saint Pierre doit estre fondement, et fortifier ainsy l'Église tout entière. Mon Père, dit JÉSUS-CHRIST, *in petra exaltasti caput meum*, en établissant en moy-mesme, qui suis la pierre, ce Chef visible de mon Église, vous avez faict de lui, quoique très-foible en luy-mesme, ma pierre fondamentale, puisque vous l'avez établi dans la force d'un rocher inébranlable que toutes les tempestes et toutes les furies de la mer de l'enfer ne pourront ébranler. Saint Pierre n'est donc fondement de l'Église qu'en JÉSUS-CHRIST, et à cause de JÉSUS-CHRIST, qui est *fondement visible en la personne de saint Pierre en qui il réside, maintenant que depuis son ascension dans les cieux, il est absent de la terre.* »

Après cela, qui s'étonnera d'entendre les Saints nous dire qu'il faut aimer le Pape, qu'il faut aimer l'Église? Et saint Pierre Damien n'avait-il pas bien raison d'affirmer que, « pour être tendrement aimé de JÉSUS-CHRIST, il faut aimer tendrement saint Pierre, *solus efficitur familiaris Christi, qui Petri familiaritatem habuerit?* » Saint Pierre est toujours vivant dans son successeur, et il siège en cette Chaire suprême que préside JÉSUS-CHRIST, *Cum Domino residet præsidente.*

Si nous savions ce qu'est le Pape et ce qu'est l'Église, nous dirions tous et sans hésiter, comme sainte Catherine de Sienne au Bienheureux Raymond de Capoue, son confesseur et le confident de toutes ses pensées : « Le Pape est le Vicaire de JÉSUS-CHRIST ; il faut nous exposer pour le soutenir, comme pour soutenir la foi catholique elle-même. » Sur son lit de mort, la même Sainte adressait aux amis qui l'entouraient ces autres paroles mémorables : « Soyez certains que, si je meûrs, la seule cause de ma mort est le zèle qui me brûle et me consume pour la sainte Église. Je souffre avec joie pour sa délivrance, et je suis prête à mourir pour elle, s'il le faut. »

« J'ai sacrifié ma vie pour Dieu et pour le Pape, répétait à son tour le jeune martyr de la liberté ecclésiastique, Joseph Guérin, sur son lit de mort ; j'ai sacrifié ma vie pour Dieu et pour le Pape. Que je suis heureux de souffrir et de mourir lentement pour JÉSUS-CHRIST et pour son Vicaire ! » Et, les yeux fixés au ciel, le sourire de la béatitude sur les lèvres, il entra dans une sorte d'extase... Revenu à lui, et voyant pleurer ses amis : « Que faites-vous ? leur dit-il avec amour ; ne pleurez pas... Soyez jaloux de mon bonheur ! »

Oh ! qu'ils sont à plaindre ceux qui n'aiment pas de tout leur cœur le Vicaire du Sauveur ! Qu'ils sont à plaindre ceux qui ne prennent qu'un intérêt médiocre à ce qui touche le Pape et son autorité et son honneur et ses triomphes ! Il n'est pas vraiment à JÉSUS-CHRIST, l'homme qui prend peu de souci du Vicaire de JÉSUS-CHRIST : or, JÉSUS-CHRIST, c'est l'unique nécessaire, le

seul vrai trésor que la mort même ne peut nous ravir. Il se flatterait vainement d'aimer l'Église, celui qui n'aimerait pas le Chef de l'Église, c'est-à-dire JÉSUS-CRIST au ciel, le Pape sur la terre. « Le véritable chrétien, disait naguère un saint prêtre, le véritable chrétien en qui vit JÉSUS-CRIST, aime, admire, respecte l'Église comme le chef-d'œuvre de la Sainte-Trinité, son organe authentique, le prix et la gloire du sang de JÉSUS. Il l'aime plus que sa famille humaine, que sa patrie terrestre. Il sent tout ce qui la regarde avec une délicatesse infinie : on ne la touche pas qu'on ne le blesse. Quand sa cause est en jeu, il ne craint pas de passer pour partial ; il l'est, il l'est absolument, il se fait gloire de l'être, parce qu'il ne lui vient pas même en idée que le monde soit une puissance avec laquelle l'Église traite et doive jamais faire des compromis. Pour lui, comme pour son JÉSUS, qui pense et aime en lui, l'Église c'est toute la vérité, toute la lumière, toute la justice, tout le droit, toute la liberté, toute la vie, tout l'amour. Hors d'elle, il sait qu'il n'y a que ce qui est mort ou indigent ; tout ce qui doit être éclairé, ressuscité, sauvé, enrichi, devant venir à elle, comme à la mère de l'humanité et à la reine du monde ; venir humblement par la foi, entrer courageusement par l'obéissance, demeurer paisiblement par l'amour. Il a faim et soif de voir régner l'Église et le Chef de l'Église, parce que ce règne est celui du Christ, celui de DIEU, et partant, le bonheur de toutes les créatures. »

Adieu, bon lecteur. Si la lecture de ce petit travail a fait du bien à votre âme, daignez prier pour moi le divin Maître, et sa Mère Immaculée et le Bienheureux Pierre, son Vicaire trois fois saint.

Avant de nous séparer, prosternons-nous tous les deux en esprit aux pieds du Souverain-Pontife, Pasteur de nos âmes et guide de notre pèlerinage. C'est à ses pieds sacrés que je vous laisse et que je dépose mon petit livre, disant avec un grand serviteur de DIEU : « Ce fruit de mon travail plaira-t-il au Siège Apostolique ? Je l'ignore ; mais ce que je sais, c'est que je m'abandonne de tout mon cœur à l'autorité magistrale de Pierre, et si je me suis trompé en quelque point, je ne recule pas devant l'humiliation d'une rétractation. Le Saint-Siège, si j'ose parler ainsi, est ce mystique atelier à la tête duquel se trouve Celui que l'on appelait à Nazareth « le Fils du charpentier. » C'est lui qui est ce *type* parfait auquel doivent en toute justice s'adapter toutes les productions de notre esprit, et c'est sur sa rectitude infaillible que vient se réformer tout ce qui s'est écarté de la droite ligne de la vérité¹. »

¹ Utrum Sedis Apostolicæ judicio placeat, ignoramus. Nos enim si quid erravimus, ad Petri magisterium corrigendi libenter accedimus, et retractationis opprobrium non veremur. Hæc est enim illa, ut ita loquar, officina fabrilis, cui nimirum is qui fabri dicebatur filius, præsidet, ad cujus regulam omnis merito moneta reducitur, ac cujus rectitudinis lineam, quidquid uspiam fuerit depravatum, reformatur. (S. Petrus Damianus ad clerum populumque Mediolanensem.)

LA

CONFESSIO

Cet opuscule populaire sur la Confession a été composé, en 1861, à la prière des Bons Frères des Ecoles chrétiennes de l'île de Madagascar. Il a été traduit en plusieurs langues; et, dans les cinq premières années, il s'en est répandu en France plus de quatre-vingt-dix mille exemplaires.

LA

CONFESSIO N

PROLOGUE

Pour les recalcitrants.

Parler de *Confession* dans le siècle des lumières, en plein dix-neuvième siècle? c'est un peu fort! Pour qui nous prend-on? pour des ultramontains? pour des cléricaux, des capucins, des jésuites? — Doucement, mon cher; ne vous fâchez pas pour commencer. Écoutez-moi seulement, et, quand nous aurons fini, vous verrez que c'est vous qui avez tort et que c'est moi qui ai raison.

En plein dix-neuvième siècle, ne faut-il pas croire ce qui est vrai, aimer ce qui est bien, respecter ce qui est respectable? Or telle est cette Confession, après laquelle

on crie, on déblatère si fort dans tous les mauvais livres et dans tous les mauvais lieux. En vous parlant ici, je vous prends pour ce que vous êtes bien certainement : un chrétien, un brave homme, un esprit droit, un bon cœur. Je m'adresse à votre bon sens ; prenez, lisez et jugez !

I

Ce que c'est que la Confession.

Confession veut dire *aveu*. La Confession, c'est l'aveu que nous devons faire de nos péchés à un prêtre, pour obtenir le pardon du bon DIEU. Se confesser, c'est aller trouver un Prêtre, un ministre de JÉSUS-CHRIST, et lui avouer avec simplicité et repentir toutes les fautes qu'on a eu le malheur de commettre.

Les gens qui ne se confessent pas se font de la Confession les idées les plus baroques, les plus étranges. Une dame protestante qui venait assez souvent demander des conseils au bon Mgr de Cheverus, Évêque de Boston, lui disait un jour combien la Confession lui paraissait absurde. « Pas autant que vous le croyez, lui répondit en souriant l'excellent Évêque ; sans vous en douter, vous en sentez le prix et le besoin ; car voilà longtemps que vous vous confessez à moi sans le savoir. La Confession n'est pas autre chose que la confiance des peines de conscience que vous voulez bien m'exposer pour

en être soulagé. » Cette dame ne tarda pas à se confesser tout de bon et à se faire catholique.

Rien, du reste, n'est plus naturel que la confession. Voltaire, témoin non suspect, l'avouait dans un moment lucide : « Il n'y a peut-être pas d'institution plus utile, écrivait-il ; la plupart des hommes, quand ils sont tombés dans de grandes fautes, en ont naturellement des remords ; s'il y a quelque chose qui les console sur la terre, c'est de pouvoir être réconciliés avec DIEU et avec eux-mêmes¹. »

Ainsi, quand nous nous confessons, nous déchargeons notre conscience des péchés qui la déshonorent, et nous allons chercher dans le sacrement de Pénitence la paix du cœur et la joie de l'âme.

II

S'il est absolument nécessaire de se confesser.

Absolument, mon pauvre ami, il n'y a pas à dire. C'est le bon DIEU qui le veut, et c'est lui qui est le maître. On a beau crier, pester, réclamer ; le bon DIEU *veut* que l'on se confesse ; il a institué lui-même la Confession ; et ce qu'il a réglé est réglé.

Quand il est venu en ce monde, DIEU a choisi un certain nombre de disciples qu'il a faits ses Prêtres. Il leur

¹ Remarques sur Olympie.

a commandé d'aller prêcher la pénitence à tous les hommes et leur a donné, à eux et à leurs successeurs jusqu'à la fin du monde, le pouvoir de pardonner les péchés en son nom. Il nous a imposé par là même à tous, sans exception, l'obligation d'avouer, de confesser nos fautes à ces hommes, qui sont ses ministres, ses représentants ; sans quoi, nous demeurerons dans la fange de nos péchés, et après notre mort nous irons en enfer.

C'est le bon DIEU lui-même, c'est Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST qui a dit à ses Prêtres : « Recevez le Saint-Esprit. « Les péchés seront pardonnés à ceux à qui vous les par-
« donnerez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les re-
« tiendrez. Tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié
« dans les cieux, et tout ce que vous aurez délié sur la
« terre sera délié dans les cieux. » Quoi de plus clair, quoi de plus formel que ces paroles divines : les péchés seront pardonnés à ceux à qui vous les pardonneriez ? Donc c'est DIEU lui-même qui a institué la Confession sur la terre ; c'est lui qui veut que nous allions nous confesser à ses Prêtres, afin d'obtenir, par leur ministère, la rémission de nos péchés, et la délivrance de l'enfer.

Bon gré, mal gré, il faut en passer par là : ou la Confession, ou l'enfer, l'enfer de feu éternel. A chacun de choisir.

III

Que l'on s'est confessé dans tous les temps.

Dans tous les temps, depuis le commencement du monde, il a fallu, pour obtenir le pardon, confesser son péché. Adam, le premier pécheur, n'a été pardonné qu'après avoir confessé de bouche, humblement et avec repentir, aux pieds du Fils de DIEU, qui lui apparaissait sous une forme humaine au paradis terrestre, la grande faute qu'il venait de commettre. « J'ai mangé le fruit défendu, » dit-il; voilà la confession. Ève se confessa également avant d'être absoute. « J'en ai aussi mangé. »

Cain ne voulut pas se confesser : « Qu'as-tu fait de ton frère ? » lui demanda le Seigneur, également revêtu de cette apparence humaine dont il devait prendre un jour la réalité. « Mon péché est trop grand pour que DIEU me le pardonne, » répondit le misérable. Et il fut maudit; et il s'enfuit de la face du Seigneur, errant sur la terre comme un réprouvé.

Chez les Juifs, dans l'ancienne loi, il fallait se confesser aux Prêtres, comme nous le faisons maintenant, se confesser de bouche et en détail, avant d'offrir le sacrifice et d'obtenir la rémission des péchés. Cette obligation est signalée à plusieurs reprises dans les livres sacrés de Moïse. La Confession a toujours été le signe distinctif de la vraie religion.

Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST a élevé la Confession jusqu'à la dignité d'un sacrement, et il l'a établie dans son Église comme une source inépuisable de salut et de consolation, comme le refuge des pauvres pécheurs, le soutien de la faiblesse humaine. Il a confessé et absous lui-même plusieurs pauvres pécheurs, entre autres la femme adultère, qui resta seule avec lui dans le temple, la malade avec le médecin, la grande misère avec la grande miséricorde ; elle avoua sa faute avec repentir ; et JÉSUS lui dit : Va en paix ; tes péchés sont pardonnés.

Ses Apôtres, ses premiers Prêtres, furent aussi les premiers *confesseurs*. On voit saint Paul et ses compagnons, dans une de leurs missions à Éphèse, toucher si vivement le cœur des fidèles, que « beaucoup d'entre eux « venaient *confesser* et *déclarer* leurs actions¹. »

Dans les catacombes de Rome et dans les monuments des premiers siècles chrétiens, on retrouve des traces si fréquentes et si peu équivoques de la Confession, que l'historien protestant Gibbon avoue, malgré sa haine contre la Religion, que « l'homme instruit ne peut résister au poids de l'*évidence historique*, qui établit que la Confession a été un des principaux points de la doctrine *papiste* (c'est-à-dire catholique), dans toute la période des quatre premiers siècles². » Il ne parle que des quatre premiers siècles, parce que, à partir du cinquième, ce n'est plus une question pour personne-

¹ *Actes des Apôtres*, ch. xix.

² *Décadence de l'empire romain*.

Cet aveu si net d'un ennemi acharné de l'Église dispenserait de toute autre preuve. Apportons néanmoins ici, pour la consolation du lecteur, quatre ou cinq témoignages, pris comme au hasard au milieu de beaucoup d'autres, et qui montrent, clair comme le jour, que les premiers chrétiens se confessaient tout comme nous.

Au premier siècle, le Pape saint Clément, baptisé et consacré par saint Pierre lui-même, donnait cette règle : « Que celui qui a soin de son âme ne rougisse pas de confesser au Prêtre les sentiments d'envie et les autres fautes qui ont pu se glisser secrètement dans son cœur, afin qu'il reçoive de lui la guérison par la *parole de DIEU* (c'est ainsi qu'il appelle l'absolution) et par des avis salutaires¹. » — Également au premier siècle, et du vivant de saint Paul, saint Denys, disciple de ce grand Apôtre, et ordonné par lui premier Évêque d'Athènes, adressait de graves reproches à un chrétien, nommé Démophile, qui avait brutalisé un pauvre pécheur, lequel était venu se jeter aux pieds d'un Prêtre pour confesser ses fautes : « Ce pauvre homme, dit-il, priait, et disait qu'il était venu chercher un remède à ses maux ; et non-seulement tu l'as repoussé, mais tu es allé jusqu'à outrager insolemment le bon Prêtre qui avait eu compassion de ce pénitent². »

Parmi les auteurs chrétiens du second et du troisième siècle, le célèbre Origène, dont la grande science était

¹ *Épître à saint Jacques.*

² *Épître VIII à Démophile.*

admirée dans le monde entier, parle clairement de la Confession et à plusieurs reprises : « Si nous nous repen- tons de nos péchés, et que nous les confessions non-seu- lement à DIEU, mais encore à ceux qui peuvent y apporter remède, ces péchés nous seront remis ¹. » Il dit encore : « Quand le pécheur s'accuse lui-même et se confesse, il vomit son péché, et extirpe la cause de son mal. Seule- ment, quand vous voulez vous confesser, faites en sorte que le médecin à qui vous déclarez la cause de votre maladie puisse compatir à vos douleurs et comprendre l'état de votre âme, afin qu'il soit pour vous un médecin habile et compatissant, et qu'il vous donne de sages con- seils ². »

Tertullien, qui vivait à la même époque, n'est pas moins formel qu'Origène. « Il en est, dit-il, qui évitent le pénible travail de la Confession, ou qui le remettent de jour en jour, parce qu'ils se soucient de leur honneur plus que de leur salut. Ils ressemblent à ceux qui, ayant une maladie honteuse et secrète, cachent leur mal au mé- decin, et meurent ainsi victimes de leur fausse honte. Vaut-il donc mieux se damner en cachant son péché que d'en être purifié en le déclarant ³? » « C'est aux pieds des Prêtres, ajoute-t-il, qu'il faut s'humilier et s'age- nouiller ⁴. »

Saint Cyprien, Évêque de Carthage et martyrisé au troi-

¹ Rom. sur le *Lévitique*

² Rom. sur le psaume xxxvii.

³ *De la Pénitence*

⁴ Même traité.

sième siècle, parle des fidèles « qui viennent se confesser au Prêtre de Dieu, avec repentir et simplicité, découvrent le secret de leur conscience, déchargent leur âme du poids de ses fautes et recherchent le remède du salut ¹. »

C'est au troisième siècle que furent institués dans toute l'Église, au témoignage des deux plus célèbres historiens des Églises d'Orient, les *Prêtres pénitenciers*, « afin que tous les pécheurs se confessassent à eux en détail ². » « Pour obtenir le pardon, dit l'un d'eux, il faut nécessairement confesser son péché. »

Au quatrième siècle, saint Basile le Grand, Évêque de Césarée, dans l'Asie Mineure, déclarait « qu'il est nécessaire de se confesser à ceux qui ont la dispensation des mystères de Dieu, c'est-à-dire aux Prêtres ³; » — saint Grégoire, Évêque de Nysse, « qu'il faut découvrir sans crainte à nos confesseurs, à nos médecins spirituels, les secrets les plus cachés de notre conscience ⁴; » — saint Ambroise, Évêque de Milan, en Italie, « que la pénitence que l'on fait de ses péchés, même secrets, est infructueuse, si elle n'est suivie de la réconciliation et de l'absolution qui dépend du ministère des Prêtres ⁵. » Et le diacre Paulin, qui a écrit sa vie, rapporte que « lorsqu'un pénitent se présentait à Ambroise pour se confesser, le saint Évêque pleurait si fort, qu'il forçait le pécheur à pleurer avec lui. »

¹ *Traité sur les Apostats.*

² Socrate et Sozomène, *Histoire ecclésiastique*, liv. V et VII.

³ *Abrégé des règles*, quest. 288.

⁴ *Épître canonique à Létoïus.*

⁵ *Traité de la Pénitence*, liv. I.

Saint Augustin, disciple de saint Ambroise et Evêque d'Hippone, en Afrique, parle très-souvent de la Confession dans ses nombreux écrits. Il répond entre autres à une vieille objection, *réchauffée* depuis par les protestants et les incrédules. « Que personne ne se dise : Je fais pénitence en mon particulier, je fais pénitence devant DIEU ; DIEU le sait et il me pardonne... Quoi donc ! Est-ce en vain qu'il a été dit aux Prêtres : Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans les cieux ? Est-ce en vain que les clefs ont été données à l'Église ? Vous ne tenez pas compte de l'Évangile, vous méprisez les paroles du CHRIST, et vous vous promettez ce qu'il vous refuse¹. »

Enfin, pour terminer ces citations frappantes que l'on pourrait étendre à l'infini, rapportons le beau témoignage du grand Archevêque de Constantinople, saint Jean Chrysostome : « Les hommes ont reçu de DIEU un pouvoir qui n'a été accordé ni aux Anges, ni aux Archanges. Jamais il n'a été dit aux Esprits célestes : Tout ce que vous lierez et délierez sur la terre sera lié et délié dans les cieux... Les princes de ce monde ne peuvent lier et délier que les corps ; la puissance des Prêtres s'étend bien plus loin : elle va jusqu'à l'âme, et ils l'exercent non-seulement en baptisant, mais encore en nous pardonnant nos péchés. Ne rougissons donc pas de leur confesser nos fautes. Celui qui rougit de découvrir ses péchés à un homme, et qui ne veut pas se confesser, sera couvert de honte au jour du jugement en présence de l'univers entier². »

¹ Sermon 392

² *Traité du Sacerdoce*, liv. III.

Je le demande, n'est-ce pas à la lettre ce que disent encore, ce qu'enseignent nos Prêtres d'aujourd'hui? La foi de l'Église n'a jamais varié sur ce point, non plus que sur les autres; et il est *évident*, pour tout homme de bonne foi, que l'on s'est confessé dans tous les temps, et que dans tous les temps la Confession faite au Prêtre a été regardée comme une institution divine, comme une absolue nécessité.

IV

Que la Confession n'est pas une invention des Prêtres.

C'est bien évident, puisque c'est une invention du bon DIEU. Si vous êtes l'inventeur d'une machine, il est évident que je ne le suis pas. Or le brevet d'invention de la Confession est consigné en toutes lettres dans l'Évangile, comme nous venons de le voir.

Si la Confession avait été inventée par un Prêtre, d'abord on ne la trouverait pas au temps des Apôtres et des martyrs, qui certes ne peuvent être soupçonnés de ruse ni de tromperie; puis, on verrait dans l'histoire les traces de cette innovation. Une invention qui embrasse tous les chrétiens du monde n'aurait-elle pas attiré puissamment l'attention publique? n'aurait-on pas réclamé de toutes parts? On connaît l'époque précise de l'invention de tous nos progrès industriels, de toutes nos institutions civiles, politiques et autres; on nomme les au-

teurs, les inventeurs du jeu de piquet, du loto, de la polka, des allumettes chimiques, des moindres découvertes, et l'origine de la Confession échapperait seule à cette loi universelle ! Mais c'est impossible, c'est absurde ! les protestants ont essayé parfois d'indiquer cette origine ; ils se sont couverts de ridicule aux yeux de la science, et nous entendions tout à l'heure leur coreligionnaire, le célèbre historien Gibbon, avouer sans détour que la Confession remonte jusqu'au berceau même du christianisme.

Croyez-vous donc que cela amuse beaucoup les Prêtres de confesser ? Une belle invention vraiment que ce pénible et laborieux ministère qui use leur santé, fatigue leur esprit, leur crée mille ennuis, mille craintes, les charge d'une redoutable responsabilité et leur suscite les colères, les haines de tous les coquins ! Que de gens aimeraient les Prêtres, si les Prêtres ne confessaient pas !

Et puis, s'ils avaient inventé la Confession, n'est-il pas évident que les Prêtres auraient commencé par s'en exempter eux-mêmes ? Sachez-le bien, la Confession leur est aussi pénible qu'à vous ; car ils sont hommes comme vous et conservent, hélas ! sous leur sublime dignité sacerdotale, non-seulement les faiblesses humaines, mais aussi l'amour-propre, qui regimbe toujours devant toute humiliation. L'inventeur de la Confession, c'est l'inventeur des Prêtres eux-mêmes, le Seigneur Jésus, qui a fait les Prêtres, qui leur communique ses pouvoirs divins, et qui, par leur ministère, sauve les hommes en leur pardonnant leurs péchés. Regardez le crucifix ; voilà le seul inventeur de la Confession !

V

Pourquoi il ne suffit pas de se confesser tout simplement à DIEU.

Cela ne suffit pas, parce qu'il ne le veut pas; il n'y a pas d'autre raison; mais celle-là en vaut bien une autre.

Les pharisiens voulaient aller tout droit au bon DIEU, sans passer par JÉSUS-CHRIST; et JÉSUS leur répondait: « Personne n'arrive au Père que par moi. » Les protestants et les incrédules veulent à leur tour aller à JÉSUS-CHRIST sans passer par le Prêtre; et le Prêtre leur dit au nom du bon DIEU: « Personne n'arrive au Christ que par moi; c'est moi que JÉSUS-CHRIST a envoyé aux hommes pour les instruire, les purifier, les juger, les sauver; et c'est à moi qu'il a dit: « Celui qui vous écoute m'écoute; « celui qui vous méprise me méprise. »

Le Prêtre tient la place de JÉSUS-CHRIST sur la terre. Il est homme comme JÉSUS-CHRIST était homme; et, s'il n'est pas vrai DIEU, comme JÉSUS, il est revêtu de l'autorité divine de JÉSUS-CHRIST, pour sauver ses frères. Le prêtre continue JÉSUS-CHRIST au milieu de nous, jusqu'à la fin des siècles; voilà pourquoi il faut aller à lui comme au Christ, et au Christ par lui.

« Il suffit de se confesser à DIEU! » Et à quoi bon se confesser à DIEU? Pour connaître vos fautes, a-t-il besoin que vous les lui disiez? Ne sait-il pas tout? — Mon pauvre ami, c'est *bête*, ce que vous dites là. En

outré, ce n'est pas honnête; c'est du pharisaïsme; car vous n'avez pas plus envie de vous confesser au bon DIEU qu'à ses Prêtres. La main sur la conscience : vous confessez-vous souvent, humblement, au bon DIEU, quand vous ne voulez pas vous confesser aux Prêtres, comme tout le monde? Pharisiens, sépulcres blanchis, taisez-vous donc, et ne nous parlez plus de vos confessions *directes* imaginaires!

Pour nous, nous comprenons que c'est par miséricorde, par bonté, que DIEU a confié à des hommes la charge de nous pardonner nos fautes. Sans cela, nous ne serions jamais assurés d'avoir obtenu notre pardon. Quelle douceur dans cette certitude du chrétien repentant, qui a confessé ses péchés avec simplicité de cœur, qui n'a rien caché exprès, et qui entend la sentence du Prêtre, du confesseur : « Je t'absous, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; va en paix et ne pêche plus! »

VI

A quoi bon dire tout ce qu'on a fait à un Prêtre, qui est un homme comme les autres?

Parce que le Prêtre n'est pas un homme comme les autres. Notre Seigneur JÉSUS-CRIST était, en apparence, un homme comme les autres; en réalité, il était DIEU. Le Prêtre est un homme comme vous. Il a, comme vous, une tête, deux bras et deux jambes; mais c'est un

homme élu de DIEU pour être le dépositaire de la grâce, de la lumière, de l'âme, du salut éternel. Il est homme et il est Prêtre, comme JÉSUS-CHRIST était homme et était DIEU.

Votre père est un homme comme vous, et, comme homme, vous êtes ce qu'il est; mais, comme père, il est au-dessus de vous, il a autorité sur vous, il est ce que vous n'êtes pas. Il en est de même de tous les magistrats, des juges, des officiers, des sergents de ville eux-mêmes et des gardes champêtres; sous un rapport, ce sont des hommes comme les autres, et, sous un autre rapport, ils sont plus que les autres.

Ayez donc un peu plus de foi, mon cher, et sachez apercevoir le bon DIEU, caché pour vous, dans le Prêtre! C'est à DIEU, c'est à JÉSUS-CHRIST que nous nous confessons, quand nous avouons nos péchés à son représentant, et c'est DIEU, c'est JÉSUS-CHRIST qui nous pardonne, quand le Prêtre nous donne en son nom l'absolution sacramentelle. Le Prêtre, en tant que Prêtre, c'est le Christ lui-même, souverain Prêtre éternel.

VII

Moi, j'ai de l'honneur; je ne veux pas me dégrader, m'avilir, en me mettant à genoux devant un Prêtre.

Satan aussi n'a pas voulu se dégrader, s'avilir, en reconnaissant le Christ pour son Maître; et, pour la peine, il est en enfer.

Vous avez « de l'honneur ! » Est-ce que nous n'en avons pas, nous autres chrétiens, qui nous confessons et qui servons Dieu ? Est-ce que Turenne, et Bayard, et Du Guesclin, et le grand Condé, et Henri IV, et Louis XIV, et tant d'autres grands hommes, n'avaient point d'honneur ? Ils se confessaient, cependant, se confessaient souvent, à deux genoux, et quelquefois même en vue de leurs soldats, de leurs compagnons. Nous avons comme eux le sentiment de l'honneur, en ayant comme eux le sentiment du devoir.

Vous avez « de l'honneur ! » Dites donc de l'*orgueil*, de la vanité, à remuer à la pelle. Ne vous y trompez pas ; vous êtes orgueilleux comme un paon ; et voilà pourquoi vous ne voulez pas vous confesser. Si vous demeurez dans votre sot orgueil, vous serez puni comme votre père, le démon, prince des orgueilleux et des réprouvés.

Loin de me dégrader, quand je m'humilie, quand j'avoue mes fautes avec un sincère repentir, je me relève, au contraire, de la dégradation où m'avaient plongé mes faiblesses. C'est le péché qui est honteux et dégradant ; la Confession, qui débarrasse du péché, est, au contraire, la restitution de mon honneur, de mon véritable honneur, qui est la pureté de ma conscience. Un pécheur agenouillé aux pieds du Prêtre est un homme relevé et souverainement honorable ; tant qu'il reste orgueilleusement drapé dans son péché, il demeure dans le déshonneur, dans l'avilissement, dans le mal. « Quiconque s'humilie sera relevé, dit l'Évangile ; qui conque s'enorgueillit sera humilié. »

Et puis, rappelez-vous ce que nous disions tout à l'heure : « Ce n'est pas devant l'homme, c'est devant le Christ que je m'agenouille, quand je me confesse. » Qui a jamais pu penser que c'est se dégrader que de s'agenouiller aux pieds du bon DIEU?

VIII

Je n'ai pas besoin qu'un Prêtre vienne mettre le nez dans mes affaires.

Malheureusement pour vous, le bon DIEU veut qu'il l'y mette; et il faut que vous en passiez par là. Vos affaires, mon cher, sont les affaires du Prêtre, en tant qu'elles intéressent la conscience, le service du bon DIEU. Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST a expressément chargé ses Prêtres de s'occuper des affaires des hommes à ce point de vue-là. Aussi ne s'en occupent-ils qu'au point de vue religieux et vous laissent-ils complètement tranquille, quand la conscience n'est pas intéressée à ce que vous faites.

Le Prêtre a non-seulement le droit, mais le *devoir*, le devoir rigoureux, d'abord de vous apprendre, en gros et en détail, ce que vous devez faire et ce que vous devez éviter, ce qui est bien et ce qui est mal, ce qui est permis et ce qui est défendu; puis de vous exciter par toutes sortes de moyens, au risque de vous ennuyer et de vous impatienter, à servir DIEU fidèlement et à évi-

ter, dans vos affaires de ménage, de commerce, d'argent, etc., tout ce que défend la loi du souverain Maître, qui est DIEU seul.

Je conçois qu'il serait parfois plus commode de n'avoir pas à craindre l'œil et la voix du Prêtre, et que l'on se passerait volontiers de son concours dans telles ou telles circonstances scabreuses; mais c'est alors précisément qu'on en a le plus besoin. Ainsi le gamin, qui court les rues ou les campagnes, chippe des fruits, fait toutes sortes de sottises, au lieu d'aller à l'école; le collégien qui lit de mauvais livres, qui monte des révoltes, qui fait tout ce qu'il ne doit pas faire, et rien de ce qu'il doit faire; l'*honnête* épicier qui grappille sur tous les articles et pratique le coup de pouce à la balance; l'*aimable* jeune homme qui veut séduire une pauvre ouvrière; le domestique, la servante, qui fait des petits profits; la cuisinière qui fait danser à la sourdine l'anse du panier; l'*honnête* marchand de vin, ami du bois de Campêche, qui pousse la dévotion jusqu'à baptiser et rebaptiser consciencieusement tous ses tonneaux; le gros entremetteur qui attrape la moitié de ses clients; le petit qui les attrape tous; le *bon* avoué, père de la chicane et créateur de procès; le rentier égoïste qui oublie le pauvre et l'aumône; la femme mondaine qui vit dans les galanteries et trouve avec le ciel des accommodements, etc.; tout ce monde-là, soyez-en bien sûr, répète en chœur: « Je n'ai pas besoin qu'un Prêtre mette le nez dans mes affaires. »

Les honnêtes gens, au contraire, les bons chrétiens,

ne trouvent que des avantages dans la Confession ; ils sont heureux de trouver dans le Prêtre un appui, un conseiller fidèle, un ami désintéressé, qui les guide dans la voie du bien et les aide à toujours voir clair dans leur conscience.

Quand un fils dit à son père : « Je n'aime pas qu'on se mêle de mes affaires, » c'est un mauvais signe, non pour le père, mais pour le fils ; et l'expérience montre qu'il y a toujours alors quelque anguille sous roche

IX

Pourquoi les Cures ne nous laissent pas tranquilles et nous parlent toujours de nous confesser ?

Eh, mon Dieu, c'est parce qu'ils suivent leur conscience et qu'ils veulent nous rendre bons, même un peu malgré nous. Un Prêtre qui laisse les gens *tranquilles*, qui n'excite pas les pécheurs au repentir, est un Prêtre infidèle, un paresseux, un prévaricateur. Le zèle de la gloire de DIEU et du salut des âmes, c'est le ministère sacerdotal résumé en deux mots.

Les Prêtres font sur la terre la police spirituelle du bon DIEU ; ils dépistent, poursuivent, traquent et empoignent les pécheurs, comme nos sergents de ville et nos braves gendarmes pourchassent et attrapent les coquins. Les gendarmes, malgré leur zèle, n'attrapent

pas tous les *honnêtes gens* ; les Prêtres non plus, et c'est grand dommage.

Croyez-moi, pauvre *honnête* homme, laissez-vous prendre par la police du bon Dieu ; elle ne vous mènera pas en prison, mais en Paradis ; elle ne vous chargera pas de chaînes, mais vous donnera la plus douce, la plus profonde des libertés, la liberté de votre âme asservie sous le honteux esclavage du vice.

Bénis soient donc les Prêtres charitables, les Prêtres consciencieux et vigilants, qui ne laissent personne autour d'eux s'endormir dans le mal, végéter dans le péché ! Semblables aux médecins qui font avaler à leurs malades récalcitrants le remède qui doit les guérir, les bons Prêtres nous sauvent malgré notre absurde résistance.

Que diriez-vous d'un berger qui, de peur d'agacer ses brebis et ses agneaux, les laisserait se promener *tranquille*ment du côté des loups ? Vous diriez, n'est-il pas vrai ? que ce berger-là est encore plus bête que ses moutons, et qu'à la première occasion son maître le mettra certainement à la porte. Ainsi en serait-il du Prêtre sans zèle et sans vigilance. Notre-Seigneur, qui lui a confié ses brebis, le condamnerait sans miséricorde. Que Dieu vous préserve d'un curé qui vous laisserait *tranquille* !

X

C'est bien mieux chez les protestants : on ne se confesse pas dans cette religion-là

Oui, joliment mieux ! c'est pitoyable ; et voilà tout. Le protestantisme est la religion de ceux qui n'en ont guère ; comme la « religion de l'honnête homme » est la religion de ceux qui n'en ont pas.

Chez les protestants, chacun tire de son côté ; c'est une débandade religieuse universelle. On ne sait pas ce que l'on croit, on ne sait pas pourquoi l'on croit ce qu'on croit ; on fait ce qu'on veut ; chacun vit selon son caprice. C'est commode, mais ce n'est pas chrétien.

On ne s'y confesse pas ? Je le crois bien ! ce n'est pas commode de se confesser. On n'y jeûne pas non plus ; on n'y obéit pas davantage ; on y rejette tout ce que le Christ a établi pour sanctifier l'homme, le détacher de son orgueil et des illusions de son amour-propre ; et vous trouvez cela *mieux* ? vous n'êtes pas difficile.

C'est parce que les protestants ne se confessent pas que leurs consciences sont en *friche*. Vous avez vu des terres en friche ? Quelle que soit la bonne qualité du sol, il y pousse force mauvaises herbes, épines et chardons. Pourquoi cela ? parce que le travail bienfaisant du labour n'a point passé par là ; parce que le laboureur n'a pas fait pénétrer le soc de la charrue, la pointe de

la herse, dans les flancs de cette terre, pour la féconder. Elle demeure stérile, sans rapport, et c'est à peine si les chèvres peuvent y trouver de quoi brouter leur maigre nourriture. Telles sont, l'expérience est là qui le prouve, les pauvres consciences protestantes, que n'ouvre pas le dur labeur de la Confession. Malgré leur plus ou moins grande honnêteté naturelle, malgré leurs dispositions souvent excellentes, elles ne sont pas chrétiennes. Quel crime ont commis, grand Dieu ! les hommes qui ont arraché à des nations entières le bienfait inestimable du sacrement de Pénitence !

Luther, tout apostat et libertin qu'il était, ne voulait d'abord pas aller jusque-là. « J'aimerais encore mieux obéir au Pape, écrivait-il un jour, que de consentir à l'abolition de la Confession. » Toutes les sectes protestantes l'ont abolie cependant, et, avec elle, tout ce qui est consolant, tout ce qui est sanctifiant dans le christianisme.

On a vu souvent des protestants eux-mêmes effrayés du dévergondage d'esprit et de mœurs que produisait dans leurs rangs l'abolition de la Confession. « Quand on l'eut abolie, dit la Liturgie protestante de Suède, cette concession fut aussitôt suivie d'un libertinage si affreux, que chacun crut pouvoir, quoi qu'en disent les pasteurs, satisfaire toutes ses passions. Les chevaux emportèrent le cocher, et les rênes ne conduisirent plus le char. » Les magistrats luthériens de Nuremberg furent si frappés du débordement de vices dont fut suivie presque immédiatement l'abolition de la Confession, qu'ils

envoyèrent une ambassade à l'empereur Charles-Quint pour le supplier de rétablir chez eux, par un décret, l'usage de la Confession. Comme si les rois de ce monde étaient les maîtres des consciences ! — Les ministres luthériens de Strasbourg en firent autant, en 1670. On voit de nos jours des protestants et des protestantes soupirer après les consolations profondes du sacrement de Pénitence. « Vous êtes bien heureuse, disait tout dernièrement une dame protestante de Nîmes à une de ses amies catholiques ; vous êtes bien heureuse de pouvoir vous confesser ! »

En fait de religion, il ne faut pas croire que le mieux soit ce qui est le plus commode ; le mieux, ou plutôt le bien, le seul bien, c'est ce qui est vrai, c'est ce que DIEU a établi et ordonné. Or, nous l'avons vu, le Christ, DIEU tout-puissant, a établi lui-même son Église sur la terre, et, dans son Église, le sacrement de la Confession pour la rémission des péchés. Il n'y a rien de si *heureux*, rien de meilleur qu'un bon catholique qui se confesse saintement et souvent.

XI

À quoi sert la Confession ?

A quoi sert-il de se laver, de se peigner, de se brosser ? A être propre. La Confession, c'est la toilette de notre conscience. Le Prêtre lave, nettoie, peigne, gratte

et brosse l'âme salie par le péché; il la remet en bon état, bien blanche et bien nette. Les enfants qui ne veulent pas se laisser faire par leurs mères restent toute la journée malpropres et dégoûtants; les âmes qui ne veulent pas du nettoyage de la Confession sont de sales âmes, des âmes crasseuses, crottées, ignobles.

A quoi sert la Confession? Mais à tout. Elle sert à nous mettre en paix avec le bon DIEU quand nous avons eu le malheur de l'offenser, à nous rendre la paix du cœur, le vrai bonheur et la vraie joie. « Jamais je n'ai été si heureux de ma vie! » s'écriait un jour, en pleurant et en riant, un garçon de seize ans, qui venait de faire une confession générale, dont il avait eu un rude besoin. La Confession sert à prévenir une foule de péchés, de désordres, de scandales, je dirai même de crimes. Combien de jeunes gens, de jeunes filles, ne doivent leur bonne conduite, leur honneur, qu'à la sainte habitude de la Confession! Celle-ci est pour eux ce qu'est pour la vigne le bâton tutélaire qui la soutient, l'empêche de tomber dans la boue, et lui fait mûrir ses beaux raisins en la tenant sans cesse élevée et exposée à la chaleur du soleil; sans ce bâton, la pauvre vigne, foulée aux pieds, ramperait par terre, inutile et sans fruits.

A quoi sert la Confession? « Il faut avouer que c'est une excellente chose que cette confession catholique, » disait un jour un ministre protestant. Il venait de recevoir un billet de mille francs, restitué, après dix-huit ans, par un voleur inconnu qui s'était décidé à se confesser. — J'ai connu personnellement un pasteur luthé-

rien qui s'est fait catholique en mourant, lequel me racontait que, deux fois dans sa vie, il avait été volé; la première fois, c'était une somme de près de cinq cents francs, qui lui avait été dérobée dans un village catholique; après les Pâques, le curé lui avait fait parvenir les cinq cents francs. La seconde fois, c'était dans les Cévennes, en plein pays protestant; il s'agissait encore d'une somme assez ronde. « Dès que je m'en aperçus, me disait-il, je regardai mon argent comme perdu sans retour; il n'y avait plus là de confesseur pour obliger mon voleur à le rendre. » Il n'en a jamais retrouvé un seul écu.

« Que de restitutions, que de réparations, disait Rousseau, la Confession ne fait-elle point faire chez les catholiques ¹ ! » — La Confession, soyez-en bien convaincu, est la plus fidèle gardienne de la propriété. Un maître n'a rien à craindre pour sa bourse, quand ses serviteurs se confessent. Aussi voit-on souvent des familles protestantes choisir leurs domestiques, leurs servantes, non-seulement chez les catholiques, mais chez les catholiques pratiquants et fervents.

La Confession est aux commandements de Dieu ce que la coquille est au fruit. La coquille est dure; la Confession l'est aussi. Le fruit, doux et succulent, n'est préservé que par la coquille; l'innocence, la chasteté, la fidélité au devoir, la morale chrétienne, la joie et la paix, ne sont gardées que par la Confession

¹ *Émile*, tome III, liv. IV.

La Confession, si tout le monde la pratiquait dans une société, remplacerait cent fois tous les gendarmes et toute la police imaginable. Chacun serait gardé par sa propre conscience, et éclairé par le Prêtre sur ses devoirs de toute espèce.

Et vous demandez, après cela, à quoi sert la Confession? Allez-y, pauvre homme, et vous verrez à quoi elle sert. Quand elle ne vous servirait qu'à ne plus dire des balourdises de ce calibre-là, ce ne serait déjà pas si mal.

XII

Se confesser, c'est bon pour les petits enfants.

Et pour les grands hommes aussi, soyez-en bien sûr; et plus encore peut-être. Le pilote est utile, est nécessaire au vaisseau depuis le premier jusqu'au dernier moment de la navigation; s'il lui est utile dans les temps de calme, combien plus lorsque le vent s'élève, lorsque la tempête gronde et que les vagues poussent le navire sur les rochers!

Au confessionnal, le Prêtre, cela est très-vrai, est l'ange gardien de l'enfance. Il la prémunit contre une corruption toujours précoce, il lui apprend à vivre selon Dieu, à bien penser et à bien faire; il dépose en elle, comme dans une terre vierge, la pure semence du salut éternel. Mais, à mesure que l'enfant grandit, les dangers augmentent; les passions du dedans s'unissent aux mau-

vais exemples du dehors, aux séductions de tout genre, pour l'arracher au bon Dieu. Quand il devient homme, la lutte du bien et du mal prend des proportions plus graves encore, le fardeau de la vie devient plus lourd, les illusions s'en vont et les passions demeurent; le pauvre vaisseau est plus que jamais menacé d'être englouti par la tempête...

Eh bien, le Prêtre est toujours là, pilote de la navigation humaine, ange de salut, soutien, consolateur et sauveur. Jésus ne le donne pas seulement aux petits enfants, il le donne aux jeunes gens, aux jeunes filles, aux maris et aux femmes, aux riches et aux pauvres; il le donne au vieillard près de descendre dans la tombe. Le Prêtre est l'homme de tout le monde, parce que tout le monde a besoin de lui.

La Confession est bonne pour vous, pour la même raison que pour votre enfant, parce que vous ne valez pas grand'chose, parce que vous êtes faible et enclin au mal. Allez-y donc bien vite et ne faites pas le fier; cela sied mal aux pauvres gens comme nous.

XIII

Je n'ai pas besoin de me confesser; je n'ai fait de mal à personne. Ne peut-on pas être honnête homme sans se confesser?

Honnête homme, difficilement. En tout cas, il est absolument impossible d'être *chrétien* sans se confesser. Or,

nous sommes tous obligés à être chrétiens non moins qu'à être honnêtes gens.

Ce n'est pas grand'chose, sachez-le bien, que d'être ce qu'on appelle dans le monde un « honnête homme. » Sur cent individus, pris au hasard, vous avez au moins quatre-vingt-quinze honnêtes gens, c'est-à-dire quatre-vingt-quinze individus qui n'ont tué personne, qui n'ont jamais gravement volé, qui n'ont jamais été pincés par la police, et qui, selon les lois du pays, sont à peu près irréprochables.

Mais pénétrez un peu dans la vie intime, dans la conscience de ces quatre-vingt-quinze honnêtes gens ; combien y en aura-t-il qui prient Dieu, qui obéissent à ses commandements, qui accomplissent le premier de tous les devoirs de l'homme sur la terre ? Combien n'en trouverez-vous pas qui ont l'habitude de blasphémer, de jurer, de violer la loi sacrée du dimanche et de la faire violer aux autres ? de manquer à leurs devoirs de famille les plus essentiels, d'être insupportables en ménage, de se fâcher à tout propos, de s'emporter, de se venger ! Combien qui se permettent les plus graves désordres contre les bonnes mœurs, des adultères, de véritables infamies, qui les couvriraient de honte si elles étaient connues ! Combien n'y en aura-t-il pas qui, sans voler ouvertement, volent tout de bon, grâce à ces mille faux-fuyants de conscience, à ces usages de commerce que chacun sait ? Rien de cela ne les empêche d'être du nombre des *honnêtes gens*, d'être tenus par tout le monde et par eux-mêmes pour des honnêtes gens !... Et vous croyez que

ces honnêtes gens-là sont honnêtes aux yeux du bon Dieu? Vous croyez que la Confession n'est pas faite pour eux? Allons donc, allons donc! C'est précisément pour eux qu'elle est faite. « Il n'y a qu'un frein pour les crimes secrets, c'est la Confession, » disait Voltaire. Ce n'est pas moi seulement qui vous le dis, c'est lui, *honnête homme* de première classe.

Done, excellent gibier de confessionnal que l'honnête homme du monde; gibier de première qualité, tout parfumé d'orgueil, d'outrecuidance; gibier à la conscience aveugle, à la peau dure, et que la chevrotine d'un bon confesseur peut seule abattre!

Honnête homme, mon ami, qui n'avez rien fait de mal, jamais rien, venez sans crainte; le confesseur vous ouvrira les yeux, vous fera voir ce que vous êtes et ce que vous n'êtes pas. Vous vous croyez une blanche colombe; il mettra devant vous le fidèle miroir d'un petit examen de conscience, et vous serez tout étonné de vous voir corbeau

XIV

Je connais bien des gens qui se confessent souvent et qui n'en sont pas meilleurs.

Bien des gens? ce n'est pas vrai; quelques-uns, c'est possible. Et cela tient alors à ce qu'ils se confessent mal, ce qui revient à peu près au même que s'ils ne se con-

fessaient pas du tout. Quand on se lave mal, c'est à peu près comme si on ne se lavait pas.

Quand on se lave avec soin et souvent, on est plus propre, quoi qu'on en dise, que lorsqu'on ne se lave pas. Quand on se confesse bien et souvent, on est meilleur que lorsqu'on ne se confesse pas, tellement meilleur, qu'on devient bon et très-bon. Je ne dis pas qu'on devient absolument *parfait*; la perfection n'est pas de ce monde, et la Religion elle-même, tout en nous conduisant à la perfection, nous apprend qu'elle n'est pleinement réalisable que dans l'éternité.

Mais, si les chrétiens pieux ne sont pas parfaits, ils valent du moins infiniment mieux que les impies et les indifférents. Ils ont, comme ceux-ci, leurs qualités naturelles plus ou moins heureuses, et ils ont, en outre, tout un ensemble de vertus acquises qui améliorent beaucoup leur conduite. Ils apprennent à l'école du Prêtre, aux pieds du confesseur, à devenir meilleurs en toutes choses : les époux, à être fidèles; les parents, à bien soigner l'éducation de leurs enfants; les enfants, à respecter, à honorer, à assister leurs parents; les jeunes filles y apprennent à rester modestes et pures; les jeunes gens, à honorer leur adolescence par la chasteté, la prière et le travail; les maîtres, à aimer leurs serviteurs, et les serviteurs, à être fidèles à leurs maîtres; les riches, à être très-charitables; les pauvres, résignés et patients; tout le monde, en un mot, à rester bon, à devenir meilleur.

Parmi les gens de votre connaissance qui se confessent *souvent*, y a-t-il beaucoup, dites-moi, de mauvais fils,

de maris et de femmes infidèles, de libertins, d'ivrognes, de voleurs ? Y a-t-il beaucoup de jeunes filles dissolues, d'ennemis implacables, d'hommes scandaleux ?

Vous avez une poutre dans l'œil, mon brave homme, et vous voyez la paille dans l'œil de votre voisin. Arrachez d'abord votre poutre, et seulement alors vous aurez bonne grâce de parler de nos pailles.

Quoi qu'il en soit des imperfections, des défauts des chrétiens, je dirai même des Prêtres, la Confession demeure ce qu'elle est : l'eau salutaire qui purifie la conscience, et vous ne me ferez jamais croire que l'eau ne lave pas.

XV

Dans le temps, je me suis confessé, et cela ne m'a pas empêché de retomber.

Dans le temps, je me suis lavé, et cela ne m'a pas empêché de me salir de nouveau. Dans le temps, j'ai mangé, et voici que j'ai encore faim. Travail inutile, peine perdue ! J'ai bien envie de ne plus me laver, de ne plus manger. Qu'en dites-vous ?

La vie de l'âme est comme la vie du corps ; ce sont deux vies qu'il faut soigner, entretenir, alimenter, préserver et fortifier, par un travail patient, qui recommence chaque jour et qui durera jusqu'à la mort. Aussi le bon DIEU, dans l'Évangile, nous a-t-il déclaré que

« celui-là seul sera sauvé, qui persévérera jusqu'à la fin. »

Vous êtes trop vif, mon très-cher; vous voudriez tout faire d'un seul coup. Ce n'est pas comme cela qu'il faut s'y prendre. A chaque jour suffit sa peine; aujourd'hui, lavez-vous et nourrissez-vous pour aujourd'hui; demain, vous vous laverez et vous vous nourrirez pour demain, et ainsi de suite jusqu'au bout. De même pour votre âme : aujourd'hui purifiez-la et donnez-lui tous vos soins, sans penser à un avenir qui ne vous sera peut-être pas donné, et qui, s'il arrive, aura soin de lui-même. Priez, confessez-vous, communiez, servez Dieu; recommencez toujours et ne vous lassez jamais.

Quand je monte mon horloge, je ne prétends pas qu'elle marchera indéfiniment, et je trouve tout simple d'être obligé de la remonter au bout de huit ou quinze jours. Montez et remontez de même votre patraque, votre pauvre conscience, qui retarde toujours, qui s'arrête facilement, et qui a bien besoin de la fréquente visite de l'horloger.

XVI

C'est ennuyeux d'aller à confesse.

Aussi n'est-ce pas pour nous amuser que nous y allons. Il n'y a que les papillons et les étourdis qui ne font que ce qui les amuse,

Le *devoir*, quel qu'il soit, n'est pas ordinairement amusant; or la vie se compose de devoirs. Si elle offre de temps à autre quelques plaisirs, ce n'est là, ne vous y trompez pas, qu'une oasis au milieu d'un désert. Le bon Dieu fait pour nous comme les mamans pour leurs petits enfants : pour leur faire manger leur pain et leur viande, elles mettent un peu de sauce sur la viande, et un peu de beurre ou de confiture sur le pain. Le plaisir n'est que la confiture du devoir; le devoir, c'est le pain, le pain solide qui nourrit. Êtes-vous un enfant, pour ne vouloir que des confitures sans pain? Les âmes molles et légères qui se mettent à ce régime sont dans un bel état! Elles ne savent que rire, et le bon Dieu a dit : Malheur à vous qui riez!

Servons Dieu, parce que c'est notre devoir, notre grand devoir. Prions, confessons-nous, parce que c'est le devoir, parce qu'il est utile et nécessaire de nous confesser, et de nous confesser fréquemment. Si cela nous amuse, tant mieux; si cela nous ennuie, tant pis; là n'est pas la question. Sachons une bonne fois surmonter ces difficultés puériles, et jamais, au grand jamais, ne répétons plus, quand il s'agira d'un *devoir* religieux, cette lâche parole : « C'est ennuyeux. » Il serait bien plus « ennuyeux » encore d'aller en enfer et d'y brûler éternellement.

XVII

C'est trop dur : je n'en ai pas le courage.

Le général B***, maréchal de camp de gendarmerie en retraite, membre honoraire de la Société ouvrière de Saint-François-Xavier, sur la paroisse Saint-Sulpice, à Paris, mourut en 1845 avec tous les sentiments de la plus édifiante piété. Deux années auparavant, à une des séances solennelles de la Société, il avait pris place auprès du bon frère Jean l'Aumônier, directeur de l'Œuvre. Avant l'ouverture, il lui dit, en lui frappant amicalement sur l'épaule : « Tenez, cher Frère, je suis un vieux gredin, un pas grand'chose ! — Allons donc, mon général, lui répondit le Frère en riant ; je n'en crois rien. Vous, un brave dont le sang a coulé sur les champs de bataille ! tout au plus pourriez-vous vous accuser d'être un retardataire vis-à-vis du grand général de là-haut. Mais un jour ou l'autre vous lui reviendrez. — Voyez-vous, ce que j'entends, ce que je vois ici depuis quelque temps, cela me remue le cœur. Mais... c'est que... c'est que... pour en finir, il y a la Confession, et, comme on dit au régiment, c'est le *hic* ! Une batterie à enlever me ferait moins peur. — Bah ! mon général ; vous, peur ? Peur d'enfant ! ce n'est pas si dur de près que de loin ; c'est une médecine noire pénible à avaler, mais douce

au fond et qui guérit à coup sûr. — Hum!... la médecine noire est toujours amère... Et il faut avoir un rude courage pour... » La séance commença et la conversation en resta là.

Trois semaines après, le bon général venait tout radieux à la maison des Frères : « Eh bien, cher Frère, dit-il au Frère Jean l'Aumônier dès qu'il l'aperçut, eh bien, c'est fini ! Savez-vous ce que je veux dire ? — Mais, je m'en doute un peu, dit en souriant le bon Frère. — C'est fini ; la médecine est avalée ; et me voilà guéri ! guéri et joliment content ! Que vous aviez bien raison, ce n'est effrayant qu'à distance et pour les poltrons. Voyez-vous, à mesure que je parlais, je sentais comme un poids qu'on m'ôtait de dessus la poitrine. J'ai rajeuni de trente ans ; pour un rien, je sauterais au plafond. » Et, en disant cela, il lui serrait les mains à lui casser les doigts.

« Que ceux qui croupissent dans le péché sont donc bêtes et malheureux ! » disait un autre de ces vieux convertis qui, pendant plus de dix ans, n'avait pas osé avouer ses fautes. Il venait de recevoir l'absolution, et, tout hors de lui, le visage baigné de larmes, il disait au Prêtre : « Je puis assurer que j'ai vécu comme dans un enfer, et, au moment où vous m'avez absous, j'ai ressenti une si grande consolation, que je ne crois pas pouvoir en ressentir une plus grande au Paradis ! »

Faites-en aussi l'expérience, et vous ne direz plus : C'est trop dur. Vous direz, au contraire : Dieu est bien bon de se contenter d'une si mince réparation, et de nous sauver à si peu de frais !

Pensez-y : d'un côté vous avez le feu éternel de l'enfer avec votre péché ; de l'autre, un aveu, désagréable sans doute à l'amour-propre, mais doux au cœur ; un simple aveu, qui ne dure que dix minutes ou un quart d'heure, fait à un ami, à un père indulgent, dont l'état est de pardonner, de consoler, d'aimer ! Franchement, si vous trouvez que cela est trop dur, je ne sais où vous avez l'esprit. Si un réprouvé pouvait revenir en ce monde, et obtenir son pardon moyennant l'aveu détaillé des péchés qui l'ont perdu, quelle ne serait pas sa joie, sa reconnaissance ! Pour vous, il en est temps encore. Soyez sage et allez avec joie vous arracher au gouffre épouvantable qui bientôt peut-être vous engloutira pour toujours.

XVIII

J'ai fait de trop gros péchés ; ça ne peut pas se dire.

Tôt ou tard, il faut pourtant que ça se dise. Ainsi, exécutez-vous ; et le plus tôt sera le mieux.

Quelles que soient vos fautes, je vous garantis, sans vous connaître, que le confesseur en aura entendu de plus grosses encore. Étrange amour-propre, de s'imaginer toujours qu'on est seul de son espèce ! qu'on est le premier, même dans le crime ! C'est la ruse ordinaire du diable : quand il veut nous faire commettre un péché, il nous dit : « Ce n'est rien ; c'est une bagatelle ; tu en

seras quitte pour t'en repentir et t'en confesser. » Dès que le mal est commis, le menteur change de ton : « Vois, s'écrie-t-il, quelle abomination ! quelle infamie ! quelle honte ! Oseras-tu jamais dire cela ? Personne n'a jamais rien fait de pareil. » Menteur, double menteur ! il ment avant et il ment après. Avant, en nous cachant la gravité du mal ; après, en l'exagérant outre mesure. Avant, en nous faisant oublier la sainte justice de DIEU ; après, en nous faisant oublier son infinie bonté, sa tendresse, sa miséricorde. Après comme avant, nous sommes ses dupes.

« Le loup, dit saint Augustin, ferme le gosier à la brebis qu'il enlève, de peur que ses bêlements n'attirent l'attention du berger. De même, le démon ferme la bouche à une foule de pécheurs, de peur qu'ils n'appellent à leur secours le pasteur des âmes. » Pauvre brebis, bêlez, criez, et vous serez sauvée.

XIX

J'ai fait de trop grandes fautes pour que DIEU puisse me pardonner

De trop grandes fautes pour que DIEU puisse les pardonner ? Mais y pensez-vous ? c'est un blasphème. La bonté de DIEU est infinie, absolument infinie, sans bornes, sans mesure. Cela est de foi : DIEU pardonne *tout* au repentir. Penser le contraire, c'est une hérésie, une impiété.

Entendez-le, voyez-le dans son Évangile : on lui amène dans le temple de Jérusalem une femme coupable du dernier des crimes. « Faut-il la lapider? demandent les pharisiens. — Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre, » répond le Seigneur. Et, la foule s'étant retirée, la femme adultère confesse son crime avec un humble repentir. « Femme, quelqu'un t'a-t-il condamné? lui demande Jésus. — Personne, Seigneur. — Et moi non plus, je ne te condamnerai pas; va donc, et ne pèche plus. »

Zachée, le voleur scandaleux, reçoit Notre-Seigneur dans sa maison. Les Juifs murmurent : « Voyez, se disent-ils entre eux, il est entré chez ce pécheur! » Mais la bonté de Jésus a touché le cœur du coupable Zachée ; il tombe aux pieds du Sauveur ; il confesse ses fautes : « Seigneur, si j'ai volé, je le rendrai au quadruple ; et, en outre, je vais donner aux pauvres la moitié de mes biens! — Aujourd'hui, dit Jésus en jetant sur lui un regard de miséricorde, aujourd'hui le salut est entré dans cette maison, car le Fils de l'Homme est venu pour sauver ce qui avait péri. »

Avec la même bonté compatissante, il accueille, sans un mot de reproche, le repentir de Madeleine, la pécheresse publique. Il aime à la voir à ses pieds, pleurant et se frappant la poitrine. Il la défend contre Simon le pharisien et lui remet ses fautes, ses fautes innombrables : « Tes péchés te sont pardonnés ; va en paix. » Et la pécheresse purifiée se relève sainte et transfigurée ; Madeleine devient sainte Marie-Madeleine, la plus

sainte des femmes de l'Évangile, après la Vierge MARIE!

Enfin, sur la croix, Jésus pardonne encore, pardonne toujours. Le scélérat, crucifié à sa droite, avait commencé par l'insulter comme l'autre larron, et comme tous les assistants. La grâce de DIEU lui touche le cœur; la douceur, la patience de Jésus, le désarme; il rentre en lui-même, il se repent, il espère, il avoue ses crimes : « Seigneur, s'écrie-t-il, souvenez-vous de moi dans votre royaume! — Aujourd'hui même, lui répond le doux Sauveur, tu seras avec moi dans le Paradis. »

Tel est le DIEU dont vous avez peur. Pauvre homme, vous ne le connaissez pas, et vous jugez son cœur d'après le vôtre! Demandez-lui pardon de votre défiance injurieuse à son amour. Courez vous jeter à ses pieds, comme l'enfant prodigue. Il vous attend au confessionnal, caché dans le Prêtre.

Ne faites pas comme Caïn, qui, le premier de tous les pécheurs impénitents, proféra ce blasphème : « Mon péché est trop grand pour que DIEU me le pardonne! »

Caïn, Judas; hommes du désespoir, et par conséquent de la réprobation! Pierre, Madeleine, Zachée, Augustin; noms bénis et couronnés de gloire pour avoir su pleurer, espérer et aimer!

Qui que vous soyez, pauvre pécheur, ne craignez donc plus; repentez-vous et soyez assuré du pardon!

XX

Ce n'est pas la peine de me confesser ; je suis trop faible , je suis sûr que je recommencerais

Et moi, je suis sûr que vous finiriez par ne pas retomber, par devenir un brave homme.

De vous-même, vous ne pouvez rien ; c'est très-vrai. Mais, avec le secours de Dieu et la force des sacrements, avec les conseils et les encouragements d'un bon confesseur, vous pouvez tout.

Un malade, accablé par la fièvre, ne peut ni marcher d'un pas ferme, ni travailler, ni faire sa besogne ; laissez un peu la santé revenir, et bientôt vous le verrez marcher avec assurance ; il sera robuste et vaillant, rien ne le fatiguera ; ce sera un autre homme. Ainsi en sera-t-il de vous, mon bon ami, si vous devenez un vrai chrétien, un chrétien fidèle et pratiquant. Aujourd'hui, abandonné à vos propres forces, ou plutôt à votre faiblesse, vous languissez, vous ne pouvez prier, vous vous ennuyez du bien, vous ne pouvez être chaste, résigné, patient, etc. ; confessez-vous, communiez, communiez souvent, écoutez le bon Prêtre qui vous assistera ; et en peu de temps vous serez étonné vous-même de la bienheureuse métamorphose que la Religion aura opérée en vous. Vous aussi, vous serez un autre homme.

Cependant ne vous attendez pas à devenir parfait tout

d'un coup. Il faut du temps ; et l'enfant ne devient pas homme en un jour. Si, malgré votre bonne volonté très-réelle, vous venez à retomber, ne vous découragez pas, ne vous étonnez pas. Relevez-vous promptement, paisiblement et courageusement ; à force de frapper sur le clou, vous finirez par l'enfoncer et le fixer dans le mur.

Qui veut la fin veut les moyens. Si vous voulez être fort, recourez aux sources divines de la force ; elles jaillissent des sacrements, comme d'une fontaine de vie.

XXI

Tout le monde se moquerait de moi, si je me confessais.

Tout le monde, c'est beaucoup dire. Les drôles, les impies, les ivrognes, les gens abrutis, qui ne comprennent rien aux choses élevées, c'est possible ; mais, en bonne conscience, tenez-vous beaucoup à l'estime de tout ce monde-là ? Il est fou, il est pervers ; qu'importe à un homme sensé le jugement d'un méchant et d'un fou ?

Voyez-vous, quoi qu'on fasse, on ne peut pas plaire à tout le monde. Il faut en prendre son parti. Si vous êtes bon, vous déplairez aux mauvais ; si vous êtes mauvais, vous déplairez aux bons. Auquel des deux partis

vaut-il mieux déplaire? au mauvais, sans aucun doute; à celui qu'on n'estime pas. Croyez-vous qu'il vaille mieux plaire aux mauvais qu'aux bons? aux impies qu'aux chrétiens? aux fous qu'aux sages? au démon qu'au bon DIEU?

On se moquerait de vous? Eh bien, qu'est-ce que cela vous fait? Si on se moquait de vous, parce que vous êtes propre et bien tenu, parce que vous êtes frais et bien portant, parce que vous faites bien vos affaires, croiriez-vous pour cela devoir changer de manière? Ce que vous faites pour votre corps, faites-le pour votre âme; marchez droit votre chemin, faites votre devoir, soyez chrétien et servez DIEU, sauvez votre âme, et laissez rire les imbéciles. Rira bien qui rira le dernier!

On se moquerait de vous? Pas autant peut-être que vous le croyez. Les gens du monde sont plus légers que méchants; au fond, ils estiment le bien, le vrai bien. Si vous avez une vraie et solide religion, si vous êtes chrétien le front levé, à la face du soleil, hautement et fortement, si vous avez une piété bien entendue, sans grimaces et sans petitesesses, si vous êtes bon pour tous, indulgent, aimable, plein de cordialité, soyez assuré qu'on ne se moquera pas de vous; mais que bien au contraire vous serez respecté, estimé, aimé de presque tout le monde. J'ai connu un jeune militaire, musicien au 25^e de ligne, qui communiait trois fois par semaine et menait, au su et vu de tous ses camarades, la vie la plus chrétienne. Au commencement, on avait essayé de le gouailler; il avait tenu bon, gaiement et ferme;

bientôt on l'avait laissé tranquille, et tout le régiment, depuis le colonel jusqu'au dernier des troupiers, avait fini par le vénérer.

Pas de respect humain, je vous prie ; pas de lâcheté ! Le bon DIEU ne veut pas de lâches à son service. Confessez-vous à la barbe des gens et faites-vous gloire de servir DIEU. Vous avez sans doute entendu parler de ce brave général Bedeau, qui tant de fois conduisit en Algérie nos troupes à la victoire ? En 1846, au retour d'une de ses glorieuses expéditions d'Afrique, il rencontra un Prêtre qui se rendait à Constantine. Aussitôt il fait faire halte à sa colonne, descend de cheval, s'agenouille au pied d'un arbre, et se confesse... Puis, se tournant vers ses braves : « Mes enfants, leur dit-il, dans quelques jours nous reparaîtrons devant l'ennemi ; si quelqu'un de vous veut mettre ordre à sa conscience, qu'il sorte des rangs et fasse comme moi !... »

Sortez des rangs, vous aussi ; sortez du mal, sortez de l'indifférence, et faites comme lui.

XXII

Que pensera de moi le confesseur lui-même ? Il me méprisera.

Prenez-vous les Prêtres pour des pharisiens, durs et impitoyables ? Détrompez-vous ; le Prêtre est l'homme des pécheurs, l'ami et le père des pauvres pécheurs. Il

ne méprise personne; initié plus qu'un autre aux faiblesses humaines, plus qu'un autre il sait y compatir. Envoyé de Jésus, il est, lui aussi, le bon pasteur qui ne repousse jamais la pauvre brebis revenant au bercail.

Et pourquoi le confesseur vous mépriserait-il? Est-on méprisable quand on se repent du mal qu'on a commis? Le péché est méprisable, oui, certes; mais le repentir, le saint, le divin repentir, ne l'appelle-t-on pas la seconde innocence?

Il n'y a rien de plus estimable, de plus grand sur la terre, de plus digne de respect qu'un pauvre pécheur qui vient courageusement s'humilier devant le bon Dieu, qui avoue ses torts, qui confesse ses fautes, ses grandes fautes, loyalement et ingénument, qui déclare au ministre du pardon qu'il ne veut plus pécher. Ce spectacle est la consolation, la joie la plus intime du Prêtre catholique.

Si votre enfant tombait dans la boue et venait vous trouver, tout honteux, tout peiné de ce qui lui est arrivé, n'ayant rien de plus pressé que de se faire nettoyer et rapproprier, le mépriseriez-vous, dites-moi? ne verriez-vous pas dans son empressement même la preuve évidente qu'il aime la propreté? Ainsi en est-il des pauvres pénitents qui se présentent au Prêtre, pour se faire nettoyer et purifier. Leur démarche est une preuve irrécusable qu'ils détestent le mal, qu'ils aiment le bien, et qu'ils sont, par conséquent, dignes de toute estime et affection.

Grand Dieu! que l'on a donc de fausses idées sur les

sentiments des Prêtres ! qu'on les connaît mal, qu'on les juge mal ! Rien ne touche autant un bon Prêtre que l'humilité courageuse d'une bonne Confession, et c'est à cette mesure qu'il juge les âmes. Comme DIEU lui-même, il *estime* plus le publicain, le coupable qui s'humilie, que le pharisien, l'honnête homme orgueilleux. — Un de ces pauvres publicains vint un jour trouver saint François de Sales, et se fit une extrême violence pour lui faire une confession générale des nombreux égarements de sa jeunesse. Après l'absolution, le bon Évêque, qui avait été fort touché de l'humble repentir de ce pénitent, lui témoigna son contentement et sa joie. « Vous voulez me consoler, mon père, répondit l'autre encore tout confus ; car vous ne pouvez estimer un misérable comme moi. — Vous vous trompez fort, repartit aussitôt saint François de Sales ; je serais un vrai pharisien si, après l'absolution, je vous regardais encore comme un pécheur. A mes yeux, vous êtes maintenant plus blanc que la neige. Je dois vous aimer doublement : et pour la grande confiance que vous m'avez témoignée en m'ouvrant si parfaitement votre cœur, et parce que vous êtes devenu mon fils, mon vrai fils en JÉSUS-CHRIST. De vase d'ignominie, je vous vois changé en un vase d'honneur ; Notre-Seigneur n'a-t-il pas eu plus d'égards aux larmes qu'à la chute de saint Pierre ? Au surplus, je serais bien insensible si je ne prenais ma part de la joie qu'éprouvent les Anges. Croyez-moi, les larmes que j'ai vues couler de vos yeux ont fait en mon âme ce que fait l'eau des forgerons, qui embrase

plutôt qu'elle n'éteint le feu de leurs fourneaux. O DIEU ! que j'aime votre cœur, qui aime maintenant DIEU tout de bon ! » Ce pénitent s'en alla si satisfait, qu'il ne savait par quelles paroles exprimer son bonheur et sa reconnaissance.

Malheur au Prêtre qui oserait mépriser un pécheur repentant !

XXIII

M. le Curé va se fâcher, quand il saura tout ce que j'ai fait.

M. le Curé ne se fâchera pas ; il sera au contraire le plus heureux homme de sa paroisse. Il bénira DIEU du retour d'une de ses chères brebis, et il vous aimera désormais d'autant plus que jadis vous lui avez causé plus de peines.

Les pêcheurs ne sont-ils pas toujours enchantés quand ils attrapent de gros poissons ? Gros poisson, énorme poisson, allez donc vous faire prendre dans les filets bienfaisants de votre bon Curé. Une fois pris, vous serez le premier à vous réjouir de la capture.

Si M. le Curé se fâchait contre vous, le bon DIEU se fâcherait contre lui. Il le sait bien, et n'a garde de vouloir jouer si gros jeu. Il n'en a d'ailleurs nulle envie ; sans le connaître, je vous en donne ma parole d'honneur.

XXIV

Si M. le Curé allait raconter ce que je lui ai dit!

Il n'est pas un Prêtre, dans le monde entier, qui ne soit prêt à se laisser tuer plutôt que de révéler le secret formidable de la Confession. Ce secret est tellement absolu, que jamais, sous aucun prétexte, le Prêtre ne peut le rompre ; lors même qu'il s'agirait de sauver un innocent de l'échafaud, d'épargner à une famille entière la ruine et le déshonneur, d'arracher à la mort toute une ville, tout un peuple, rien n'y ferait.

Le Prêtre qui, par une parole, par un signe, violerait le secret de la Confession, serait immédiatement frappé des anathèmes les plus terribles de l'Église ; il serait excommunié, privé pour toute sa vie du pouvoir de confesser, de célébrer le saint Sacrifice, d'enseigner et de prêcher ; en un mot, de remplir aucune fonction du saint ministère.

Grâces au ciel, il est inouï que ce crime ait jamais été commis ; et le secret du confessionnal est toujours resté ce qu'il doit être : le secret de la tombe. Dieu a permis quelquefois que de pauvres Prêtres perdissent la raison, et, ce qui est bien plus triste encore, la foi et l'honneur sacerdotal ; jamais il n'a permis que ces malheureux, tombés dans la démence ou tombés dans le vice, violassent le secret de la Confession. Pendant les

horreurs de la Révolution française, on a vu des Prêtres abandonner tous leurs devoirs, lever contre l'Église une main sacrilège, assassiner, massacrer leurs confrères restés fidèles, se marier, rompre tous leurs serments ; on n'en cite pas un seul qui ait trahi la loi du secret.

Il en est de même des Prêtres devenus fous. Un ancien curé de Sablé, dans le diocèse du Mans, avait perdu la raison par suite de la terreur que lui avaient causée les brigands de 93. Enfermé dans l'hôpital général du Mans, il y vécut de longues années, plus de cinquante ans ; en 1848, il vivait encore. Un jour, trois ou quatre jeunes gens allèrent le visiter, dans l'inqualifiable intention de lui faire parler des mystères du confessionnal. Après avoir parlé de choses et d'autres, ils arrivèrent au fait : « Vous avez confessé autrefois ? lui dit l'un d'eux avec une fausse bonhomie. Ce devait être bien intéressant. Que vous disait-on ? » A l'instant même, le pauvre fou se redressa, devint furieux : « Vous êtes des impies ! s'écriait-il au milieu de son accès ; vous êtes des infâmes ! vous m'interrogez sur la Confession. Jamais on ne parle de cela ; jamais, jamais ! » Et il les chassa aussitôt de sa cellule.

Le même Prêtre reçut une autre fois la visite d'une de ses anciennes pénitentes. « Vous ne me reconnaissez donc pas ? lui dit-elle ; autrefois je me suis confessée à vous... — Malheureuse ! s'écria-t-il en l'interrompant, sortez d'ici ; vous me parlez de Confession ! Il n'est pas permis de parler de cela... »

Quelques coïncidences fortuites ont fait soupçonner

parfois la discrétion de tel ou tel confesseur : quand on examinait la chose, on voyait qu'il n'en était rien. Un excellent Prêtre, directeur au Séminaire de Saint-Sulpice, me racontait jadis, à ce sujet, un fait assez curieux. Un soir, selon l'usage du Séminaire, il avait donné le sujet de méditation pour le lendemain. Un de ses pénitents vint aussitôt le trouver tout effaré, tout concentré : « Monsieur, lui dit-il avec indignation, je ne me confesserai plus à vous. Vous venez de révéler ce que je vous ai dit hier en confession. C'est bien mal ; je ne vous en aurais pas cru capable. » Le bon directeur, fort étonné, lui demande des explications ; et il montre au séminariste ébahi la feuille sur laquelle était écrit ce fameux sujet de méditation ; elle était dans ses cartons *depuis quinze ans !*

Jamais le secret de la Confession n'a été violé. Jetez vos fautes, vos aveux dans cet abîme sans fond. Le Prêtre lui-même ne tarde pas à tout oublier ; je vous l'atteste, d'après ma propre expérience. C'est une faculté que le bon Dieu nous donne. « Ce que je sais par la Confession, disait déjà au quatrième siècle saint Augustin ; ce que je sais par la confession, je le sais moins que ce que je ne sais pas. »

On raconte qu'un de ces mauvais Prêtres de la Révolution avait pris femme ; il était naturellement assez doux, et la paix régnait dans le *pieux* ménage. Une fois seulement cette paix fut troublée et assez gravement ; on entendit des cris dans la chambre conjugale ; des choes de meubles, le bruit d'une bataille en règle. Qu'était-il

arrivé? L'épouse avait eu la fatale pensée de lever le lièvre des confessions que le mari avait entendues jadis; et celui-ci, retrouvant pour la circonstance son honneur de Prêtre, avait répondu par des coups de pied et des claques. — N'ayez pas peur; allez à confesse. Votre curé n'est pas marié.

XXV

Je n'aime pas mon Curé. Jamais je ne me confesserai à cet homme-là.

Eh bien, allez en trouver un autre! Il ne manque pas de Prêtres, et de bons Prêtres, dans le pays. L'Église vous laisse à ce sujet la plus entière liberté; et votre Curé aussi.

Qu'importe que nous nous confessions à Pierre ou à Paul, pourvu que nous nous confessions? Lavez-vous avec l'eau de la rivière, avec l'eau du puits, avec l'eau de la fontaine, même avec l'eau de la pluie, si cela vous fait plaisir; l'important est que vous vous laviez. Soyez propre; votre Curé et le bon Dieu ne vous demandent que cela. .

Et puis, la main sur la conscience, est-ce bien M. le Curé qui vous empêche de vous confesser? Si Mgr l'Évêque le remplaçait demain par un autre, iriez-vous vous confesser au successeur? Dix-neuf fois sur vingt, les plaintes de ce genre ne sont que des prétextes, des finesses cousues de fil blanc.

Allons, mon brave; soyons honnête homme, soyons sincère; et ne mettons plus sur le dos du Curé, qui n'en peut mais, le paquet de notre mauvaise volonté.

XXVI

Mon confesseur est mort; je ne connais plus de Prêtre.

Mais le bon Dieu n'est pas mort, ni vous non plus. Vous raisonnez là comme une vieille femme.

Votre confesseur est mort? Eh bien, priez pour lui.... mais pensez à vous. Informez-vous d'un autre Prêtre; choisissez celui dont la réputation de piété, de bonté, de dévouement, vous paraîtra le mieux établie; voyez quel est le Prêtre qui confesse le plus de gens de votre condition, et allez le trouver en toute confiance; vous aurez bientôt fait connaissance avec lui.

J'avoue qu'il est pénible de changer de confesseur, d'habitudes; mais enfin, ce n'est là qu'un détail dans la vie chrétienne, et il faudrait avoir bien peu de foi, bien peu de bon sens, pour se laisser arrêter par un si mince obstacle.

Il n'y a en réalité qu'un Prêtre dans toute l'Église, sachez le bien, un seul, toujours le même et qui ne meurt pas; c'est Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, Prêtre des Prêtres, qui exerce indistinctement son ministère de salut et de sanctification par chacun des hommes qu'il

daigne revêtir de son divin sacerdoce. C'est JÉSUS-CHRIST qu'il faut avant tout voir dans notre confesseur ; l'homme n'est là que l'accessoire et l'instrument.

XXVII

Il y a si longtemps que je n'y ai été ; je ne sais plus comment faire.

Oh ! s'il n'y a que cela qui vous arrête, rien de plus simple : allez trouver votre Curé, ou tout autre Prêtre en qui vous aurez confiance, soit chez lui, soit à la sacristie, soit au confessionnal, et dites-lui : Je veux revenir au bon Dieu et me confesser. Demandez-lui la manière de vous bien préparer et suivez docilement ses conseils. Les hommes peuvent se confesser partout ; les femmes, sauf le cas de maladie, ne peuvent être entendues qu'à l'église, au confessionnal. Prenez donc rendez-vous, et, au jour et à l'heure fixés, avancez courageusement ; Dieu vous contemple avec amour ; votre bon Ange est à vos côtés ; le diable enrage, et vous tire par derrière ; la Sainte Vierge et tous les Saints vous bénissent et prient pour vous... Mettez-vous à genoux, paisiblement et humblement, faites le signe de la croix, et rappelez-vous qu'en confession on appelle le Prêtre « mon Père, » et non pas « monsieur. » Il n'y a plus là de monsieur ; il y a un père qui reçoit et console son enfant. Il ne faut pas non plus dire « papa, » comme fit un jour un

petit garçon de Paris. — Récitez *Je confesse à DIEU*, etc., et, passant en revue les commandements de DIEU et de l'Église, les sept péchés capitaux, et les devoirs particuliers de votre état, accusez-vous en toute simplicité des fautes que vous aurez remarquées en faisant votre examen de conscience. Si vous êtes embarrassé pour vous exprimer, surtout en ce qui regarde les péchés contre la pureté, demandez au confesseur qu'il vous aide, qu'il vous questionne. Il a l'habitude de ces choses, et le fera bien volontiers, pour faciliter vos aveux

Ne cherchez pas à vous excuser : cela ne sert à rien. Ne racontez pas d'histoire et ne perdez pas le temps en discours inutiles ; et, quand vous aurez fini, demandez pardon au bon DIEU de tout votre cœur. Écoutez attentivement les avis du Prêtre et la pénitence qu'il vous imposera ; pendant qu'il vous donnera la bénédiction ou l'absolution, baissez humblement la tête et récitez l'acte de contrition ou bien *Notre Père*. Le moment de l'absolution est le moment solennel ; c'est le moment où le Prêtre pardonne au nom de JÉSUS-CHRIST.....

Après la confession, remerciez bien le bon DIEU. Faites le plus tôt possible votre pénitence, et renouvelez vos bonnes résolutions. Et puis, allez-vous-en, la joie dans l'âme, heureux comme un roi !

Voilà tout. Avouez que ce n'est pas bien compliqué.

XXVIII

J'ai été à confesse quatre, cinq fois; on m'a refusé l'absolution; j'en ai assez: ie ne peux pas toujours trimer comme ça!

Je l'avoue en toute franchise, il est *possible* (quoique peu probable) que ce ne soit pas tout à fait votre faute. Il peut se rencontrer par-ci par-là des confesseurs qui craignent si fort que leurs pénitents ne soient pas suffisamment préparés à l'absolution, qu'il les font revenir indéfiniment, au risque de les décourager. L'intention est bonne sans doute; mais elle ne tient peut-être pas assez compte de la miséricorde de Dieu, de la puissance de la grâce, de la faiblesse humaine, des exemples des Saints et de l'esprit de l'Église.— Dans une de ses incomparables retraites de Notre-Dame, le P. de Ravignan, de si sainte mémoire, reçut un soir la visite d'un jeune homme de vingt-huit à trente ans, qui lui déclara en l'abordant qu'il ne venait pas pour se confesser. Il désirait exposer au bon Père quelques doutes qui restaient encore dans son esprit. Charmé des manières et du ton de son visiteur, le P. de Ravignan lui demanda pourquoi il ne voulait pas se confesser; il semblait si bien disposé. « Je ne le puis pas en vérité, répondit celui-ci; cela dépasse mes forces. Il y a quelques années, dans un bon moment, j'y ai été; je me suis adressé à un Prêtre qui m'a bien reçu, mais qui m'a fait revenir tant de fois,

cinq, six fois, si j'ai bonne mémoire, qu'à la fin j'y ai renoncé. — Je ne veux, certes, blâmer personne, dit avec une douce gravité le vénérable Religieux; mais enfin, aujourd'hui, si vous étiez assuré de recevoir immédiatement l'absolution, recommenceriez-vous l'épreuve? — Vous pourriez me donner l'absolution immédiatement? — Je ne vous connais pas, cher monsieur, répliqua le Père; mais ce ne serait pas impossible, et j'oserais même l'espérer. Voulez-vous que nous essayions? — Oh! alors, de tout mon cœur. Je n'aurais jamais cru cela possible.» Et il s'agenouilla, se confessa, fut pardonné... Il fit ses pâques à Notre-Dame, trois jours après; il se mit à fréquenter les sacrements avec ce bonheur, cette paix ineffable que les chrétiens seuls connaissent, et il est devenu l'un des membres les plus actifs de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul du faubourg Saint-Jacques, à Paris, l'un des piliers de toutes les bonnes œuvres de son quartier.

Est-ce à dire, ami lecteur, que si l'on vous a fait revenir plusieurs fois à confesse, si l'on vous a fait *trimmer* comme vous dites, la faute en ait été au Prêtre? Je le répète, c'est possible, mais ce n'est guère probable. Quel intérêt un confesseur peut-il avoir à fatiguer inutilement les gens?

Les Prêtres, voyez-vous, ne sont pas maîtres de donner l'absolution toutes les fois qu'on la leur demande. Au confessionnal, ils sont juges; or, vous le savez, un juge ne fait pas la loi, il l'applique. Il ne condamne pas, il ne pardonne pas selon son caprice; il n'est jamais, vis à vis

de l'accusé, que l'instrument de la loi, que l'organe du pouvoir suprême qui fait les lois.

Les Prêtres, quand ils confessent, sont de vrais juges ; aussi dit-on : le *tribunal* de la pénitence. Ils ne sont là que les ministres de Notre-Seigneur, et ils *doivent* juger selon le cœur de Jésus-Christ et selon les règles de son Église. Ils ne sont pas plus libres de donner l'absolution aux pécheurs mal disposés que de la refuser aux pénitents disposés convenablement. Ils doivent certainement incliner plutôt du côté de la miséricorde, de la bonté, de la confiance ; mais ils ne peuvent, sans prévariquer, méconnaître les droits de la justice, les exigences de la sainteté. S'ils diffèrent quelquefois le bienfait de l'absolution, ce ne peut être que pour tâcher de mieux concilier toutes choses. Un Prêtre trop rigide éloigne sans doute et décourage les pauvres pécheurs ; mais un confesseur trop relâché ne les perdrait pas moins d'une autre manière.

Ce que je puis vous affirmer au nom de l'Église et de tous les bons Prêtres, c'est que, si vous vous repentez bien sincèrement de vos fautes, si vous les confessez avec franchise, si vous êtes bien résolu à vous corriger et à suivre les conseils de votre confesseur, celui-ci vous pardonnera sans hésiter du premier coup. Quand les pécheurs *triment*, neuf fois sur dix, c'est leur faute.

XXIX

Jamais je ne pourrai me rappeler tous mes péchés.

Qu'est-ce que cela fait ? Repentez-vous sincèrement de tous vos péchés, connus et inconnus ; accusez-vous de tout ce que vous vous rappellerez ; quand vous ne pourrez vous souvenir du nombre exact, dites-le à peu près ; ne cachez rien de propos délibéré ; soyez fortement résolu à observer le mieux possible à l'avenir les Commandements de DIEU et de l'Église, le bon DIEU ne vous en demande pas davantage.

Qui peut se rappeler exactement toutes ses fautes ? Personne au monde. Mais le bon DIEU, qui sait tout, nous pardonne tout, dès qu'il voit en notre cœur un vrai, un sincère repentir. Paix aux hommes de bonne volonté !

Dans votre Paroissien, vous trouverez du reste des *examens de conscience* fort détaillés. Vous pourrez utilement vous en servir, afin de voir plus clair en votre pauvre conscience enfumée. Ce sera comme une lanterne dans une cave.

Puis, souvenez-vous que les péchés involontairement oubliés en confession, même les péchés mortels, sont pardonnés comme les autres. Ne vous inquiétez donc ni avant votre confession ni après ; gardez soigneusement la paix du cœur.

Si, après l'absolution, vous vous rappelez quelque péché mortel oublié, il ne sera pas nécessaire de revenir pour cela vous confesser; surtout il ne faudra pas vous priver de la sainte Communion; il suffira, la première fois que vous retournerez à confesse, de dire au Prêtre: Mon Père, dans ma dernière confession, j'ai involontairement oublié telle ou telle faute.

Seulement, avant de vous confesser, faites avec grand soin l'examen de votre conscience, et, prenant courageusement la lanterne, portez la lumière dans les coins et recoins. Cela fait, ne vous inquiétez de rien; occupez-vous principalement du repentir.

XXX

Je ne suis pas bien disposé maintenant; ce sera pour plus tard

« Je n'ai pas l'habitude de remettre à demain ce que je puis faire aujourd'hui, » disait saint François de Sales. Faites-en donc autant; c'est une règle de simple bon sens, surtout quand il s'agit d'affaires sérieuses.

Serez-vous mieux disposé demain qu'aujourd'hui? Et plus tard n'aurez-vous pas les mêmes difficultés que maintenant? Il y aura toujours à rompre la même glace, à fouler aux pieds le même amour-propre; l'aveu coûtera tout autant, peut-être même davantage. Plus on laisse une terre en friche, et plus le travail du labour devient

dur et difficile. Plus longtemps vous laisserez sans culture le sol de votre conscience, plus il se durcira, plus il se couvrira de broussailles et d'épines, plus il vous faudra d'efforts pour le remettre en bon état. Pour l'amour de DIEU et de vous-même, ne reculez pas la difficulté et surtout ne l'augmentez pas !

Du courage donc, et ne marchandez pas avec votre bon DIEU, avec votre Sauveur, qui vous donne aujourd'hui, dans sa miséricorde, les moyens de revenir à lui, qui ne veut que votre bien et votre bonheur, qui vous aime et veut être aimé de vous. Quel contentement trouvez-vous à demeurer en état de péché mortel ? Êtes-vous chrétien ? Avez-vous de la foi ? Ne craignez-vous pas de mourir ?

XXXI

Quand je serai pour mourir, je ne dis pas. Croyez-vous que je veuille mourir comme un chien ?

Si vous ne voulez pas mourir comme un chien, pourquoi donc vivez-vous comme une bête ? Une bête, c'est un être vivant, qui mange, boit, trotte, voit, entend, crie, s'amuse, grogne, se fâche, dort et se réveille. Sauf la parole, vous êtes une vraie bête, quand vous ne servez pas DIEU, quand vous ne vivez pas pour DIEU. L'âme seule nous distingue des bêtes, que faites-vous de votre âme ?

Vous ne voulez pas mourir comme un chien ? Soit, mais ne l'oubliez pas : ordinairement on meurt comme

on a vécu ; et le moyen de bien mourir, c'est de bien vivre. Vous vous confesserez à la mort ? Très-bien ; confessez-vous donc pendant la vie, et soyez chrétien dès maintenant.

Vous vous confesserez avant de mourir ? Et si la mort arrive avant le confesseur ? avant même la pensée de la confession ?... C'est une grande illusion que de compter ainsi sur ces derniers instants ; on en est rarement le maître : trop souvent des parents aveugles, des amis peu religieux ou peu éclairés ne nous permettent pas d'en disposer pour le bon Dieu ; sans compter que, la plupart du temps, l'accablement de la maladie paralyse toutes nos facultés. Combien de fois n'arrive-t-il pas que les mourants qu'on administre n'ont réellement plus la conscience de ce qui se passe !

L'expérience le démontre à coups redoublés : la mort subite, la mort imprévue, est un tonnerre qui gronde pour ainsi dire sans interruption au-dessus de nos têtes ; et il faut être fou pour ne pas craindre. A chaque instant la foudre éclate et fait des victimes autour de nous... Les jeunes gens comme les vieillards, les bien portants comme les malades, tous, sans exception, tous sont menacés !

Il n'y a pas d'année où chacun de nous n'entende parler d'un tel ou d'une telle, qui vient de mourir sans avoir eu le temps de se retourner. Dernièrement, un jeune homme de dix-sept ans, parfaitement bien portant, disait à l'aumônier d'une prison de Paris, où il était détenu : « Je me confesserai plus tard, l'année prochaine... » Il était mort le lendemain matin.

Un enfant de quatorze ans, gros et frais, entre dans un collège du département de la Meurthe, et y fait ses premiers préparatifs d'installation. Il se couche; le lendemain matin on ne trouva qu'un cadavre dans son lit.

En 1858, dans une petite paroisse du diocèse de Meaux, une vieille dame, qui menait une vie régulière, mais qui ne se confessait pas, avait dit maintes fois à son curé que pour rien au monde elle ne voulait mourir sans sacrements. Elle en avait si peur, que, lorsque le curé était obligé de s'absenter, elle lui recommandait toujours de revenir le plus tôt possible. En vain le Prêtre, qui était son voisin et qui la voyait souvent, l'engageait-il à ne pas attendre au dernier instant; elle remettait toujours. Un soir, au moment où le bon curé s'appêtait à se coucher, on sonne, on l'appelle. Il court en toute hâte, il arrive... la malheureuse dame venait d'expirer!

En Normandie, un ouvrier de quarante et quelques années, robuste et bien constitué, avait été grièvement blessé par un accident de voiture. Il ne s'était pas confessé depuis vingt ans, et s'était bien promis de revenir à Dieu avant de mourir. Par suite de malentendus, le curé ne connut pas la gravité de l'accident; le mal empira, et le pauvre misérable mourut comme il avait vécu, sans Dieu sans pardon.

Un jeune homme de la haute société parisienne avait été parfaitement pieux jusqu'à vingt-quatre ou vingt-cinq ans; il se dérangea peu à peu et finit par ne plus remplir ses devoirs de chrétien. Dans une grave maladie, les médecins se trompèrent, n'aperçurent pas le danger; les pa-

rents, guidés par une prudence trop humaine, hésitaient à prévenir le malade. Une crise survint, et le Prêtre, mandé à la hâte, arriva trop tard au milieu de la famille consternée.

On pourrait multiplier sans mesure les faits, les tristes faits de ce genre. Chacun de nous en connaît plusieurs. Hélas ! c'est l'histoire des réprouvés. Profitez-en donc, vous qui me lisez, qui êtes aujourd'hui vivant et qui, dans huit jours peut-être, serez mort, mort et enterré, mort et jugé pour l'éternité !

Pourquoi voulez-vous vivre dans le mal jusqu'à la mort ? Est-ce bien de vous moquer de Dieu, de le mépriser, de fouler aux pieds sa croix et son sang, d'abuser de ses grâces tous les jours de votre vie, sous prétexte qu'au dernier moment vous n'aurez qu'à lui demander pardon, pour que, dans sa bonté, il ait pitié de vous ? Une pareille pensée n'est-elle pas ignoble, indigne d'un chrétien, d'un cœur bien placé, d'une âme honnête ? Oh ! combien vous êtes coupable, combien vous êtes audacieux et téméraire ! Combien juste sera votre châtiment, votre châtiment éternel, si, comme les autres, vous mourez dans votre péché !

Voltaire fut puni de la sorte. Certes, si un homme l'avait mérité, c'était bien lui ! Deux ou trois fois déjà, malgré son affreuse impiété, malgré la contagion universelle de ses blasphèmes, il avait vu le bon Dieu accueillir son repentir et sa confession. Durant le séjour qu'il fit en Saxe, il était tombé dangereusement malade, avait eu peur, s'était confessé, avait reçu publiquement les sacre-

ments et avait manifesté des sentiments de repentir, qui durèrent autant que le danger. — A Paris, dans la nuit du 25 février 1778, il fut pris d'un vomissement de sang qui l'effraya si fort, que dès le lendemain matin il écrivit à un ecclésiastique le billet suivant : « Vous m'aviez promis, monsieur, de venir pour m'entendre. Je vous prie de vous donner la peine de venir le *plus tôt que vous pourrez*. VOLTAIRE, 26 février 1778. » Ne voyant pas venir le Prêtre, le malade l'envoie chercher par sa nièce, madame Denys; et, le 2 mars, il se confesse, après avoir écrit une rétractation en forme des scandales de sa vie littéraire. Voici cette pièce, qui fut rendue publique dans le temps et déposée chez M. Momet, notaire à Paris :

« Je déclare qu'étant attaqué, depuis quatre jours, d'un vomissement de sang, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, et n'ayant pu me traîner à l'église, M. le curé de Saint-Sulpice a bien voulu ajouter à ses bonnes œuvres celle de m'envoyer M. l'abbé Gaultier, prêtre; que je me suis confessé à lui; et que, si DIEU dispose de moi, je meurs dans la religion catholique où je suis né, espérant de la miséricorde divine qu'elle daignera pardonner toutes mes fautes. Si j'avais scandalisé l'Église, j'en demande pardon à DIEU et à elle. VOLTAIRE, 2 mars 1778; dans la maison de M. le marquis de Villette, en présence de M. l'abbé Mignot, mon neveu, et de M. le marquis de Villevielle, mon ami. *Signé* : MIGNOT, VILLEVIELLE. »

Cette fois encore la pénitence disparut avec le danger. Quelques semaines après, il eut une rechute, fit de nouveau appeler un Prêtre; mais, entouré d'incrédules qui

n'écoutèrent point ses cris et empêchèrent le curé de Saint-Sulpice de pénétrer jusqu'à lui, l'impie mourut, le 30 mai, dans l'état de désespoir et de rage le plus affreux. La fureur s'empara de son âme; et DIEU seul sait le reste.

Ce que nous savons, nous, c'est qu'il mourut comme il avait vécu; et ce que nous savons encore, c'est qu'il peut en arriver autant à tous ceux qui se disent : Je me confesserai avant de mourir.

XXXII

Mon confesseur me connaît trop; je suis gêné avec lui.

Passcz donc courageusement sur ces impressions pué-
riles, et considérez la Confession et le confesseur avec les
yeux de la foi. Plus vous regarderez Notre-Seigneur JÉSUS-
CHRIST dans votre confesseur, mieux vous vous con-
fesserez.

Croyez-vous donc que les Prêtres se rappellent tout ce
qu'on leur a dit au saint tribunal? Non, mille fois non; ils
sont heureux de laisser au confessionnal tout ce vilain
bagage; et la seule impression qu'ils emportent d'une con-
fession humble et sincère, c'est un religieux respect, une
cordiale et profonde estime pour le pénitent généreux
qu'ils ont absous au nom du Seigneur.

Néanmoins, ne l'oubliez jamais, vous êtes libre de vous

confesser à qui vous voulez. Autant il est ridicule de changer de confesseur à tout propos et par caprice, autant il est préjudiciable au salut de fuir lâchement la direction d'un saint Prêtre, pour en chercher une plus commode et plus relâchée, autant il est contraire à l'esprit de l'Église que l'on se confesse *quand même* à tel ou tel Prêtre. Le Prêtre est pour les fidèles, et non les fidèles pour le Prêtre; comme Jésus, le Prêtre catholique n'est pas envoyé « pour être servi, mais pour servir. » Pour l'amour de Jésus, nous sommes les serviteurs des âmes; elles doivent disposer librement de nous, de notre ministère.

Si vous êtes véritablement gêné avec votre confesseur, n'hésitez donc pas à vous adresser à un autre, soit momentanément, soit habituellement. Votre confesseur, qui aime votre âme, sera le premier à s'en réjouir.

XXXIII

J'ai caché des péchés; je n'ose pas le dire.

Pauvre âme, je conçois votre peine; c'est à vous surtout que je dirai : Du courage! Ces réticences désastreuses, surtout quand il s'agit de pureté ou de probité, viennent souvent d'un principe louable en lui-même : on a si fort le sentiment, l'estime de la chasteté, de la probité, que l'on est plus qu'un autre impressionné des fautes qui les violent.

Cependant, il n'y a pas à dire, il faut avouer cela comme le reste ; il faut rejeter le venin du sacrilège avec plus d'énergie encore que le venin des autres péchés, puisque le sacrilège est de sa nature plus directement contraire à la sainteté de Dieu. Cela vous coûtera beaucoup, oui, certes. Mais aussi quels châtimens effroyables vous allez éviter ! quelle magnifique récompense vous méritera cette humiliation d'un moment ! Combien le Prêtre aimera et estimera votre âme, par lui retirée de l'enfer !

Saint Antonin, Archevêque de Florence, rapporte que, dans une ville du nord de l'Italie, un jeune homme, élevé chrétiennement, étant un jour tombé dans un péché honteux, fut tellement humilié de cette chute, qu'il n'osa point la déclarer à son confesseur ; il en avait d'abord la bonne volonté, mais la parole expira sur ses lèvres, et il ne dit rien. Il reçut l'absolution indignement et communia indignement. Bourrelé de remords, il voulut bientôt retourner à confesse ; la mauvaise honte le retint cette fois plus encore que la première ; et il vécut ainsi, se confessant et communiant, demandant vainement pardon à Dieu, de plus en plus coupable et honteux de lui-même, désolé de ses sacrilèges qui s'accumulaient les uns sur les autres, et n'ayant cependant pas le courage de les avouer. Il essayait de compenser cet aveu par de rudes pénitences, des aumônes et des bonnes œuvres qui lui valurent la réputation d'un saint..... Enfin, n'y tenant plus, il résolut d'entrer au couvent pour se débarrasser une bonne fois du fardeau

qui l'écrasait, et expier ses péchés en faisant toute sa vie une austère pénitence. Malheureusement pour lui, sa réputation de piété le fit accueillir au couvent avec une sorte de vénération, comme si son entrée en religion eût été pour tous ses nouveaux frères un honneur et une grâce. L'amour-propre, hélas ! l'emporta encore ; et il se promit, les premières impressions une fois passées, de faire un peu plus tard une confession générale où il dirait tout, absolument tout. Il remit ainsi de semaine en semaine, de mois en mois, vivant en apparence comme un très-saint pénitent, en réalité, abominable devant Dieu. Il soupirait après quelque accident, quelque maladie, qui l'obligerait violemment à sortir de cet affreux état. Une grave maladie survint en effet, et il confessa ses péchés, mais avec tant de réticence, d'une manière si vague et si obscure, que le confesseur ne put comprendre et que le pauvre pénitent ne fut point déchargé de ses remords. Il se proposait de recommencer et de mieux faire ; mais le délire le prévint, et il mourut sans avoir retrouvé l'usage de ses sens. Les bons Religieux, qu'avait profondément édifiés sa pénitence le tenaient pour saint.

Quelques jours après, comme on se préparait à célébrer pour lui un service funèbre, il apparut soudain à un Frère qui priait dans le chœur ; son aspect était terrible et il semblait enveloppé de feu. Il apprit au Religieux épouvanté la cause de son malheur désormais irréparable, et finit en lui disant : « Ne priez pas pour moi ; car je suis damné ! » Et la terrible vision s'évanouit.

Voulez-vous qu'il vous en arrive autant ?...

Imitez donc plutôt la courageuse humilité de sainte Angèle de Foligno, qui avait eu, elle aussi, dans sa jeunesse, le malheur de cacher des péchés en confession. Le soin de sa réputation lui fermait la bouche depuis plusieurs années, lorsqu'une nuit, ne pouvant plus se supporter elle-même, elle se leva, se mit à genoux, et, fondant en larmes, invoqua avec ferveur le secours de saint François d'Assise, en qui elle avait toujours eu une grande confiance. Le Bienheureux lui apparut et lui dit avec une douce compassion : « Pauvre fille, si tu m'avais appelé plus tôt, depuis longtemps je t'aurais aidée ! Demain, au lever du jour, sors de ta demeure ; le premier Prêtre que tu rencontreras sera celui que je t'envoie pour te confesser et te sauver... » Le lendemain matin Angèle rencontra, devant sa maison, un bon Père capucin, qui se rendait à l'église pour y célébrer la messe. Elle le suivit ; après la messe, elle se confessa avec un grand repentir et une joie extraordinaire. Elle fit bientôt de rapides progrès dans la sainteté, entra dans le Tiers-Ordre de Saint-François, où elle mourut, il y a près de trois cents ans, dans une extrême vieillesse, enrichie du don des miracles et parvenue à une sainteté sublime.

Voyez combien DIEU est bon ! Pauvre cœur malade, épuisé par le remords, depuis longtemps peut-être courbé sous le joug du démon, levez-vous enfin et faites comme sainte Angèle ! Allez, sans réfléchir, sans marchander davantage ; jetez-vous à corps perdu dans le

scin de la miséricorde divine et chérissez l'humiliation de l'aveu qui, d'une part, vous est si bien due, et qui, de l'autre, vous épargnera le remords et le crime en ce monde, le feu éternel dans l'autre!

ÉPILOGUE

Un petit secret et un conseil pratique.

Ami lecteur, voulez-vous que je vous révèle, en terminant, le secret de toutes les objections, de toutes les difficultés qui s'opposent à la Confession, dans l'esprit, dans le cœur, sur la langue, et sous la plume de tous ses adversaires ? C'est une conscience avariée, farcie de grosses fautes, et tout enveloppée d'orgueil. Voilà le secret, voilà le pot aux roses. « Je n'ai été incrédule, disait sur son lit de mort le célèbre géomètre Bouguer (que d'Alembert appelait la meilleure tête de l'Académie), je n'ai été incrédule que parce que j'ai été corrompu. Allons au plus pressé, mon Père ; c'est mon cœur encore plus que mon esprit qui a besoin d'être guéri. »

Le meilleur moyen de comprendre, d'aimer la Confession, c'est de se confesser. Je dirai plus : c'est le meilleur moyen de s'y préparer, comme le meilleur moyen de se laver, c'est de mettre ses mains dans l'eau. C'est enfin le moyen d'y croire, quand on s'imagine qu'on n'y croit pas.

Le 24 décembre 1858, le bon et saint curé d'Ars, dont la réputation est sans doute venue jusqu'à vous, voyait venir à lui, du milieu de la foule qui l'entourait sans cesse, un grand monsieur, fort bien mis, d'une cinquantaine d'années, portant à son paletot la rosette d'officier de la Légion d'honneur. C'était un ancien fonctionnaire public.

Le saint curé confessait les hommes dans la sacristie de son église, de huit heures à onze heures du matin, entre sa messe et son catéchisme. Il était assis près d'une pauvre table de bois, devant laquelle il y avait un petit escabeau pour s'agenouiller. Le monsieur arrive, et saluant avec respect : « Monsieur le curé, dit-il, je viens causer avec vous de choses sérieuses. — Bien, répond avec douceur le saint Prêtre ; mettez-vous là. » Et du doigt il montre le petit escabeau. « Monsieur le curé, réplique l'autre, je ne viens pas pour me confesser. — Et pourquoi donc alors venez-vous ? — Je viens pour discuter. — Pour discuter ? Mais je ne sais pas discuter ! Tenez, mettez-vous là. — Mais, monsieur le curé, j'ai eu l'honneur de vous dire que ce n'est pas pour me confesser que je suis venu. Je n'ai pas la foi, je ne crois pas, et... — Vous n'avez pas la foi ? Pauvre homme ! Je suis bien ignorant ; mais je vois que vous êtes encore plus ignorant que moi. Moi, je sais du moins ce qu'il faut croire ; et vous, vous ne savez pas même cela. Faites ce que je vous dis : mettez-vous là. — Mais c'est précisément sur la Confession que j'ai des doutes, répartit le monsieur, un peu déconcerté. Je ne

peux pas me confesser sans croire ; ce serait une comédie, et vous ne voudriez pas... — Croyez-moi, mon bon ami, je connais cela. Croyez-moi, mettez-vous là. »

Ne sachant trop comment finir cette discussion d'un nouveau genre, l'officier de la Légion d'honneur, à moitié content, mais vivement impressionné de l'air de sainteté qui rayonnait autour du curé d'Ars, de l'accent de foi de toutes ses paroles, de son humble et douce simplicité, mit d'abord un genou sur l'escabeau, puis l'autre. « Faites : Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, dit le saint homme avec l'autorité et la bonté d'un père. Savez-vous comment on fait le signe de la croix? » Le pénitent improvisé se signa, un peu confus de la question. Le curé l'interrogea, peu à peu lui ouvrit le cœur avec cette grâce toute-puissante dont Dieu lui avait donné le secret ; et, un quart d'heure après, le monsieur se relevait, le visage baigné de larmes, de larmes de joie, ne pouvant s'empêcher d'exprimer tout haut son bonheur.

Le lendemain matin, le vénérable curé me disait gaiement en me présentant ce nouveau fils de son cœur : « J'ai joué là un bon tour au diable ; et voici un homme bien content, je vous assure ! il n'a plus envie de discuter. »

Allons, embrassons-nous, mon bon lecteur ; quittons-nous bons amis ; prions l'un pour l'autre. Je vous

souhaite de bien servir et aimer Dieu toute votre vie ; et, si vous en êtes encore à faire le premier pas, je vous souhaite d'écouter docilement, d'écouter le plus tôt possible, l'invitation de quelque bon Prêtre qui vous dira, comme le curé d'Ars : **METTEZ-VOUS LÀ !**

LES PAQUES

LES PAQUES

AUX RETARDATAIRES

Il y a quelques années, un missionnaire prêchait à Nancy une admirable retraite pour les militaires de la garnison. Chaque soir, l'église était encombrée d'auditeurs; à côté de simples troupiers on voyait assidûment réunis au pied de la chaire des officiers de tout grade.

Quelques jours avant Pâques, le missionnaire reçut la visite d'un capitaine, homme d'esprit, droit et honnête, qui entama la conversation sur les grandes vérités chrétiennes, exposées dans les réunions précédentes. « J'ai bien la foi, dit cet officier; qui ne l'a pas? Il n'y a qu'un triple ignorant, ou un triple corrompu qui soit de force à ne pas croire en Dieu, à ne pas croire à l'éternité, à ne pas croire en JÉSUS-CHRIST, et à nier la majesté de l'Église.

DIEU merci ! je n'en suis pas encore là. Et cependant j'ai dans l'esprit un je ne sais quoi d'embrouillé qui m'empêche d'y voir clair, d'y voir assez clair pour aller plus loin, pour pratiquer. » Le bon missionnaire sourit et, lui tendant la main : « Mon capitaine, lui dit-il, je connais cela. Bien des gens sont travaillés de cette maladie. La main sur la conscience, voulez-vous en guérir? — Eh! sans doute, répondit l'officier. A vrai dire, je viens ici en consultation. Quel livre faut-il lire? Par où faut-il commencer? — Quel livre? Aucun. — Et comment alors m'instruirai-je? comment arriverai-je à dissiper mes doutes? — Rien n'est plus simple. Seulement, je crains bien que vous ne repoussiez le remède dès que vous le connaîtrez. Il est infailible cependant, et mille fois je l'ai employé avec plein succès. — Dites toujours. Peut-être ne me fera-t-il pas si peur. — Eh bien, mettez-vous à genoux de suite et bravement, sans hésiter, sans regarder derrière vous; priez de tout votre cœur; moi, je vais me mettre à prier avec vous, et puis... je vous confesserai. — Me confesser! répliqua vivement l'officier tout surpris; mais c'est là précisément ce qui me paraît inadmissible, absurde, indigne d'un homme qui se respecte! » Et il lança cinq ou six bordées contre la Confession. Le Père écoutait tout cela tranquillement. « Vous voyez bien que vous avez peur, lui dit-il. J'en étais sûr. Je vous aurais cru plus brave et surtout plus sincère. — Mais je le suis. — Non. — Si fait. — Prouvez-le-moi donc; prouvez-le moi, ici à genoux. » Et en disant cela il s'agenouilla le premier... Après un peu d'hésitation,

le capitaine en fit autant. Le missionnaire récita à haute voix et du fond du cœur : *Notre Père, Je vous salue, Marie, et Je crois en Dieu* ; puis un acte de contrition. « Confessez-vous, mon fils, ajouta-t-il avec douceur et autorité. DIEU veut votre âme. Je vous pardonnerai tout en son nom. » Le capitaine tout ému ne répondit rien. Le Prêtre se leva ; l'officier resta à genoux. « DIEU soit béni ! » dit le missionnaire. Et il s'assit près du militaire, l'embrassa cordialement, l'encouragea si bien que son pauvre cœur fermé s'ouvrit à la grâce de DIEU, et que, vingt minutes après, l'absolution sacramentelle avait rendu à cette belle âme toute sa pureté première.

L'officier resta longtemps à genoux... il pleurait. Quand il se releva, il se jeta dans les bras de son Père. « Oh ! quel remède ! s'écria-t-il. Qu'il est dur, mais qu'il est bon ! Combien je vois clair à présent ! C'est le cœur qui me portait à la tête ; je n'ai plus de doute ; je crois tout ; je suis le plus heureux homme du monde ! »

Et il fit ses Pâques, publiquement et solennellement, avec une grande partie de la garnison, le général en tête ; et il est resté depuis un généreux et fidèle chrétien, servant DIEU sans peur et sans reproche.

Pour vous aider à en faire autant, mon pauvre lecteur, qui peut-être êtes bien en retard avec le bon DIEU, je viens, en quelques mots, vous parler de vos Pâques, vous dire ce que c'est, quelle grande faute vous commettriez si vous les manquiez encore cette année, quelle folie ce serait de les remettre à plus tard. Que vous seriez donc heureux si vous deveniez une bonne fois un vrai chrétien !

Je vous demanderai, moi aussi : Êtes-vous sincère ? avez-vous le cœur droit et honnête ? — Oui, sans doute. — Alors écoutez-moi, et n'ayez pas peur !

I

La Communion pascale.

Les chrétiens forment sur la terre une grande famille, dont le bon DIEU est le chef dans les cieux, et dont le Pape est le chef visible sur la terre. Cette famille s'appelle l'Église catholique, c'est-à-dire la société universelle. Elle se subdivise en un grand nombre de fractions qu'on appelle des *diocèses* et des *paroisses*. Chaque diocèse a pour chef un Archevêque ou un Évêque, et chaque paroisse un Prêtre qu'on appelle *curé*, c'est-à-dire pasteur des âmes. Les curés obéissent aux Évêques ; les Évêques au Pape, Représentant et Vicaire de DIEU. Donc, en obéissant à leur curé, les chrétiens obéissent à leur Evêque, obéissent au Pape, obéissent au bon DIEU. Telle est la grande et très-simple organisation que DIEU a donnée lui-même à son Église, à sa famille sur la terre.

Or, dans toutes les familles bien unies, il est d'usage que tous les enfants et petits-enfants se réunissent joyeusement à un repas commun, à un *banquet de famille*, pour célébrer la fête du chef de la famille. Ce banquet est comme le signe de l'union qui règne entre tous les membres.

Il en est de même parmi les chrétiens : à la fête de Pâques, à la fête glorieuse de la Résurrection de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, le Pape et les Évêques invitent tous leurs enfants, tous les chrétiens, à se réunir dans leur paroisse respective, autour de leur curé, afin d'y participer tous ensemble au banquet céleste de l'Eucharistie, où JÉSUS-CHRIST réellement présent, quoique caché dans le Saint-Sacrement, se donne en nourriture spirituelle à chaque fidèle.

Cette Communion simultanée de tous les enfants de DIEU s'appelle la Communion pascal, parce qu'elle se fait à Pâques. Elle a pour but principal d'unir tous les membres de l'Église dans un même acte public de religion, de foi en JÉSUS-CHRIST, d'amour de DIEU et de piété catholique. Les *Pâques* sont donc notre grande fête de famille, le témoignage solennel et public de notre fidélité à JÉSUS-CHRIST et de notre obéissance à la sainte Église catholique, notre Mère.

II

Si tous les chrétiens sont obligés à faire leurs Pâques.

Tous les chrétiens qui ont fait leur première Communion sont obligés, rigoureusement obligés à s'approcher des sacrements au temps pascal.

Dans les temps primitifs, on était *obligé* à communier bien plus souvent ; les Apôtres avaient ordonné, sous des

peines très-graves, que tous les fidèles communieraient tous les matins. A partir du quatrième siècle, l'obligation de communier ne subsista que pour les dimanches et les fêtes; à partir du septième ou du huitième siècle, cette loi excellente tomba elle-même en désuétude, si bien qu'en l'année 1215, le Pape Innocent III se vit forcé, dans le Concile général de Latran, de régler que désormais les chrétiens se confesseraient et communieraient *au moins* une fois dans l'année, dans leur paroisse respective, au temps pascal. — Le Concile général de Trente, en 1550, confirma et renouvela cette loi religieuse dans les termes suivants : « Si quelqu'un prétend que tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, qui ont atteint l'âge de discrétion, ne sont pas obligés chaque année à communier *au moins* une fois à Pâques, selon le précepte de notre sainte Mère l'Église, qu'il soit anathème ! »

Donc nous sommes tous obligés : 1° à nous confesser et à communier au moins une fois par an ; 2° à communier dans le temps pascal ; 3° à communier dans notre paroisse, à moins d'impossibilité ou de permission, soit de notre curé, soit de notre Évêque.

Le temps pascal commence ordinairement huit jours avant Pâques, et finit huit jours après. Cependant, pour faciliter aux fidèles l'accomplissement de leurs devoirs, les Évêques étendent presque toujours le temps pascal, et le font commencer huit jours plus tôt et finir huit jours plus tard, en tout un mois, quinze jours avant Pâques et quinze jours après.

III

Ceux qui ne font pas leurs Pâques, commettent-ils une grande faute ?

Oui, une très-grande faute, un péché *mortel*. Ils désobéissent à l'Église dans une de ses lois les plus importantes, et ils s'excluent eux-mêmes de la famille catholique. Ce péché a donc un caractère tout exceptionnel ; et c'est pour cette raison que le Concile général de Latran déclare que « l'on doit défendre l'entrée de l'église aux chrétiens qui négligent de faire leurs Pâques, et qu'après leur mort ils doivent être privés des honneurs de la sépulture chrétienne. »

Qu'ils ne disent pas : « Nous sommes des honnêtes gens ; nous ne faisons de mal à personne. » Cela peut suffire pour le monde ; mais pour DIEU, pour le salut, c'est une autre affaire. Catholiques indignes, ces hommes indifférents se perdent par leur coupable négligence ; ils renient les obligations de leur baptême, désobéissent à DIEU et repoussent son amour. Que dirait-on d'un fils qui, invité par son bon père au banquet de famille, lèverait les épaules, lui tournerait le dos et ne penserait pas même à cette douce invitation ? Un mauvais catholique, c'est un mauvais fils.

De même qu'un fils qui a osé renier son père et sa mère n'a plus aucun droit aux avantages de la famille, de

même le chrétien infidèle à DIEU et à l'Église, à la confession et à la communion pascals, perd tous les droits aux biens spirituels dont jouissent ses frères, aux prières publiques de l'Église, soit avant, soit après sa mort. Vivant comme un païen, mourant comme un païen, il sera traité après sa mort comme un païen; il sera privé des prières et des honneurs religieux qui sont accordés au fidèle, et le prêtre n'aura pas même le droit de prier publiquement pour lui.

D'après la gravité du châtement, que l'on juge de la gravité de la faute.

IV

Le temps pascal une fois passé, est-on encore obligé de se confesser et de communier ?

Sans aucun doute; l'obligation de se confesser et de communier au moins une fois l'an subsiste pendant l'année entière, d'une Pâque à l'autre.

La loi de la Communion pascale renferme trois devoirs distincts et qui obligent tous trois sous peine de péché mortel :

1° L'obligation de se confesser et de communier ;
 2° l'obligation de communier à Pâques; 3° l'obligation de communier à Pâques dans sa paroisse. Quand on a laissé passer le temps pascal, on ne peut plus remplir le second de ces devoirs; mais on peut encore, c'est bien

évident, remplir le premier et le troisième, c'est-à-dire communier, et communier dans sa paroisse. Si, enfin, pour une raison légitime, on ne pouvait pas communier dans sa paroisse, ce qui est le troisième devoir, on resterait toujours obligé au premier, c'est-à-dire obligé à communier une fois dans l'année. — Si j'ai trois dettes à payer au même créancier, suis-je exempté de les payer toutes trois, sous prétexte que je me trouve dans l'impossibilité d'en payer une ou même deux? N'est-ce pas clair comme le jour?

Ainsi donc, mes pauvres amis les retardataires, prenez-en votre parti : l'obligation de vous confesser et de communier dure pour vous trois cent soixante-cinq jours, et trois cent soixante-six, les années bissextiles ; il n'y a pas un moment de répit. Exécutez-vous donc de bonne grâce, et, sans tarder davantage, allez bravement trouver votre curé. Chaque jour de négligence aggrave votre faute.

V

Ne pas remettre à une autre année.

C'est grande prudence, car savons-nous s'il y aura pour nous une autre année? J'ai connu un pauvre jeune homme, menuisier de son état, qui, sollicité par son curé de songer à ses Pâques, lui avait répondu : « Pas cette année ; l'année prochaine. » Il mourait subitement le lendemain matin, sans aucun secours reli-

gicieux... Il n'y avait eu pour lui ni plus tard ni année prochaine.

Dé pareils accidents n'arrivent, hélas ! que trop fréquemment. Nul n'est sûr du lendemain, à plus forte raison de l'année suivante. Marchons pendant qu'il fait jour ; voici venir la nuit pendant laquelle personne ne peut plus travailler. La mort tombe sur nous à l'improviste, comme un voleur. « Veillons tous et prions, et tenons-nous prêts ; car nous ne savons ni le jour ni l'heure. » Ce sont les propres paroles du bon DIEU dans l'Évangile.

On ne meurt qu'une fois. L'homme qui fait reposer le sort de son éternité sur un *peut-être*, est un fou, le plus fou des fous.

VI

Un bon chrétien doit-il se contenter de faire ses Pâques.

Non, certainement. Il doit faire ses Pâques pour obéir aux préceptes de l'Église et ne pas commettre le grave péché mortel que nous avons dit ; mais il doit, en outre, s'il aime le bon DIEU, s'il a quelque souci du salut et de la sanctification de son âme, s'approcher de temps en temps des sacrements, afin d'éviter au moins le péché mortel et d'avoir toujours la conscience en bon état. Il doit surtout se confesser et communier souvent, s'il est exposé à tomber dans le péché, soit par la violence de

ses passions, soit par les dangers particuliers où il peut être exposé.

Faire ses Pâques, c'est faire tout juste ce qui est commandé. Or, celui-là est bien prêt de faire ce qui est défendu, qui fait tout juste ce qui est ordonné. L'expérience le prouve : quand on marche sur le fin bord du précipice, on s'expose à tomber dedans facilement ; le moindre faux pas entraîne la chute. Ainsi en est-il du chrétien : pour être en sûreté dans le chemin de la vie, il doit observer non-seulement les lois proprement dites de la Religion, mais encore les conseils salutaires que l'Église adresse, comme une bonne mère, à ses enfants.

Or l'Église, tout en nous *ordonnant* de communier au moins une fois l'an, nous *conseille* et nous presse de communier souvent, le plus souvent possible.

Confessons-nous donc et communions au moins aux grandes fêtes, afin de devenir de vrais catholiques. Mais avant tout et par-dessus tout, accomplissons tous, sans exception, notre grand devoir pascal, et attirons ainsi sur nos familles, sur notre patrie et sur nos propres têtes, les bénédictions de la vie présente et celles de la vie à venir.

LA TRÈS-SAINTE COMMUNION

Ce petit opuscule a soulevé plus d'orages qu'il n'est gros : il mettait le doigt sur la plaie vive de notre demi-jansénisme gallican en ce qui concerne l'usage pratique du sacrement adorable de l'Eucharistie.

Rome, seule gardienne de la tradition sur l'usage des sacrements, comme sur tout le reste de la Religion, envisage toujours et fait envisager aux prêtres et aux fidèles les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie sous un point de vue diamétralement opposé au point de vue janséniste et gallican : elle y voit avant tout des secours prodigués à la faiblesse humaine par l'infinie miséricorde du bon Dieu et par l'amour infini de Jésus, notre Sauveur ; chez nous, on s'est habitué à y voir principalement la justice et la sainteté. De là, une direction toute contraire dans l'enseignement des Séminaires, dans les catéchismes et dans la prédication, au confessionnal et dans les livres de piété. A Rome, dominant toujours l'indulgence, la bonté, la miséricorde, l'espoir de la guérison, un tendre amour pour les âmes : chez nous dominant, ou plutôt dominaient une sévérité qui se croyait sainte, et une crainte qui se disait respectueuse.

J'ai composé ce petit traité en 1860, sur les instances de plusieurs professeurs de Séminaire. Il se répandit avec une extrême rapidité, et fut traduit presque aussitôt en italien d'abord, à Rome, sous les yeux et par les ordres officiels du Saint-Père ; puis, dans cinq ou six autres grandes villes d'Italie, Florence, Bologne, Turin, Naples, etc. ; puis, en anglais, en allemand, à plusieurs reprises ; en espagnol, en portugais, en polonais, en flamand, en basque, en bas-breton, etc. Il a été traduit également et répandu par milliers dans plusieurs pays de l'Amérique du nord. En Belgique, il a été reproduit à plusieurs reprises et sur une vaste échelle. En France, plus de cent quatre-vingt mille exemplaires se sont écoulés dans l'espace de six ans, et, grâce au ciel, ce mouvement profondément significatif ne se ralentit pas.

A mesure que les éditions se sont succédées, j'ai profité de mon mieux de plusieurs observations et critiques bienveillantes, expliquant davantage certains points qui pouvaient être mal interprétés, ajoutant quelques autorités, entre autres (à la prière du Maître du Sacré-Palais, à Rome) celle du Pape Innocent XI dans son Bref sur la communion fréquente, et tâchant de rendre mon petit travail tout à fait inattaquable.

Il a été rudement attaqué : dans une grande ville, plusieurs curés ont cru devoir le dénoncer en pleine chaire, afin de prémunir leurs paroissiens contre le venin ; un bon vicaire, dans son zèle pour la pure doctrine, recueillait avec soin tous les exemplaires qui lui tombaient sous la main, et les brûlait avec une sainte ferveur ; on ne se gênait pas pour déclarer que c'était une vraie peste, un tissu d'absurdités, d'idées impraticables, etc. Le Pape, heureusement, ne fut point de cet avis, et, ce semble, Notre-Seigneur non plus.

J'ai su que beaucoup d'âmes pieuses avaient été grandement consolées et fortifiées par la lecture de cet opuscule sur la communion ; et j'ai appris avec bonheur que plus d'un curé, après l'avoir lu et expliqué en chaire, chapitre par chapitre, y a trouvé le germe d'une sorte de résurrection spirituelle pour sa paroisse. — Dieu veuille que la doctrine qu'il renferme gagne bientôt le monde entier et rallume partout le véritable amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ !

AVIS DES ÉDITEURS.

Quelques ecclésiastiques respectables, ayant manifesté certaines craintes sur la doctrine de cet opuscule et sur des règles de piété qui leur paraissaient trop larges et trop faciles, Mgr DE SÉGUR eut à cœur de dissiper tous les doutes en soumettant son travail à la plus solennelle de toutes les approbations doctrinales, celle de Rome. Le T. R. P. GIGLI, Maître du Sacré-Palais, et chargé, comme tel, par le Souverain-Pontife de l'examen des livres, après avoir examiné ce petit traité de la *Très-Sainte Communion*, lui a donné pour la seconde fois l'*Imprimatur* canonique. Cette approbation n'a pas seulement une valeur *négative*, comme le NIHI. OBSTAT; c'est un assentiment positif dont la portée ne peut échapper à personne. — L'*Imprimatur* romain avait été accordé à la première édition, qui a paru soulever, en certains endroits de notre pays, quelques difficultés de détail. L'édition présente, revue avec un soin minutieux, contient des éclaircissements et des modifications qui semblent devoir prévenir toute fausse interprétation.

REIMPRIMATUR.

Romæ, 14 august. 1862.

FR. HIERONYMUS GIGLI,
Sacri Palatii Apostolici Magister.

LA

TRÈS-SAINTE COMMUNION

En publiant cet opuscule sur la sainte Communion, mon but n'est pas d'éclairer les incrédules, mais de fortifier dans la piété et dans la confiance les chrétiens qui pratiquent déjà. Je voudrais leur élargir le cœur, en leur faisant mieux comprendre ce Sacrement ineffable, qui est tout amour, et en leur faisant toucher du doigt l'inanité des préjugés jansénistes qui nous tiennent encore trop éloignés de la divine Eucharistie.

Je voudrais aider les bons prêtres dans leurs efforts pour ressusciter l'esprit de piété, et ramener, s'il se peut, l'antique ferveur par l'usage fréquent de la Communion, qui a sanctifié les premiers fidèles.

Je voudrais enfin contribuer pour ma faible part à cette grande œuvre de régénération qui préoccupe tout le monde, et qui ne peut se réaliser que par des miracles de grâce. Maintenant plus que jamais il nous faut des saints, et la Communion seule fait les saints.

Les pensées que j'expose sont, j'en ai la certitude, les pensées mêmes de l'Église catholique, Mère et Maîtresse de la vraie piété comme de la vraie foi. Je vous les présente donc avec une entière assurance, et si vous en retirez profit et consolation, je vous demande au nom de Notre-Seigneur de les propager autour de vous, en faisant connaître cet humble travail que je consacre à la très-sainte Mère de DIEU.

Ayant pris la liberté de déposer cet opuscule aux pieds du Souverain-Pontife, Sa Sainteté a daigné lui donner une sanction précieuse et en approuver, sans aucune restriction, et la pensée et la doctrine. Le Bref apostolique, en date du 29 septembre 1860, commençait ainsi : « *Très-cher fils, Nous avons reçu avec bonheur l'hommage de votre livre ; et Nous vous félicitons vivement du zèle louable et religieux avec lequel vous vous efforcez d'exciter les fidèles à un plus fréquent usage de la communion eucharistique.* » En outre (et qu'il me soit permis d'appeler sur ce fait toute l'attention des lecteurs), au commencement du carême de l'année 1861, le Saint-Père, en donnant, selon l'usage, dans une salle du Vatican, la mission et la bénédiction apostolique aux prédicateurs des stations de Rome, a distribué, de sa propre main, ce petit traité, traduit en italien sur la première édition, ajoutant que « *ce petit livre, venu de France, avait déjà fait beaucoup de bien ; qu'on devrait le donner à tous les enfants quand ils font leur première communion ; que tous les curés devraient l'avoir, parce qu'il contient les véritables règles de la communion, telles que les entend le Concile de Trente, et telles que Sa Sainteté veut qu'elles soient appliquées, etc...* » Ce précieux témoignage m'a été rapporté par un témoin auriculaire, prêtre romain, prédicateur d'une des stations du carême.

VRAIE IDÉE

DE LA SAINTE COMMUNION

Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST est réellement et tout entier présent dans la divine Eucharistie. Ceci est de foi catholique et a toujours été cru et adoré par tous les chrétiens. Son très-saint Corps glorifié et céleste se manifeste à nous sous l'apparence de l'Hostie sacrée, et repose à perpétuité sur nos autels pour y être le centre du culte divin, et pour apporter à nos âmes dans la Communion la force de persévérer dans l'union avec DIEU.

La Communion n'est pas à proprement parler destinée à nous mettre en rapport avec JÉSUS-CHRIST ; nous le possédons déjà par la grâce ; il est en nous, ainsi que nous l'enseignent presque à chaque page les divines Écritures.

La Communion n'a pas non plus pour but de nous donner la vie de la grâce, c'est-à-dire la vie spirituelle qui résulte de notre union avec DIEU. Pour pouvoir communier, il faut déjà vivre de cette vie, être uni à JÉSUS par la grâce, sans quoi la Communion serait un sacrilège.

Quelle est donc la fin véritable, quel est le but de la Communion ? C'est d'*alimenter* l'union sanctifiante et vivifiante de notre âme avec DIEU ; c'est d'*entretenir* et de *fortifier* en nous la vie spirituelle et intérieure ; c'est de nous empêcher de défaillir dans le voyage et dans le combat de la vie, et de perdre la sainteté que DIEU nous a donnée par le Baptême et la Confirmation.

La grâce particulière du sacrement de l'Eucharistie est donc une grâce d'*alimentation* et de *persévérance*. Aussi Notre-Seigneur déclare-t-il en nous parlant de l'Eucharistie, que l'on ne peut vivre de la vie chrétienne qu'à la condition de communier. « Je vous le déclare, en vérité, « si vous ne mangez la Chair du Fils de l'homme et si « vous ne buvez son Sang, vous n'aurez point la vie en « vous ¹. »

Pour être chrétien, pour rester uni à DIEU, il faut recourir à l'Eucharistie. Il en est de l'âme comme du corps. On ne peut vivre sans manger; la nourriture ne donne pas la vie, elle l'alimente; elle lui donne cette force que l'on appelle la santé. Le corps n'est en cela que le symbole de l'âme. L'âme a sa vie, qui résulte de son union avec DIEU par JÉSUS-CHRIST; cette union s'appelle la grâce; elle a besoin d'un aliment pour subsister, et cet aliment c'est Jésus eucharistique qui a dit : « Je suis le Pain de « vie. Ma Chair est vraiment une nourriture et mon Sang « vraiment un breuvage. Celui qui mange ma Chair, et « boit mon Sang demeure en moi et moi en lui². » L'âme ne peut pas plus persévérer dans la grâce sans communier que le corps ne peut persévérer dans la vie sans manger. La force et la santé du corps dépendent de sa nourriture; la sainteté et la vigueur de l'âme dépendent de même de la Communion.

La Communion, comprenez-le donc bien, n'est pas une *récompense* de la sainteté acquise, elle est un *moyen* de

¹ Év. saint Jean, ch. vi, v. 54.

² Év. saint Jean, ch. vi, v. 48, 56 et 57.

conserver la grâce, de l'accroître et d'arriver à la sainteté, elle n'est jamais qu'un moyen. La nourriture corporelle a ce même caractère. On ne mange jamais parce qu'on est fort, mais pour rester fort ou pour le devenir.

Et de même qu'il est de l'essence de l'alimentation physique d'être un acte fréquent et habituel de la vie de notre corps, de même il est de l'essence de la sainte Communion d'être un acte ordinaire et habituel de la vie chrétienne.

Telle est la vraie idée que l'Église catholique nous donne de la divine Eucharistie. Aussi le Concile de Trente, invoquant le témoignage de tous les siècles chrétiens et des Pères de l'Église, exprime-t-il formellement le vœu *de voir les fidèles communier sacramentellement toutes les fois qu'ils assistent à la messe, sans se contenter de la communion spirituelle, afin de recueillir plus abondamment les fruits du très-saint sacrifice*¹.

Et le *Catéchisme Romain*, composé par l'ordre du Concile de Trente et publié officiellement par le Saint-Siège, sanctionné par de nombreuses Bulles Apostoliques et recommandé en France par une foule de conciles provinciaux, ajoute ces graves paroles, dont l'autorité est péremptoire : « Que les fidèles sachent bien qu'il faut « communier souvent. Sera-t-il mieux de communier « tous les mois, ou toutes les semaines, ou tous les

¹ Optaret quidem sacrosancta Synodus, ut in singulis missis fideles adstantes, non solum spirituali affectu, sed sacramentali etiam Eucharistiæ perceptione communicarent, quo ad eos sanctissimi hujus sacrificii fructus uberius proveniret. — Conc. Trid., sess. xxii, c. vi.

« jours ? On ne peut prescrire à ce sujet une règle fixe et
 « uniforme pour tous ; cependant voici la règle très-sûre,
 « donnée par saint Augustin : *Vivez de telle sorte que*
 « *vous puissiez communier chaque jour.* Il sera donc du
 « devoir des curés d'exhorter fréquemment les fidèles à ne
 « pas négliger de nourrir tous les jours et de fortifier leur
 « âme par ce Sacrement, d'après le même principe qui leur
 « fait regarder comme nécessaire le soin d'alimenter leur
 « corps, chaque jour. Il est évident, en effet, que l'âme,
 « aussi bien que le corps, a besoin de nourriture. Il sera
 « de la plus haute importance d'insister à ce sujet sur les
 « immenses et divins avantages que nous retirons de la
 « Communion sacramentelle. Il faudra rappeler aussi que
 « jadis le peuple de DIEU était obligé, dans le désert, de
 « se nourrir tous les jours de la manne, figure de l'Eu-
 « charistie ; les curés n'oublieront pas de citer les auto-
 « rités des saints Pères, qui recommandent instamment
 « la communion fréquente. Car ce n'est pas seulement
 « saint Augustin qui a donné cette règle : *Vous péchez*
 « *tous les jours, communiquez donc tous les jours.* Que
 « l'on examine avec soin, et l'on reconnaîtra facilement
 « que tel a été le sentiment de tous les Pères qui ont
 « traité cette question¹. »

¹ Fideles sæpius iterandam Eucharistiæ communionem existiment. Utrum autem singulis mensibus, vel hebdomadis, vel diebus id magis expediat, certa omnibus regula præscribi non potest; verumtamen illa est sancti Augustini norma certissima : *Sic vive, ut quotidie possis sumere.* Quare parochi partes erunt fideles crebro adhortari ut, quemadmodum corpori in singulos dies alimentum subministrare necessarium putant, ita etiam quoti die hoc sacramento alendæ et nutriendæ animæ curam non abjiciant : neque

Voilà la vérité, voilà la volonté de DIEU, voilà la règle qu'il nous donne par la bouche infaillible de son Église. Que chacun s'en pénètre donc et réforme, s'il y a lieu, son sentiment particulier sur cet enseignement sans erreur.

Ce principe fondamental une fois compris, tâchons de résoudre clairement les difficultés que l'on objecte pour se priver ou pour priver les autres du bienfait ineffable de la communion fréquente.

Mais avant d'entrer en matière, établissons quelques distinctions importantes :

Communier trois ou quatre fois par semaine, à plus forte raison communier tous les jours ou presque tous les jours, c'est la communion fréquente, fréquente d'une manière absolue, fréquente pour tout le monde. — La communion des dimanches et des fêtes, indirectement conseillée à *tous* les fidèles par le Concile de Trente, n'est pas la communion fréquente pour les prêtres, les religieux et les religieuses, les séminaristes, et en général pour les chrétiens qui font profession de ferveur et de zèle pour la perfection ; mais c'est réellement la communion fréquente pour les enfants et pour la masse des fidèles qui ont peu

enim minus spirituali cibo animam, quam naturali corpus, indigere perspicuum est. Vehementer autem proderit hoc loco repetere maxima illa et divina beneficia, quæ ex Eucharistiæ sacramentali communione consequimur ; illa etiam figura erit addenda, cum singulis diebus corporis vires manna reficere oportebat ; itemque sanctorum Patrum auctoritates, quæ frequentem hujus sacramenti perceptionem magnopere commendant. Neque enim unius sancti Patris Augustini ea fuit sententia : *Quotidie peccas, quotidie sume* ; sed, si quis diligenter attenderit, eundem omnium Patrum, qui de hac re scripserunt, sensum fuisse, facile comperiet. (*Cat. Rom., de Euchar.*)

ce temps à consacrer aux pratiques de la piété. — La communion du mois et celle des grandes fêtes n'est la communion fréquente pour personne, pas même pour les enfants du peuple, ni pour les paysans, ni pour les ouvriers. C'est certainement une excellente pratique qu'il faut leur recommander quand on ne peut obtenir davantage; mais enfin ce n'est pas la communion fréquente.

Ceci posé, écoutons et discutons.

I

Pour communier souvent, il faut être plus saint que je ne le suis.

Et pour devenir plus saint que vous n'êtes, il faut communier souvent.

Qui a raison de nous deux? Vous êtes évidemment de ceux qui regardent la sainte Communion non comme un moyen, mais comme une récompense; ce qui est une erreur profonde, ainsi que nous le disions tout à l'heure.

Il est très-vrai que pour communier souvent et dignement il faut avoir une certaine sainteté. Mais quelle est cette sainteté? Est-ce la perfection des grands saints et des martyrs? En aucune manière; elle serait désirable sans aucun doute, mais elle n'est pas requise; la sainteté qu'*exige* la communion fréquente est à votre

portée et à celle de tous les vrais chrétiens : c'est tout simplement l'état de grâce avec la volonté sincère d'éviter le péché et de servir DIEU très-fidèlement.

Cette disposition n'est-elle pas bien élémentaire et ne sentez-vous pas que le bon DIEU vous la demande? Il vous la demande si bien, qu'il est impossible sans elle d'être un chrétien véritable. Qu'est-ce, dites-moi, qu'un chrétien qui demeure en état de péché mortel et qui se plaît dans le mal? Qu'est-ce même qu'un chrétien, un enfant de DIEU qui, *de propos délibéré*, commet et aime le péché véniel?

Ainsi que le fait remarquer Bourdaloue¹, il ne faut jamais confondre ce qui est *de précepte* et ce qui est *de conseil*; c'est cette confusion qui embrouille notre piété et, depuis deux siècles, dépeuple nos églises. Une seule disposition est *de précepte* pour communier dignement et utilement : c'est l'état de grâce, accompagné du ferme propos d'éviter *au moins* le péché mortel et les occasions du péché mortel. Voilà la loi qui régit toute communion, fréquente ou non fréquente, la communion quotidienne du Prêtre aussi bien que la communion pascale du chrétien ordinaire. « Le seul péché mortel, dit saint Thomas, est un obstacle absolu à la sainte Communion²; » et Suarez dit également que « l'on ne voit aucun Père qui ait enseigné que, pour communier dignement et avec fruit, il soit *nécessaire* d'être dans

¹ Sermon sur la fréquente communion.

² Ex necessitate quidem impedit hominem ab hujus sacramenti receptione solum peccatum mortale. (III p., q. LXXX, a. VII.)

des conditions plus parfaites¹. » Que ces dispositions plus parfaites soient désirables et très-désirables, qui oserait en douter? L'Église les demande à tous les fidèles, principalement à ceux qui communient souvent. Mais enfin ces dispositions meilleures sont de convenance, *de conseil*, et non de précepte rigoureux, *ex quadam convenientia*, comme dit encore saint Thomas ; et un bon directeur, tout en les recommandant vivement, ne les exige pas d'une manière absolue, de peur de priver les âmes du seul remède qui les préserve peut-être de chutes plus graves. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que plus on communie souvent et plus on *doit* s'efforcer d'apporter au bon DIEU une conscience plus délicate, un amour plus pur, un dévouement plus fort et plus généreux. Pour la communion quotidienne le conseil se confond ici avec le précepte².

Donc, pour communier souvent et *dignement*, Notre-Seigneur ne vous demande en définitive que d'être vraiment chrétien et d'être animé à son égard d'une *bonne volonté* sincère. Cette bonne volonté, l'avez-vous? Répondez en conscience. Si vous ne l'avez pas, il faut l'acquérir; car sans cela vous violez les engagements sacrés de votre baptême; si vous l'avez, pourquoi ne pas aller communier, afin de l'affermir et de l'augmenter? C'est le raisonnement clair et sans réplique qu'adressait jadis aux fidèles de Constantinople leur

¹ Disput. LXIII, sect. 3.

² Voir pour plus de développement *le Ciel ouvert*, par l'abbé Favre, missionnaire de Savoie.

grand Archevêque et Docteur saint Jean Chrysostome. « Ou bien, leur disait-il, vous êtes dans la grâce de DIEU, ou bien vous n'y êtes pas. Si vous y êtes, pourquoi ne pas recevoir la Communion qui est instituée pour vous y maintenir? Si vous êtes en état de péché, pourquoi ne pas aller vous purifier par une bonne confession, et ne pas vous présenter ensuite à la Table sainte, où vous recevrez la force de ne plus retomber? »

II

Je ne suis pas digne de m'approcher ainsi de DIEU.

Si cette raison était vraie, il ne faudrait jamais communier, « car, dit saint Ambroise, si l'on n'est pas digne de communier chaque jour, l'est-on de communier après un an¹? »

Vous dites que vous en êtes indigne; mais ne savez-vous pas qu'à mesure que vous vous éloignez de JÉSUS-CHRIST, vous devenez de plus en plus indigne de vous approcher de lui?

Vos fautes s'accroissent à proportion que vous vous abstenez des sacrements, puisque vous vous privez ainsi de ce Pain de vie que le Concile de Trente, après saint Ignace d'Antioche, propose aux fidèles comme l'antidote

¹ *De Sacramentis*, lib. V, ch. IV.

du péché et le gage préservateur de l'immortalité¹. Laissez donc de côté cette humilité de contrebande. L'Église sait fort bien que vous n'êtes pas digne de communier, et cependant elle vous invite à communier souvent et très-souvent, si vous voulez devenir un vrai serviteur de DIEU. Elle sait si bien que vous n'en êtes pas digne, ni vous, ni personne, qu'elle oblige tous ses enfants, les Prêtres et les Évêques eux-mêmes, à dire non pas une fois, mais trois fois et du fond du cœur, avant de communier : *Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum*. « Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez en moi. »

L'Église ne vous fait pas communier parce que vous en êtes digne, mais parce que vous avez besoin de communier pour être le moins indigne possible de votre très-saint et très-bon Maître. Elle vous engage à communier souvent, non parce que vous êtes saint, mais pour que vous puissiez le devenir ; non parce que vous êtes fort, mais parce que vous êtes faible et imparfait, porté au mal, facile à séduire et prompt à pécher.

La *peur* de DIEU n'est pas une vertu ; la perfection de la piété, c'est l'*amour*. Or, « le véritable amour exclut la crainte², » la crainte servile. Il ne conserve de la crainte que ce respect filial qui se concilie admirablement avec la tendresse la plus confiante et qu'on pourrait

¹ Antidotum peccati, pharmacum immortalitatis. (*Epist.*) — Antidotum, quo liberemur a culpis quotidianis, et a peccatis mortalibus præservemur. (Sess. XIII, cap. II.)

² Perfecta charitas foras mittit timorem. (I Joau., IV, 18.)

appeler le *respect de l'amour*. La peur de DIEU fait partie de cette piété janséniste, si fausse et si dangereuse, qui resserre le cœur, y détruit l'amour et la confiance, et jette les âmes dans la sécheresse, le vide et le désespoir.

La vraie humilité est toujours jointe à la confiance. Un pieux Docteur du quatrième siècle, se demandant quel est le plus humble, du fidèle qui communie fréquemment ou de celui qui communie rarement, répond sans hésiter que le plus humble est celui qui reçoit le plus souvent JÉSUS-CHRIST, car c'est le signe certain qu'il connaît mieux sa misère et qu'il sent davantage le besoin d'y porter remède.

Confiance donc ; allez à JÉSUS parce qu'il vous aime, tout indigne que vous êtes de son amour ; allez à lui avec une humble et simple tendresse, et faites plus attention à l'amour de DIEU qu'à vos propres misères. Plus vous communiez, et plus vous serez digne de communier.

III

Quand on communie souvent, cela ne fait plus d'effet.

Cela ne fait plus d'effet sur l'imagination et sur les nerfs, c'est possible ; mais il n'en est pas de même de la volonté. Je vous en parle d'expérience, comme témoin journalier des transformations étonnantes et

admirables que produit la fréquente communion dans les cœurs bien disposés.

Il est certain que si l'on ne cherche dans la Communion que les douceurs de la dévotion sensible, on les verra diminuer parfois à mesure que l'on s'approchera plus fréquemment de la sainte Table... Mais ce n'est pas la dévotion sensible, ce ne sont pas les larmes, ni les impressions qu'il faut rechercher dans la Communion ; quand DIEU les donne, il faut l'en remercier, comme un enfant remercie sa mère des confitures et petites gourmandises qu'elle lui donne après le repas ; mais de même que le dessert est peu nourrissant et n'est jamais que l'accessoire du dîner, de même dans la piété, et dans la Communion qui est le grand acte de la piété, il faut viser au solide, à l'accroissement des vertus chrétiennes, de l'humilité, de la douceur, de la pénitence, du détachement, de la charité, et s'arrêter peu aux consolations sensibles qui ne sont après tout que des confitures spirituelles.

« Ne vous laissez pas tromper par cette pensée que vous aurez plus de dévotion quand vous communiez moins souvent, dit saint Alphonse. A la vérité, celui qui mange rarement, mange avec plus d'appétit ; mais il est loin d'être aussi fort que celui qui prend régulièrement ses repas. Si vous communiez rarement, vous aurez peut-être un peu plus de dévotion sensible, mais votre communion vous sera moins profitable, parce que votre âme manquera de force pour éviter les fautes. »

N'attachez donc pas trop de prix à un peu plus de ferveur sensible, et envisagez la piété avec des vues plus relevées. Cherchez dans vos communions le véritable amour pratique de Jésus, et vous l'y trouverez toujours. Quand vous communiez pour être plus fort dans les tentations, pour être plus chaste, plus porté à la prière, plus courageux dans les combats de chaque jour, soyez assuré que vous retirerez un grand fruit de vos communions, et que, plus elles seront fréquentes, plus elles vous feront *de l'effet*.

IV

Je crains de me familiariser avec les choses saintes.

Cette crainte peut être bonne, comme elle peut ne pas l'être. Si par *familiarité* vous entendez négligence et routine, vous avez parfaitement raison.

La routine est à la bonne habitude ce que l'abus est à l'usage. Il faut user, non pas abuser des bonnes choses ; mais aussi il ne faut pas que la crainte de l'abus vienne empêcher l'usage. Autrement on ne pourrait plus rien faire ; car on peut abuser de tout. Gardez-vous donc avec soin de la routine dans le service de DIEU.

Mais si par familiarité vous voulez dire intimité, union habituelle, abandon tendre et confiant, vous auriez grandement tort de fermer votre cœur à ce sentiment tout chrétien.

En nous conseillant la communion fréquente, l'Église nous exhorte à la vraie familiarité avec Notre-Seigneur, qui est notre ami céleste, et dont l'amour se concilie merveilleusement avec le respect.

Qui a respecté plus profondément Notre-Seigneur que les Saints? Ne l'ont-ils pas tous aimé cependant avec la plus intime et familière tendresse? Et sans monter si haut, quels sont, parmi les chrétiens que nous connaissons, les hommes qui respectent le plus sérieusement DIEU et sa loi, et ses sacrements, sinon ceux dont la pratique religieuse est la plus assidue?

Non-seulement vous ne devez pas craindre de vous familiariser avec JÉSUS-CHRIST, de vous *habituer* à le fréquenter dans son divin Sacrement, mais vous devez chercher à former en vous cette sainte habitude. Les bonnes habitudes sont aussi désirables que les mauvaises sont dangereuses.

On peut affirmer qu'un homme n'est vraiment et solidement chrétien que lorsque le service de DIEU est devenu pour lui une habitude, c'est-à-dire une seconde nature; or, la sainte Communion est le centre de ce divin service. « Une journée sans messe et sans communion est pour moi comme une soupe sans sel, » me disait un jour un excellent serviteur de DIEU, protestant converti.

Habituez-vous à communier, à bien communier, et pour cela communiquez fréquemment. « On ne fait bien, dit saint François de Sales, que ce que l'on fait souvent, et les meilleurs ouvriers sont ceux qui pratiquent le plus. »

V

Je n'ose pas communier sans me confesser, et je ne peux pas me confesser à tout moment.

Eh ! qui vous demande cette confession perpétuelle ? L'Église, qui nous presse de communier souvent et même, s'il est possible, tous les jours, ne nous a jamais imposé l'obligation de nous confesser pour chaque communion.

Il ne faut pas être plus catholique que le Pape ; il ne faut pas se créer des obligations qui non-seulement ne sont pas imposées, mais qui ne sont pas même conseillées. Je vais plus loin et j'ajouterai que, dans le cas présent, votre crainte est opposée à l'esprit même de l'Église. Il n'y a qu'un seul cas, dit le Concile de Trente, où l'on soit *obligé* de se confesser avant de communier : c'est « lorsqu'on a conscience d'avoir commis un *péché mortel*, « *sibi conscius peccati mortalis*¹. » Or, les âmes chrétiennes qui s'approchent souvent des sacrements tombent rarement dans le péché mortel.

Quant à ces fautes moins graves que l'on appelle vénielles et qui sont inhérentes à la faiblesse humaine, la foi nous enseigne expressément qu'un acte sincère d'amour de Dieu et de repentir suffit pour nous en purifier *complètement*, et, pour nous faciliter encore cette

¹ Conc. Trid., sess. XIII, c. VI.

purification, l'Église, dans sa sollicitude maternelle, a établi, sous le nom de *Sacramentaux*, des moyens très-simples dont l'emploi purifie nos consciences : tels sont, entre autres, le signe de la croix avec l'eau bénite, la récitation du *Pater*, du *Confiteor* à la messe, etc.

Et si vous hésitez encore à communier à cause de quelques péchés véniels, commis depuis votre dernière confession, voici le Concile de Trente, voici la grande voix de l'Église catholique qui déclare que « la sainte Communion préserve du péché mortel et *efface les péchés véniels* ¹. »

Entendez bien cette parole : ce n'est pas la confession, c'est la Communion, cette Communion dont vous avez peur, qui a été instituée pour enlever vos fautes journalières. Si vous vous en repentez sincèrement, si vous ne les aimez pas, la Communion les dévorera directement comme le feu dévore la paille ; le feu ne dévore pas les pierres ni le fer ; les pierres et le fer sont les péchés mortels que le rude marteau de la confession peut seul broyer ; la paille, c'est cet ensemble de fautes moins graves que nous commettons, hélas ! journellement, malgré la sincérité de notre bon vouloir.

C'est encore le jansénisme qui a introduit chez nous cette crainte anticatholique qui, sous prétexte de sainteté plus grande, exalte la confession aux dépens de la Communion, nous fatigue de scrupules, nous fausse la conscience et plaît infiniment au diable en nous tenant

¹ « Antidotum, quo liberemur a *culpīs quotidianis* et a peccatis mortalibus præservemur. » Conc. Trid., sess. XIII, c. II.

respectueusement éloignés de l'adorable Eucharistie, qui est le foyer vivant de la sainteté.

Si votre cœur est au bon DIEU, communiquez hardiment et avec joie, malgré vos infirmités quotidiennes. En allant trouver très-souvent votre confesseur, vous pourriez craindre de le fatiguer ; en communiant souvent et même tous les jours, soyez sûrs que vous ne fatiguerez jamais votre bon JÉSUS.

VI

On ne peut pas communier sans préparation, et je n'ai pas le loisir de m'y préparer comme il faut.

La question n'est pas de savoir si l'on peut communier sans préparation ; un acte aussi saint ne peut être fait à la légère. L'absence de préparation conduit à la tiédeur et rend inutiles, dangereuses même, les pratiques religieuses les plus excellentes. Non-seulement il faut se préparer à recevoir la sainte Eucharistie, mais il faut s'y préparer avec grand soin ; et quand on s'y est bien et très-bien préparé, il faut encore s'humilier devant le bon DIEU, en le conjurant de suppléer à tout ce qui nous manque.

Mais en quoi consiste cette préparation ? Est-il *nécessaire*, pour se disposer à communier, de multiplier les pratiques de piété, de faire de longues méditations ? Nul-

lement : tout cela est fort bon, et même *requis*, quand on en a le temps ; mais tout le monde n'a pas ce loisir. L'Église, qui nous exhorte tous, quelle que soit notre condition, à la communion fréquente, est la première à nous dire qu'il faut avant tout remplir les devoirs de notre état.

Que faut-il donc faire pour se bien disposer à communier ? Il faut vivre chrétiennement, c'est-à-dire prier avec soin, penser souvent à Notre-Seigneur, et lui demeurer intérieurement uni, veiller sur son caractère afin d'éviter les fautes même légères, s'appliquer courageusement à remplir tous ses devoirs pour plaire à Dieu, et s'exercer à l'humilité et à la douceur. La vraie préparation à la sainte Communion, c'est la manière dont on vit ; de même que la véritable action de grâces est la manière dont on passe la journée après avoir reçu le doux Sauveur.

Qui vous empêche d'agir ainsi ? Faut-il beaucoup de temps pour penser à Notre-Seigneur et pour l'aimer ? pour être pur et bon et pour sanctifier ses actions ordinaires par des intentions chrétiennes ? Il ne faut pas plus *de temps* pour être bon que pour être mauvais, pour vivre en vue de JÉSUS-CRIST, que pour vivre en vue de soi-même.

« La fréquente communion, dit *Cornelius a Lapide*, est la meilleure préparation à la communion. Une communion est une action de grâces d'une autre communion ; la communion d'aujourd'hui est la meilleure préparation à la communion de demain... Il en est de la com-

munion comme de la prière : plus on prie, mieux on sait prier, plus on aime à prier. »

« Ainsi, ajoute saint Alphonse, quand vous aurez eu peu de temps pour vous préparer parce qu'une bonne œuvre ou un devoir d'état ne vous aura pas laissé de loisir, ne vous abstenez pas pour cela de communier. Ayez soin seulement d'éviter toute conversation inutile et toute occupation non urgente. »

Cela ne veut pas dire qu'il faille omettre les prières et les pieux exercices destinés à préparer notre âme à la réception immédiate du divin Sacrement. Non pas ; cette préparation et cette action de grâces immédiate sont tout à fait nécessaires, ainsi que nous l'enseigne le Pape Innocent XI, et avec lui tous les Docteurs, tous les maîtres de la vie spirituelle. Sans cette préparation, le respect de l'Eucharistie s'affaiblirait bientôt en nos cœurs, ainsi que l'esprit de foi. Si nous avons beaucoup de temps à nous, donnons-en beaucoup à la Communion ; mais si nous en avons peu, comme il arrive souvent, contentons-nous du nécessaire, et suppléons par la ferveur de notre piété à ce qui peut manquer aux loisirs de notre préparation.

Le bon saint François de Sales complète ces sages conseils en traçant dans son *Introduction* la ligne de conduite qu'il serait désirable que tout le monde mît en pratique. Le soir précédent, recommande-t-il, retirez-vous de bonne heure, autant que faire se peut, afin de pouvoir vous recueillir et prier en paix. Le matin, en vous réveillant, saluez d'avance le divin Sauveur qui

vous attend. En allant à l'église, offrez votre communion à la Sainte Vierge, et recevez ensuite avec amour Celui qui se donne par amour.

Soyez convaincu qu'en pareille matière on peut tout ce qu'on veut, et qu'on trouve toujours le loisir de se préparer et de communier quand on en a un vrai désir. Combien n'ai-je pas connu de personnes de toute condition et de tout âge, qui semblaient dans l'impossibilité matérielle de communier souvent, et qui trouvaient dans leur ferveur le moyen de satisfaire leur piété ! J'ai connu un pauvre enfant, que ses parents grossiers et impies maltrahent rudement lorsqu'il remplissait ses devoirs religieux ; il s'arrangeait si bien que, depuis sa première communion, il ne manqua pour ainsi dire pas un seul dimanche à recevoir le Seigneur. Il se levait avant le jour, sortait sans bruit, allait à l'église, communiait ; puis, faisant son action de grâces en marchant, il rentrait au logis sans que ses parents se fussent aperçus de son absence. Je connais également à Paris plusieurs mères de famille qui se rendent chaque jour, en hiver comme en été, à la première messe, afin d'être rentrées chez elles de très-bonne heure et ne faire souffrir de leur absence ni leurs maris, ni leurs enfants.

Ayez cette même bonne volonté ; ayez cet esprit de foi, et vous aussi vous trouverez le temps de recevoir souvent et saintement la divine Eucharistie : « *Vade, et tu fac similiter.* »

VII

Mais je ne me sens pas de ferveur en communiant; je suis tout distrait et sans dévotion.

Lorsque saint Pierre connut, par la pêche miraculeuse, la sainteté et la majesté divines de Celui qui était entré dans sa barque, il se jeta aux pieds de Jésus, et lui dit : « *Exi a me, Domine, quia homo peccator sum. Éloignez-vous de moi, Seigneur, car je suis un pauvre homme pécheur,* » et le bon Maître lui répondit : « *Noli timere. Ne crains pas*¹. »

Ne craignez pas non plus; votre cœur n'est-il pas à DIEU? et ne voulez-vous pas le bien servir? Il ne vous demande pas autre chose. Nos distractions doivent nous humilier, non nous décourager; le plus souvent, soyez-en sûr, elles ne sont pas volontaires, et ne nous privent pas du fruit de nos communions. Bonne volonté, bonne communion.

Ces tristesses, ces dégoûts, cette privation de toute consolation sensible, ces importunes distractions, les Saints en ont souffert comme vous. Saint Vincent de Paul resta deux ans entiers dans une telle aridité spirituelle, qu'il ne pouvait plus même formuler un acte de foi; et comme le démon profitait de cet état d'angoisses

¹ Év. saint Luc, ch. v, v. 8.

pour le troubler par de rudes tentations, le pauvre Saint plaça sur son cœur le *Credo* qu'il avait écrit à cet effet et cousu dans sa soutane, et convint une fois pour toutes avec Notre-Seigneur que, lorsqu'il toucherait de la main cette formule, ce serait l'équivalent des actes de piété qu'il ne pouvait plus produire. Inébranlable dans sa foi, il continua tous ses exercices spirituels, célébrant la messe tous les jours. Ses communions étaient-elles bonnes, le vous le demande ?

Fénelon passa les dernières années de sa vie dans des peines presque semblables, et il écrivait à son pieux ami, le duc de Beauvilliers : « Je suis dans une sécheresse profonde et dans une paix très-amère. »

Ces épreuves sont la voie ordinaire par laquelle Notre-Seigneur purifie tous ses vrais serviteurs. C'est précisément pour ces âmes désolées que, selon l'avis de sainte Thérèse, il n'y a pas de meilleur remède que la fréquente communion.

D'ailleurs, le Saint-Sacrement opère souvent dans l'âme sans qu'on s'en aperçoive, comme le remarque saint Laurent Justinien ; et le grand Docteur saint Bonaventure dit aussi : « Quand même vous vous sentiriez tiède et sans dévotion, il ne faut cependant pas vous éloigner de la sainte Table ; car plus vous êtes malade, plus vous avez besoin du médecin¹. » Un saint prêtre, supérieur de Séminaire, me le disait également un jour : « J'ai moins peur de la négligence dans la Communion, que de

¹ S. Bonav., de *Perfect. relig.*, c. XXI.

la négligence de la Communion ; la maladie vaut encore mieux que la mort. »

L'Eucharistie est le foyer de l'amour de Dieu ; plus vous sentez en vous de froideur, plus vous devez vous tenir près du divin foyer.

Puis, cette sécheresse qui vous inquiète ne serait-elle pas un peu votre faute ? Avez-vous un grand soin d'éviter les fautes vénielles ? Prenez-vous garde à ne pas contrister en vous le Saint-Esprit ? Ordinairement les infidélités de ce genre ont pour conséquence immédiate, je dirai même pour punition, une sorte de tristesse intérieure, d'abandon apparent, de privation de toute douceur spirituelle.

Autre observation : vos peines ne viendraient-elles pas encore d'un rétrécissement de cœur et d'une piété trop personnelle ? Dans vos communions, et en général dans vos prières, pensez plus aux autres qu'à vous-même. La charité vous portera bonheur. Votre cœur s'élargira lorsque vous vous préoccuperez davantage du salut de vos frères, de la conversion des mauvais, des intérêts de la foi. Vous trouverez en priant pour les autres des sentiments et une attention que vous n'avez pas lorsque vous ne pensez qu'à vous-même.

Il faut remarquer enfin que ces dégoûts sont presque toujours une tentation. Le diable, ne pouvant vous attaquer de front, se venge en vous harcelant, en vous taquinant. Soyez plus fin que lui ; il veut vous décourager et vous impatienter : tenez ferme ; le temps des consolations viendra bientôt.

VIII

Je n'ose plus communier souvent, car je retombe toujours dans les mêmes fautes.

Eh ! croyez-vous que vous serez meilleur, quand vous communierez moins ?

Si vous avez des défaillances, tout en prenant votre nourriture ordinaire, que sera-ce lorsque vous ne mangerez plus, ou presque plus ? Au lieu d'être faible, vous mourrez de faim. En vous éloignant du pain des forts, vous centuplerez votre faiblesse et vous aurez à gémir, non plus comme aujourd'hui sur des fautes légères, mais sur des chutes très-graves, sur des péchés mortels. « Je pêche tous les jours, disait saint Ambroise, cité par saint Thomas d'Aquin ; je pêche tous les jours, j'ai donc besoin de remède tous les jours ; *quotidie pecco, quotidie remedium indigeo*¹. » Et encore : « Ce pain de chaque jour, nous le prenons comme le remède de l'infirmité de chaque jour². »

C'est ce que fit comprendre un jour la Sainte Vierge à sainte Françoise Romaine, troublée du peu de progrès qu'elle remarquait en elle à la suite de ses communions.

¹ Summ., III^e part., q. 80, art. 10.

² *Iste panis quotidianus sumitur in remedium quotidianæ infirmitatis.* (S. Amb., lib. IV, *de Sacra. Catech. Rom.*)

« Ma fille, lui dit-elle avec tendresse, les fautes que tu commets ne doivent pas t'éloigner de la sainte Table ; elles doivent au contraire t'y porter davantage, puisque dans le très-saint Sacrement de l'autel, tu trouves le remède à toutes les misères. »

La communion, même la communion quotidienne, préserve des péchés graves, mais ne rend pas *impeccable*. Tant que nous sommes en ce monde, nous péchons, et les meilleurs d'entre nous ne sont, à vrai dire, que les moins mauvais. Soyons patients avec nous-mêmes et supportons-nous, puisque Jésus nous supporte.

Ainsi ont fait les Saints ; ainsi faisaient les premiers chrétiens. Ils communiaient tous les jours et étaient cependant aussi faibles que nous. On se trompe très-fort, en croyant qu'ils étaient tous des saints. Les écrits des Apôtres et les documents qui nous restent des temps primitifs de l'Église nous prouvent surabondamment le contraire.

Il n'est pas une seule de ses Épîtres où saint Paul ne reproche à un grand nombre d'entre eux « leurs divisions, leur inconstance, leur ingratitude, leurs négligences. » Saint Cyprien se plaint avec amertume des faiblesses, des défaillances des chrétiens de Carthage. Saint Augustin et d'autres encore constatent les mêmes misères. Donc, les premiers chrétiens n'étaient pas tous des saints, et cependant, je le répète, ils communiaient tous les jours. Le Pape saint Anaclel, cité par saint Thomas, nous apprend que cette règle venait directement des Apôtres : « *Sic et Apostoli statuerunt,* » et que telle était la doctrine de la sainte

Église Romaine : « *et sic sancta tenet Romana Ecclesia* ¹. » Cette décrétale fait partie des Constitutions apostoliques, qui toutes, d'après l'avis des théologiens les plus autorisés, remontent au moins au deuxième siècle de l'Église.

La communion quotidienne ne les rendait pas impeccables, mais elle les sanctifiait fortement, leur épargnait beaucoup de fautes graves et en faisait parvenir un grand nombre à des vertus incomparables.

Il en sera de même de nous. Sans nous rendre parfaits, la sainte Communion diminuera peu à peu nos défauts et nous fera croître insensiblement en piété et en sagesse.

Ne vous étonnez pas si cette transformation ne se fait pas en un jour. Combien d'années ne faut-il pas pour qu'un enfant devienne un homme? Le voit-on grandir? Il grandit chaque jour, cependant; c'est un travail caché, mais très-réel, auquel contribue chacun de ses repas.

Ne vous étonnez pas non plus si vous retombez dans les *mêmes* fautes. La piété et la Communion, en perfectionnant notre nature, ne la détruisent pas; sous l'action sanctifiante de JÉSUS-CHRIST, chacun de nous conserve sa personnalité et le germe de ses défauts dominants. C'est ce germe, ce côté faible que le démon cherche à exploiter sans cesse; et c'est de là que procèdent ces rechutes, hélas! trop fréquentes, qui fatiguent et humilient les chrétiens, mais qui ne doivent jamais les abattre.

Si vous pouvez vous rendre ce témoignage que vous

¹ Const. apost., Summ., III^e part., q. 80, art. 10.

n'aimez pas le péché et que vous voulez servir JÉSUS-CHRIST avec fidélité, ne vous troublez pas de vos fautes journalières; la Communion vous en purifiera, comme nous le disions plus haut en rapportant l'enseignement formel du saint Concile de Trente.

C'est parce que les directeurs des âmes trouvent malheureusement peu de chrétiens ainsi disposés, qu'ils ne peuvent, à leur grand regret, conseiller à *tous* leurs pénitents la Communion fréquente. C'est aussi pour cela que le grand saint Thomas, qui établit si carrément dans sa *Somme* la thèse catholique et traditionnelle de l'excellence de la communion quotidienne, dit « que *tous* les fidèles ne doivent pas indistinctement recevoir tous les jours la sainte Eucharistie. »

Révérance et amour, telle est la conclusion pratique de saint Thomas; mais il a soin de faire remarquer « que l'amour et la confiance doivent dominer le respect¹. » N'oublions jamais cette règle excellente.

IX

En communiant souvent, je crains d'étonner et de scandaliser les personnes qui me connaissent.

Parlez-vous ici des demi-chrétiens, c'est-à-dire de cette foule de gens qui ne comprennent rien aux choses de Dieu, tout en observant quelques pratiques de religion?

¹ Amor tamen et spes præferuntur timori. (III^e part., q. 80, art. 10.)

Vous savez aussi bien que moi quel cas on doit faire de leurs critiques. Laissez-les dire ; leur blâme est presque un éloge.

S'agit-il, au contraire, de personnes pieuses ? soyez sûr que jamais vous ne les scandaliserez, que même vous ne les étonnerez jamais, si vous vivez en véritable chrétien. Savez-vous ce qui scandalise dans une personne qui communie souvent ? Sont-ce ses communions ? Pas le moins du monde. C'est la négligence qu'elle apporte, malgré ses communions, à réprimer son mauvais caractère, à conformer sa vie de chaque jour à ses pratiques religieuses ; ce sont ses impatiences, ses médisances, ses gourmandises, les soins douillets qu'elle prend de sa santé et de son bien-être, et ce détail innombrable de défauts qui sont plus que des imperfections et qui ne peuvent échapper aux regards d'une conscience quelque peu soucieuse de sa sanctification.

Si, ce qu'à DIEU ne plaise, vous vous reconnaissez à ce portrait, il faudrait apporter sans retard un remède efficace à ce mal très-réel. Il faudrait, non pas abandonner la communion, mais vous armer de plus d'énergie, pour mener une vie plus sainte et plus digne de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST.

Il y a, je le sais, même parmi les bons chrétiens, des personnes peu éclairées et qu'un rien scandalise. Tout en prenant garde de les blesser, il ne faut pas trop se préoccuper de leurs dires. Vous aurez beau faire, vous ne pourrez jamais contenter tout le monde. Cherchez à plaire à Notre-Seigneur ; ayez toujours une honnête et droite in-

tention de bien faire ; recueillez avec humilité les jugements divers que les gens de bien portent sur votre conduite, et tirez-en, s'il y a lieu, du profit pour vous amender. Dans vos doutes, adressez-vous en toute simplicité à un prêtre éclairé dans les voies de DIEU, et référez-vous-en à son avis.

C'était aussi le sentiment du docte et pieux Fénelon, qui conseillait si hautement la communion fréquente. « Il faut s'accoutumer, disait-il, à voir des fidèles qui commettent des péchés véniels, malgré leur désir sincère de n'en commettre aucun, et qui, néanmoins, communient avec fruit tous les jours. Il ne faut pas tellement se choquer des imperfections que DIEU leur laisse pour les humilier, qu'on ne fasse aussi attention aux fautes plus grossières et plus dangereuses, dont ce remède quotidien les préserve.

« Pourquoi se scandaliser, quand on voit de bons laïques qui, pour mieux vaincre leurs imperfections et pour mieux surmonter les tentations du siècle corrompu, veulent se nourrir de JÉSUS-CHRIST ?

« Laissez-vous juger, non par des réformateurs toujours prêts à se scandaliser et à critiquer tout, mais par un directeur expérimenté qui vous conduise *selon l'esprit de l'Église*. »

Veillez donc avec soin sur vous-même ; méfiez-vous du scrupule autant que du relâchement. Chaque jour, renouvelez vos bons propos et occupez-vous le moins possible du qu'en-dira-t-on.

X

Si je communiais souvent, cela déplairait à ma famille.

Est-ce pour votre famille que vous communiez, ou bien pour vous-même? Si votre famille trouvait mauvais que vous mangessiez chaque jour, cesseriez-vous pour cela de manger?

L'obéissance filiale et les devoirs de famille sont certes une sainte et grande chose, mais à la condition que la famille ne s'occupe que de ce qui la concerne. Dans une mesure, je le sais, on est obligé, même en ce qui touche le service de DIEU, de déférer aux exigences des siens; mais il y a une limite à cette déférence, et c'est pour tous un strict devoir de la respecter. Les Sacrements, plus que toute autre chose, échappent à la juridiction de la famille, qui n'a rien de mieux à faire que d'abandonner cette grave et délicate question de conscience au jugement de l'Église et de ses ministres.

La sainte Communion est la source de toute grâce, de toute douceur et bonté. Si vous communiez souvent et bien, vous deviendrez promptement meilleur; votre famille sera la première à s'en apercevoir, et comme elle sera aussi la première à en profiter, elle se gardera bien d'y mettre obstacle. Soyez prudent et ferme; vous pourrez assurément trouver moyen de fréquenter les Sacrements, sans incommoder personne.

Enfin, si, malgré vos précautions et vos égards, votre famille trouve encore à redire à votre piété, marchez en paix sans faire semblant de vous en apercevoir. Les préjugés tomberont bientôt sans doute, ou du moins on s'habitue à vous voir communier, comme on s'habitue à tant de choses qui déplaisent. Qui sait si Notre-Seigneur ne récompensera pas votre constance en attirant à son amour ceux-là mêmes qui cherchent aujourd'hui à vous en éloigner ?

C'est ce qui arrive, au moment même où j'écris ces lignes, à un riche négociant de Paris profondément indifférent en religion et fort hostile à toute pratique de piété. Devenu veuf, il y a quelques années, il mit ses deux filles dans un excellent pensionnat où elles reçurent une forte éducation chrétienne. Dès que sa fille aînée eut atteint l'âge de seize ans, il la rappela chez lui pour conduire sa maison. Cette jeune personne, aussi ferme que pieuse, n'interrompt aucune de ses habitudes chrétiennes ; mais elle fut obligée de se cacher avec soin pour ne pas irriter son père. Celui-ci la surprit cependant un matin revenant de la messe avec sa femme de chambre et n'ayant pas encore déjeuné. Se doutant de quelque chose, il lui demanda si elle avait communiqué. « Oui, mon père, répondit sans hésiter la jeune fille, et j'ai prié beaucoup pour vous. — Et communies-tu souvent ? ajouta le père avec aigreur. — Oui, mon père ; j'ai ce bonheur souvent et très-souvent. C'est là que je puise la force de remplir tous mes devoirs et en particulier d'être pour vous ce que je dois être. » Le père

se tut un instant et baissa la tête. Lorsqu'il la releva, ses yeux étaient pleins de larmes ; et en embrassant sa fille, non moins émue que lui, il lui dit à demi voix : « Mon enfant, que je suis heureux d'avoir une fille comme toi ! »

Depuis ce jour une métamorphose complète s'est opérée dans les idées et dans la manière d'être de ce négociant, et s'il manque quelque chose encore à une conversion entière, tout annonce qu'elle est sur le point de s'accomplir.

Que de familles reviendraient à DIEU, si elles avaient dans leur sein une âme aussi énergique dans la pratique de l'amour de JÉSUS-CHRIST et dans la fidélité à la communion fréquente

XI

Je connais beaucoup de personnes pieuses qui communient rarement.

Et moi je n'en connais pas beaucoup. En revanche, je ne connais guère de personnes qui communient souvent et qui ne soient réellement pieuses, dans toute l'acception du mot.

Vous faites ici confusion, et vous donnez le nom de personnes pieuses à des personnes simplement régulières. Régularité n'est pas piété. Pour être *régulier*, il suffit d'observer à la lettre les lois de DIEU et de l'Église,

d'aller à la messe tous les dimanches, de communier aux grandes fêtes, de respecter la Religion et de vivre honnêtement. Pour être *pieux*, il faut monter plus haut et vivre davantage dans l'amour de JÉSUS-CHRIST. Une fois entré dans les voies de la piété, le chrétien ne s'en tient plus aux simples préceptes ; il s'efforce, en outre, de mettre en pratique les conseils évangéliques, le renoncement à soi-même, le recueillement intérieur, le zèle des âmes et tout ce bel ensemble de vertus qui constitue la sainteté chrétienne ; il agit plus par amour que par devoir, et prend la précieuse habitude d'envisager le service de DIEU non comme un joug assujettissant, mais comme un dévouement tendre et filial.

Connaissez-vous, dites-moi, beaucoup de personnes animées de cette vraie piété qui s'approchent rarement de la divine Eucharistie ? Ce serait la première fois qu'on verrait des effets sans cause, puisque l'Église catholique nous présente la sainte Communion comme l'acte essentiel de la piété.

L'expérience le montre : il est aussi impossible d'être pieux sans communier souvent que d'avoir une santé vigoureuse et florissante sans une bonne alimentation.

XII

J'aurais bien envie de communier souvent, mais mon confesseur ne me le permet pas.

Et pourquoi ne vous le permet-il pas? Votre confesseur vous accorderait sans doute la communion fréquente, et même il vous y exciterait s'il vous voyait disposé à en bien profiter. Avez-vous jamais sérieusement insisté auprès de lui pour obtenir cette précieuse faveur de la fréquente communion? « Frappez et l'on vous ouvrira, dit l'Évangile; demandez et vous recevrez. » Croyez-moi : manifestez votre bon désir à votre père spirituel, enlevez les obstacles, les habitudes, les négligences qui pourraient vous empêcher d'obtenir une favorable réponse; et vous verrez que si jusqu'ici vous n'avez pas communié souvent, ç'a été votre faute et non celle de votre confesseur.

« Mais, dites-vous, je fais ce que je puis; je vis de mon mieux; et l'on me refuse toujours. » S'il en est ainsi et si vous ne vous abusez pas vous-même, oh! alors, je plains le confesseur; car il manque à son devoir et il répondra devant Dieu de vos défaillances.

Tous les saints prêtres animés du véritable esprit de l'Église sont partisans de la communion fréquente; ce sont les serviteurs fidèles de l'Évangile qui amènent, avec un zèle infatigable, les pauvres âmes à Jésus, les

excitent à la confiance, les poussant le plus possible au banquet eucharistique, selon l'ordre du Maître : « *Compelle intrare ut impleatur domus mea*; Poussez-les à entrer afin que ma maison se remplisse; » et en suivant cette voie, ils ne font qu'appliquer une règle générale, formellement tracée par l'Église elle-même. Nous ne sommes pas libres, en effet, sur le principe de la communion fréquente; nous avons sur ce point des règles précises que tous nous devons suivre dans la direction des âmes, et que nous ne pouvons enfreindre sans manquer gravement à notre devoir. L'Église les a résumés dans ce célèbre Catéchisme (trop peu connu de certains ecclésiastiques français) qui, sous le nom de *Catechismus Romanus ad Parochos*, a été publié par l'ordre du Concile de Trente et par les soins du Pape saint Pie V. Son objet est de tracer aux prêtres la ligne qu'ils doivent suivre dans l'enseignement des fidèles. Or, le Catéchisme du Concile de Trente déclare, comme nous l'avons dit en commençant, que *les curés sont obligés en conscience à exhorter leurs ouailles à la communion fréquente et même quotidienne, l'âme ayant besoin, comme le corps, de son alimentation journalière*¹; et il ajoute que cette doctrine est celle des Pères et des Conciles.

Et saint Charles Borromée, le grand et incomparable Archevêque de Milan, en publiant ce *Catéchisme* dans les dix-huit évêchés soumis à sa juridiction, sachant

¹ Cat. Rom. ad Par., II^e pars, c. II.

qu'il se trouvait des prêtres opposés à cette sainte pratique, enjoignit aux Évêques de punir sévèrement, « *severe puniendos*, » les curés qui oseraient donner un enseignement contraire.

Avant saint Charles Borromée, et avec l'autorité du Pontificat suprême, le Pape saint Léon IX avait donné aux prêtres, dans une Bulle *ad hoc*, une direction non moins formelle : « Que la communion, disait-il, ne soit facilement refusée à aucun chrétien, et que ce refus ne soit jamais, de la part du prêtre, l'effet de l'impatience ou de l'arbitraire : « *Nulli christianorum communio facile denegetur, neque indignanter hoc fiat arbitrio sacerdotis.* »

Le Pape Innocent XI, de vénérable mémoire, insiste également sur le devoir des Évêques et des prêtres relativement à la fréquente communion. Ayant appris que, dans plusieurs diocèses où la communion quotidienne était en vigueur, divers abus s'étaient introduits au sujet de cette habitude excellente, il eut grand soin, tout en signalant et en condamnant l'abus, de maintenir l'usage légitime, et de rappeler aux Pasteurs des âmes qu'ils *doivent* rendre grâces à DIEU d'une coutume aussi salutaire, et qu'ils *doivent* l'entretenir, la fortifier avec tous les tempéraments d'une juste prudence¹. « Le zèle des Pasteurs, ajoute le Souverain-Pontife, veillera

¹ *Episcopi autem, in quorum diocesisibus viget hujusmodi (quotidianæ communionis) devotio erga sanctissimum sacramentum, pro illa gratias DEO agant, eamque ipsi adhibito prudentiæ et judicii temperamento alere debent. (Decretum 12 februar. 1679.)*

tout particulièrement à ce que personne ne soit détourné de la communion fréquente ou quotidienne; ce qui n'empêchera pas de prendre les mesures convenables pour que chaque fidèle communie plus ou moins souvent selon qu'il se sera plus ou moins dignement préparé¹. »

Enfin Benoît XIV, dans un Bref spécial adressé aux Évêques d'Italie, déclare que les Évêques, les curés et les confesseurs ne sauraient mieux employer leur zèle et leurs soins, qu'à porter les fidèles à la ferveur et à la fréquente communion des premiers siècles.

Les Évêques eux-mêmes sont liés par ces règles de l'Église et du Saint-Siège; et un concile provincial de Rouen ayant statué que, par respect pour les Saints-Mystères, « *ob irreverentiam quam potest quotidiana hujus sacramenti sumptio parere,* » on ne donnerait la communion que deux fois par semaine outre le dimanche, Rome annula ce décret avec cette parole significative : « *Obstare Concilium Tridentinum,* » le Concile de Trente s'y oppose.

Je le répète donc, nous ne sommes pas libres en cette matière; et notre devoir sacerdotal consiste uniquement à appliquer à chaque âme en particulier, avec le discernement nécessaire, le principe général de la communion fréquente.

¹ In hoc igitur Pastorum diligentia potissimum invigilabit, illudque omnino provideat, ut nemo a sac. Convivio, seu frequenter, seu quotidie accesserit, repellatur; et nihilominus det operam, ut unusquisque digne pro devotionis et præparationis modo rarius aut crebrius Domini Corporis suavitatem degustet. (Decretum 12 Februar. 1679.)

Il y a, je le sais, un certain nombre de prêtres, fort respectables d'ailleurs, qui semblent craindre pour les âmes la communion très-fréquente. Ils se trompent sans aucun doute, puisque l'Église enseigne le contraire ; mais, en vérité, ce n'est pas tout à fait leur faute. C'est la faute d'une éducation encore imprégnée de je ne sais quelle odeur janséniste, dont les meilleurs esprits n'ont pas toujours su se défendre. Je ne blâme donc personne ici ; je ne fais qu'énoncer les principes, absolument vrais, puisqu'ils sont ceux de l'Église et du Saint-Siège. La première sagesse d'un directeur n'est-elle pas d'être catholique ? Méfiez-vous donc de ces partis pris jansénistes et gallicans, qui condamnent, sinon en principe, du moins en pratique, ce que l'Église Romaine ordonne ou conseille. Ne confiez jamais votre direction spirituelle à un ecclésiastique que vous verriez imbu de ces préjugés. Il ne craint pas de substituer ses idées particulières et faillibles aux pensées infaillibles de l'Église catholique, Mère des âmes et de la vraie piété. Les âmes souffrent d'autant plus de cette sorte de direction, qu'elle est non-seulement fautive, mais presque toujours fort sèche et fort despotique.

Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST se plaignit un jour, rapporte le vénérable Louis de Blois, de ceux qui déconseillent aux autres la fréquente communion. « Ma joie, dit-il, est d'être avec les enfants des hommes ; c'est pour eux que j'ai institué le saint Sacrement de l'autel, et celui qui empêche les âmes de me recevoir diminue ma joie. »

Et le vénérable Père d'Avila, si fort estimé de saint

François de Sales et de sainte Thérèse, avait coutume de dire « que ceux qui blâment la fréquente communion remplissent la fonction du démon, qui porte une haine implacable au divin Sacrement. »

DIEU merci ! les traces du jansénisme disparaissent de plus en plus du sein de nos Églises, qu'elles ont si profondément ravagés. Aujourd'hui, plus que jamais, les directeurs des âmes savent qu'en se conformant aux règles sacrées de l'Église sur la fréquente communion ils assurent du même coup leur bonheur éternel et celui des fidèles confiés à leurs soins. Sainte Marguerite de Cortone avait un directeur qui l'avait toujours beaucoup exhortée à la communion très-fréquente. Lorsqu'il mourut, Notre-Seigneur révéla à sainte Marguerite que ce bon prêtre était magnifiquement récompensé dans le ciel, pour la charité avec laquelle il lui avait facilité l'accès de la sainte Eucharistie. On lit aussi dans la Vie d'un saint Religieux nommé Antoine Torrès, de la Compagnie de Jésus, qu'immédiatement après sa mort il apparut à une âme sainte, et lui dit que Dieu avait beaucoup augmenté sa gloire dans le ciel, parce qu'il avait conseillé la fréquente communion à tous ses pénitents.

Bienheureux le prêtre dont l'application constante est de suivre dans son ministère les directions de l'Église ; et bienheureuses les âmes à qui la bonté de Dieu fait rencontrer un pareil guide dans le chemin de la vie !

XIII

Dans notre pays ce n'est pas l'usage de communier souvent.

Dites donc *abus* et non pas *usage* ! Sous le nom d'usages et de coutumes, se sont insinués chez nous une foule de préjugés qui, peu à peu, ont tari, dans notre belle France chrétienne, les sources de la vie religieuse. Ce travail de destruction a duré plus d'un siècle ; il est parvenu, sous les dehors hypocrites du respect, à rendre presque impossible la pratique de la piété ; il a vidé nos églises, il a desséché nos cœurs, et c'est à grand'peine que depuis une vingtaine d'années nous secouons cette poussière, ces *usages* désastreux.

Bon nombre de paroisses ressuscitées à la piété par les vraies doctrines catholiques et par le zèle éclairé de bons et courageux prêtres, ont déjà expérimenté les effets de la Communion fréquente. Je connais des pays qu'elle a métamorphosés en peu d'années. Pour une paroisse, pour un pays comme pour une âme, la sainte Communion est, en effet, le foyer de la vie.

Pour l'amour de DIEU, mettons-nous tous à l'œuvre, sans respect humain, sans pusillanimité ni lâcheté de cœur ; secouons le joug du mensonge. En rompant la glace qui empêche les rayons du soleil de pénétrer jusqu'à l'eau vive, nous sauverons les pauvres petits pois-

sons trop longtemps engourdis; nous rendrons la vie, nous rendrons la joie à une multitude d'âmes qui languissent parce qu'on leur refuse JÉSUS-CHRIST.

Autant les bons usages sont respectables, autant les abus sont dangereux. Celui-ci est pervers entre tous, et il est un des obstacles les plus sérieux à la régénération chrétienne de notre pays.

XIV

C'est bien assez de communier aux grandes fêtes ou tout au plus une fois par mois.

C'est même trop quand on communie sans amour et quand on regarde la communion comme un devoir pénible à remplir. La communion mensuelle est bonne sans doute; mais on se tromperait fort si on croyait satisfaire par là au vœu de l'Église et faire acte de grande piété. Saint François de Sales ne pense pas ainsi; il déclare que la plus grande distance qu'un bon chrétien puisse mettre entre ses communions, s'il a souci de son âme, est l'espace d'un mois. Le Catéchisme Romain, cité plus haut, semble indiquer la même règle; en conseillant la communion de chaque jour, de chaque semaine ou de chaque mois, il ne paraît pas supposer qu'on puisse aller plus loin.

Cette *communion du mois*, instituée dans beaucoup de confréries, de catéchismes, de maisons de piété, est,

comme la communion hebdomadaire fixée par la règle dans les Séminaires et les Communautés, un *minimum* et non point un *maximum*; il faut suivre ces règles dans l'esprit qui les a dictées, esprit de piété catholique qui, tout en désirant avec l'Église une communion beaucoup plus fréquente, a tenu à fixer une *limite extrême* pour les âmes peu ferventes.

Le sens de ces louables règlements et de ces usages doit s'interpréter par la grande règle qui domine toutes les autres, je veux dire l'enseignement traditionnel de l'Église et du Siège Apostolique. Nous l'avons déjà fait connaître, cet enseignement sacré que le Pape Benoît XIV résumait ainsi : « Il n'est personne à qui la communion mensuelle ne puisse être conseillée, *et il est peu d'âmes à qui la communion hebdomadaire doive être refusée.* » Saint Antonin, Archevêque de Florence, avait hautement exprimé le même sentiment : « J'exhorte, écrivait-il, à communier tous les dimanches quiconque n'a pas la conscience souillée de péché mortel ¹. »

Saint François de Sales, en recommandant à tous les chrétiens dans son *Introduction* cette communion de tous les huit jours, semble moins précis que la plupart des autres Saints au sujet de la communion quotidienne; mais on a beaucoup exagéré la portée de ses paroles. Il se borne, et certes avec grande raison, à déclarer que la communion de chaque jour ne peut être indistinctement conseillée à tous les fidèles : car, dit-il, la disposition re-

¹ Pars. III, tract. 14, cap. XII.

quise pour une si fréquente communion, devant être fort exquise, il n'est pas bon de la conseiller généralement. Et parce que cette disposition-là, quoique exquise, se peut trouver en plusieurs bonnes âmes, il n'est pas bon non plus d'en divertir et dissuader généralement un chacun ; mais cela se doit traiter par la considération de l'état intérieur d'un chacun en particulier. Ce serait imprudence de conseiller indistinctement à tous cet usage si fréquent ; mais ce serait aussi imprudence de blâmer aucun pour iceluy, et surtout quand il suivrait l'avis de quelque digne directeur ¹. »

Comme règle pratique, je ne connais rien de plus lumineux, de plus simple que ce que dit saint Thomas sur la sainte Communion. Après avoir exposé la doctrine catholique de la communion quotidienne, en s'appuyant sur l'autorité des Pères, en particulier sur la célèbre parole de saint Augustin : « C'est le pain de chaque jour, recevez-le donc chaque jour, afin que chaque jour il vous profite ; mais vivez de telle sorte que vous puissiez le recevoir chaque jour, » le Docteur angélique pose cet excellent principe : « QUAND UNE PERSONNE SAIT PAR EXPÉRIENCE QUE LA COMMUNION QUOTIDIENNE AUGMENTE L'AMOUR DE DIEU DANS SON CŒUR ET QUE SON RESPECT POUR LE TRÈS-SAINTE SACREMENT N'EN SOUFFRE PAS, ELLE DOIT COMMUNIER CHAQUE JOUR ². »

Si vous êtes ainsi, communiquez donc tous les jours. Si vous voulez vous contenter de la communion de chaque

¹ Liv. II, chap. xx.

² S. Thom. in libro quarto Sententiarum.

semaine, libre à vous. C'est la communion *ordinaire* des bons chrétiens ; mais ce n'est pas la communion fréquente, ainsi que l'enseigne formellement saint Alphonse de Liguori. Il n'appelle communion fréquente que celle qui se fait plusieurs fois par semaine. Peut-on dire, ajoute le saint Évêque dont les principes de morale ont été juridiquement examinés et sanctionnés par le Saint-Siège, peut-on dire qu'on assiste *souvent* à la messe, quand on se borne à l'entendre les dimanches et fêtes ? Évidemment non. On ne peut pas dire non plus que ce soit communier *souvent* que de communier tous les huit jours.

En tout cas, ne vous habituez pas à « mesurer la communion par la loi du temps ; c'est la pureté de conscience qui fait qu'il est temps de s'en approcher, » dit saint Jean Chrysostome ; et saint Ambroise : « Celui qui n'est pas en état de communier chaque jour n'est pas davantage en état de communier une fois l'an. »

XV

Au résumé, tout cela est de l'exagération et impossible à mettre en pratique.

C'est non-seulement possible, mais très-facile à mettre en pratique, comme le prouve le fait de beaucoup de pieux fidèles ; et l'exagération est toute du côté des jansénistes ou semi-jansénistes qui demandent pour la communion des dispositions auxquelles on ne peut guère at-

teindre. Eh ! que ferions-nous donc, nous autres prêtres, qui avons la sainte habitude de célébrer la messe tous les jours ? N'avons-nous pas, comme les autres fidèles, nos misères, nos imperfections, nos faiblesses quotidiennes ? Aucun prêtre, notez-le bien, n'est *obligé* de célébrer la messe tous les jours ; les curés eux-mêmes n'y sont tenus que les jours de dimanche et de fête d'obligation. Notre communion quotidienne est-elle donc un abus ? Qui osera le dire ? N'est-il pas évident, au contraire, que, malgré l'imperfection, hélas ! trop fréquente de nos dispositions, la célébration quotidienne du Saint-Sacrifice et la communion quotidienne sont notre principale sauvegarde, notre salut, le principe de toute notre force, le secret de notre chasteté, la source de notre zèle, et notre soutien dans les dangers de chaque jour. Voudrions-nous avoir deux poids et deux mesures, une pour nous, et une autre pour nos frères ? Quel est celui d'entre nous qui voudrait faire comme les pharisiens de l'Évangile, et imposer aux autres des fardeaux dont il n'aurait pas le courage de se charger lui-même ?

Rien de ce que conseille l'Église catholique n'est exagéré, ni impossible à pratiquer. L'Église nous donne la vérité dans la piété ; l'écouter, c'est écouter Notre-Seigneur lui-même ; mépriser ses conseils, c'est mépriser la lumière de DIEU.

Il est étrange de voir des catholiques, et parfois même des prêtres, faire aussi peu de cas d'une autorité divine. Soyez logique dans votre croyance et dans toutes ses conséquences pratiques. Vous croyez, vous savez que c'est

JÉSUS qui vous parle par son Église; ne vous contentez pas de l'entendre et de l'approuver; allez jusqu'au bout et arrivez à la pratique.

Laissez murmurer ceux qui ne veulent pas de la vérité. Laissez-leur étaler ce qu'ils croient être du respect pour le Saint-Sacrement, et qui n'est au fond qu'une crainte servile qui dénote à la fois peu d'intelligence des mystères de JÉSUS-CHRIST et beaucoup d'attachement à leurs idées personnelles. Pour vous, véritable enfant de l'Église, marchez en paix dans la voie que vous ont tracée les Saints : et après les Apôtres, les Martyrs, tous les premiers fidèles; après saint Ambroise, saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, saint Augustin; après saint François d'Assise, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure; après saint Philippe de Néri, saint Charles Borromée, saint Ignace, saint Gaëtan, saint François de Sales, saint Alphonse de Liguori; après Bellarmin, Fénelon, Bourdaloue et tant d'autres qui ont exalté à l'envi la fréquente communion, la communion de chaque jour, la vraie communion catholique, ne craignez ni l'exagération ni l'erreur¹. « Réjouissez-vous dans le Seigneur; oui, je vous le dis, réjouissez-vous². Et voulant vivre pour JÉSUS-CHRIST, nourrissez-vous abondamment de JÉSUS-CHRIST. »

¹ Consulter, sur le sujet de la communion fréquente, l'excellent livre indiqué plus haut : *le Ciel ouvert*, par l'abbé Favre, de Savoie. C'est le résumé le plus complet, le plus catholique de cette thèse si importante, sur laquelle l'ignorance a entassé tant de préjugés. Le livre de l'abbé Favre, quoique un peu lourd dans sa forme, est un vrai trésor pour le fond de la doctrine.

² Ad Philipp., c. iv, v. 4.

LA COMMUNION FRÉQUENTE

POUR LES ENFANTS.

En voyant la légèreté des enfants, on serait peut-être tenté de croire que la communion fréquente n'est pas possible pour eux, et que les règles de l'Église ne regardent que les grandes personnes. Il n'en est rien, et c'est là encore un de ces préjugés désolants qui causent la ruine d'un nombre incalculable de jeunes âmes, en les livrant sans défense aux terribles attaques des passions.

Les enfants, aussi bien que les grandes personnes, peuvent et doivent communier souvent. Notre-Seigneur ne leur demande que ce qu'ils sont capables de lui donner, et il connaît mieux que nous cette légèreté qui nous effraye ; mais il sait aussi, et beaucoup mieux que nous, que l'innocence est le plus précieux de tous les trésors, que le démon veut la leur ravir de bonne heure, et que la communion seule peut les défendre des ruses de l'ennemi.

On ne communie jamais trop quand on communie bien, avons-nous dit plus haut ; et il suffit, pour bien communier, de recevoir le Sauveur avec une sincère bonne volonté. Cela est vrai des enfants comme des hommes ; et l'expérience fait connaître que rien n'est plus sincère que la bonne volonté d'un enfant qui vient de faire sa première communion. Il aime Jésus-Christ, il

le désire ; pourquoi ne pas le lui donner ? Il est souvent plus digne de le recevoir que nous autres, qui dédaignons sa piété. « Laissez venir à moi les petits enfants, nous dit le divin Maître ; le royaume du ciel est pour ceux qui leur ressemblent. » Le royaume du ciel sur la terre, c'est l'Eucharistie.

« Les enfants sont légers, » dites-vous ? Rien n'est plus vrai, et c'est à cause de cela même qu'il faut les faire communier souvent quand ils aiment et veulent aimer le bon Dieu. La légèreté n'est un obstacle à la communion que quand elle est volontaire. Pour un enfant, une semaine est un mois ; à cet âge les impressions se succèdent vives et rapides ; il faut donc réitérer souvent les impressions chrétiennes, si on veut préparer pour l'avenir des hommes forts dans la foi.

« Les enfants sont légers ? » Oui, mais ils sont bons et affectueux ; et il faut donner à leur besoin d'aimer son véritable aliment ; il faut leur faire aimer JÉSUS-CHRIST, et pour cela il faut les mettre souvent en rapport intime avec lui. Leurs défauts, tout réels qu'ils sont, ont peu de consistance, et c'est la piété qui empêchera ces défauts de devenir des vices.

Un enfant chrétien devrait avoir pour règle de communier tous les dimanches et à toutes les fêtes, à partir de sa première communion ; à moins que son directeur, ses parents ou ses maîtres ne remarquassent en lui une absence *évidente* de bonne volonté. Et encore l'éloignement de la sainte Table devrait-il lui être imposé avec une grande circonspection ; car le danger des mau-

vaises mœurs se présente immédiatement, ce danger qui glace d'effroi le cœur maternel, et que la sainte Eucharistie combat seule avec efficacité. Voulez-vous conserver à votre enfant son innocence, sa pureté? encouragez-le à communier souvent, et surtout ne l'empêchez pas de communier lorsque son directeur l'y engage. Combien de pères et de mères sont, sans le vouloir, par un zèle mal entendu, la cause première de la perte de leurs enfants! Combien n'en ai-je pas connus qui ont été la cause directe et fatale de cette corruption même qu'ils redoutaient si vivement! Ce n'est pas la communion fréquente que vous devez craindre pour votre enfant; c'est, au contraire, sa négligence à communier, son peu d'ardeur pour le divin Sacrement. Tout est à redouter pour un enfant qui s'éloigne de Dieu.

« Mais nous craignons l'avenir, il vaut mieux aller moins vite en commençant; il est toujours fâcheux de revenir en arrière. » Et pourquoi reviendraient-ils en arrière? pourquoi ces bons et pieux enfants cesseraient-ils d'aimer Dieu? Le meilleur garant d'un avenir chrétien n'est-ce pas une jeunesse fervente? Si vous vous voulez que votre enfant soit plus tard fort contre le mal, laissez-le, dès maintenant, puiser abondamment à la source de toute force, laissez-le s'unir intimement au principe de toute fidélité. Sa piété présente sera le gage de sa piété future, et l'innocence conservée sera pour vous et pour lui l'aurore d'une pure adolescence.

Si, malgré la sainte Communion, il arrive souvent encore que les enfants ne peuvent éviter toutes les chutes,

que sera-ce s'ils sont privés du « pain sacré qui fait germer les vierges ? Il est peu d'enfants à qui suffise une communion par mois ; il n'en est presque pas qui ne puissent tirer grand profit de la communion hebdomadaire ; je la regarde comme *nécessaire* à ceux qui sont enclins aux passions des sens. J'avoue néanmoins que jusqu'à l'âge de quatorze ou quinze ans il en est peu qui vivent assez pieusement pour communier plus d'une fois par semaine ; mais tous ceux qui aiment beaucoup Notre-Seigneur, qui veillent attentivement sur eux-mêmes et qui ne commettent aucun péché *de propos délibéré*, peuvent communier avec beaucoup de fruit deux ou trois fois par semaine.

Dans les premiers siècles, les enfants étaient admis, comme les hommes faits, à la communion de chaque jour ; ils puisaient dans le sacrement de JÉSUS-CHRIST cette forte séve de vie chrétienne, cet esprit de foi, de prière et de ferveur qui a donné à l'Église des saints et des martyrs de dix, douze et quinze ans. Le bras de DIEU n'est pas raccourci. Les mêmes moyens produiront en notre siècle les mêmes effets, et la Communion donnée à l'enfance y fera encore germer des saints.

« Nous craignons, disent enfin certains parents, que notre enfant devienne trop pieux et qu'il finisse par vouloir se faire prêtre, se consacrer à DIEU. » Piété et vocation sont-ils donc synonymes ? Avoir peur de la vocation, c'est déjà une grande aberration de la part de parents chrétiens ; car la consécration à DIEU est certainement « la meilleure part, » et la bénédiction de toute une

famille ; mais avoir peur de la piété, c'est un non-sens complet. La piété, c'est le bien, c'est le vrai bonheur ; « elle est utile à tout, dit l'Écriture, ayant les promesses « de la vie future et celles de la vie présente. » On n'est jamais trop pieux, parce qu'on n'est jamais trop bon. Pauvres enfants que l'on perd avec de pareilles imaginations !

Laissons donc aux enfants cette liberté religieuse qui seule peut ouvrir leur cœur et les initier à la vie chrétienne. Nous n'avons pas plus le droit de la comprimer que de la forcer, surtout en ce qui regarde les Sacraments. Instruisons-les, dirigeons-les, entourons leur inexpérience de tous nos soins, rien de mieux ; c'est notre droit, c'est notre devoir ; mais que nos directions soient avant tout catholiques, et qu'elles n'aillent jamais jusqu'à entraver la liberté de la conscience. On fausse les âmes par cet abus d'autorité, et, sans le vouloir, on contrarie les desseins que Notre-Seigneur a sur elles.

Donc, pour les enfants aussi la communion fréquente. Si l'on veut créer des générations chrétiennes, puissantes, qu'on donne aux enfants la divine Eucharistie. L'Eucharistie seule fait les chrétiens.

« Mais, n'est-ce pas demander l'impossible ? Surchargés de travail, les prêtres, malgré tout leur zèle, ne peuvent guère soigner ainsi tous les enfants, les former à la piété, et les mettre en état de communier souvent. » Je le reconnais tout le premier et avec grande douleur. Je crois cependant que, si l'on estimait à sa juste et incomparable valeur cette partie trop souvent négligée du saint minis-

lère, on pourrait aisément atteindre de précieux résultats ; et, si l'on ne pouvait initier à la piété tous les enfants, du moins trouverait-on toujours le temps de préparer à la communion fréquente ceux d'entre eux qui, par leur intelligence, leur bon cœur et leurs heureuses dispositions, donnent les meilleures espérances.

Qu'il me soit permis d'appeler sur ce point la plus sérieuse attention des ecclésiastiques et des parents !

LA COMMUNION FRÉQUENTE

POUR LES JEUNES GENS.

Ce que je viens de dire des enfants s'applique avec bien plus de force encore aux jeunes hommes de seize à vingt ans, à ces années redoutables où la lutte des passions vient se compliquer des exemples corrupteurs du monde, et de mille difficultés provenant du dehors. Saint Philippe de Néri, qui dévouait sa vie à la sanctification de la jeunesse de Rome, et dont le témoignage a le double poids d'une sainteté angélique et d'une expérience spéciale, déclarait que la fréquente communion, unie à la piété envers la Sainte Vierge, était, non pas le meilleur, mais l'*unique* moyen de conserver un jeune homme dans les bonnes mœurs et dans la vie de la foi, de le relever dans ses chutes et de réparer ses faiblesses.

Un étudiant vint un jour le trouver, le suppliant de l'aider à se défaire de mauvaises habitudes dont il était

depuis longtemps l'esclave. Saint-Philippe le consola, lui donna de sages conseils, et, après avoir entendu l'humble aveu de ses faiblesses, il le renvoya absous et heureux, en lui recommandant de venir communier le lendemain. « S'il vous arrivait, ce qu'à DIEU ne plaise, de retomber dans le mal, revenez me voir aussitôt, ajouta-t-il, et confiez-vous à la bonté de DIEU. » Le lendemain soir, saint Philippe vit revenir à son confessionnal le pauvre jeune homme pour lui avouer une rechute. Le bon saint le releva cette seconde fois comme la première, lui dit de lutter avec courage, lui donna de nouveau l'absolution et lui ordonna comme la veille de recourir au Corps sacré du Seigneur. L'étudiant, combattu d'un côté par la violence de l'habitude, et de l'autre par son désir de revenir à DIEU, puisa dans cette direction miséricordieuse et dans la fréquentation de la sainte Eucharistie une si vigoureuse énergie, qu'il revint treize jours de suite auprès du saint, qui ne se lassait pas plus dans sa charité que l'autre dans sa pénitence. L'amour enfin l'emporta, et JÉSUS compta dans les rangs de ses fidèles un nouveau serviteur, qui fit en peu de temps des progrès si rapides dans la sainteté, que saint Philippe le jugea digne du sacerdoce. Admis plus tard dans la Congrégation de l'Oratoire, il édifia Rome par son zèle et ses vertus, et mourut jeune encore de la mort des saints. Il se plaisait à raconter lui-même l'histoire de sa conversion pour encourager les pauvres pécheurs, et pour faire comprendre aux jeunes gens que la communion fréquente était leur salut.

Que je voudrais donc le leur faire comprendre aussi et

les voir tous recourir à la Chair sacrée de JÉSUS-CHRIST ! Le jeune homme est placé par la fougue même de son âge entre deux extrêmes : entre l'amour fatal de sa chair révoltée qui le déshonore et le perd, et l'amour de la très-sainte et très-adorable Chair du Sauveur, qui le sanctifie, le sauvegarde et lui donne la force de vaincre ses passions. Il faut qu'il choisisse ; s'il ne veut pas de ce second amour, il tombera dans le premier. A dix-huit ou vingt ans, la continence n'est pas possible sans l'Eucharistie ; encore moins cette vigueur dans le bien, cette candeur dans la force et toutes ces vertus naissantes qui font d'un jeune chrétien ce qu'il y a sur la terre de plus charmant et de plus respectable.

Quelle admirable métamorphose dans nos collèges, dans nos écoles publiques, si la fréquente communion y reprenait son empire ! Au lieu d'une immoralité qui soulève le cœur, au lieu d'une indifférence religieuse plus corruptrice encore que les mauvaises mœurs, on verrait notre jeunesse française, naturellement si vivante, si aimable, si brillante d'esprit et de cœur, se relever de la nullité intellectuelle où elle végète depuis un siècle et demi, et donner à l'Église et à la patrie des grands hommes comme jadis ; tout s'étiole loin de JÉSUS-CHRIST, rien ne peut refleurir que par son divin contact.

L'expérience montre quelle est l'influence de la Communion sur la vie d'un jeune homme. Il n'est pas de vices qu'une fréquentation régulière des sacrements ne finisse par extirper ; il n'est pas de résurrection qu'elle ne puisse accomplir.

Qui que vous soyez donc, jeune homme, pur encore, ou déjà tombé, venez à la Communion qui seule vous maintiendra dans l'ordre ou vous y rétablira. Rien n'est facile, croyez-moi, comme d'être chaste avec l'Eucharistie. Ce que vous ne pouvez pas sans Jésus, vous le pouvez aisément avec lui. Pensez à votre avenir; pour être un jour un homme de bien, il vous faut passer dignement les années de votre adolescence; et je le répète, pour y garder l'honneur sain et sauf, il n'y a pas d'autre moyen pour vous que de recourir à l'Eucharistie.

LA COMMUNION FRÉQUENTE

DANS LES SÉMINAIRES.

S'il y a un endroit au monde où l'on doit communier très-souvent, c'est sans aucun doute dans les Grands et Petit-Séminaires, où viennent s'abriter à l'ombre des autels les jeunes élus que, dans son amour infini, dans sa bonté, dans sa tendresse, le Sauveur prédestine à la participation de son divin sacerdoce.

Dans beaucoup de Séminaires, on laisse les jeunes clercs suivre librement le saint attrait et comme l'instinct de grâce qui les porte à communier beaucoup. Il n'en saurait être autrement; la vocation à l'amour de Jésus-Christ appelle nécessairement la communion au sacrement de son amour. La communion fréquente et

régulière est et doit être la première règle d'un Séminaire, parce que sans elle les vocations ne peuvent s'affermir et encore moins se développer.

La vocation ecclésiastique est cet ensemble de qualités et d'attraits qui rendent un jeune homme propre à devenir un jour un bon prêtre. Ces qualités et ces aptitudes viennent de DIEU, et c'est en ce sens que la vocation au sacerdoce est une élection divine. Mais il en est des vocations comme des plantes : pour que le germe d'une plante, d'un lis, par exemple, puisse croître, développer ses feuilles et ses belles fleurs, il faut certaines conditions dont l'absence perdrait tout ; il faut une bonne terre ; il faut une certaine mesure de soleil, de chaleur, de rosée ; il faut des soins assidus pour préserver le lis de ce qui pourrait briser sa tige. Ainsi en est-il des vocations au sacerdoce ; il faut, pour les faire grandir et fructifier, un ensemble de soins, une direction, une atmosphère de sainteté, sans lesquels elles ne peuvent que se perdre.

Le Séminaire est la terre choisie où l'Église transplante ceux de ses enfants qui veulent être un jour ses ministres ; et la sainte Communion, unie à l'oraison, est à la fois la chaleur qui vivifie et la rosée céleste qui alimente ces chères plantes de JESUS-CHRIST.

Je ne conçois pas un Séminaire sans la fréquente communion ; non plus, du reste, qu'un noviciat ou une communauté religieuse quelconque. Un jeune clerc qui n'aurait pas d'attrait pour l'Eucharistie ferait difficilement un prêtre ; et un directeur qui ne comprendrait pas pour les élèves du sanctuaire l'importance, la nécessité même de

la communion très-fréquente, serait évidemment un jardinier peu habile.

Les Séminaires de Saint-Sulpice se sont toujours distingués entre les autres par leur amour pour la divine Communion. Durant cinq années que j'ai vécu dans celui de Paris, aucun jour ne s'est passé sans qu'un certain nombre de jeunes gens aient participé aux Saints-Mystères ; tous les jeudis et tous les dimanches, la communion était quasi générale, et ceux qui communiaient chaque jour ou presque chaque jour étaient nombreux.

Il en est des Petits-Séminaires comme des Grands en ce qui touche la sainte Communion ; c'est pendant les années du Petit-Séminaire, depuis douze jusqu'à vingt ans, que surviennent les premières crises de la puberté, que l'innocence se perd ou se conserve, que se forment les bonnes ou les mauvaises habitudes, que l'enfant devient homme. Jésus, par la communion, doit présider à ces années de transition si décisives, si importantes ; lui seul peut défendre ses enfants ; lui seul peut empêcher le navire de sombrer durant l'orage. Je parle ici d'expérience : le Petit-Séminaire a besoin de la communion fréquente au moins autant que le Grand ; dans l'un, elle préserve ; dans l'autre, elle perfectionne. Comment perfectionnerait-elle un jour ce qu'elle n'aurait pas préservé d'abord ?

Je sais un des Petits-Séminaires les plus importants de France, qui produit des fruits excellents, grâce à cette divine culture dont je parlais tout à l'heure. Il est peu

d'enfants, même parmi les plus jeunes, qui ne s'approchent de l'Eucharistie au moins une fois par semaine, et quelques-uns plus fidèles encore communient davantage. Dans les classes élevées, la communion de deux, trois et quatre fois par semaine est en pleine vigueur, et pour quelques-uns même la communion quotidienne. Aussi dans cette maison de bénédiction, quelle bonne et cordiale piété, quel esprit catholique, quelle régularité, quelle pureté de mœurs ! Entrant au Grand-Séminaire, ces jeunes clercs sont déjà des âmes intérieures, admirablement préparées aux saintes années qui les attendent.

DIEU veuille, dans la nécessité où est l'Église, lui préparer ainsi beaucoup de vrais prêtres, élevés selon les règles catholiques, dans le pur esprit de l'Évangile et de l'Église, et dans cet amour tendre, confiant et pratique, envers Notre-Seigneur, que les prêtres ont pour mission de faire régner dans toutes les âmes !

LA COMMUNION FRÉQUENTE

POUR LES AFFLIÉS ET LES MALADES.

Toujours et en toute circonstance nous avons besoin de Notre-Seigneur ; mais ce besoin devient plus palpable que jamais dans les chagrins, dans les peines et dans les souffrances.

Du fond de son tabernacle, le divin Consolateur nous

appelle et nous crie : « Venez à moi, vous tous qui souffrez et êtes accablés ; et moi, je vous soulagerai. » Lui seul sèche les larmes ou du moins sait les adoucir ; lui seul rend à notre pauvre cœur, brisé par la souffrance, la paix, l'espoir et cette joie intime, toute surnaturelle, que les chrétiens seuls connaissent et qui s'allie merveilleusement avec les larmes. Un chrétien peut être dans l'angoisse de la douleur ; il ne peut pas être *malheureux*. « Je pleure, disait un jour avec calme une mère qui venait de perdre sa fille unique, je pleure et pourtant je suis contente. » Elle communiait tous les jours.

En Jésus, nous trouvons l'éternité, nous trouvons le ciel. Allons à lui, lorsque l'exil nous est trop amer et lorsque la vie nous pèse. Allons à son Sacrement, qui nous fait oublier la terre et ses épreuves, et ses croix, et ses luttes, et ses injustices. Jésus-Christ nous apprendra lui-même le secret de bien souffrir ; il prendra notre amertume et nous donnera sa paix et sa force en échange.

Lorsque la maladie nous visite, recourons à lui ; il est le meilleur de tous les médecins, et sa visite apportera soulagement à notre corps en même temps qu'elle réjouira notre cœur. Tout chrétien malade devrait communier au moins une fois par semaine, et cela dès le début de la maladie ; le médecin du corps ne devrait être appelé qu'après le médecin de l'âme ; la terre après le ciel, le temps après l'éternité ; à Rome, cela se fait ainsi. Ces communions, si vous devez guérir, feront de vos jours de souffrances des jours de sanctification qui influenceront sur l'avenir ; si vous devez succomber, elles vous prépareront

à dignement recevoir l'Extrême-Onction, et à paraître tout purifié par l'amour devant le Dieu de votre éternité

Procurez ces mêmes grâces à vos jeunes enfants lorsqu'ils tombent malades ; l'Église nous enseigne formellement qu'ils peuvent et qu'ils doivent communier dès qu'ils ont l'âge de raison, et le Pape Benoît XIV déclare qu'il suffit que l'enfant « puisse discerner cette céleste nourriture d'un aliment vulgaire. » Combien saintement communient les enfants malades ! La grâce du Baptême agit en eux avec une force admirable, et les prépare, mieux que tous nos efforts, à recevoir dignement la sainte Eucharistie.

CONCLUSION.

Quelle est pour vous, mon cher lecteur, la conclusion pratique de ce petit ouvrage ? Faut-il désormais que vous communiez tous les jours ? Un conseil de ce genre donné indistinctement serait d'une haute imprudence ; et je ne vous conseille avec l'Église de communier tous les jours que si vous vivez et voulez vivre tout à DIEU.

Mon intention a été de vous faire bien comprendre l'objet et l'usage de l'Eucharistie, de vous faire désirer la communion très-fréquente et quotidienne, de vous empêcher de la blâmer chez ceux qui la pratiquent saintement et de vous montrer enfin que loin d'avoir peur de

La sainte communion, nous devons tous la recevoir souvent et réaliser de plus en plus les vœux de l'Église, qui nous la présente chaque jour.

Communiez, communiez souvent, et dans la mesure de votre influence propagez autour de vous la communion fréquente, que désire si ardemment Notre-Seigneur Jésus-Christ. N'écoutez pas la voix des contradicteurs et pratiquez la foi. Marchez d'un pas ferme sur les traces des Saints. « Communiez souvent, Philothée, « dit le cher saint François de Sales, et le plus souvent « que vous pourrez avec l'avis de votre père spirituel; « et croyez-moy, les lièvres deviennent blancs parmi nos « montagnes en hyver, parce qu'ils ne voyent ny mangent « que la neige, et à force d'adorer et manger la beauté, « la bonté et la pureté mesme en ce divin sacrement, « vous deviendrez toute belle, toute bonne et toute « pure. »

SANCTE AC FREQUENTER

(Rituel romain.)

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME TROISIÈME.

LE PAPE.

I. On ne parle plus que du Pape. Qu'est-ce donc que le Pape? .	3
II. L'Évangile parle-t-il du Pape?	4
III. Y aura-t-il des Papes jusqu'à la fin du monde?	6
IV. Tout le monde peut-il être Pape?	6
V. Pourquoi le Pape est-il roi temporel, puisqu'il est le Vicaire de JÉSUS-CHRIST qui a dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde? »	8
VI. Les Papes se sont passés pendant huit cents ans de temporel, ne pourraient-ils pas s'en passer encore?	10
VII. S'il faut un pouvoir temporel au Pape pour garantir son indé- pendance, Rome et un petit État ne lui suffiraient-ils pas?	12
VIII. Si le Pape faisait des réformes et des concessions, il conten- terait tout le monde.	14
IX. Ce n'est pas par impiété qu'on veut retirer au Pape son pouvoir temporel, c'est au contraire pour qu'il soit plus libre dans l'exercice de son ministère religieux.	15

X. Tout le monde dit que le Pape ne sait pas gouverner son État, et qu'il y a une foule d'abus qui rendent le peuple très-malheureux.	13
XI. Le gouvernement du Pape est-il compatible avec le progrès des lumières?	19
XII. Le Pape qui, avant tout, est Trêtre, peut-il apaiser la révolte par la force armée?	20
XIII. Ne peut-on pas être bon catholique et ne pas vouloir du pouvoir temporel du Pape?	22
XIV. Est-ce donc chose si terrible que l'excommunication?	23
XV. L'excommunication n'est-elle pas une arme toute spirituelle? est-il juste de s'en servir pour défendre un intérêt temporel?	24
XVI. On dit que ce sont les ultramontains et les fanatiques qui défendent le temporel du Pape, mais que les catholiques éclairés en désirent la suppression.	25
XVII. Les catholiques, en défendant le temporel du Pape, font-ils de la politique?	27
Au Lecteur.	28

LE SOUVERAIN-PONTIFE.

BREF DE SA SAINTETÉ PIE IX.	51
LETTRE DE S. ÊM. LE CARDINAL VILLECOURT A M ^{GR} DE SÉGUR.	51
PRÉFACE.	35
Chap. I ^{er} . Pourquoi l'Église a besoin d'un Chef.	37
— II. Puisque l'Église a déjà un Chef dans les cieus, pourquoi lui en faut-il encore un sur la terre?	39
— III. Que saint Pierre a été choisi par Jésus-Christ pour premier Souverain-Pontife.	41
— IV. Que l'Évêque de Rome, successeur de saint Pierre, est l'héritier des promesses divines et du Souverain-Pontificat.	53

Chap. V. Que l'autorité suprême et infaillible du Pontife Romain a été reconnue dans l'Église dès les premiers siècles, partout et toujours.	63
— VI. Que nos Églises de France, entre toutes les autres, ont rendu un éclatant témoignage à l'autorité suprême et infaillible du Saint-Siège.	96
-- VII. Que les Souverains-Pontifes ont, dès l'origine, rendu témoignage à leur suprême et infaillible autorité religieuse.	153
— VIII. Les Conciles œcuméniques, non moins que les Souverains-Pontifes, proclament la suprématie du Saint-Siège.	192
— IX. Exposé sommaire de la doctrine catholique sur l'autorité suprême et infaillible du Souverain-Pontife.	229
— X. S'il est vrai que certains Papes ont failli.	266
— XI. Des schismes et des divisions qui altèrent l'unité catholique.	280
— XII. Ce que c'est qu'un Catholique romain.	295
Conclusion. Aimer le Pape, c'est aimer l'Église, c'est aimer Jésus-CHRIST, c'est aimer le bon DIEU.	312

LA CONFESSION.

PROLOGUE. — POUR LES RÉCALCITRANTS.	327
I. Ce que c'est que la Confession.	328
II. S'il est absolument nécessaire de se confesser.	329
III. Que l'on s'est confessé dans tous les temps.	351
IV. Que la Confession n'est pas une invention des Prêtres.	337
V. Pourquoi il ne suffit pas de se confesser tout simplement à DIEU.	339
VI. A quoi bon dire tout ce qu'on a fait à un Prêtre, qui est au homme comme les autres?	340

VII. Moi, j'ai de l'honneur, je ne veux pas me dégrader, m'avilir, en me mettant à genoux devant un Prêtre.	541
VIII. Je n'ai pas besoin qu'un Prêtre vienne mettre le nez dans mes affaires.	543
IX. Pourquoi les Curés ne nous laissent pas tranquilles et nous parlent toujours de nous confesser	545
X. C'est bien mieux chez les protestants : on ne se confesse pas dans cette religion-là.	547
XI. A quoi sert la Confession?	549
XII. Se confesser, c'est bon pour les petits enfants.	552
XIII. Je n'ai pas besoin de me confesser; je n'ai fait de mal à personne. Ne peut-on pas être honnête homme sans se confesser?	553
XIV. Je connais bien des gens qui se confessent souvent et qui n'en sont pas meilleurs.	555
XV. Dans le temps, je me suis confessé, et cela ne m'a pas empêché de retomber.	557
XVI. C'est ennuyeux d'aller à confesse.	558
XVII. C'est trop dur : je n'en ai pas le courage.	560
XVIII. J'ai fait de trop gros péchés; ça ne peut pas se dire.	562
XIX. J'ai fait de trop grandes fautes pour que DIEU puisse me pardonner.	563
XX. Ce n'est pas la peine de me confesser; je suis trop faible, je suis sûr que je recommencerais.	566
XXI. Tout le monde se moquerait de moi, si je me confessais.	567
XXII. Que pensera de moi le confesseur lui-même? Il me méprisera.	569
XXIII. M. le Curé va se fâcher, quand il saura tout ce que j'ai fait.	572
XXIV. Si M. le Curé allait raconter ce que je lui ai dit!	575
XXV. Je n'aime pas mon Curé. Jamais je ne me confesserai à cet homme-là.	576
XXVI. Mon confesseur est mort; je ne connais plus de Prêtre.	577
XXVII. Il y a si longtemps que je n'y ai été; je ne sais plus comment faire.	578
XXVIII. J'ai été à confesse quatre, cinq fois; on m'a refusé l'absolution; j'en ai assez : je ne peux pas toujours trimer comme ça!	580

XXIX. Jamais je ne pourrai me rappeler tous mes péchés. . . .	385
XXX. Je ne suis pas bien disposé maintenant; ce sera pour plus tard.	384
XXXI. Quand je serai pour mourir, je ne dis pas. Croyez-vous que je veuille mourir comme un chien?	385
XXXII. Mon confesseur me connaît trop; je suis gêné avec lui . . .	390
XXXIII. J'ai caché des péchés; je n'ose pas le dire.	391
ÉPILOGUE. — Un petit secret et un conseil pratique.	395

LES PAQUES.

AUX RETARDATAIRES.	401
I. La Communion pascale.	404
II. Si tous les chrétiens sont obligés à faire leurs Pâques. . . .	405
III. Ceux qui ne font pas leurs Pâques, commettent-ils une grande faute?	407
IV. Le temps pascal une fois passé, est-on encore obligé de se confesser et de communier?	408
V. Ne pas remettre à une autre année.	409
VI. Un bon chrétien doit-il se contenter de faire ses Pâques? . .	410

LA TRÈS-SAINTE COMMUNION

AVIS DES ÉDITEURS.	415
Vraie idée de la sainte Communion.	419
I. Pour communier souvent, il faut être plus saint que je ne le suis.	424

VI. Je ne suis pas digne de m'approcher ainsi de Dieu.	427
LII. Quand on communie souvent, cela ne fait plus d'effet.	429
IV. Je crains de me familiariser avec les choses saintes.	45
V Je n'ose pas communier sans me confesser, et je ne peux pas me confesser à tout moment	455
VI. On ne peut pas communier sans préparation, et je n'ai pas le loisir de m'y préparer comme il faut.	455
VII. Mais je ne me sens pas de ferveur en communiant; je suis tout distrait et sans dévotion.	459
VIII. Je n'ose plus communier souvent, car je retombe toujours dans les mêmes fautes.	442
IX. En communiant souvent, je crains d'étonner et de scandaliser les personnes qui me connaissent.	445
X. Si je communiais souvent, cela déplairait à ma famille.	448
XI. Je connais beaucoup de personnes pieuses qui communient rarement.	450
XII. J'aurais bien envie de communier souvent, mais mon confesseur ne me le permet pas.	452
XIII. Dans notre pays ce n'est pas l'usage de communier souvent.	458
XIV. C'est bien assez de communier aux grandes fêtes ou tout au plus une fois par mois.	459
XV. Au résumé, tout cela est de l'exagération et impossible à mettre en pratique.	462
La communion fréquente pour les enfants.	465
La communion fréquente pour les jeunes gens.	470
La communion fréquente dans les Séminaires.	473
La communion fréquente pour les affligés et les malades.	476
Conclusion	478